

PLACE DE LA LAURENTIENNE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



DOSSIER DOCUMENTAIRE SUR
L'ÉVOLUTION PHYSIQUE ET HISTORIQUE
PRÉSENTÉ À LEMAY ET ASSOCIÉS

JANVIER 2016

BRODEUR
CONSULTANTS

BRODEUR
CONSULTANTS

PLACE DE LA LAURENTIENNE – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
DOSSIER DOCUMENTAIRE SUR L'ÉVOLUTION PHYSIQUE ET HISTORIQUE

ÉTUDE PRÉSENTÉE À LEMAY ET ASSOCIÉS

JANVIER 2016

« Les espaces libres sont appelés à répondre à des fins déterminées; circulation, rencontres, récréation. En créant une ambiance propre à la détente, la réflexion, les échanges, ou encore l'animation des jeux, ils exercent sur le comportement et la formation des individus une influence susceptible de constituer le complément nécessaire aux salles de cours »

Citation tirée du *Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal*, p. 29.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Lemay et associés, et plus particulièrement Michel Lauzon, associé principal création, pour la confiance accordée à BRODEUR CONSULTANTS et pour son efficace collaboration. Nous remercions également Sophie Beaubien, gestionnaire de projets à la Direction des Immeubles de l'Université de Montréal, qui est responsable du projet et nous a guidés dans la visite des lieux.

La précieuse aide de Monique Voyer, archiviste à la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal, dans la recherche au sein des archives de l'Université de Montréal mérite d'être soulignée. Il en va de même pour madame Claude Cantin, archiviste à l'UQÀM, qui a su nous guider à travers le fonds d'archives de Jean-Claude La Haye.

Le soutien de Marcin Nowicki, chargé de projets au Bureau de Planification et Gestion des Espaces de la Direction des immeubles de l'Université de Montréal, pour la consultation de documents sur la base de données Archidata de l'Université de Montréal est également apprécié. Finalement, nous remercions la firme Jodoin Lamarre Pratte architectes pour la consultation des plans du pavillon Samuel-Bronfman.

SOMMAIRE

Contexte	13
Méthodologie	13
Note sur les rédacteurs	13
Droits	14
Conventions	15
1. SITUATION ACTUELLE DU LIEU	17
1.1. Identification	17
1.2. Statut	21
2. SYNTHÈSE HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU SITE	23
2.1. Avant 1919 Secteur en marge du développement de la Côte-des-Neiges et de la Côte-Sainte-Catherine	23
2.2. 1920-1960 Urbanisation d'un secteur entre le campus et le quartier	28
2.3. 1961-aujourd'hui Intégration du site au campus par sa reconfiguration pour créer le pôle académique des sciences sociales	32
3. PLANIFICATION DU SITE	39
3.1. Projet de Cormier	39
3.2. Plans directeurs de La Haye	48
3.3. Plan directeur de Ouellet, Boisvert et Paré	57
3.4. Plan directeur des espaces	60
4. FICHES DES COMPOSANTES DU SITE	63
4.1. Espace public <i>Place de La Laurentienne</i>	63 63
4.2. Bâtiments <i>Pavillons Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron</i> <i>Garage Louis-Colin</i> <i>Pavillon Samuel-Bronfman</i>	132 135 167 198
4.3. Composantes systémiques <i>Réseau véhiculaire</i> <i>Réseau piétonnier</i> <i>Aménagement paysager</i> <i>Éclairage public</i> <i>Mobilier</i> <i>Signalisation</i> <i>Art public</i>	220 220 228 251 263 283 296 300

<i>Toponymie</i>	307
5. REVUE DES OPINIONS SUR L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DES COMPOSANTES	313
5.1. Place de La Laurentienne	313
5.2. Pavillon 3200 Jean-Brillant	314
5.3. Pavillon Lionel-Groulx	315
5.4. Pavillon Maximilien-Caron	315
5.5. Garage Louis-Colin	316
5.6. Pavillon Samuel-Bronfman	318
6. BIBLIOGRAPHIE	321
ANNEXE	325

CONTEXTE

Des travaux de rénovation se réaliseront à la place de La Laurentienne du campus de la montagne de l'Université de Montréal. La grande agence Lemay a été mandatée pour planifier et concevoir cette opération. Elle nous invite à présenter une offre de services professionnels dont l'objectif principal est de comprendre l'œuvre et les intentions conceptuelles de la place de La Laurentienne et de caractériser les bâtiments limitrophes qui la définissent.

En corollaire, l'étude permettrait d'établir l'argumentaire de la proposition conceptuelle de Lemay aux différentes instances dont l'Université de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

MÉTHODOLOGIE

Tout comme pour notre première étude traitant de l'interface du pavillon Roger-Gaudry réalisée en 2012 pour Lemay et l'Université, nous utilisons comme canevas de travail le Guide d'application du processus d'évaluation menant à la formulation d'un énoncé d'intérêt patrimonial lequel a été élaboré par la Direction de la culture et du patrimoine, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie dans le cadre de l'ordonnance du comité exécutif, adoptée en vertu du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal prescrivant la procédure d'évaluation. Nous inscrivons donc notre recherche préalable à l'intérieur des paramètres décrits au document municipal¹. On comprend que la recherche se limite à colliger les informations (données de base) qui permettront aux membres du groupe de travail de comprendre le lieu et d'amorcer leur réflexion avant la séance de travail. De ce fait, cette compréhension du lieu doit se faire sans chercher à l'évaluer.

NOTES SUR LES RÉDACTEURS

BRODEUR CONSULTANTS est une entreprise spécialisée dans la reconnaissance du patrimoine, aussi bien que dans sa gestion et sa diffusion. Nos services s'inscrivent dans une vision dynamique de la mise en valeur du cadre de vie dans laquelle les composantes patrimoniales sont constamment en dialogue avec les variables contemporaines de nature créative. Pour cette étude, le chargé de projet Mario Brodeur, s'est adjoint deux professionnels de grande capacité de par leur formation, l'un en urbanisme et en conservation de l'environnement bâti, Vincent Baron l'autre, en architecture moderne, Conrad Gallant.

¹ *L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu processus d'analyse menant à la formulation d'un énoncé d'intérêt patrimonial* Version de février 2012.

MARIO BRODEUR, ARCHITECTE ET CHARGÉ DE PROJET

Le chargé de projet, Mario Brodeur, est architecte depuis 1983. Il travaille dans le domaine du patrimoine depuis 35 ans. Il a d'abord été pendant 20 ans employé par le ministère des Affaires culturelles devenu aujourd'hui le ministère de la Culture et des Communications à titre d'architecte spécialiste en patrimoine. C'est dans ce cadre qu'il a eu l'occasion d'appliquer la Loi sur les biens culturels de l'époque, d'être responsable du développement de différents programmes de soutien à la mise en valeur comme ceux du patrimoine religieux du Québec et du Vieux-Montréal, ou d'être le coordonnateur de l'entente de développement culturel de Montréal.

Depuis 2003, au sein de son entreprise, il a réalisé plus d'une cinquantaine d'études patrimoniales.

VINCENT BARON, M. SC. A. ET ASSISTANT DE RECHERCHE

Vincent Baron a complété sa formation universitaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, où il a obtenu sa maîtrise en aménagement, option conservation de l'environnement bâti. Son cursus universitaire a débuté par des études en urbanisme au premier cycle. Il s'est joint à notre équipe à l'occasion de l'évaluation patrimoniale et de la hiérarchisation des églises du Québec construites entre 1945 et 1975. Depuis, il a entre autres été responsable de la rédaction de fiches d'informations à mettre en ligne concernant des résidences situées dans le site patrimonial du Mont-Royal ainsi que des importants dossiers documentaires historiques concernant les abords de l'autoroute Ville-Marie dans le secteur du Champ-de-Mars, l'îlot Alcan et l'édifice Read à Montréal.

CONRAD GALLANT, M. SC. A. ET ASSISTANT DE RECHERCHE

Conrad Gallant a reçu une formation universitaire à l'École de design de l'UQÀM, où il a obtenu un diplôme d'études supérieures en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne en 2004, après avoir terminé un baccalauréat en design de l'environnement. Il a fait partie d'une équipe de chercheurs pour l'étude patrimoniale, commandée par la Ville de Montréal, sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre, et réalisée (avril 2007) par le Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design de l'École de design de l'UQÀM. M. Gallant agit à titre de chercheur au sein de l'équipe depuis 2007.

DROITS

Une licence non exclusive, irrévocable et non transférable permettant de reproduire, de traduire et de communiquer tout ou partie des travaux pour des fins d'évaluation du secteur concerné est accordée à Lemay et à l'Université de Montréal.

CONVENTIONS

LE NORD

La trame urbaine de Montréal ayant toujours présenté une particularité quant à son orientation géographique, nous considérons dans le présent texte, que la rue Jean-Brillant est au nord du site à l'étude, que l'avenue Decelles ainsi que le pavillon HEC Montréal – Édifice Decelles sont à l'ouest et que le chemin de la Tour limite le site au sud et à l'est.

ACRONYME

UQÀM : Université du Québec à Montréal

1. SITUATION ACTUELLE DU LIEU

1.1. IDENTIFICATION

NOM DU LIEU

Place de La Laurentienne, Montréal

ADRESSES DES PAVILLONS ET DE LA PLACE

5255, avenue Louis-Colin

3000, rue Jean-Brillant

3150, rue Jean-Brillant

3200, rue Jean-Brillant

3200, rue Jean-Brillant (cour arrière)

3101, chemin de la Tour

NUMÉROS DE CADASTRE (ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)

2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2 177 240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244,
2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850,
2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

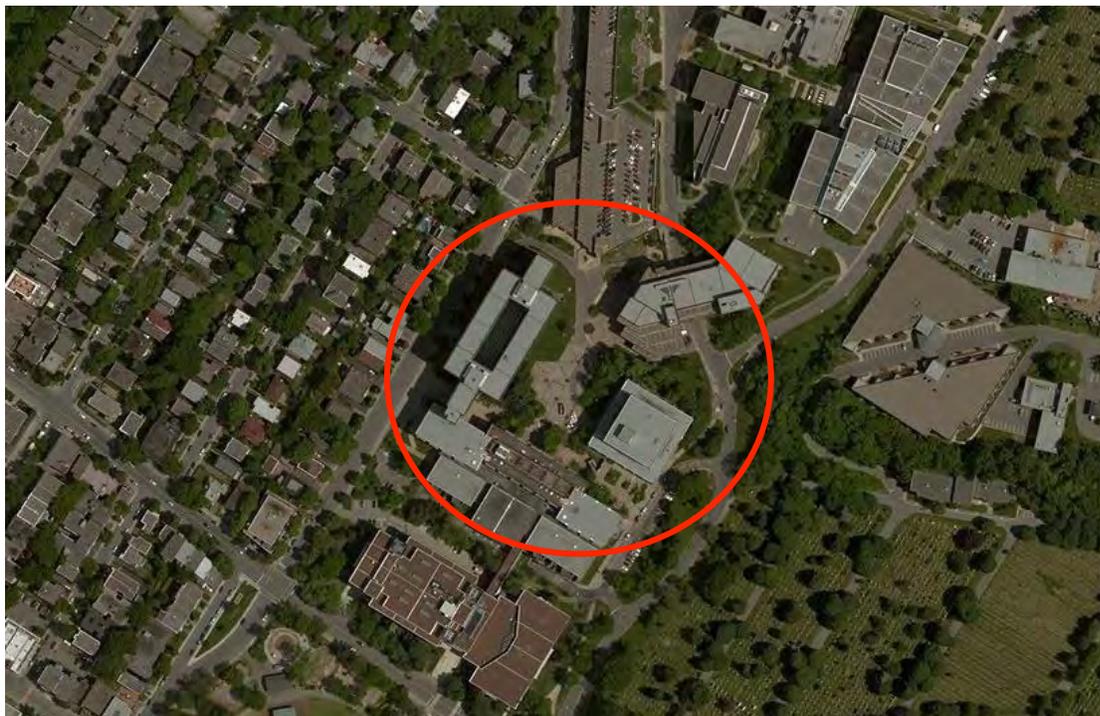
Université de Montréal

CP 6128 Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3J7

Date d'inscription au rôle : 17-04-2003

PLAN D'IMPLANTATION DU LIEU

Plan du bâti et de la place de La Laurentienne.
Source : Ville de Montréal, Navigateur urbain.

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DU LIEU DANS SON CONTEXTE

Vue aérienne de l'édifice et de son environnement. Le site à l'étude est encerclé en rouge.
Source : Bing (2015).



*Vue oblique de l'édifice et de son environnement.
Source : Bing (2015).*



*Vue oblique de l'édifice et de son environnement.
Source : Bing (2015).*



Vue oblique de l'édifice et de son environnement.
Source : Bing (2015).



Vue oblique de l'édifice et de son environnement.
Source : Bing (2015).

1.2. STATUT

DÉSIGNATION PATRIMONIALE AU NIVEAU MUNICIPAL

Le secteur de l'Université de Montréal est désigné comme étant à valeur patrimoniale exceptionnelle selon les documents d'évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

DÉSIGNATION PATRIMONIALE AU NIVEAU NATIONAL

La place de La Laurentienne est située dans le site patrimonial du Mont-Royal, déclaré par le gouvernement du Québec le 9 mars 2005.

2. SYNTHÈSE HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU SITE

Le site à l'étude regroupe la place de La Laurentienne et ses bâtiments limitrophes. Il est localisé entre la rue Jean-Brillant au sud et le chemin de la Polytechnique au nord. À l'ouest, le pavillon des HEC limite le site, alors que l'extrémité Est du garage Louis-Colin fait de même de l'autre côté. Ce site est reconnu comme le pôle académique des sciences humaines et sociales du campus de la montagne de l'Université de Montréal.

La synthèse historique de développement du site de la place de La Laurentienne est effectuée dans une perspective de compréhension de son évolution dans son contexte. Pour ce faire, le texte qui suit traite d'abord de l'évolution historique et physique du site de la place dans son contexte et en extrait les facteurs générant sa formation et ses transformations. Un rapport est ensuite établi entre ces constats contextuels et le site afin de bien faire ressortir la source de son évolution. La lecture du secteur est basée sur un découpage historique de son évolution. Cette approche par la périodisation de l'histoire permet de discerner les phénomènes marquants ayant contribué à la formation du site actuel.

2.1. AVANT 1919

SECTEUR EN MARGE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE-DES-NEIGES ET DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

La particularité de la forme du découpage cadastral initial de la Côte-des-Neiges explique l'orientation est-ouest du campus principal actuel de l'Université de Montréal. En effet, le territoire de la Côte-des-Neiges est subdivisé en bandes de terres longues et étroites pour maximiser l'accès à un cours d'eau, le ruisseau Côte-des-Neiges en l'occurrence, comme le veut traditionnellement le régime seigneurial. L'orientation nord-sud de ce ruisseau génère une organisation est-ouest des terres qui le bordent, atypique sur l'île de Montréal. La structuration particulière du village de la Côte-des-Neiges, et éventuellement du site du campus, tient donc premièrement à ce facteur.

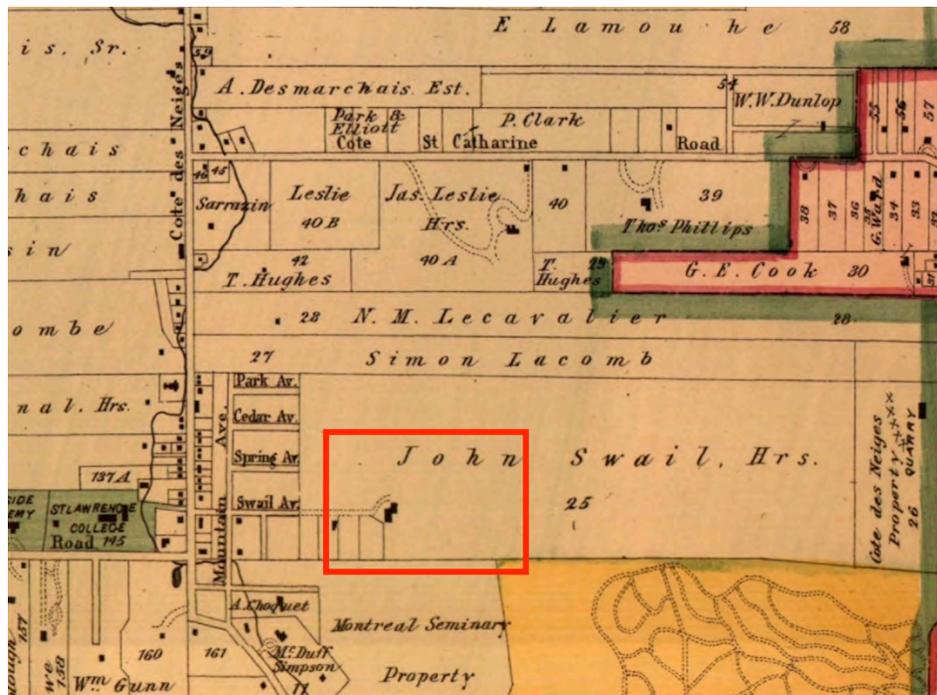
Au XIX^e siècle, la topographie accidentée du secteur contribue également à marginaliser le site à l'étude et plus généralement l'ensemble du territoire du campus actuel. Il se situe en retrait des deux côtes au nord et à l'ouest du mont Royal qui structurent son urbanisation initiale. D'une part, la Côte-des-Neiges à l'ouest se faufile entre les sommets de Westmount et d'Outremont pour faciliter l'accès à « l'arrière » de la montagne : le village de la Côte-des-Neiges se développe le long de ce tracé. D'autre part, la Côte-Sainte-Catherine contourne le sommet d'Outremont par le nord à partir du plateau à l'est, jusqu'à son intersection avec la Côte-des-Neiges à l'ouest. Le tracé de la Côte-Sainte-Catherine s'inscrit entre deux dépressions topographiques : au sud, celle de l'interface urbaine du campus actuel, et au nord, celle de l'avenue Van Horne. Les deux axes de développement du nord-ouest du mont Royal sont ainsi mis en place à partir de la recherche d'une surface d'implantation la plus régulière et plane possible. Comme ce n'est pas le cas pour le territoire du secteur à l'étude, il est *de facto* marginalisé lors de l'urbanisation d'origine.



Détail de la carte produite en 1878 par Sicotte. Elle démontre l'orientation des Côte-des-Neiges et Côte-Sainte-Catherine. L'orientation est-ouest des longues bandes étroites de la Côte-des-Neiges est particulière à Montréal, alors que celles de la Côte-Sainte-Catherine reprennent l'orientation habituelle.

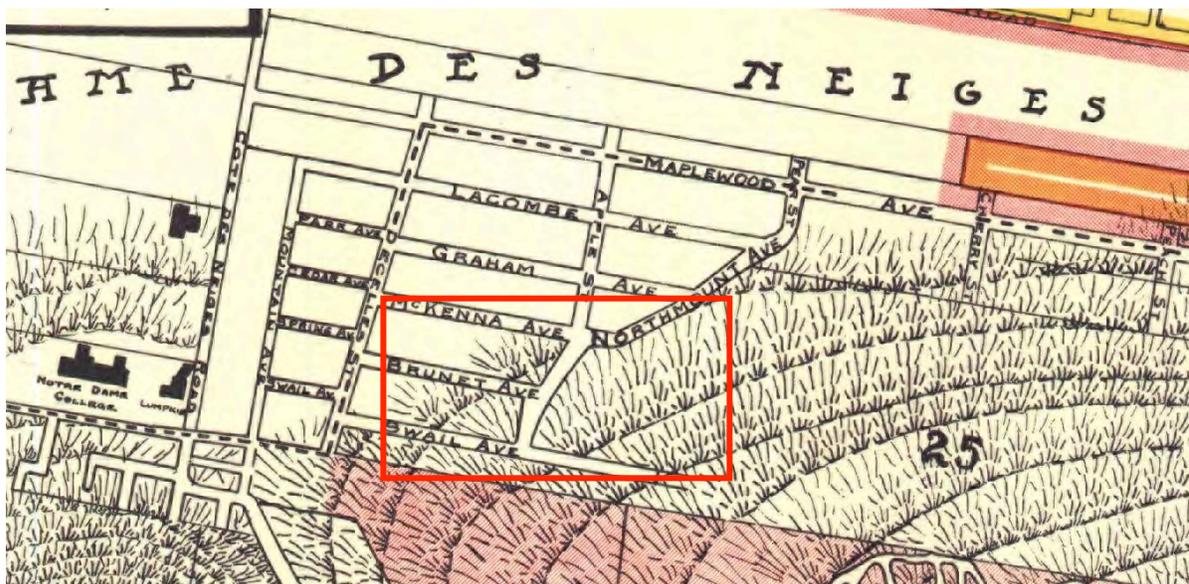
Source : BAnQ, cote : G/1144/M65G46/S53/1878 CAR.

À la fin du XIX^e siècle, pendant que le village de la Côte-des-Neiges s'urbanise de part et d'autre du chemin du même nom, la Côte-Sainte-Catherine est encore occupée par de vastes domaines. Cette occupation préfigure l'actuelle présence institutionnelle significative le long de cette voie. Le secteur à l'étude demeure en marge de ces deux types d'occupation du sol : urbaine (le long de la Côte-des-Neiges) et suburbaine (le long de la Côte-Sainte-Catherine), conservant ainsi son organisation formelle héritée du régime seigneurial : de longues bandes de terres.

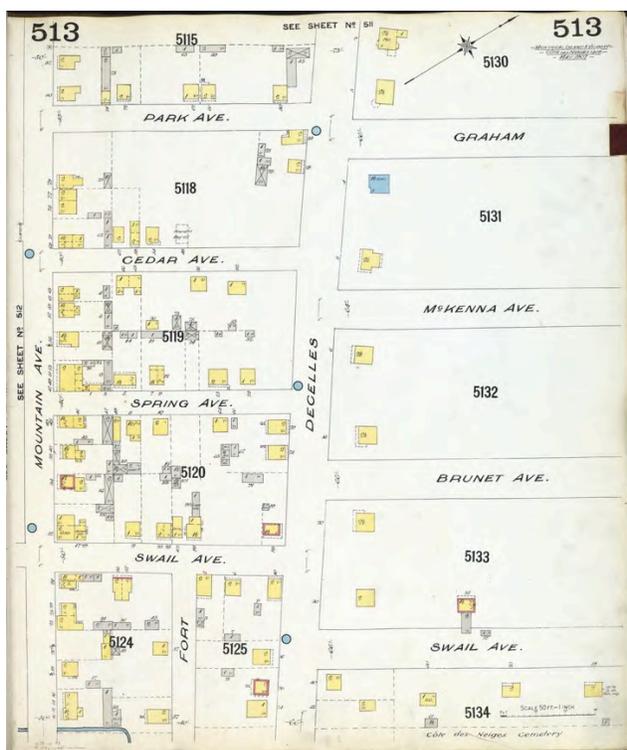


Détail de la carte produite en 1879 par Hopkins. Le vaste lot agricole de John Swail est situé en retrait des implantations suburbaines de la Côte-Sainte-Catherine et de celles urbaines de la Côte-des-Neiges.
Source : BAnQ, cote : G/1144/M65G475/H6/1879 DCA et CAR.

La propriété de John Swail, adjacente au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, est particulièrement imposante par ses dimensions. Ce lot agricole est progressivement loti à des fins résidentielles au début du XX^e siècle. La partie avec la topographie la plus plane du lot est développée par la compagnie Northmount Land.



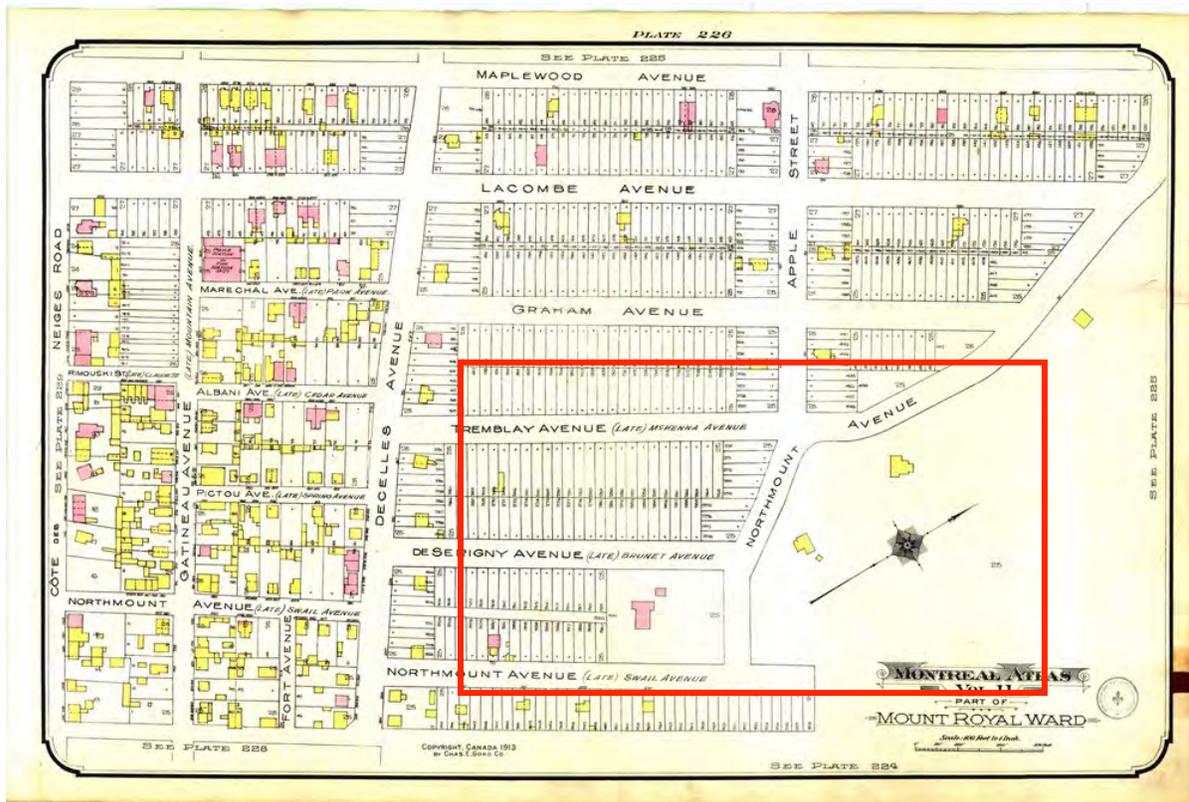
Détail du plan de 1907 produit par Pinsonneault. Premier projet d'urbanisation du site à l'étude. La base rationnelle du projet, par sa trame de rues orthogonale, est adaptée à la topographie du site avec des tracés sinueux et articulés à la frange est du secteur.
Source : BAnQ, cote : G/1144/M65G475/P5/1907 CAR.



Détail de la carte produite en 1907 par Goad. La discontinuité entre les rues de part et d'autre de l'avenue Decelles démontre bien que les îlots à l'est constituent un projet d'extension distinct. Ceux-ci reprennent toutefois la mise en forme rectangulaire des îlots plus anciens situés près du chemin de la Côte-des-Neiges.

Source : BAnQ, no de catalogue Iris : 3 847 080.

Les cartes de Pinsonneault (1907) et de Goad (1912-1914) indiquent pour la première fois l'urbanisation du site de la place de La Laurentienne. La trame orthogonale de rues d'orientation est-ouest est conséquente par rapport à l'ancien lot agricole et permet l'implantation régulière du cadre bâti résidentiel. La frange Est de ce projet de lotissement contraste toutefois avec l'orthogonalité des rues est-ouest. Cette bande est formée du tracé sinueux de l'avenue Northmount (aujourd'hui Louis-Colin) et de son segment articulé (disparu lors de la construction de la place de La Laurentienne) prolongeant la rue Apple (aujourd'hui McKenna) vers le sud jusqu'à l'avenue Swail. Le tracé de ce segment disparu correspond aujourd'hui plus ou moins à un axe s'étirant entre l'intersection des rues McKenna et Jean-Brillant et celle des chemins de la Tour et de Polytechnique, à travers la place de La Laurentienne.



Détail du plan de 1912-1914 produit par Goad. Cette représentation démontre bien l'interface sinieuse et articulée entre le lotissement orthogonal et la topographie du territoire. Les têtes d'îlot à l'est du secteur absorbent toutes les variations par rapport au lot étroit et profond qui forme la base rationnelle du projet.

Source : BAnQ, cote : G/1144/M65G475/C3/1912 DCA.

Ces voies sinieuses et articulées constituent l'interface entre le projet rationnel d'ensemble résidentiel du début du XX^e siècle et la topographie du territoire sur lequel il est implanté. Le plan de 1912-1914 de Goad démontre particulièrement bien que ce sont les têtes d'îlots à l'est qui absorbent les contrecoups de cette interface et qui subissent les variations de formes et de dimensions par rapport au lot étroit et profond qui constitue l'élément de base du projet de lotissement de ce secteur. L'urbanisation première du site à l'étude démontre ainsi une double identité : sa structuration rationnelle et orthogonale de base est adaptée à son pourtour pour répondre au contexte topographique de son implantation.

Une seconde caractéristique de ce premier projet de lotissement est sa discontinuité par rapport aux premières subdivisions du village de la Côte-des-Neiges à l'est du chemin du même nom. Le détail de la carte produite en 1907 par Goad démontre bien la dislocation de la trame orthogonale de part et d'autre de l'avenue Decelles. La forme rectangulaire des îlots illustre toutefois une parenté formelle dans la planification de l'extension du village vers l'est. Cette discontinuité se manifeste toujours aujourd'hui dans le désaxement de l'avenue Maréchal et de la rue Fendall, ainsi qu'à travers le dédoublement de la rue Jean-Brillant à son intersection avec l'avenue Decelles.

Le détail de la carte produite par Lovell en 1920 démontre une nouvelle étape de cette progression de l'urbanisation sur l'ancien lot agricole de Swail. Le projet dessiné sur la carte de Lovell présente une trame orthogonale partiellement articulée au niveau de son interface avec le projet à l'ouest précédemment décrit, facilitant leur arrimage. Ce lotissement n'est toutefois pas concrétisé et le site demeure libre jusqu'à l'arrivée de l'Université de Montréal dans les années 1920.



Détail du plan de 1920 produit par Lovell. Projet d'extension de la trame orthogonale qui ne s'est jamais avéré, sur le site actuel du campus principal de l'Université de Montréal.

Source : BAnQ, cote : G/3454/M65P22/1920/J64 DCA et CAR.

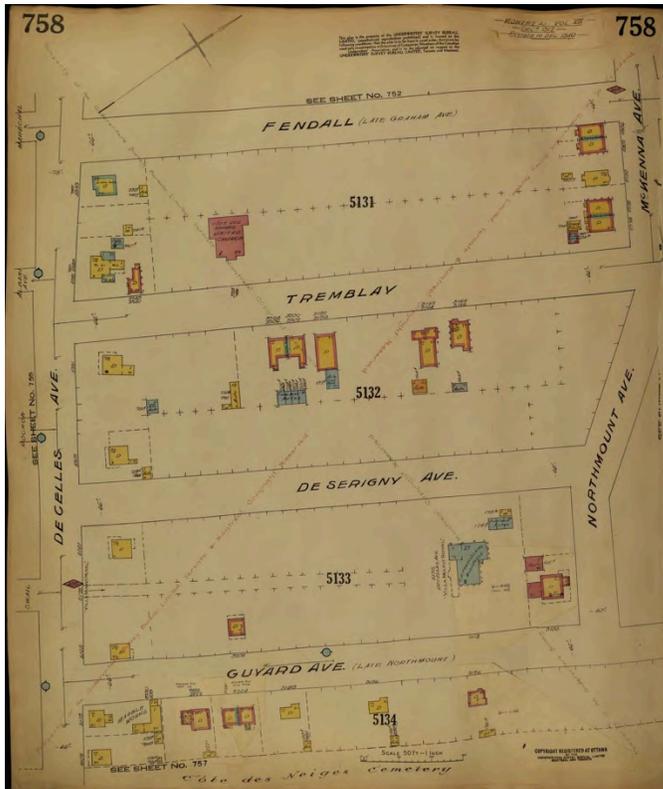
2.2. 1920-1960

URBANISATION D'UN SECTEUR ENTRE LE CAMPUS ET LE QUARTIER

Avant le déménagement de l'Université de Montréal sur le flanc du mont Royal, le territoire de Côte-des-Neiges est structuré selon trois modalités principales. La première est le noyau villageois linéaire qui longe le chemin de la Côte-des-Neiges. La seconde est le déploiement de grandes institutions religieuses de part et d'autre des chemins de la Côte-Sainte-Catherine et Queen-Mary à la fin du XIX^e siècle. Ceux-ci sont perpendiculaires au chemin de la Côte-des-Neiges, contribuant à former un maillage où les interstices entre le noyau villageois et les grandes propriétés institutionnelles sont comblés par la troisième modalité de développement : un lotissement urbain rationnel tel que détaillé dans la section précédente, qui rejoint le secteur à l'étude.

L'ouverture d'une ligne de tramway le long du chemin Queen-Mary et des avenues Decelles et Maplewood (aujourd'hui boulevard Édouard-Montpetit) ainsi que la construction du pavillon principal de l'Université de

Montréal sur son site actuel dès la fin des années 1920 modifient toutefois le portrait du secteur. D'une part, ils contribuent à l'accélération de la construction de maisons jumelées et de plexs jumelés dans les espaces interstitiels lotis lors de la période précédente. D'autre part, ces projets permettent de hiérarchiser ces espaces interstitiels de la structure urbaine de Côte-des-Neiges et génèrent du coup une densification le long des principaux axes de circulation locale (avenues Decelles et Maplewood notamment) avec la construction d'immeubles à appartements.

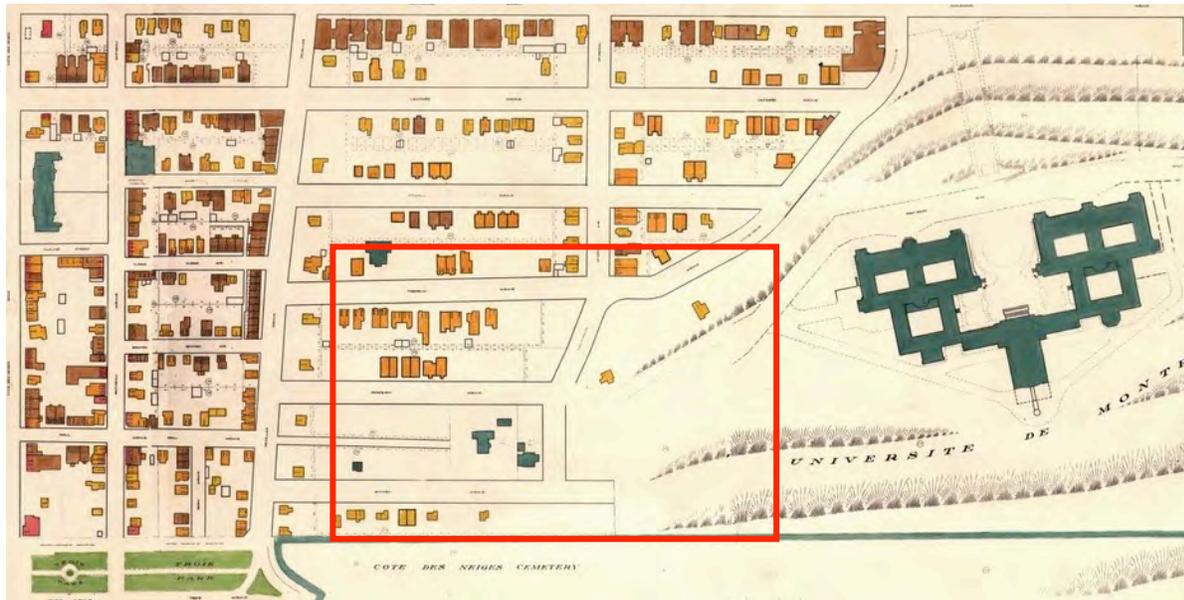


Plan produit en 1940 par l'Underwriters' Survey Bureau. Des bâtiments résidentiels commencent à être implantés sur le site loti au début du siècle, entre les rues Tremblay (aujourd'hui Jean-Brillant) et De Sérigny (aujourd'hui disparue). Au sud de cet îlot se trouve le domaine des pères Franciscains.
Source : BAnQ, numéro de catalogue Iris : 179 188, planche 758.

La localisation de l'Université de Montréal sur le flanc nord du mont Royal fait suite à l'indépendance en 1919 de l'Université Laval à Montréal, auparavant une filiale de l'Université Laval de Québec. Au milieu des années 1920, l'Université de Montréal relocalise son campus. Le choix du nouveau site est favorisé par un don de deux lots par la Ville de Montréal : un site est destiné au développement résidentiel et l'autre correspond à l'ancienne carrière Bellingham. En 1924, l'Université acquiert un terrain de 27 lots en bordure du boulevard Édouard-Montpetit appartenant aux Jésuites. Le territoire du futur campus est ainsi consolidé : l'objectif de réunion des lots est de former un vaste terrain de 150 arpents.

Au cours de la période de 1920 à 1960, le site de la place de La Laurentienne est toujours en marge du campus et tend plutôt à s'intégrer au quartier résidentiel en développement. Sa physionomie démontre deux des stratégies d'occupation de l'espace. Une première consiste en l'implantation régulière et ordonnée de maisons jumelées et de plexs jumelés sur des îlots rectangulaires formés par une grille de rues rationnelle. La seconde occupation du site à l'étude est plutôt pavillonnaire, celle des pères

Franciscains. La logique d'occupation institutionnelle de la Côte-Sainte-Catherine est donc ici appliquée à petite échelle à l'intérieur d'un secteur résidentiel en développement. Le domaine occupe une partie l'îlot entre les anciennes avenues De Sérigny et Marie-Guyard, à l'est de l'avenue Decelles.



Détail du plan d'utilisation du sol produit par la Ville de Montréal en 1949. La construction résidentielle se poursuit sur l'îlot au nord du domaine des pères Franciscains.

Source : BAnQ, numéro de catalogue Iris : 3 343 054, planche 48-60.

À la fin des années 1950, cette présence religieuse contribue à renforcer la distinction de cet îlot par rapport aux îlots voisins, dont la construction est à toute fin achevée. La faible densité de son occupation lui confère effectivement un potentiel de reconfiguration unique au sein de ce tissu urbain rationnel configuré en fonction de l'expansion résidentielle au début du siècle. Cette occupation peu intense du site contribue à en faire une localisation de choix pour y développer un grand projet sur un vaste site : le niveau de complexité lié aux processus de remembrement, d'expropriation, de démolition, etc. s'en trouve directement atténué, en comparaison avec la situation des îlots environnants entièrement construits. L'îlot au sud de celui où sont installés les pères Franciscains présente également une partie non construite, ce qui le distingue aussi des autres îlots du quartier.

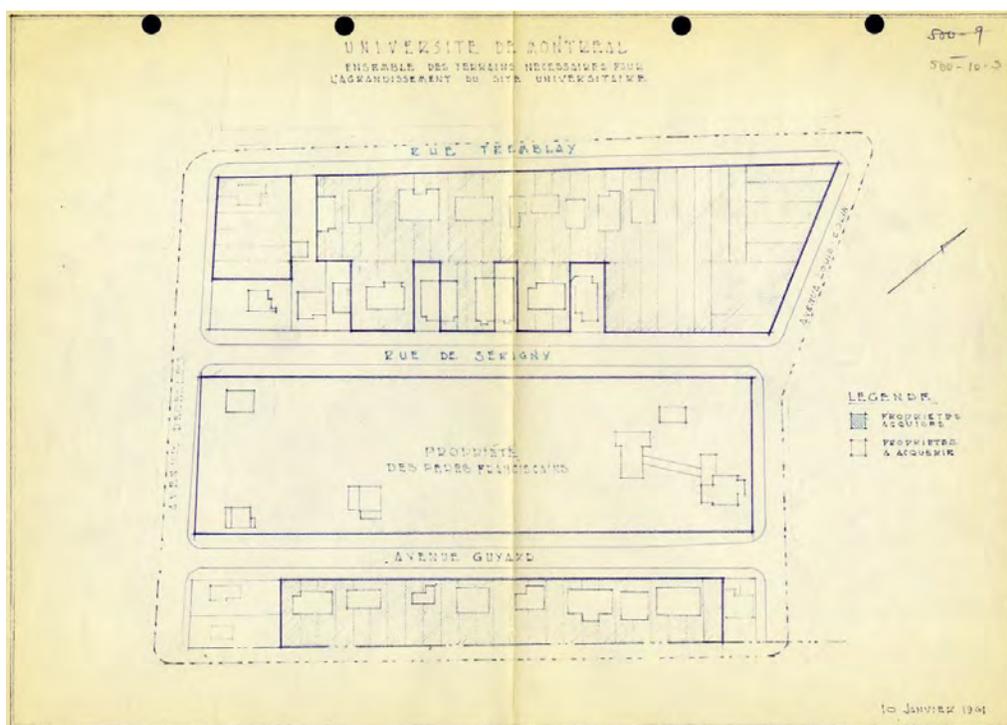
En plus de leur plus faible occupation bâtie, la localisation de ces îlots sur un territoire relativement plat et en continuité avec les espaces naturels entourant le pavillon principal de l'Université de Montréal contribue à en faire un lieu propice pour l'expansion du campus.



Détail du plan d'utilisation du sol produit par la Ville de Montréal en 1961, à l'aube des grandes transformations des années 1960.
Source : BAnQ, cote : G/3454/M65G4/s2, 4/M65 CAR, planche 225-29.



Photographie aérienne de 1961, montrant le site avant la démolition des bâtiments.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), cote : P1688-61, 6674-1-4.



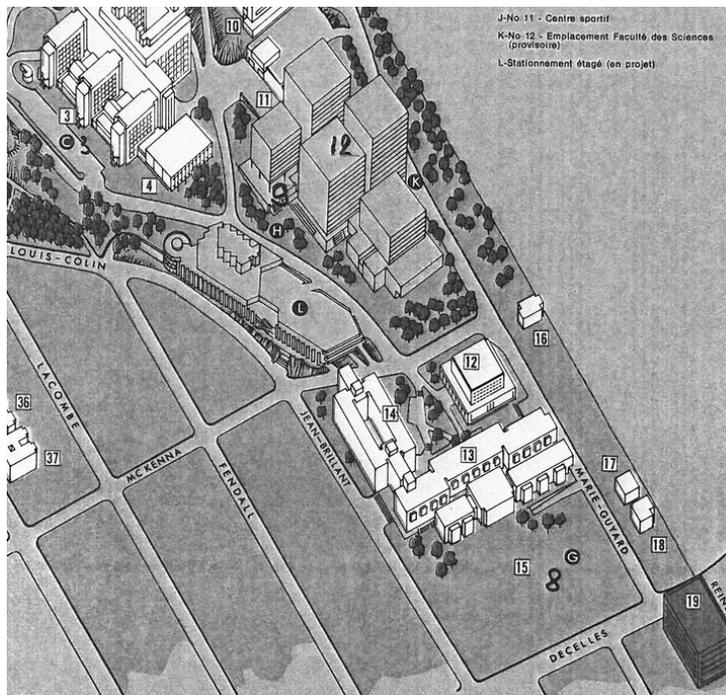
Université de Montréal; Ensemble des terrains nécessaires pour l'agrandissement du site universitaire, 10 janvier 1961.
 Source : Archives de l'Université de Montréal, Fonds D33, Service de l'équipement, boîte 2565.

2.3. 1961-AUJOURD'HUI

INTÉGRATION DU SITE AU CAMPUS PAR SA RECONFIGURATION POUR CRÉER LE PÔLE ACADÉMIQUE DES SCIENCES SOCIALES

Le contexte social d'après-guerre et de la Révolution tranquille ainsi que les modifications de stratégies de financement et de structure de l'éducation au Québec contribuent à créer un contexte favorable à la plus grande fréquentation des établissements académiques au tournant des années 1960. Ceci génère notamment des projets d'expansion des universités au Québec.

La décennie 1960 constitue ainsi la principale période de rupture dans l'évolution du site à l'étude, alors qu'il est retiré du tissu urbain résidentiel de l'expansion du village de la Côte-des-Neiges pour être intégré au campus. Cette redistribution du territoire à l'étude au sein d'une autre entité urbaine, le campus en l'occurrence, va à l'encontre de la logique topographique de l'organisation de ce site. La topographie du site l'inscrit « naturellement » dans le plateau inférieur où est planifiée l'expansion du village de la Côte-des-Neiges au cours de la première moitié du XX^e siècle. La limite Est du site étudié est marquée par une discontinuité topographique : il s'agit de la frontière avec le plateau supérieur où est érigé le pavillon principal du campus. Cette frontière était longée par le segment sinueux de l'avenue Louis-Colin aujourd'hui disparu. Telle était la réelle limite topographique entre les entités géographiques résidentielle et institutionnelle de ce territoire marqué par une déclivité importante.

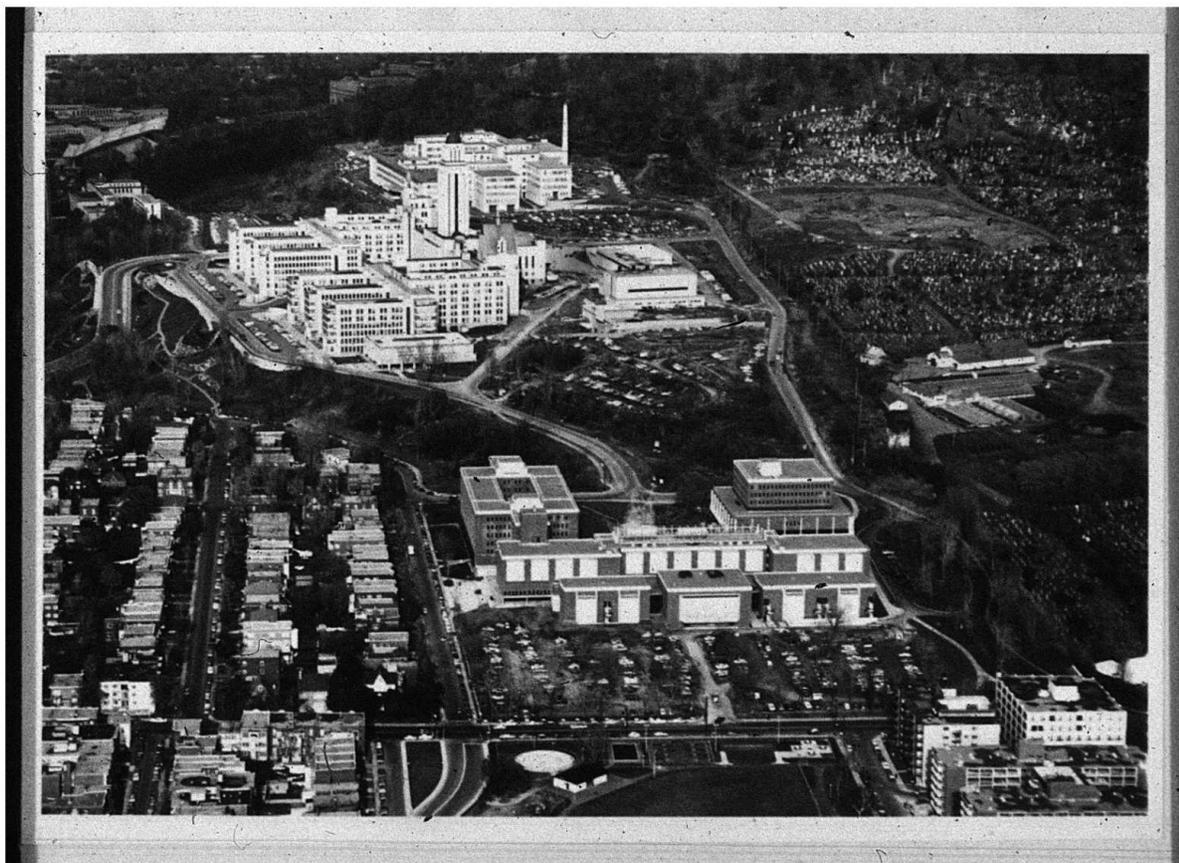


Proposition d'aménagement du secteur ouest en 1967. Le segment disparu de l'avenue Louis-Colin est conservé même au-delà de la construction du garage Louis-Colin dans cette version. En réalité, ce segment est supprimé lors de la deuxième phase d'aménagement de la place, à l'occasion de la construction de la place.

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), dessin provenant du Bureau de l'information de l'Université de Montréal, cote : 63P1, 728.

Les avantages de contiguïté spatiale et de propriété mentionnés dans la section précédente ont toutefois eu raison de la logique topographique du territoire : le site étudié est sélectionné pour accueillir l'expansion du campus rendue nécessaire au début des années 1960. En 1961, Ernest Cormier propose une première esquisse de cette expansion. Son plan propose une forme physique hybride, où un nouveau cadre bâti institutionnel est implanté sur la trame des rues existantes, dont la configuration correspond aux besoins des lotissements résidentiels prévus au début du siècle. Le changement de garde dans la planification de l'évolution du campus, laissée aux soins de l'agence de Jean-Claude La Haye au début des années 1960, s'accompagne de la modification de la stratégie de reconfiguration du secteur entre les rues Jean-Brillant, Decelles et Marie-Guyard ainsi que de l'avenue Louis-Colin (segment aujourd'hui disparu). La *tabula rasa* proposée par La Haye permet de créer un secteur ouest du campus où la générosité spatiale offre une plus grande liberté de conception, correspondant davantage au modèle d'implantation des édifices institutionnels modernes.

L'Université de Montréal procède ainsi à l'acquisition des rues De Sérigny en 1966 et Marie-Guyard en 1967, en plus du segment disparu de l'avenue Louis-Colin en 1967. Les îlots au sud de la rue Jean-Brillant, jusqu'à la limite de propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, entre l'avenue Decelles et le prolongement de la rue McKenna (nommée avenue Louis-Colin à l'époque) sont aussi acquis par l'Université. Cette acquisition concerne principalement des parcelles privées où sont érigés des bâtiments résidentiels et un domaine appartenant aux pères Franciscains. La démolition des bâtiments de l'ancien site des Franciscains est complétée en 1966. Par la suite, ce sont les bâtiments de l'îlot au sud-ouest de l'intersection des rues Jean-Brillant et McKenna qui sont supprimés. Les propriétés sont remembrées pour former un vaste lot qui inclut la voirie acquise.



Vue d'ensemble du secteur ouest du campus avant la construction du garage Louis-Colin. Le segment d'orientation nord-sud de l'avenue Louis-Colin est toujours présent à cette époque.

Source : Archives de l'Université de Montréal.

Au début des années 1960, La Haye propose d'abord de construire l'hôpital universitaire sur ce secteur ouest. Ce projet d'hôpital universitaire constitue un enjeu depuis un certain temps déjà. La question du stationnement émerge également à cette époque : les terrains acquis sont considérés comme stationnements temporaires, en attendant le projet de stationnement étagé permanent. Le projet de la construction du garage Louis-Colin est donc dans les cartons avant même que les pavillons de sciences sociales et de droit soient considérés pour occuper le secteur ouest. Le projet d'hôpital universitaire est finalement remplacé par celui de la création d'un pôle académique des sciences sociales et de droit.

Les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant sont ainsi construits en 1968 sur le site du secteur ouest, selon les plans des architectes Beauvais et Lusignan. Leur configuration sur le nouveau site du campus démontre la création d'une cour intérieure reliant les trois bâtiments : la place des sciences sociales (aujourd'hui nommée place de La Laurentienne) est ainsi aménagée en 1968, dans une première phase d'aménagement après la construction des pavillons, selon les plans de Jean-Claude La Haye. Les plans montrent le contraste de la définition de la place au nord, sud et ouest par les pavillons et du caractère incomplet de son versant est. La rue Marie-Guyard, située au sud du pavillon Maximilien-

Caron, est reconfigurée à l'occasion : le réseau viaire de l'Université au sud du pôle des sciences sociales prend la configuration actuelle du chemin de la Tour, avec le dédoublement de la voie à l'arrière des pavillons Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant pour faciliter les accès de service. Au nord-est de la place, le segment d'orientation nord-sud de l'avenue Louis-Colin est partiellement maintenu pendant la construction de la place.

Le garage Louis-Colin, projeté depuis un certain temps, est ensuite construit en 1969 selon les plans de la firme d'architectes Ouellet, Reeves, Alain. Son implantation au nord-est de la place de La Laurentienne permet de compléter l'aménagement original de cette cour intérieure au tournant des années 1970, dans une seconde phase d'aménagement. Les sentiers piétonniers reliant les pôles des sciences sociales (par la place de La Laurentienne) et du pavillon principal sont aménagés sur le terrain en déclivité au sud-est de la place. Également situé sur le même axe, l'aménagement du toit-terrasse du garage Louis-Colin est conçu par l'agence de Jean-Claude La Haye en 1969, de pair avec la construction du bâtiment. Le segment d'orientation nord-sud de l'avenue Louis-Colin est éliminé au profit d'un accès véhiculaire qui contourne le côté est du pavillon Lionel-Groulx pour donner accès à la place. Au sud-est de cette voie, un sentier piétonnier est aménagé pour accéder au plateau supérieur et au chemin de la Tour.

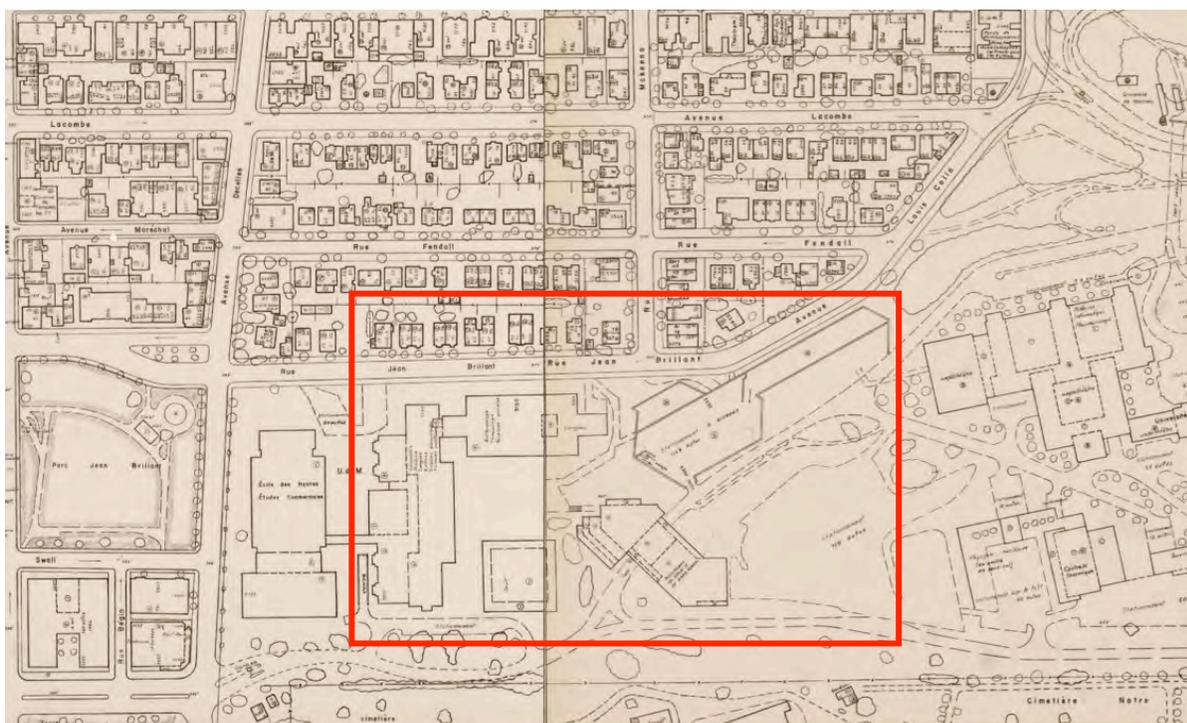
Le réseau piétonnier intérieur est également mis en place dans le secteur ouest à cette époque, ce qui permet de le relier au secteur du pavillon principal. Le tunnel longeant l'arrière du garage Louis-Colin est connecté au couloir intérieur relié au pavillon Lionel-Groulx. Ce réseau piétonnier intérieur fait partie intégrante du plan directeur de La Haye dans les années 1960.



Détail du plan d'utilisation du sol produit par la Ville de Montréal en 1975, après les grandes transformations des années 1960.
Source : BAnQ, cote : G/3454/M65G4/s2, 4/M65 CAR, planche 225-29.

Au début des années 1970, la place de La Laurentienne présente ainsi un caractère composite. Sa composition d'origine, avec la configuration géométrique des hexagones qui s'intègre bien à l'aménagement paysager des abords des bâtiments, à leur accès à partir de la place ainsi qu'au mobilier, semble intimement reliée aux pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant. L'absence de définition bâtie à l'est génère un certain flou de ce côté, pouvant aussi être perçue comme une flexibilité de l'aménagement futur. L'implantation du garage Louis-Colin de ce côté et la pente du terrain en direction du pavillon Roger-Gaudry sont deux facteurs expliquant cette distinction, par la difficulté qu'ils entraînent à prolonger vers l'est la formalisation rigide de la composition de l'espace libre.

La construction de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines en 1985-1988 est effectuée selon les plans des firmes d'architectes Jodoin, Lamarre, Pratte et associés et Dimitri Dimakopoulos et associés. Aussi nommé le pavillon Samuel-Bronfman, cet édifice « [...] établit un premier lien fonctionnel et visuel entre le plateau inférieur du campus et celui du Pavillon principal. »² Il s'inscrit donc dans le « [...] parti d'aménagement qui privilégie le développement des terrains situés entre les principaux pôles du cadre bâti actuel [fin des années 1980], de façon à constituer progressivement un lien continu à travers le campus. »³



Détail du plan d'utilisation du sol produit par la Ville de Montréal en 1990, après la construction du pavillon Samuel-Bronfman en 1988.
Source : BAnQ, cote : G/3454/M65G4/s1/M65 CAR, planches 225-30 et 226-30.

² Plan directeur édition 1995, p.13.

³ *Ibid.*, p.13.

La construction du pavillon Samuel-Bronfman ajoute au caractère déjà composite de la place. D'abord, son implantation sur une partie de l'espace aménagé entre le garage Louis-Colin et le pavillon Maximilien-Caron ampute une partie des aménagements paysagers et des sentiers piétonniers bordant la partie sud-est de la place. Ensuite, comme l'entrée principale de la bibliothèque est accessible à partir de la place, un aménagement particulier est proposé pour l'interface entre le pavillon et la place. Ce nouvel aménagement vise l'adéquation entre les façades du pavillon donnant sur la place et la continuité du principe de formalisation géométrique qui guidait à l'origine la conception de la place, le tout en considérant la topographie déjà inclinée au niveau de cette interface.

Le résultat de la configuration de la place de La Laurentienne au travers de l'évolution de son environnement est une impression de bipolarité entre ses parties ouest et est. L'aménagement de la portion ouest démontre encore aujourd'hui la cohérence de son parti d'aménagement originel et les liens formels et fonctionnels étroits unissant les aménagements paysagers de la place aux trois pavillons des sciences sociales et de droit.

À l'est, la place présente le caractère rapaillé des solutions diverses appliquées en réponse aux problématiques individuelles de chaque intervention réalisée au fil du temps. D'une part, les aménagements individuels de la partie est de la place ne présentent pas une cohérence qui pourrait laisser croire à un parti d'aménagement d'ensemble. D'autre part, la relation des aménagements de la partie est avec celui de la partie ouest démontre une certaine fracture et une faible continuité.

Dans une perspective historique, le site à l'étude fait donc l'objet d'un aller-retour entre les phases de démembrement et de remembrement, ou de solidarité et de fragmentation, de son aménagement urbain. D'abord intégré à une vaste terre agricole, le site est ensuite divisé pour former des propriétés permettant l'expansion résidentielle du village de la Côte-des-Neiges. La volonté d'expansion de l'Université sur le site génère toutefois un retour à la solidarité du site par le remembrement des propriétés, dans un objectif de faciliter l'aménagement du pôle académique des sciences sociales. Malgré cette stratégie, la construction réelle des différents éléments constituant ce pôle ouest du campus génère plutôt un retour vers une fragmentation de l'aménagement du site à travers des aménagements spécifiques à chaque projet, qui rendent hétéroclite le caractère de la place de La Laurentienne malgré le maintien de la propriété universitaire unique du site depuis le remembrement foncier des années 1960.

Le projet contemporain de rénovation de la place de La Laurentienne est l'occasion de déterminer la stratégie d'aménagement de l'espace à adopter. Faut-il procéder à la réunion du site à travers un parti unique qui englobe la totalité de l'espace libre de la place? Ou vaut-il mieux accepter l'évolution fragmentée des composantes de la place actuelle pour affirmer plus franchement les différents aménagements et surtout, assurer des transitions adéquates entre ces aménagements distincts pour affirmer la présence de cet espace public, trop souvent perçu comme lieu de passage?

3. PLANIFICATION DU SITE

3.1. PROJET DE CORMIER

Le pavillon principal aurait été esquissé en une nuit de la fin d'octobre 1923 par Cormier selon une description d'Émile Chartier rapportée par l'auteure Bizier. « Quelques minutes plus tard, les deux hommes [le vice-recteur Chartier et le recteur Piette] redescendent vers la voiture du recteur. Près du véhicule, l'architecte montréalais Ernest Cormier les attend. Il a été convoqué par le recteur qui l'entraîne à son tour dans l'ascension du mont Royal. Émile Chartier écoute, observe les deux hommes. Au recteur qui veut savoir ce que l'ingénieur, architecte, sculpteur et peintre paysagiste peut espérer d'un site comme celui-là, Cormier répond par une question : "Combien de temps me donnez-vous pour répondre? " Piette est pressé : "Seriez-vous prêt demain avant-midi? " Cormier demande l'autorisation de passer l'après-midi sur place et d'arpenter le terrain. "Le lendemain à 10 heures, en effet, écrit Chartier, M. Cormier nous arrivait tout rayonnant. En ma présence, il remit à Monseigneur Piette l'esquisse exacte, tracée pendant la nuit, du monument babylonien qui orne aujourd'hui ce flanc du mont Royal. »⁴ Cormier est finalement engagé le 6 novembre 1925.

En ce qui concerne le plan-masse, Isabelle Gournay mentionne que « d'après les documents d'archives du Centre Canadien d'Architecture (CCA), ce n'est qu'en 1926 que nous voyons apparaître un ensemble cohérent de prestations graphiques comprenant plan masse ainsi que quelques plans schématiques, perspectives et études de façades pour les principaux bâtiments. »⁵ Le plan d'ensemble daté de septembre 1926 qui suit en témoigne. On note :

- La présence des immeubles sur le versant sud de Maplewood (aujourd'hui boulevard Édouard-Montpetit).
- Les accès au terrain et un réseau véhiculaire un peu flou.
- La configuration suggérée d'un axe du pavillon principal au boulevard Édouard-Montpetit.
- Le couvert végétal omniprésent.
- La limite ouest du site au niveau de l'avenue Northmount (segment aujourd'hui disparu sous le réaménagement du secteur ouest, autrefois aussi nommé avenue Louis-Colin), tout juste à l'est de la place de La Laurentienne actuelle.

Comme le mentionne Mme Gournay, pour Cormier c'est le plan qui est l'élément générateur⁶, ce qui expliquerait probablement l'abstraction qu'il fait au début de sa conception du site. « On perçoit chez Ernest Cormier, que sa formation académique n'a pas habitué à s'adapter à des contingences topographiques, une certaine méconnaissance des accidents du terrain et de sa forte déclivité. Dans ses études de cheminements piétonniers et de circulations automobiles, il semble se soucier davantage de

⁴ BIZIER, p. 116

⁵ GOURNAY (1990), p.63.

⁶ *Ibid.*, p. 27.

symétrie et d'harmonie que d'accessibilité. [...], Cormier recherche une tension plus qu'une homonymie entre son architecture très hiérarchisée et le cadre naturel, dont il accentue le caractère pastoral et virginal. »⁷

Ce caractère monumental correspondait tout à fait à une volonté ecclésiale évidente de manifestation spatiale sur le mont Royal en contrepartie de la présence des institutions anglophones tel l'Université McGill et l'hôpital Royal Victoria sur le versant sud. D'ailleurs, † Melvin Charney a une interprétation sévère quant au parti architectural de Cormier : « [en] reproduisant le site de l'université anglaise de McGill, l'Université de Montréal agit comme bien des élites colonisées qui tendent à imiter les comportements de la culture dominante [...]. Comme si le niveau d'éducation à Montréal nécessitait littéralement un déplacement vertical près des anges [...]. Tandis qu'à l'Université McGill les pavillons sont disposés comme dans un manoir anglais, l'Université de Montréal fut conçue comme un grand bâtiment à la façon Versailles. Chacun imitait les décors idéalisés de son ordre social respectif. »⁸

Toujours dans le domaine de la comparaison, M^{me} Gournay considère que « l'approche qu'on peut qualifier d'"anti" ou de "supra-contextuelle" de John Ostell et d'Ernest Cormier est bien aux antipodes de celle de Percy Nobbs au Pathology Building de McGill. Produisant une structure se suffisant à elle-même, ville dans la ville qu'on appréhende mieux d'un avion que du centre d'Outremont, Ernest Cormier sans probablement en être conscient, est l'un des premiers promoteurs d'une idéologie qui, poussée à son paroxysme dans les années 60 et 70, a produit des ensembles monumentaux particulièrement "schizophrènes" tels qu'Habitat ou le Village olympique! »⁹

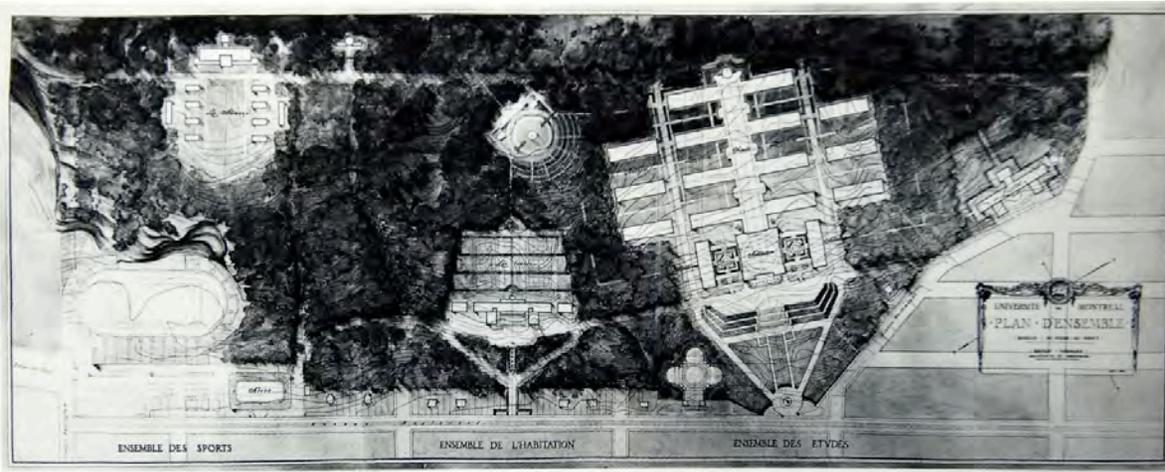
Il n'en demeure pas moins que le traitement final du pavillon est apprécié. « Contrastant avec la brique chamois, les couronnements de cuivre de la chapelle et des amphithéâtres, des extincteurs placés au sommet des escaliers latéraux, des dispensaires et de l'École dentaire ponctuent la grandiose composition pyramidale du pavillon principal, la rendant très lisible. [...] Rien n'est plus photogénique et bucolique, comme s'en apercevra la presse populaire, que ces couronnements vus à travers les arbres du mont Royal. Cette alliance du "monumental" et du "pittoresque", deux types de "caractères" le plus souvent incompatibles, est particulièrement réussie. »¹⁰

⁷ *Ibid.*, p.65.

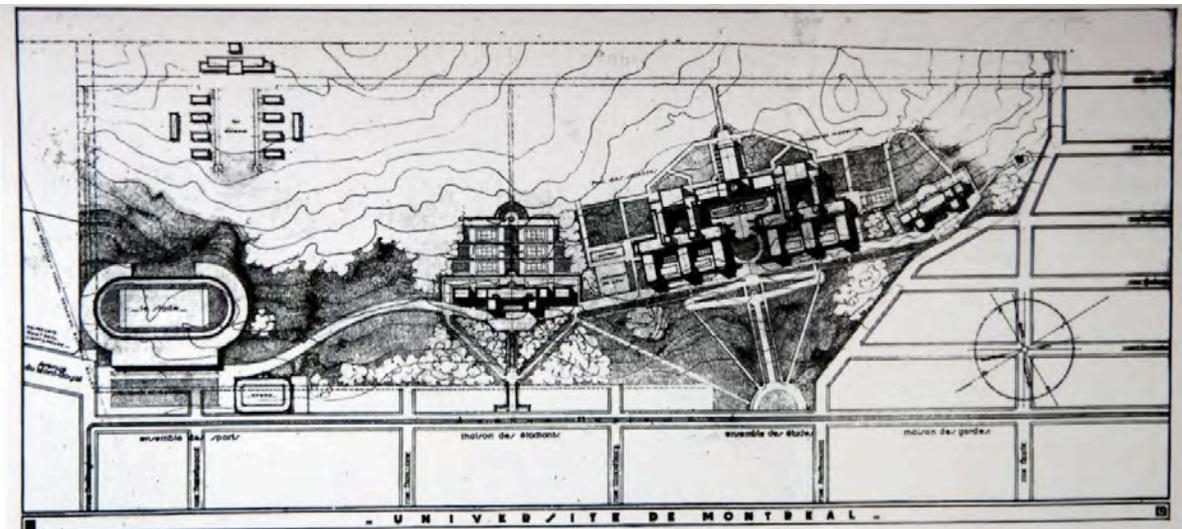
⁸ « Saisir Montréal », dans Société d'architecture de Montréal, *Découvrir Montréal*, Montréal, Les Éditions du jour, 1975, p.23, in GOURNAY (1990), p. 81.

⁹ GOURNAY (1990), p.70.

¹⁰ *Ibid.*, p.74.



« Ernest Cormier, Plan de masse, septembre 1926 ».
Source : CCA AR01 : 847xx, in GOURNAY, p. 138.



« Plot Plan – University of Montreal Ernest Cormier F.R.A.I.C., Architect and Engineer » v. mai 1927, paru dans *The Journal*, Royal Architectural Institute of Canada, en juin 1931.
Source : BIZIER, p.121.

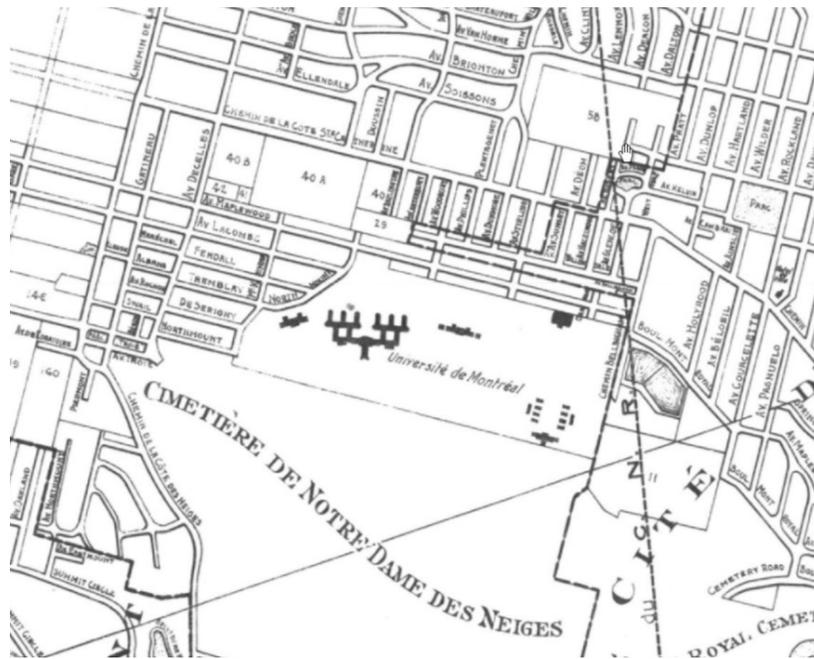
L'exploration quant à la disposition des ailes facultaires a rapidement abouti à l'organisation que l'on connaît aujourd'hui. Le plan-masse élaboré vers 1927 et publié dans *The Journal*, Royal Architectural Institute of Canada, en juin 1931, de la page précédente, en témoigne.

À noter sur ce plan-masse :

- Le chemin de service rectiligne qui fait abstraction des contraintes topographiques à la limite sud du terrain partant de l'ancienne rue Marie-Guyard à l'ouest jusqu'au prolongement de l'avenue Vincent-d'Indy à l'est.
- L'accès « noble » au terrain dans le prolongement de l'avenue du Mont-Royal et qui semble rejoindre l'avenue Jean-Brillant.
- La persistance du tracé des rues au sud du boulevard Édouard-Montpetit.
- La configuration suggérée de l'accès dans l'axe du pavillon principal à partir du boulevard Édouard-Montpetit.
- Les aires de stationnement qui apparaissent entre la maison des étudiants et l'ensemble d'études.
- L'évocation graphique des aires boisées.

L'inauguration officielle du chantier a lieu le 30 mai 1928 pour fermer temporairement le 23 septembre 1931. Il ne reprendra que dans les années 1940 et l'inauguration officielle a lieu le 3 juin 1943.

Le dessin du fonctionnaire municipal Courval de 1931 illustre l'implantation supposée des bâtiments au début des années 1930. Elle correspond au plan de masse de Cormier de 1927.



Extrait de Plan de la Cité de Montréal et de ses environs 1931 d' E.P.J. Courval.

Source : BAnQ G/3454/M65/1931b/C68 CAR.

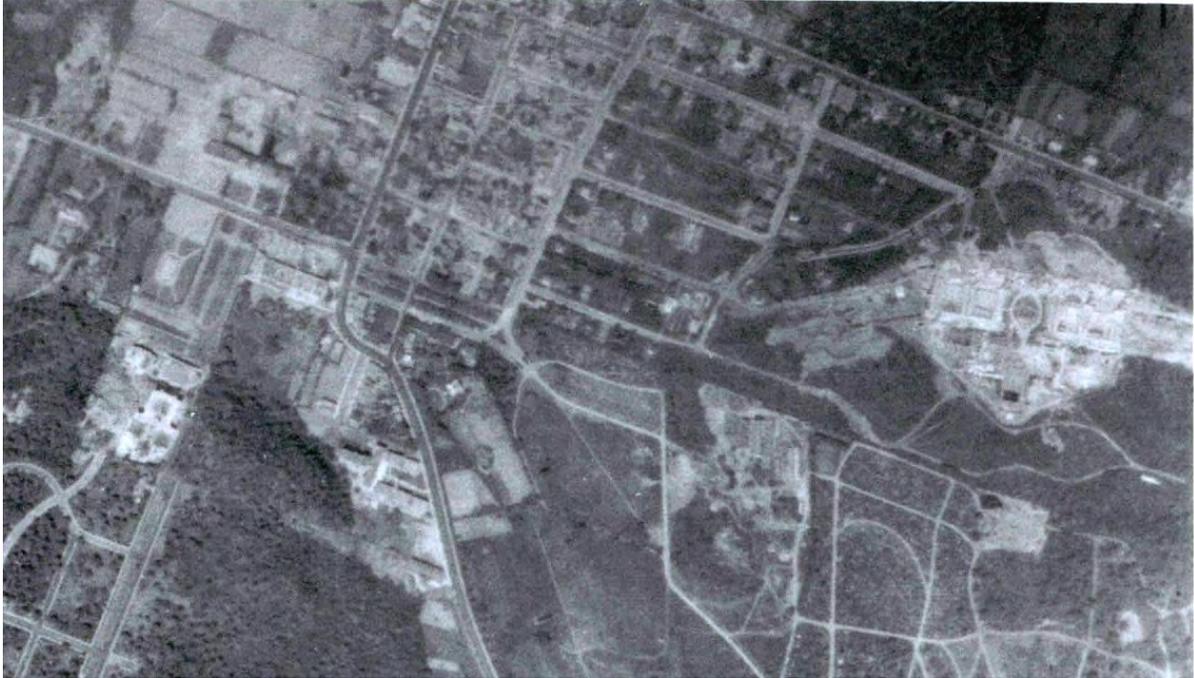
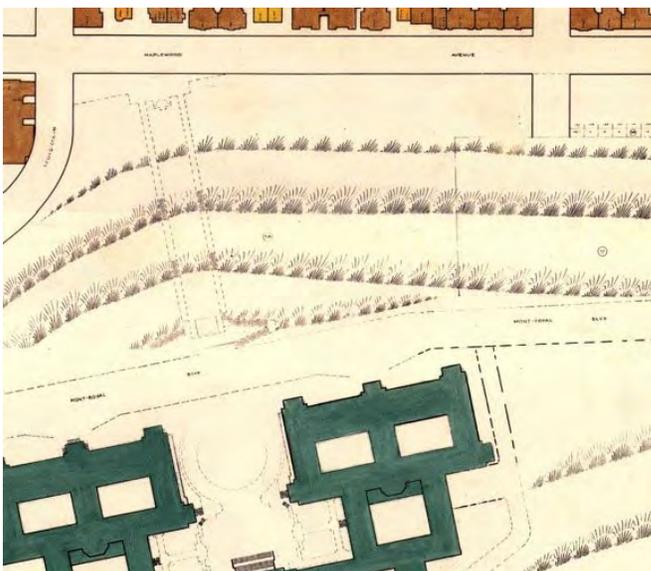


Photo aérienne 1930 (détail). Deux chantiers importants du secteur : celui de l'Université de Montréal et celui de l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Source : UQÀM, cartothèque, cote : A2258-7.

Les plans d'utilisation du sol de 1949, réalisés par la Ville de Montréal, nous montrent encore une fois la persistance du tracé des rues au sud d'Édouard-Montpetit l'état du réseau viaire par le pointillé ainsi qu'un étrange escalier (?) dans l'axe de la tour du pavillon principal ainsi qu'un traitement particulier à la rencontre du boulevard.



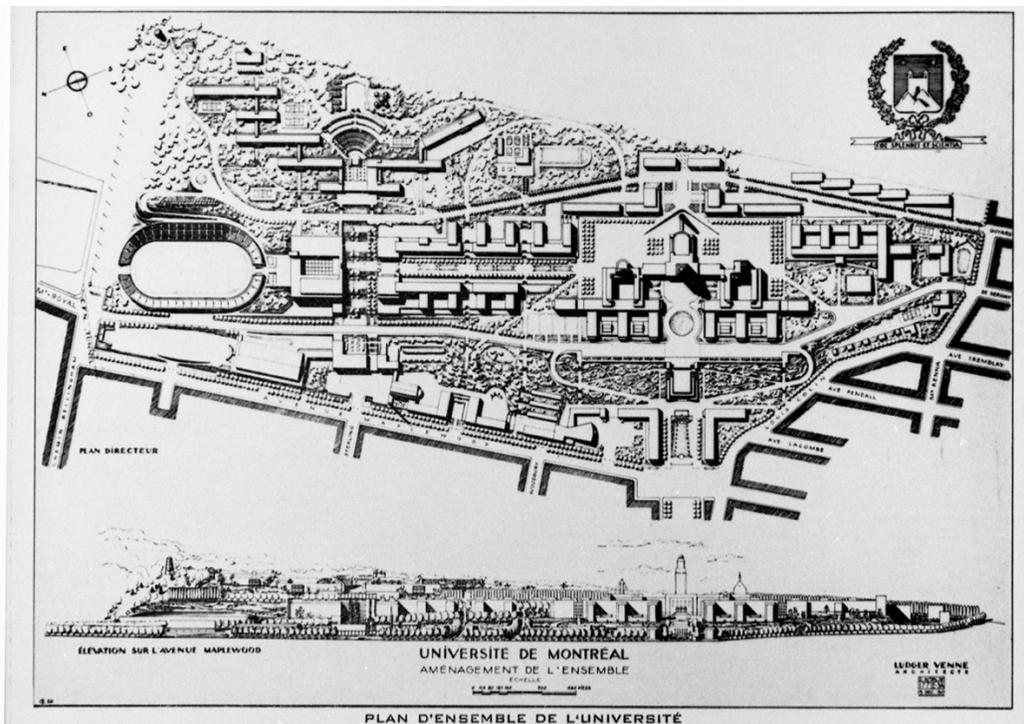
Extrait du plan de 1949 illustrant en pointillé l'axe et le raccord à la trame urbaine.

Source : BAnQ, plan d'utilisation du sol de la Ville de Montréal, novembre 1949, planches 48-60.

Curieusement malgré le fait qu'Ernest Cormier soit officiellement nommé en janvier 1950 architecte et ingénieur-conseil de l'Université¹¹, un nouveau plan d'ensemble de l'architecte Ludger Venne daté du 15 décembre 1950 est publié au printemps 1951. Notons que Venne est déjà engagé par l'Université pour la construction des pavillons J.-A. DeSève et la Résidence A qui a cours de 1949 à 1956¹².

On remarque sur ce plan d'ensemble qui suit :

- Un strict alignement parallèle au pavillon principal des bâtiments proposés et situés au sud de la voie de circulation principale qui part du boulevard du Mont-Royal pour rejoindre la rue de Sérigny.
- La voie de desserte en impasse qui débute dans le prolongement de la rue Swail (aussi nommée Marie-Guyard).
- L'axe devant la cour d'honneur qui rejoint le boulevard Édouard-Montpetit.
- La proposition d'une place dans la partie basse de l'axe par l'élargissement du boulevard Édouard-Montpetit.
- Le bâtiment podium dans la falaise toujours dans le même axe.
- L'aspect minéral et formel de la place derrière le pavillon principal.
- Le formalisme des jardins et des circulations à l'exception de quelques sentiers sinueux dans la falaise devant le pavillon principal.



¹¹ GOURNAY (1990), p.78.

¹² CAMERON et al. (2008), p. 113.

Plan d'ensemble de 1950 de Ludger Venne.

Source : Archives de l'U de M, cote : D0036c4013Plan.

Le célèbre « désormais » de Paul Sauvé enclenche la deuxième phase d'expansion de l'Université de Montréal. En effet, l'entente de transfert de points d'impôt intervenue avec le gouvernement fédéral ouvre des perspectives de financement de la part du Québec aux universités. Antonio Barrette qui succède à Sauvé suite à son décès prématuré, ira jusqu'à dire « Nous allons tout payer » ce qui autorise les projets les plus extraordinaires. Un projet d'expansion du campus de l'Université de Montréal est alors évalué à plus de 50 M\$. Il compte 12 projets d'immobilisations :

- *La construction d'un hôpital universitaire de 400 lits auquel s'adjoindra une nouvelle faculté de médecine.*
- *Le remplacement de l'escalier de bois entre le campus et l'avenue Maplewood par un escalator.*
- *L'installation d'un nouveau système de chauffage.*
- *La construction d'un stade.*
- *La construction d'un gymnase.*
- *L'aménagement d'un terrain de football.*
- *L'aménagement d'une bibliothèque.*
- *L'aménagement des trois ailes ouest du bâtiment principal [laissées vacantes à l'époque pour l'hôpital universitaire].*
- *La construction d'une aile supplémentaire.*
- *La venue de l'Institut de cardiologie.*
- *La venue de l'Institut de microbiologie.*
- *La venue de l'École des Hautes Études Commerciales.¹³*

Ces constructions nécessitent de toute évidence, un nouveau plan directeur d'aménagement.

Ernest Cormier malgré son rôle d'architecte-conseil et d'ingénieur-conseil propose un plan d'ensemble en mai 1961. Il avait d'ailleurs manifesté dans un rapport adressé au comité de Développement et de Construction de l'Université une vive opposition à la proposition d'engagement d'un urbaniste. Le comité lui répond officiellement dans un mémoire : « Dans votre rapport n° 14 vous exprimez votre opposition à un contrat proposé entre l'Université et un urbaniste. Les deux raisons que vous invoquez sont qu'un tel contrat ferait "double emploi avec l'esprit et la lettre de l'entente qui retient vos services professionnels comme architecte-conseil et ingénieur-conseil pour les projets que l'Université s'apprête à mettre en marche" et de plus que le "travail décrit dans le contrat proposé est maintenant exécuté jusqu'au point où le Comité doit prendre les décisions sans lesquelles la révision définitive du plan d'ensemble ne peut être effectuée". »¹⁴

¹³ BIZIER, p.224.

¹⁴ Mémoire à monsieur Ernest Cormier en réponse à son rapport n° 14 du comité de Développement et de Construction daté du 19 avril 1961, p. 1. Source : Archives de l'U de M, Fonds D33, boîte 2565.

Toutefois, on peut comprendre que le comité a demandé des scénarios partiels d'organisation du territoire : « À aucun moment l'Université ne vous a demandé un plan d'ensemble et logiquement à aucun moment vous n'en avez préparé. Certes vous avez soumis des dessins réunissant sur un seul plan différentes études que vous aviez présentées pour les parties soit à l'ouest, soit à l'est, soit au centre, mais jamais vous nous avez laissé entendre qu'en acceptant, par étape, chaque partie soumise, nous acceptions ainsi des sections d'un plan d'ensemble dont on vous aurait confié la préparation. »¹⁵ Le comité explique même ce qu'il entend par plan d'ensemble pour justifier que les prestations de Cormier ne correspondent pas à la définition. « Un plan d'ensemble, à notre avis, suggère un tout dont les parties peuvent être modifiées, mais où les principes sont établis et acceptés. Quant à nous, le plan d'ensemble non seulement montrerait ce que l'on doit faire, mais il expliquerait pourquoi on ne doit pas faire autre chose. »¹⁶

Cormier un professionnel rigoureux certes, mais ayant toujours été jaloux de son autonomie devra quitter. « C'est seulement en juin 1961, quand, âgé de plus de 75 ans, il essaye d'imposer un ambitieux plan d'expansion, qu'on lui fait comprendre qu'il est temps de passer le flambeau à la nouvelle génération. »¹⁷

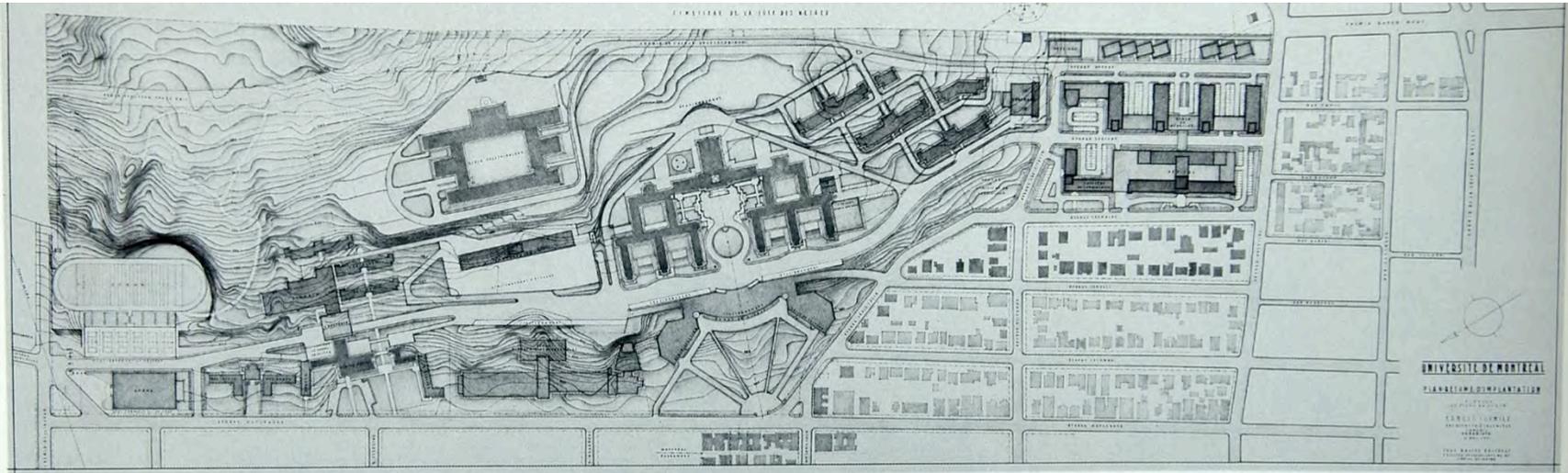
On note sur le dernier plan d'ensemble de Cormier :

- Le maintien de la trame de rues du secteur ouest malgré l'expansion du campus qui s'y déploie pour la première fois sur plan. Le cadre bâti existant est démoli pour faire place à de nouveaux pavillons. Leur forme rectilinéaire domine la configuration et les espaces environnants présentent un caractère plutôt résiduel.
- La résolution de l'entrée officielle de l'Université par la construction de bâtiments encaissés dans la falaise dont le toit sert de rampe d'accès véhiculaire.
- Le maintien de la continuité de la voie transversale dans le prolongement du boulevard Mont-Royal jusqu'à la rue de Sérigny.
- La poursuite du chemin de la Polytechnique du côté sud de la propriété jusqu'au prolongement de l'avenue Vincent-d'Indy.

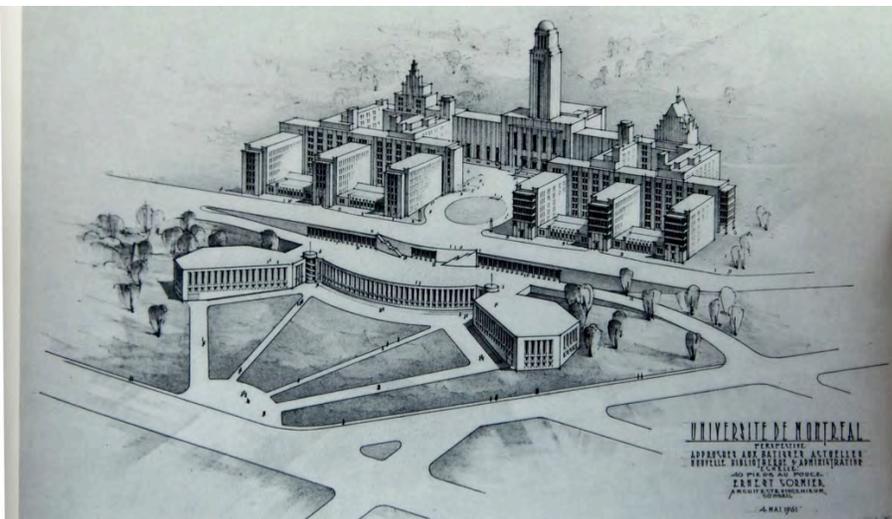
¹⁵ *Ibid.*, p.2.

¹⁶ *Ibid.*, p.2.

¹⁷ GOURNAY (1990), p.78.



Ernest Cormier, plan d'implantation 2 mai 1961. Cormier propose l'implantation de pavillons aux ailes orthogonales sur le site à l'étude, en conservant la trame existante.
Source : CCA AR01 : 225xx/U, in GOURNAY, p. 168.



Ernest Cormier, plan d'implantation 2 mai 1961.
Source : CCA AR01 : 225xx/U, in GOURNAY, p. 168.

3.2. PLANS DIRECTEURS DE LA HAYE

La Loi du financement des investissements universitaires adoptée au mois de juin 1961 déclenche des perspectives d'augmentation de la clientèle universitaire. Le campus est ainsi en expansion au début des années 1960 avec l'acquisition de terrains vers l'ouest. Tel est le contexte que rend nécessaire la planification du développement du campus à cette époque.

L'Université de Montréal embauche l'agence de Jean-Claude La Haye pour préparer un plan général d'aménagement du campus le 23 novembre 1961¹⁸. La maquette de son premier plan directeur est présentée au public au mois d'octobre 1963, « à l'occasion des journées d'accueil du grand public destinées à illustrer la " démocratisation " de l'institution. »¹⁹

Le plan détermine le potentiel d'utilisation optimum du terrain de l'Université. À partir de l'analyse fine du terrain, on définit alors la « distribution des fonctions de base, l'organisation des réseaux de circulation, les mesures d'intégration à l'environnement, ainsi que les principales conditions de développement. »²⁰

Le 10 avril 1968, l'Université confie à l'agence de Jean-Claude La Haye le mandat d'élaborer le deuxième plan directeur d'aménagement du campus. Il est « la suite logique du plan soumis en 1963, en ce sens qu'il poursuit le double objectif d'aménager les terrains actuellement vacants et de préciser ou d'affermir les éléments de l'infrastructure fonctionnelle de l'ensemble, compte tenu de l'interrelation des divers éléments qui le composent. »²¹

Pour ce faire, le plan précise l'infrastructure fonctionnelle en définissant :

- *la répartition et la liaison des fonctions d'enseignement et de recherche ainsi que des équipements communautaires et ancillaires, en tenant compte dans la mesure du possible de leurs interrelations et de la situation existante;*
- *la répartition des aires libres eu égard à leur fonction : places d'étudiants, aires récréatives, aires à conserver dans leur état naturel;*

[...]

- *des réseaux piétonniers, reliant les divers éléments de l'Université, en fonction des accès au campus par tous les moyens de transport existants;*
- *des réseaux véhiculaires et des stationnements, en fonction de la circulation urbaine.*²²

Le plan a aussi pour objectifs d'énoncer les conditions de développement. Des normes sont donc définies pour :

¹⁸ LA HAYE (1964), p.4.

¹⁹ BIZIER, p.243.

²⁰ LA HAYE (1968), p.5.

²¹ *Ibid.*, p.2.

²² *Ibid.*, p.4.

- *la densité d'occupation du sol;*
- *les paramètres altimétriques et volumétriques;*
- *les rapports des volumes entre eux, et ceux des volumes avec les espaces libres;*
- *Une intégration interne-externe des éléments.*

Pour assurer l'unité, la continuité des volumes et des espaces, compte tenu de leur diversité, il est nécessaire d'associer à ces conditions, les diverses recommandations du comité d'architecture de l'Université, plus particulièrement en ce qui concerne la base d'un langage architectural en terme de parti, d'échelle, de facture des éléments.²³

Plus spécifiquement, les espaces libres font preuve d'une attention particulière. Ils jouent des rôles spécifiques dans le campus. Leur qualité est perçue en étroite relation avec les volumes bâtis qui les définissent.

[...] On ne saurait considérer les espaces libres comme le résidu de ce qui n'a pas été occupé par les bâtiments. [...] Il [l'espace externe] prend une valeur positive par ses fins de circulation, d'accueil, de groupement, de détente ou d'intégration à la nature. Son ampleur n'est pas une qualité en soi. Ses véritables qualités dimensionnelles tiennent surtout au degré d'intimité ou de dégagement requis par sa fonction particulière, de la définition et des rapports de cet espace avec les volumes qui l'entourent [...]. »²⁴

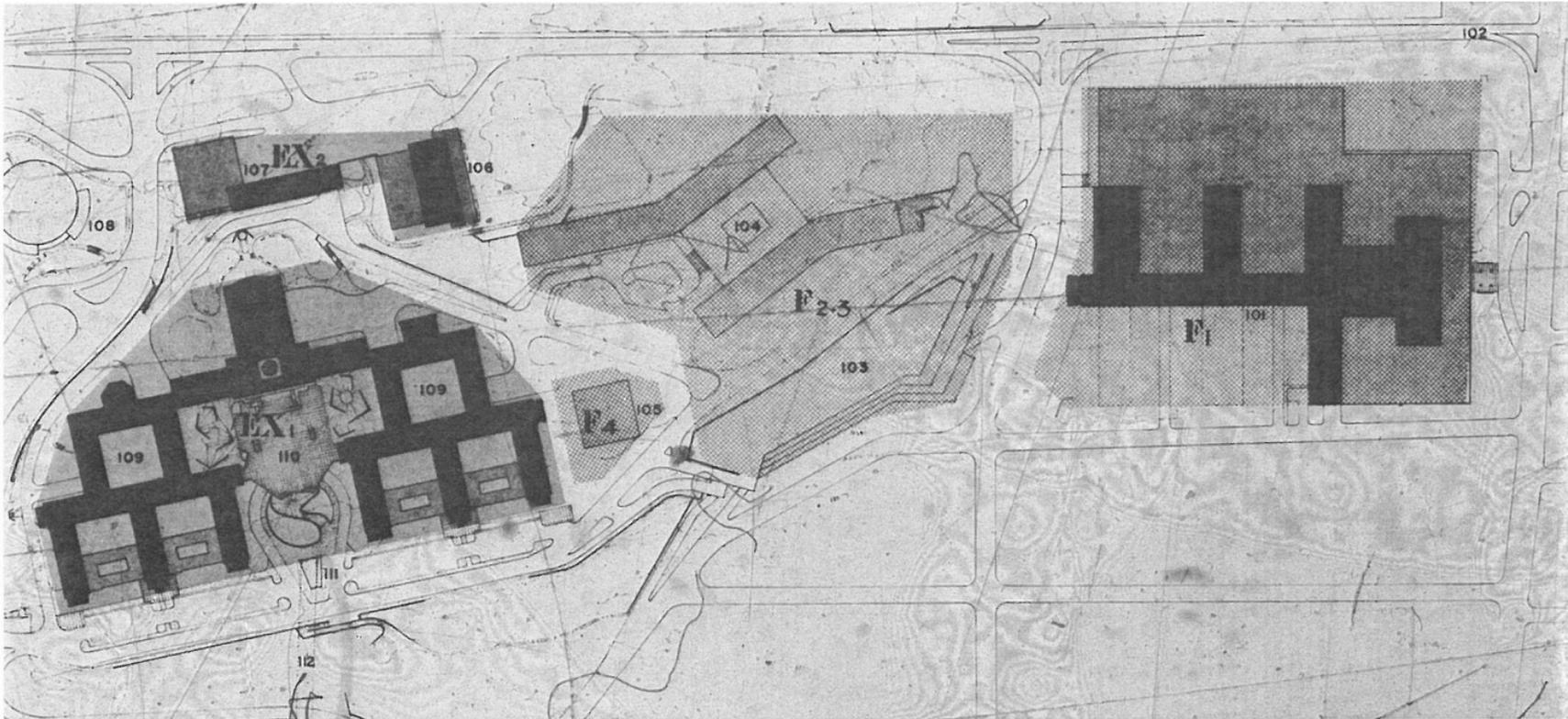
Au regard du secteur ouest du campus où se trouve la place de La Laurentienne et les bâtiments adjacents, on retient de l'intervention de La Haye :

- La vision « organique » du campus dans la perspective de l'intégration des différentes fonctions du campus par une organisation favorisant le piéton.
- L'arrimage du plan d'ensemble avec le rythme de la topographie du site.
- Le réseau véhiculaire conçu selon le principe de la ségrégation des usagers. Il se déploie sur le campus en évitant les croisements avec le réseau piétonnier.
- Le réseau piétonnier sous deux formes : un réseau extérieur et un réseau intérieur. Le réseau piétonnier intérieur est proposé telle une colonne vertébrale, sur laquelle se greffent les différentes fonctions (édifices, équipements, accès aux circulations, etc.).
- Le remembrement des terrains de la trame urbaine à l'ouest du campus pour en faire un site libre des contraintes de propriétés, où procéder à l'expansion du campus. Celle-ci se concrétise ainsi grâce à la disparition d'éléments préexistants de la trame urbaine, dont la rue De Sérigny.
- La création d'un pôle académique des sciences sociales et de droit sur ce site reconfiguré à l'ouest.

²³ *Ibid.*, p.4.

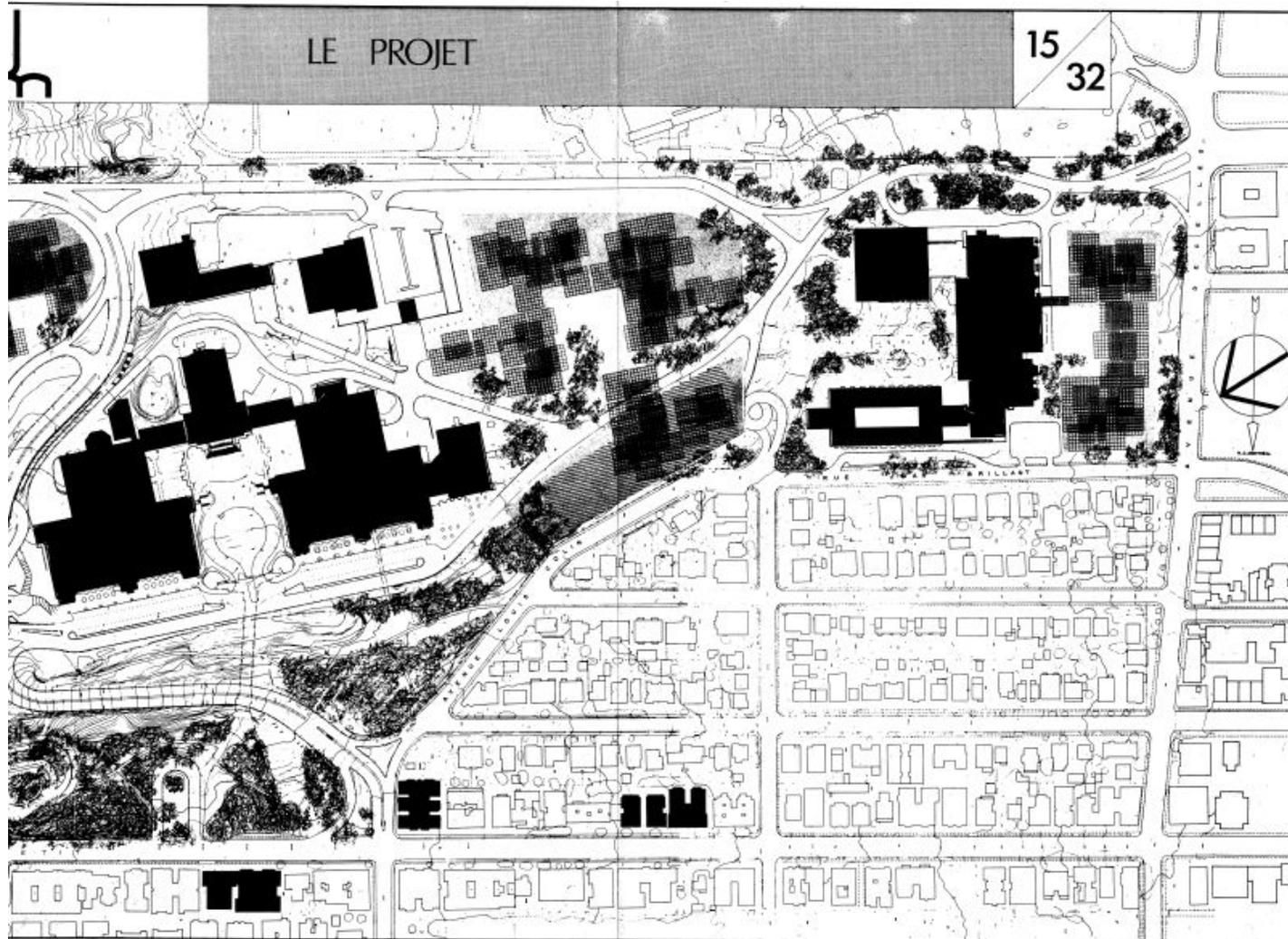
²⁴ *Ibid.*, p.42.

- La création d'une place au cœur de ce nouveau secteur ouest du campus, dont la fonction de lieu de rencontre contribue à la complémentarité entre lieux de formation académique et de sociabilité.
- La proposition d'une voie de circulation à caractère urbain au sud du campus, le long du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Un projet inachevé en raison de l'abandon du dernier segment passant dans le bois Saint-Jean-Baptiste.
- La conservation des caractéristiques naturelles du campus (bois et topographie essentiellement).
- La normalisation de l'ameublement urbain, de l'éclairage et de la signalisation, comme élément essentiel à l'organisation fonctionnelle et qui influe sur la qualité de l'ambiance du campus.
- Un nouveau langage architectural dont la matérialité se traduisait par le béton exposé, se dissociant ainsi complètement du concept de Cormier. La volonté de créer cadre bâti unifié est toutefois présente, notamment à travers l'usage de la brique.
- Le recours à la multidisciplinarité (artistes, designers graphiques, architectes, ingénieurs, etc.) dans le développement des projets contrairement à Cormier.



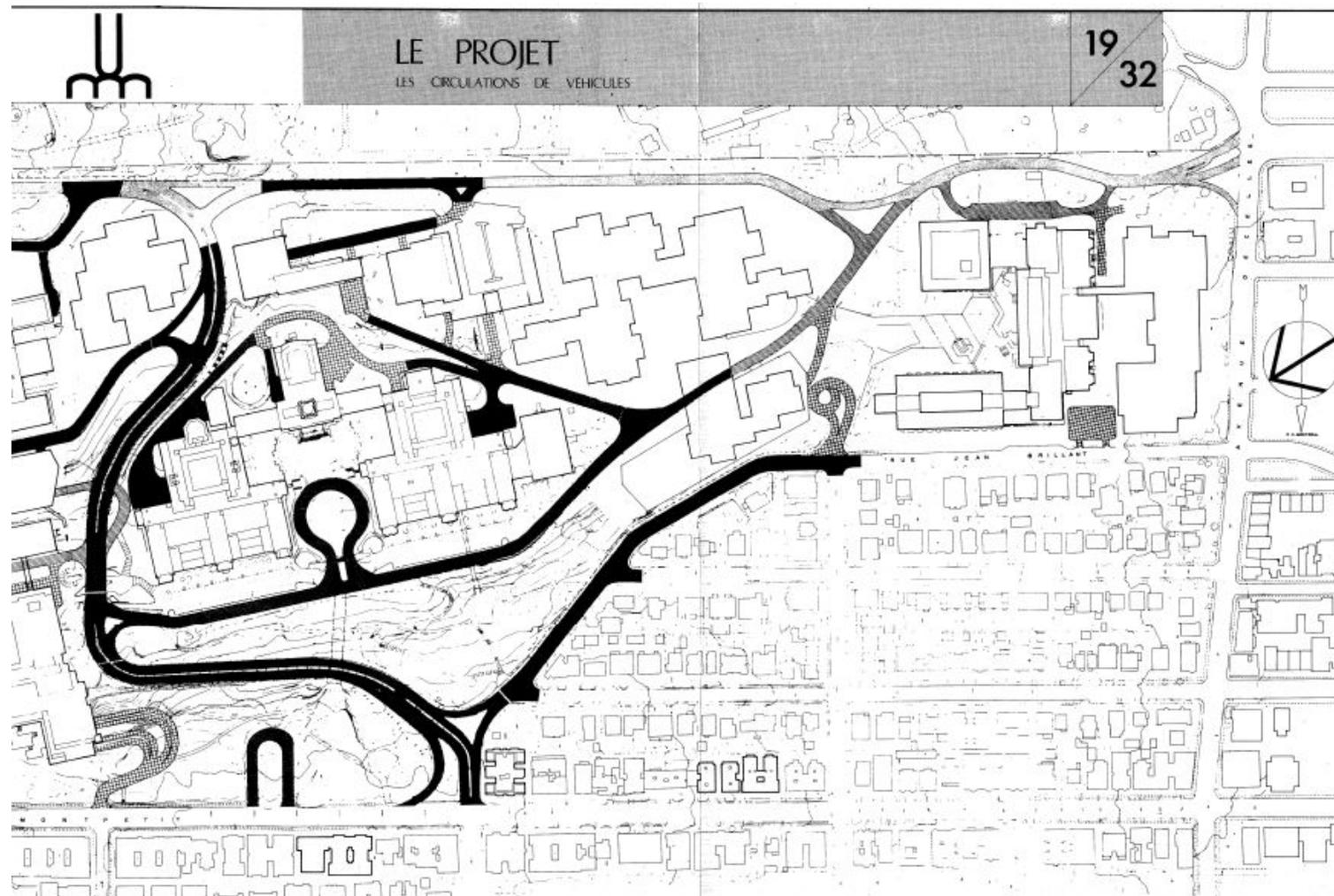
Détail du plan-masse proposé par l'agence de Jean-Claude La Haye en juin 1963. Le site à l'étude est à droite de l'image. Le bâtiment doit accueillir l'hôpital universitaire, longtemps un enjeu pour le campus. Par rapport à la proposition de Cormier en 1961 pour ce secteur ouest, le bâtiment de La Haye conserve l'orthogonalité de l'implantation au sol. Il propose toutefois déjà le remembrement des terrains et l'élimination de la trame existante pour en faire un vaste site où implanter librement le cadre bâti universitaire.

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye, index 205-E-1, Feuille 9.



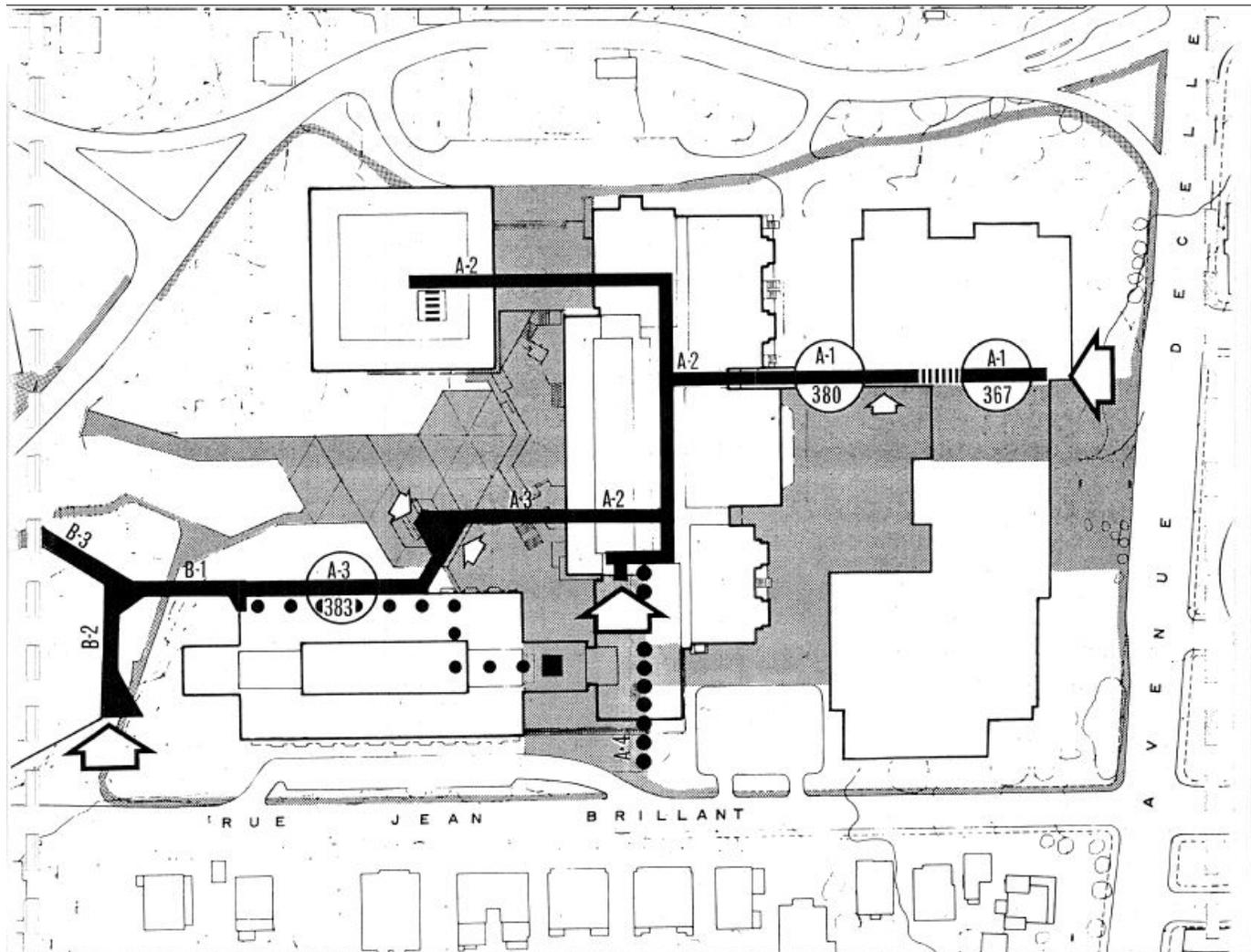
Détail de la partie ouest du projet du deuxième plan directeur d'aménagement produit par l'agence de Jean-Claude La Haye, juin 1968. Les pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant sont en construction. Le garage Louis-Colin est déjà prévu, mais sa construction n'est pas amorcée. Le site où se trouve aujourd'hui le pavillon Samuel-Bronfman est prévu comme espace de circulation aménagé.

Source : Jean-Claude La Haye et associés (1968), feuillet 15/32.



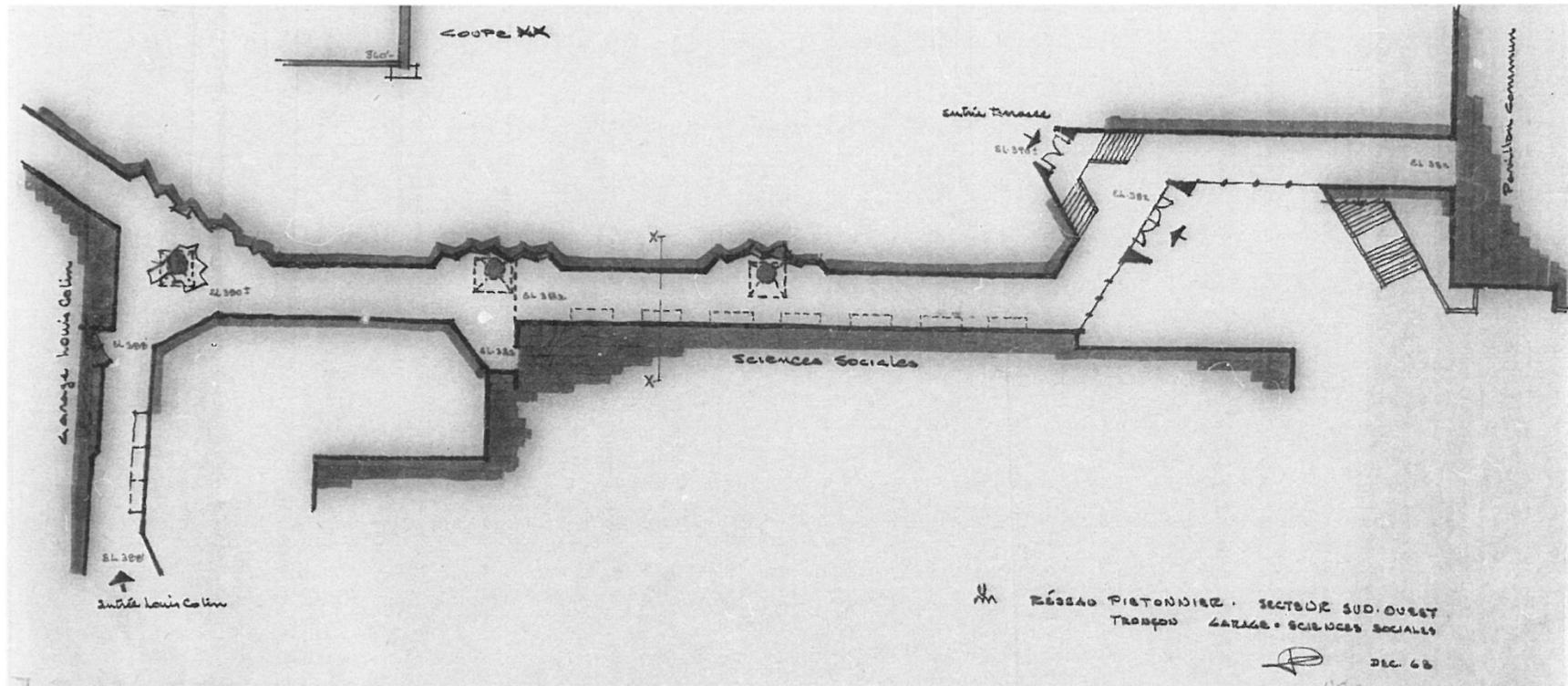
Détail de la partie ouest du plan de circulation des véhicules du deuxième plan directeur d'aménagement produit par l'agence de Jean-Claude La Haye, juin 1968. La suppression de la trame de rues existante est bien démontrée. L'ancienne rue Marie-Guyard (aujourd'hui chemin de la Tour) au sud du site est déjà projetée comme voie de pénétration par l'ouest du campus. Des manipulations du tracé des rues permettent aussi de favoriser l'accès direct aux équipements (dédoublément de Marie-Guyard au sud des pavillons Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant ainsi que voie d'accès au garage Louis-Colin à partir de la rue Jean-Brillant).

Source : Jean-Claude La Haye et associés (1968), feuillet 19/32.



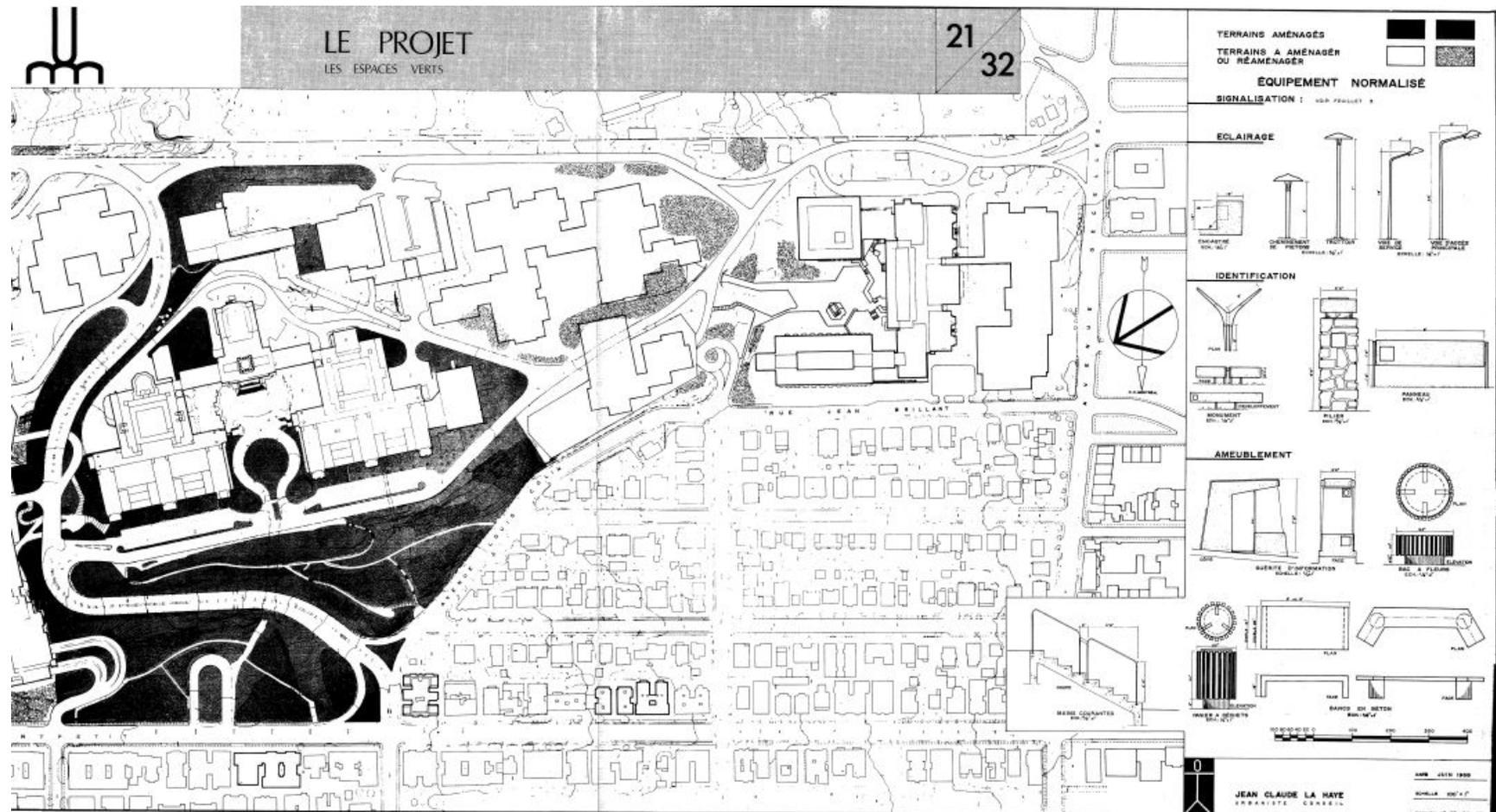
Section A du réseau piétonnier développé par l'agence de Jean-Claude La Haye, mai 1969. Ce plan montre les tunnels pour relier par un réseau intérieur les trois pavillons de sciences sociales et de droit au garage Louis-Colin à l'est et, dans une perspective plus large, au pavillon principal du campus. Ceux-ci ne sont pas réalisés, tout comme l'accès à ces tunnels souterrains prévu directement sur la place de La Laurentienne.

Source : Jean-Claude La Haye et associés (s. d.), sans pagination.



Réseau piétonnier, secteur sud-ouest, tronçon garage-sciences sociales, décembre 1968. Plan d'une partie non-réalisée du réseau souterrain au sud du pavillon Lionel-Groulx, reliant le garage Louis-Colin au pavillon 3200 Jean-Brillant et à la place de La Laurentienne.

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye, dossier U65 F20A.



Détail de la partie ouest du plan des espaces verts du deuxième plan directeur d'aménagement produit par l'agence de Jean-Claude La Haye, juin 1968. Il démontre que la partie est de la place de La Laurentienne est prévue comme espaces verts. Les équipements normalisés du campus, dont les lampadaires, sont aussi dessinés sur ce plan.
Source : Jean-Claude La Haye et associés (1968), feuillet 21/32.

3.3. PLAN DIRECTEUR DE OUELLET, BOISVERT ET PARÉ

L'adoption du premier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en 1992 et de ses mécanismes afférents pour l'approbation des projets, incite l'Université de Montréal et ses écoles affiliées à convenir avec la Ville d'une planification du développement de son territoire dans le temps. Le processus de révision approfondie du plan directeur de 1968 toujours en vigueur était déjà amorcé depuis 1991 par la Direction des Immeubles. Avec le soutien de M. Jean Ouellet, urbaniste, architecte et partenaire de longue date de M. La Haye, M. Jean-Claude Boisvert, architecte longtemps à l'emploi de SOLO (Société La Haye-Ouellet) et M. Jean Paré, urbaniste juriste, un troisième plan directeur est déposé en décembre 1995.

La mise à jour du plan directeur de 1968 s'est faite en prenant en considération :

- l'évaluation des besoins de l'Université et de ses écoles affiliées;
- l'évaluation du potentiel de développement du campus en fonction des caractéristiques
 - du milieu naturel
 - et du patrimoine bâti.

Ce plan directeur de 1995 a fait l'objet d'un accord de développement avec la Ville de Montréal. Il est toujours en vigueur aujourd'hui et influence de ce fait les aménagements actuellement possibles. Cette réalité est conséquente avec la nature de ce plan de 1995, qui se présente davantage comme une planification permettant de maîtriser le développement du campus et d'optimiser l'utilisation des ressources. « Combiné à une gestion plus efficace des ressources et à une utilisation plus étendue et mieux partagée des espaces et des équipements, le plan directeur se veut de plus en plus comme un instrument de gestion et de contrôle de l'évolution du cadre bâti et du cadre paysager du campus. »²⁵

Il y a donc une transition effectuée par rapport à la planification des années 1960, où l'enjeu était de déterminer l'expansion du campus. Dans ce plan de 1995, les considérations sont d'abord orientées vers l'intégration harmonieuse du campus au mont Royal et à la conservation et la mise en valeur de ses éléments naturels. « Tout en demeurant fidèle aux orientations du plan directeur de 1968 en regard des besoins de l'Université, l'édition 1995 donne lieu [...] à une baisse de la superficie des secteurs de développement d'environ 50 000 m², au profit de la conservation et de la mise en valeur des conditions naturelles du mont Royal. »²⁶

Le développement du campus est circonscrit à l'intérieur du périmètre déjà existant du terrain appartenant à l'Université de Montréal et concerne essentiellement le pôle scientifique. Les nouveaux pavillons planifiés sont ainsi localisés au pourtour du pavillon principal, au sud le long de la ligne de propriété séparant le campus du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ainsi qu'à l'est.

Plus spécifiquement en ce qui a trait à l'aménagement des espaces libres et du réseau piétonnier ainsi que de leur lien avec l'environnement paysager :

²⁵ Plan directeur édition 1995, p.46.

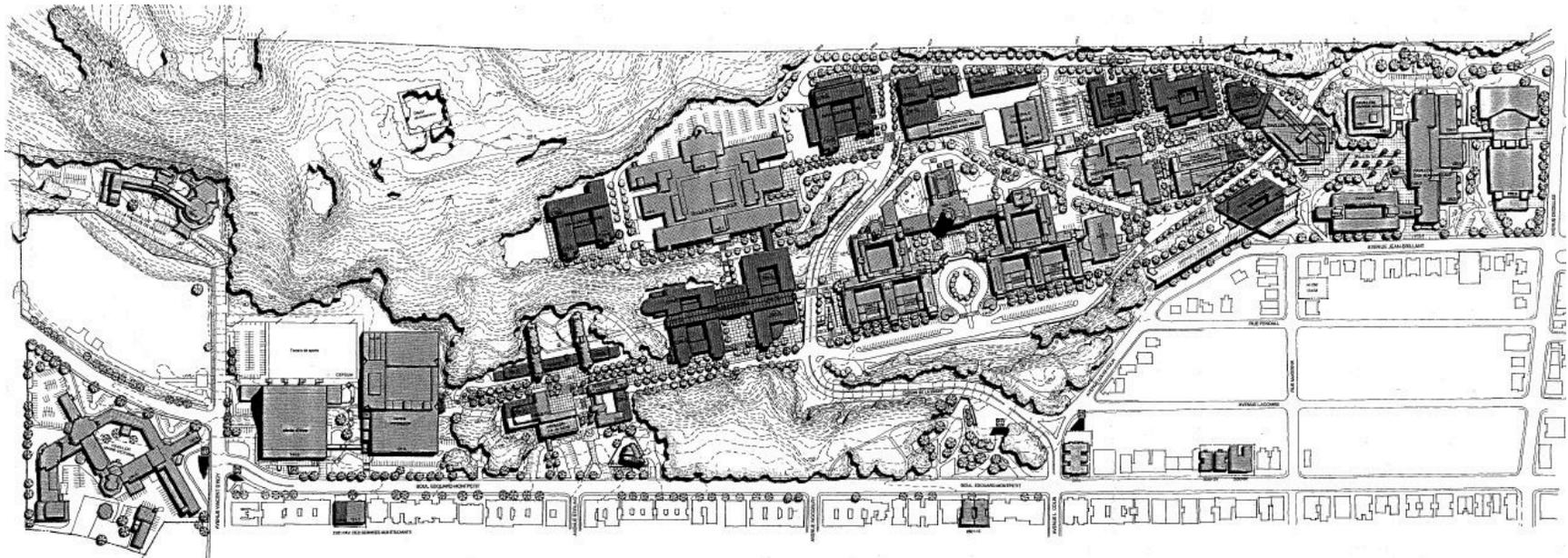
²⁶ *Ibid.*, p.46.

Le mariage du réseau piétonnier et du cadre paysager se concrétise de façon particulière dans le caractère de convivialité que le plan directeur propose de donner aux parcours, aux places et aux autres espaces qui jalonnent le campus. C'est cette même convivialité qui donne son véritable sens à la continuité qui se veut l'idée-maîtresse du concept d'aménagement et de développement du campus. Si cette continuité n'était que fonctionnelle et visuelle, elle demeurerait stérile, voire abstraite. C'est en rendant les parcours attrayants et en faisant de ces parcours des occasions de découverte, de contemplation, d'échange et de repos qu'on en favorisera l'appropriation de plus en plus grande par les clientèles du campus et par le public.²⁷

Au regard du secteur ouest du campus où se trouve la place de La Laurentienne et les bâtiments adjacents, on retient de l'intervention de Ouellet, Boisvert et Paré :

- L'homogénéité et la cohérence du campus, partie intégrante de l'image de marque de l'Université.
- Le rôle du campus comme lieu de transition entre le mont Royal et le quartier environnant.
- La mise en valeur du flanc du sommet Outremont, conformément au concept des « trois sommets ».
- La contribution du cadre paysager de l'Université dans la continuité et la mise en valeur de la physionomie topographique et végétale du flanc nord du mont Royal.
- L'établissement d'une hiérarchie adéquate entre les types d'espaces extérieurs tout en valorisant la cour d'honneur et son esplanade à titre d'espace collectif central.
- Le transport en commun, mode d'accès privilégié au campus.
- La consolidation du réseau piétonnier selon une approche de continuité, d'efficacité, de confort et de sécurité, ainsi que son mariage avec le cadre paysager pour en assurer la convivialité et l'attraction.
- La consolidation du réseau véhiculaire selon une approche de contrôle des accès, de fluidité et d'encadrement.
- La représentation graphique montrant une certaine uniformisation de l'aménagement d'origine de la place de La Laurentienne et un seuil marqué par rapport à son interface avec le pavillon Samuel-Bronfman.

²⁷ Ibid., p.58.



Scénario d'aménagement du plan directeur édition 1995.
Source : Plan directeur édition 1995, planche 5A.

3.4. PLAN DIRECTEUR DES ESPACES

Suite à la concrétisation de la majorité des éléments du plan directeur de 1995, le Comité de la planification procède à la formation en 2007 d'un comité *ad hoc*, mandaté de préparer un nouveau plan directeur pour orienter le développement du campus. Ce comité *ad hoc* regroupe des membres de la communauté universitaire. Il s'adjoint l'expertise de la firme Lemay associés pour traiter des questions d'architecture, de design, d'ingénierie, d'urbanisme et de développement durable liées au nouveau plan directeur.

La stratégie générale de l'évolution mise de l'avant dans ce plan directeur est double. On prône la délocalisation de l'expansion de l'Université sur le site de l'ancienne gare de triage à Outremont au profit de la conservation et de l'adaptation du campus de la montagne. « Si le terrain d'Outremont apporte des degrés de liberté significatifs et représente un élément important dans l'équation, il nous faut toutefois concevoir un plan qui couvre notre campus dans son intégralité. »²⁸ Ce parti qui oriente le développement de l'Université à l'extérieur du campus principal assure une certaine flexibilité en matière d'espace. Celle-ci est autant bénéfique pour les besoins actuels, grâce à la relocalisation possible des fonctions selon les nouvelles réalités et la mise à niveau des espaces et bâtiments anciens, que pour les besoins futurs, en permettant la création d'une réserve foncière facilitant une expansion éventuelle.

Dans l'esprit du respect des qualités bâties et paysagères actuelles du campus ainsi que des valeurs patrimoniales qui lui sont attribuées, cette double stratégie permet d'éviter une trop grande densification du campus de la montagne forcée par les besoins spatiaux qui pourrait menacer la qualité des aménagements existants.

*Le recentrage sur le cœur historique de l'Université, rendu possible par l'expansion à Outremont, s'accompagne d'une révision globale de l'organisation des activités sur le site de la montagne à travers les regroupements d'unités basés sur les complémentarités disciplinaires et sur le potentiel de création de synergies en matière d'enseignement et de recherche.*²⁹

Parmi les objectifs plus spécifiques du plan directeur, deux semblent être plus étroitement liés à l'évolution du secteur ouest du campus de la montagne : l'ajout de lieux de socialisation et la création d'un corridor vert.

Outre la construction d'un pavillon étudiant, qui constituera un pôle majeur d'animation et de socialisation à la jonction du pavillon Roger-Gaudry et du carrefour ouest du campus, le plan directeur prévoit à travers les différentes phases un ajout de plus de 2000 m² nets pour des espaces de vie communautaire répartis entre les pavillons de la montagne faisant l'objet de rénovation et de mise à niveau. La création à même les espaces intérieurs de ces lieux de

²⁸ Citation tirée du site internet www.plandirecteur.umontreal.ca/.

²⁹ Université de Montréal (2008), p.44.

rencontres, combinée à l'aménagement des espaces publics extérieurs, devrait avoir une incidence positive sur la vie de l'ensemble de la communauté universitaire.

[...]

La place Laurentienne, lieu public où débouche le corridor vert, devrait aussi faire l'objet d'un réaménagement global équilibrant un environnement paysager et sa vocation de place, de carrefour, de lieu de rencontre et de socialisation.³⁰

Un nouveau pavillon étudiant au-dessus du garage Louis-Colin est donc prévu comme lieu de transition entre le pavillon Roger-Gaudry et la place de La Laurentienne pour renforcer les lieux de socialisation. De plus, un agrandissement du pavillon Samuel-Bronfman est prévu à l'arrière (vers le sud) pour y créer des espaces communautaires.³¹

Ces objectifs particuliers du plan directeur des espaces ne sont pas sans rappeler les principes prônés par l'agence de Jean-Claude La Haye au sein des plans directeurs des années 1960.

Au regard du secteur ouest du campus où se trouve la place de La Laurentienne et les bâtiments adjacents, on retient des intentions exprimées dans le plan directeur des espaces :

- La relocalisation de certaines fonctions occupant actuellement les pavillons adjacents à la place de La Laurentienne dans de nouveaux bâtiments, libérant ainsi des espaces pour procéder à une reconfiguration des unités favorisant la synergie et les lieux de rencontre.
- La consolidation de la fonction de pôle de socialisation du secteur ouest à travers les interventions suivantes :
 - La création d'espaces communautaires intérieurs dans le processus de rénovation des bâtiments anciens notamment dans les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant et
 - Le réaménagement de la place de La Laurentienne en créant un équilibre entre son environnement paysager et sa vocation de lieu de rencontre.
- Le renforcement de la fonction de socialisation dans les lieux de transition entre le pavillon Roger-Gaudry et le secteur ouest à travers les interventions suivantes :
 - La construction d'un pavillon étudiant au-dessus du garage Louis-Colin et
 - L'agrandissement du pavillon Samuel-Bronfman pour y ajouter des espaces communautaires.

³⁰ *Ibid.*, p.45-46.

³¹ Université de Montréal (s. d.), p.6.



Phase 2 – Construction du complexe de l'aménagement et des arts à Outremont et construction des expansions à certains pavillons sur la montagne. 2-M Site de la montagne. Le projet de la construction du nouveau pavillon étudiant au-dessus du garage Louis-Colin est localisé par le numéro 24 sur la carte. Ce projet de construction au-dessus du garage Louis-Colin est en discussion depuis fort longtemps. Il en était même question lors du projet d'origine de la construction du garage Louis-Colin (sans que la fonction de pavillon étudiant ne soit nécessairement déterminée à cette époque). Le projet de l'agrandissement du pavillon Samuel-Bronfman est localisé sur la carte par le numéro 25.

Source : Université de Montréal (s. d.), Annexe – Plan directeur des espaces, p.6.

4. FICHES DES COMPOSANTES DU SITE

4.1. ESPACE PUBLIC

Dans le Deuxième plan directeur (1968), Jean-Claude La Haye mentionne ceci à propos des espaces :

[...] On ne saurait considérer les espaces libres comme le résidu de ce qui n'a pas été occupé par les bâtiments. [...] Il [l'espace externe] prend une valeur positive par ses fins de circulation, d'accueil, de groupement, de détente ou d'intégration à la nature. Son ampleur n'est pas une qualité en soi. Ses véritables qualités dimensionnelles tiennent surtout au degré d'intimité ou de dégagement requis par sa fonction particulière, de la définition et des rapports de cet espace avec les volumes qui l'entourent [...].

L'introduction d'un caractère urbain dans la conception du campus conduit à la création des places d'accueil, de rencontres sociales, de détente, mises en relation étroite avec les fonctions internes des bâtiments qui les définissent. Chaque groupe d'édifice définit une place de sorte que dans l'ensemble ces places se distribuent suivant un rythme quasi constant. Elles constituent de plus les pôles et les carrefours des cheminements piétonniers qui en établissent la continuité.³²

PLACE DE LA LAURENTIENNE

Identification

Nom du lieu : Place de La Laurentienne, Montréal

Adresse : 3200, rue Jean-Brillant (cour intérieure)

Numéros de cadastre (de l'ensemble du site, propriété de l'Université de Montréal) :

2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2 177 240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244,
2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850,
2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

Propriétaire actuel : Université de Montréal

CP 6128 Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3J7

Date d'inscription au rôle : 17-04-2003

Concepteur

Concepteur : Jean-Claude La Haye, urbaniste-conseil

Parmi le peu d'urbanistes de cette époque, Jean-Claude La Haye, qui fut le dirigeant de La Haye et associés et concepteur du campus [de l'Université de Montréal dans les années 1960], fait figure de

³² Jean-Claude La Haye et associés (1968), p.42.

leader. Par ses réalisations et son enseignement, il incarnait une vision de la pratique fondée sur l'atténuation des barrières entre l'urbanisme, l'architecture et l'architecture de paysage. Né en 1923 à Kapuskasing, dans le nord de l'Ontario, et formé en City planning à McGill, Jean-Claude La Haye a amorcé sa carrière au sein du ministère des Affaires municipales, où il avait pour rôle de faire les premiers amendements à la Loi sur les cités et villes (Tellier-Cohen, 2003). Il est à l'origine de la création de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, où il a enseigné trois ans, et de la création de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, dont il a été le président fondateur jusqu'en 1968. Auteur de plusieurs plans directeurs d'urbanisme, il a eu une longue carrière jalonnée de nombreuses contributions au sein du gouvernement. Il a été directeur du comité d'aménagement, chargé de commenter le plan d'aménagement de la colline parlementaire de Québec, vice-président et président par intérim de la Commission de la capitale nationale et président de la Commission des biens culturels, de 1978 à 1980. Une de ses plus importantes contributions fut son implication dans la Commission provinciale d'urbanisme, mieux connue sous le nom de la Commission La Haye, pour laquelle il fut nommé président par le gouvernement en 1963 (La Haye, 1968b). La proposition de doter le gouvernement d'une politique d'urbanisme lui permettant de légiférer sur le développement donna lieu à plusieurs projets de loi, jusqu'à la création de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 1979.

Les réalisations professionnelles à l'actif des firmes qu'il a créées sont nombreuses. En plus du campus de l'Université de Montréal, on leur attribue le plan de mise en valeur de la région de Mirabel, ainsi que le schéma directeur de Sainte-Foy et son centre-ville. Le point de vue de Jean-Claude La Haye sur l'urbanisme peut se résumer par cette citation lors d'une entrevue : « Je pense qu'il faudrait arriver à satisfaire tous les besoins d'une vie d'homme à l'intérieur d'un quartier, microcosme de la société en général » (Tellier-Cohen, 2003 : 10). Il a fondé le premier bureau multidisciplinaire autour de 1965 alors que le premier rapport et les plans de l'Université de Montréal venaient d'être déposés.³³

Parmi ses réalisations les plus significatives, il faut aussi ajouter le Complexe Desjardins ainsi que la planification de la Cité des jeunes de Vaudreuil et de la ville de Saint-Bruno.

Ingénieur : Surveyer, Nenninger & Chenevert inc., consultants

Entrepreneur : Vaudreuil Paving & Landscaping

Construction d'origine

Date de construction : 1968-1970

Début des travaux de la première phase (projet AP7) : 14 juillet 1968

Fin des travaux de la première phase (projet AP7) : 2 novembre 1968

³³ Valois, N. (2012). *L'architecture de paysage moderne du campus de l'Université de Montréal*. p.351-352.

Le dossier de chantier de la seconde phase n'a pas été retracé à ce jour. Un rapport d'inspection de Serge Coitoux (représentant l'agence de Jean-Claude La Haye) daté du 28 décembre 1969 (inspection réalisée le 23 décembre 1969) indique toutefois la progression des travaux de cette seconde phase d'aménagement du secteur ouest. Il est ainsi possible de poser l'hypothèse crédible que les travaux de cette seconde phase commencent en 1969 et sont complétés en 1970.

Description

La place de La Laurentienne est d'abord nommée « place des sciences sociales » à l'époque de sa construction d'origine. C'est en 1992 qu'elle change de nom pour prendre celui actuel.

Elle est enserrée entre le pavillon Lionel-Groulx au nord, le garage Louis-Colin au nord-est, le chemin de la Tour à l'est, le pavillon Samuel-Bronfman au sud-est, le pavillon Maximilien-Caron au sud et le pavillon 3200 Jean-Brillant à l'ouest.

À l'extrémité ouest, la place présente une terrasse en contrebas de l'espace principal, donnant accès à la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant par deux entrées, aujourd'hui bloquées. Dans la partie sud de cette terrasse, un escalier permet d'accéder à l'entrée ouest du pavillon Maximilien-Caron. Au nord de cette terrasse, en contre-bas, un escalier mène de l'espace central de la place au parvis de l'entrée principale du pavillon 3200 Jean-Brillant et de l'entrée ouest du pavillon Lionel-Groulx. Des terrassements étagés avec des murets en bois sont aménagés à l'ouest de cet escalier. Au nord de l'escalier, c'est un affleurement rocheux qui forme l'aménagement paysager.

L'espace central de la place de La Laurentienne, localisé entre les pavillons Maximilien-Caron et Lionel-Groulx ainsi que la terrasse qui borde le pavillon 3200 Jean-Brillant, est marqué par son dallage hexagonal qui confère la forme à l'espace minéralisé. Cinq îlots de plantation de forme aussi hexagonale sont aménagés à l'intersection des hexagones du pavage principal. Un certain contraste apparaît entre l'orthogonalité de l'implantation des trois pavillons de sciences sociales et de droit et la configuration volontairement asymétrique du pavage principal de la place. Les espaces tampons entre ce pavage et les façades donnant sur la cour des pavillons Maximilien-Caron et Lionel-Groulx présentent une déclivité, contrairement à la surface minéralisée plane. La topographie de ces espaces et leurs aménagements paysagers contribuent à la définition de l'espace principal de la place sur la surface pavée.

Du côté est, la place présente un caractère plus hétéroclite. Au sud-est, le parvis du pavillon Samuel-Bronfman est aménagé sur un plateau légèrement surélevé par rapport à l'espace central. Son pavage reprend l'approche formelle hexagonale développée à l'origine, dans une formule en gradation à la proximité des façades articulées du bâtiment, où le pavage devient simple. Au nord de ce parvis, un escalier permet d'accéder à la voie véhiculaire qui relie le nord-est de l'espace principal à la rue Jean-Brillant.

L'espace au-delà de cet escalier présente un caractère plutôt indéfini, malgré le fait qu'il soit localisé à la jonction de l'accès vers l'espace central de la place, de l'entrée du pavillon Samuel-Bronfman, de l'accès à

la rue Jean-Brillant et du cheminement menant au chemin de la Tour au palier supérieur. Un simple asphaltage recouvre ce lieu qui semble névralgique pour orienter les usagers du site. Le socle surélevé du puits de lumière pyramidal paraît plutôt jouer ce rôle de rotule, mais dans un espace un peu décalé.

Vers le sud-est, un sentier mène au plateau supérieur du chemin de la Tour à partir du puits de lumière. Deux escaliers mènent à un petit plateau qui sert en quelque sorte de plaque tournante. À partir de ce lieu, il est possible d'accéder à l'entrée piétonne du garage Louis-Colin à l'est, au chemin de la Tour vers le pavillon principal par l'escalier au sud-ouest, aux pavillons au sud du campus à partir de l'escalier du côté ouest qui longe le pavillon Samuel-Bronfman et à un cheminement qui passe sous le chemin de la Tour, qui permet d'accéder au versant sud de cette voie en évitant le croisement du piéton et de l'automobile.

Vers le nord en direction de la rue Jean-Brillant, la voie asphaltée se prolonge en courbant vers l'ouest à proximité de sa jonction avec la rue. Vers l'est, c'est un double escalier, dont la configuration suit la déclivité du terrain, qui contourne un affleurement rocheux imposant. Celui-ci permet de diviser les parcours, d'une part vers la rue Jean-Brillant et d'autre part vers l'accès au réseau piétonnier souterrain.

Phases de construction et intentions conceptuelles

La construction d'origine de la place de La Laurentienne est réalisée en deux phases. La première est liée à la construction du pôle des sciences sociales et de droit, en 1968. La partie ouest de la place actuelle est ainsi conçue en concomitance avec les pavillons Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron. À l'époque, l'ancien tracé d'orientation nord-sud de l'avenue Louis-Colin est conservé. La composition de cette partie de la place présente un caractère très formel.

Les travaux à exécuter lors de la seconde phase d'aménagement du secteur ouest (autorisation U-67), qui concerne les abords du garage étagé Louis-Colin, sont décrits ainsi dans un document dont l'auteur et la date sont inconnus :

"Esquisse des aménagements urbain et paysagiste du secteur qu'occupe actuellement la rue Louis-Colin, entre les rues Marie-Guyard et Jean-Brillant".

Le projet comporte en fait l'aménagement des abords du garage étagé Louis-Colin, le prolongement des aménagements de la place des Sciences Sociales et du Droit jusqu'au tracé de la nouvelle voie se raccordant à Marie-Guyard, l'aménagement de la terrasse prévue au sommet du garage étagé, les modifications mineures aux aménagements du pavillon de salle de cours et aux abords de l'aile des Sciences sociales qui découlent de la construction du réseau piétonnier intérieure à ces endroits.³⁴

La seconde phase de construction d'origine de la place est donc liée à la construction du garage Louis-Colin en 1969-1970. Celle-ci vise à aménager la partie est de la place, afin de la relier à la rue Jean-

³⁴ Sans auteur (sans date). Études relatives aux aménagements de la deuxième phase du secteur sud-ouest : abords du garage étagé Louis-Colin. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives de Jean-Claude La Haye (63p1), cote 893.

Brillant au nord, au garage Louis-Colin à l'est et au chemin de la Tour en direction du pavillon principal au sud-est. C'est à l'occasion de ces travaux que le segment nord-sud de l'avenue Louis-Colin est supprimé. Les éléments à relier à la place sont plus variés que pour la première phase. De plus, la déclivité du terrain est un peu plus prononcée à l'est qu'à l'ouest de la place. Ces contraintes d'aménagement font en sorte que le parti retenu est de sélectionner des aménagements adaptés à chacun des liens à établir, plutôt que de procéder à une composition d'ensemble comme c'était le cas pour la première phase.

La différence de niveaux du terrain est traitée par des plateaux reliés entre eux par des escaliers au cours de la première phase d'aménagement de la place, créant ainsi des sous-espaces avec leurs caractéristiques propres, arrimés les uns aux autres. Dans la seconde phase, l'objectif est plutôt d'améliorer la fluidité des circulations. Ceci signifie l'attribution d'un caractère plus hétéroclite à cette partie, en raison de la combinaison de cheminements rectilignes facilités par des escaliers et d'autres sentiers plus souples dans leur parcours. La lisibilité spatiale de la composition de la partie est de la place s'en trouve ainsi affaiblie.

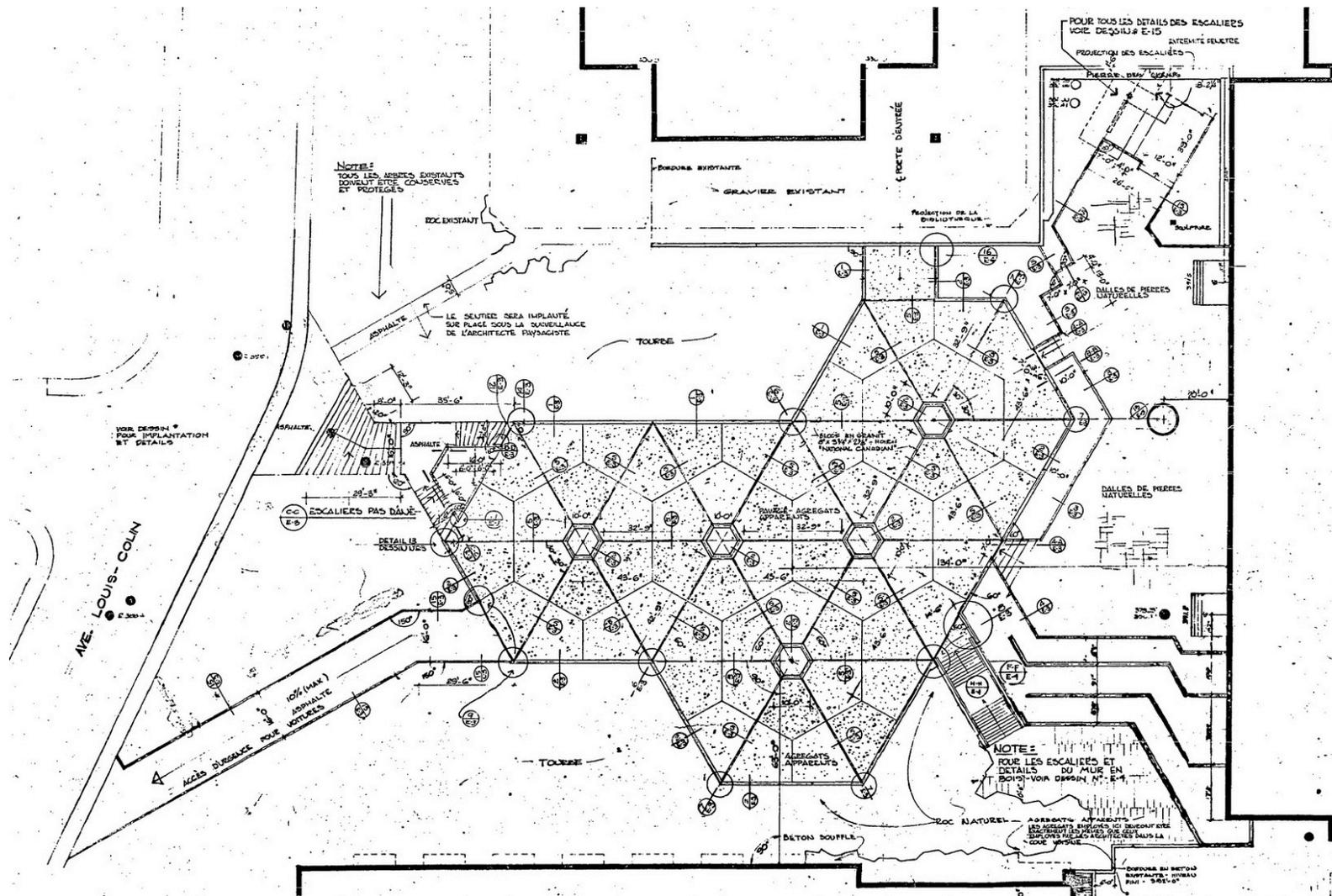
Intentions conceptuelles de la géométrisation de l'aménagement

Peu d'information est retracée dans les archives pour indiquer le raisonnement derrière le choix d'une composition explicitement formalisée pour l'aménagement de la place de La Laurentienne. Le Deuxième plan directeur d'aménagement recèle toutefois un indice qui nous laisse croire à un parti d'aménagement visant à la fois la cohésion de l'ensemble des aménagements sur le campus et la création d'un rapport entre les aménagements et les bâtiments.

La première partie du document est consacrée à la description des projets réalisés depuis le début des années 1960. L'aménagement de la place de La Laurentienne est considéré « en parachèvement » à l'époque de la conception de ce plan directeur. Ceci permet de croire que les principes qui y sont inscrits guident son aménagement, puisque les aménagements en progression au moment de la publication du plan directeur sont intégrés dans l'analyse du site. On peut y lire : « Les aménagements aux abords immédiats des édifices répondent principalement à des fins de circulation, de groupement, de détente. Leur facture plus géométrique les associe à l'architecture des bâtiments »³⁵.

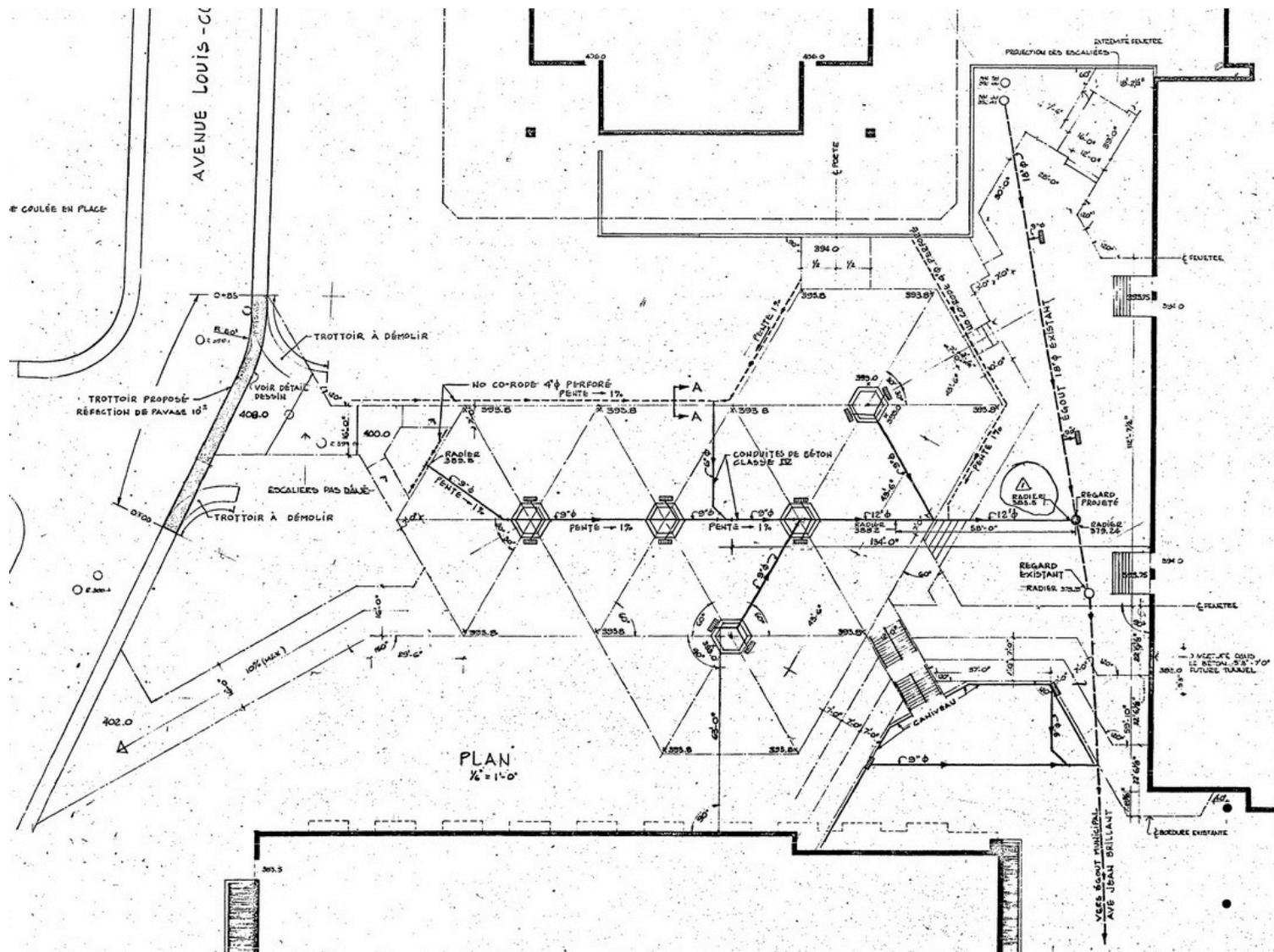
³⁵ LA HAYE (1968), p.18.

Plans d'origine de la phase 1 tel que construit :

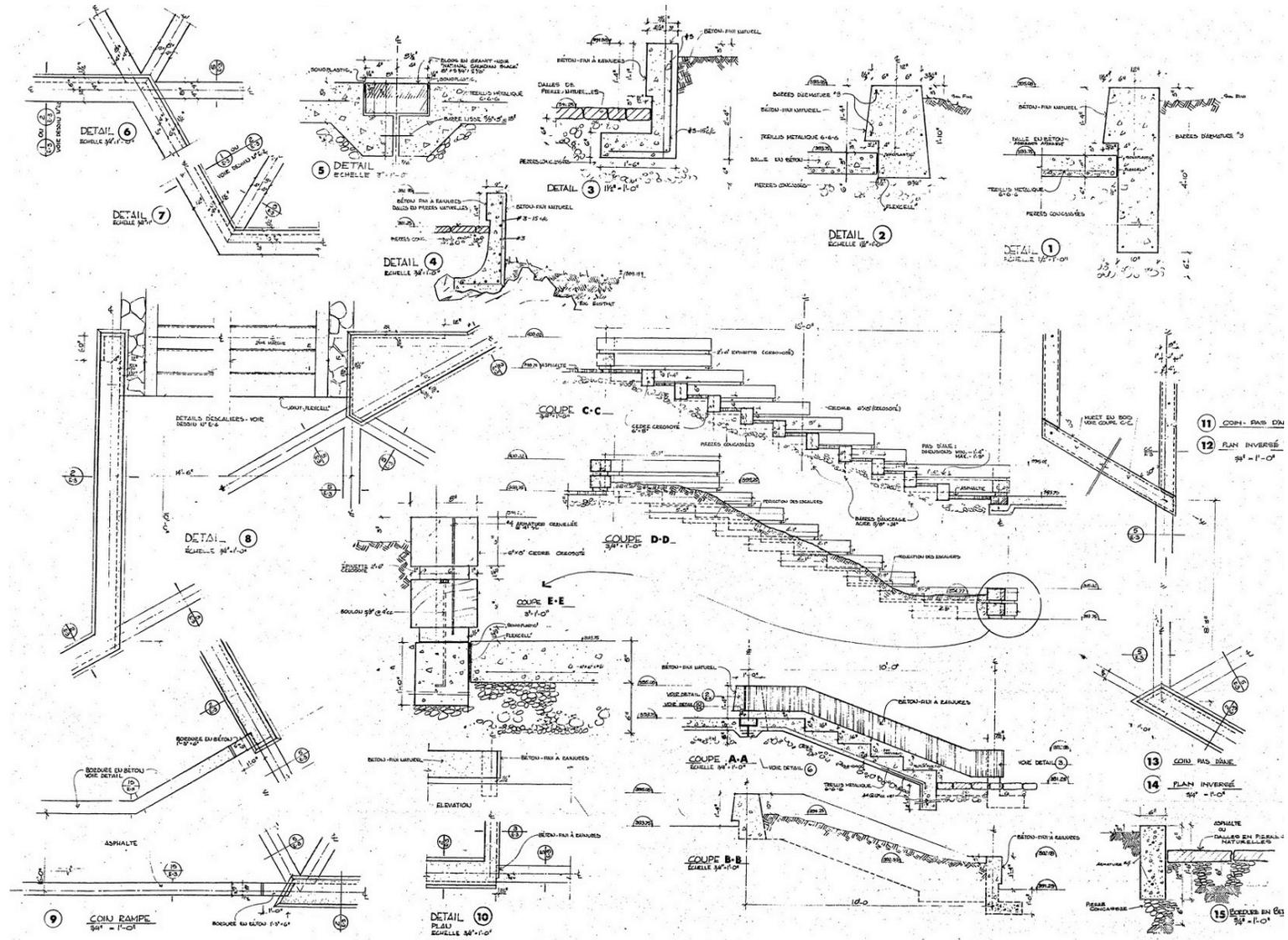


Plan d'implantation de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.

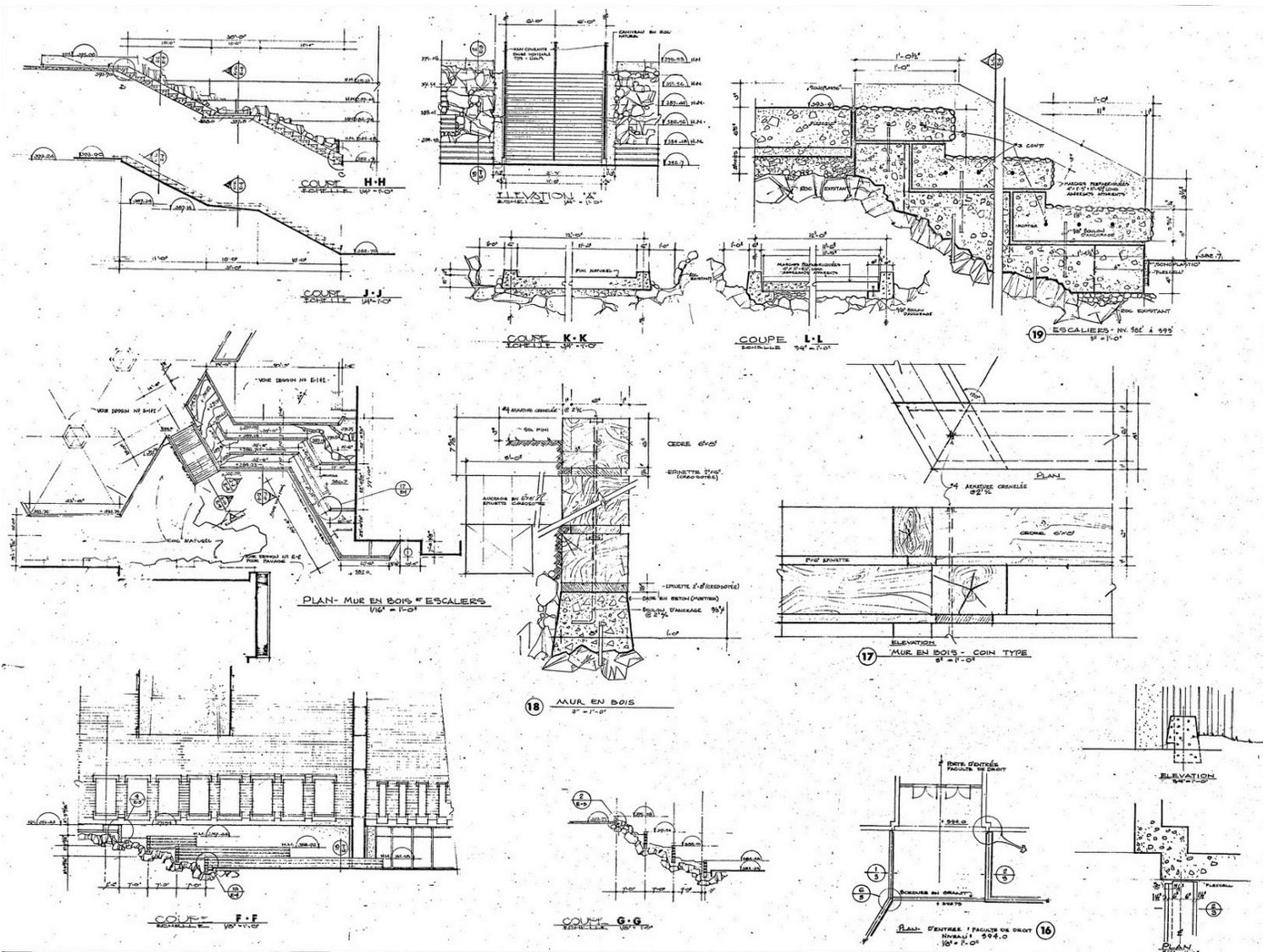
Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-2.



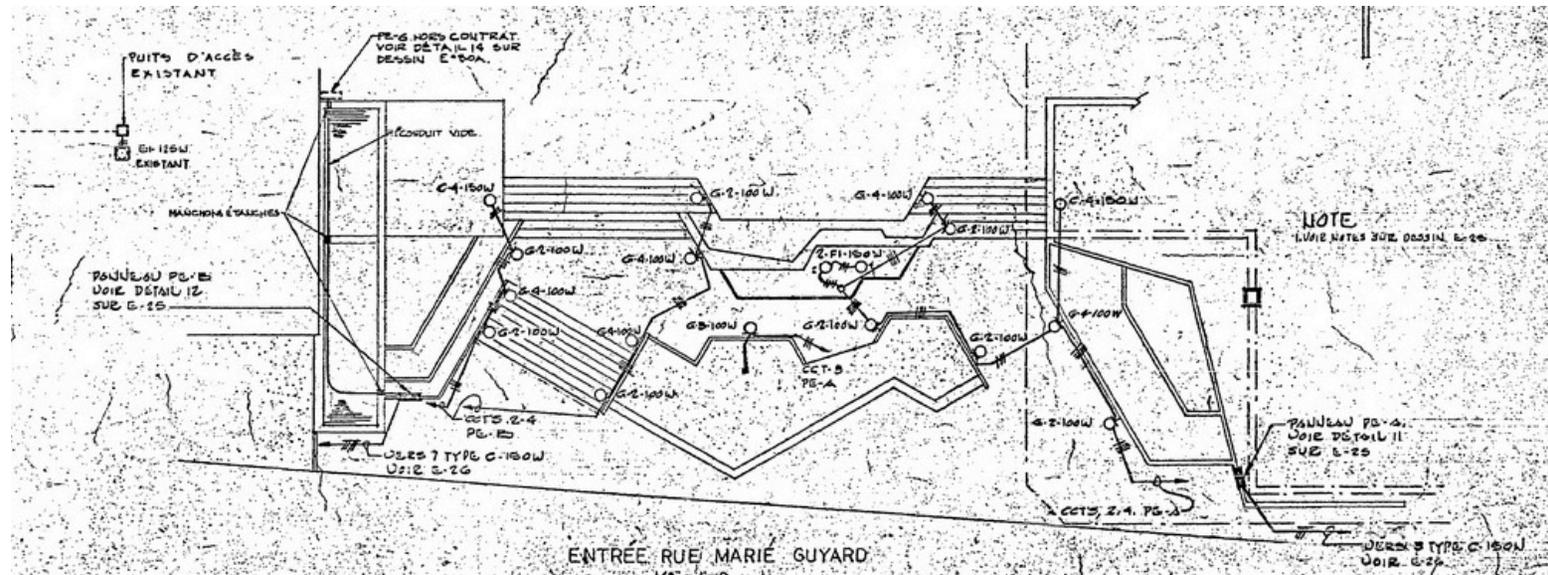
Plan de drainage de la cour intérieure de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, date illisible (probablement mai 1968).
Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-22-1.



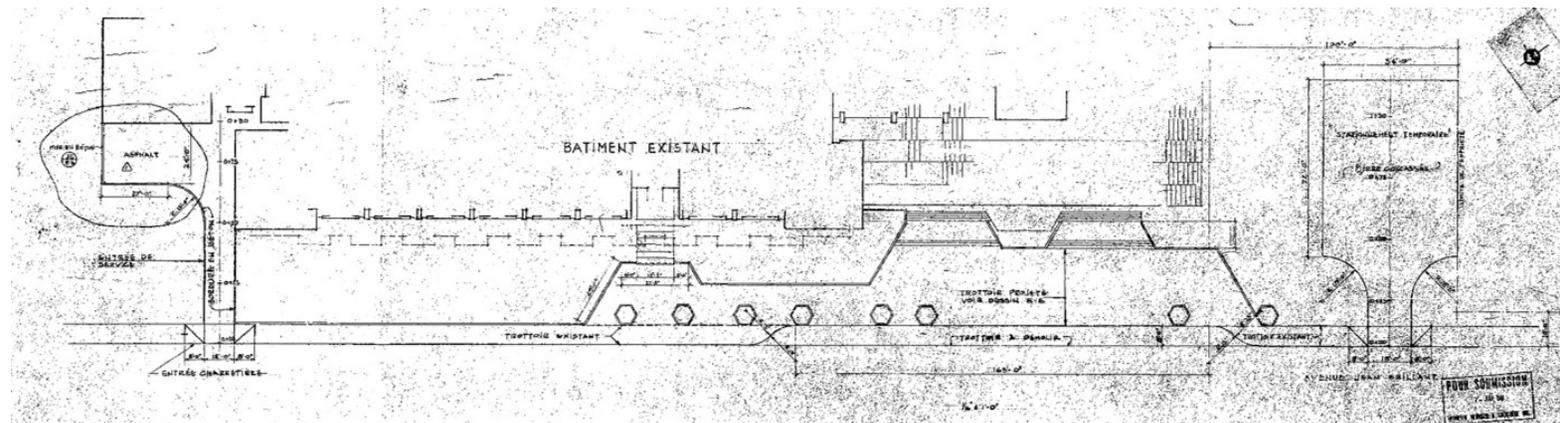
Détails de la cour intérieure de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.
 Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-3.



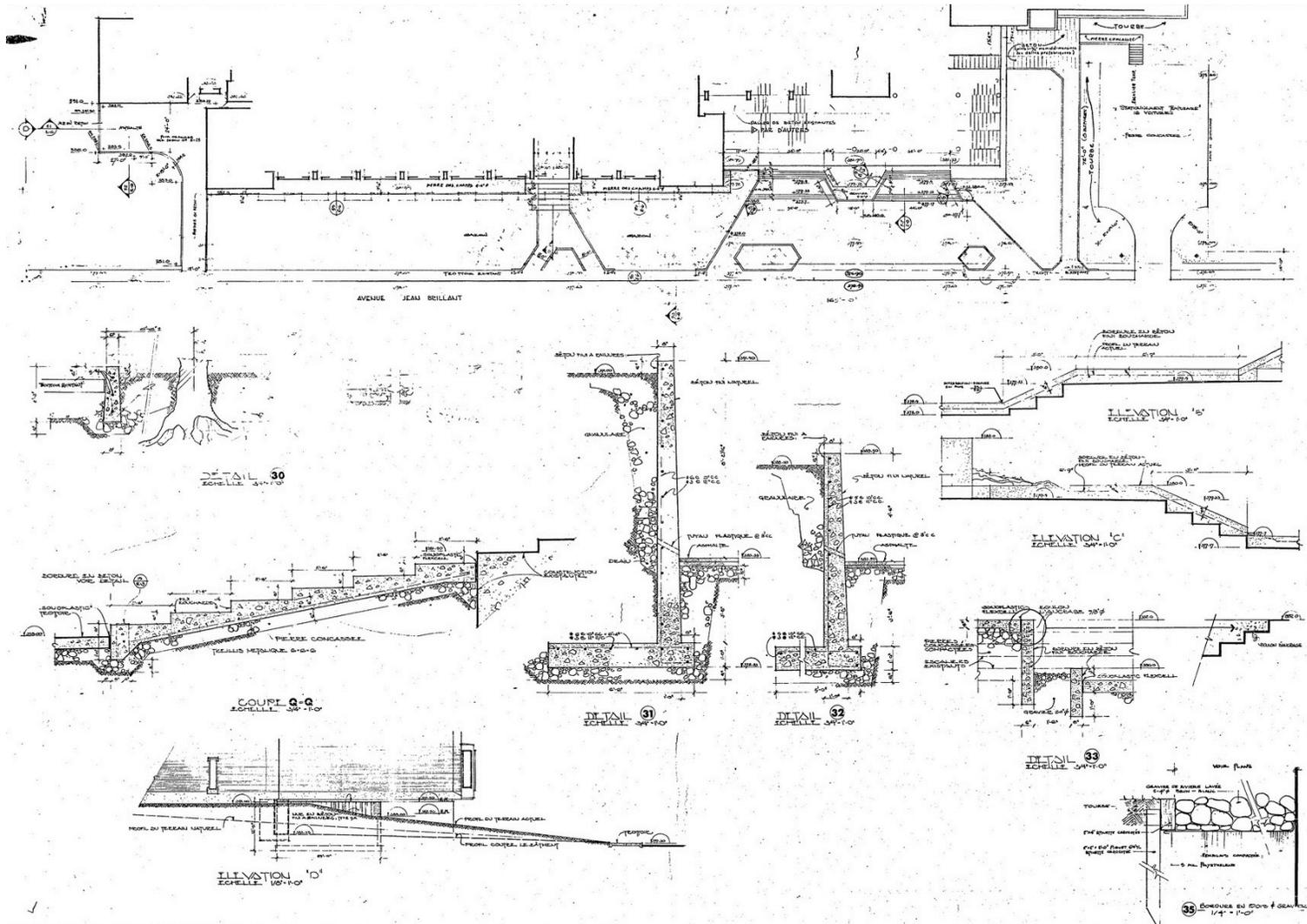
Détails des murs en bois de la cour intérieure de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.
 Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-27-4.



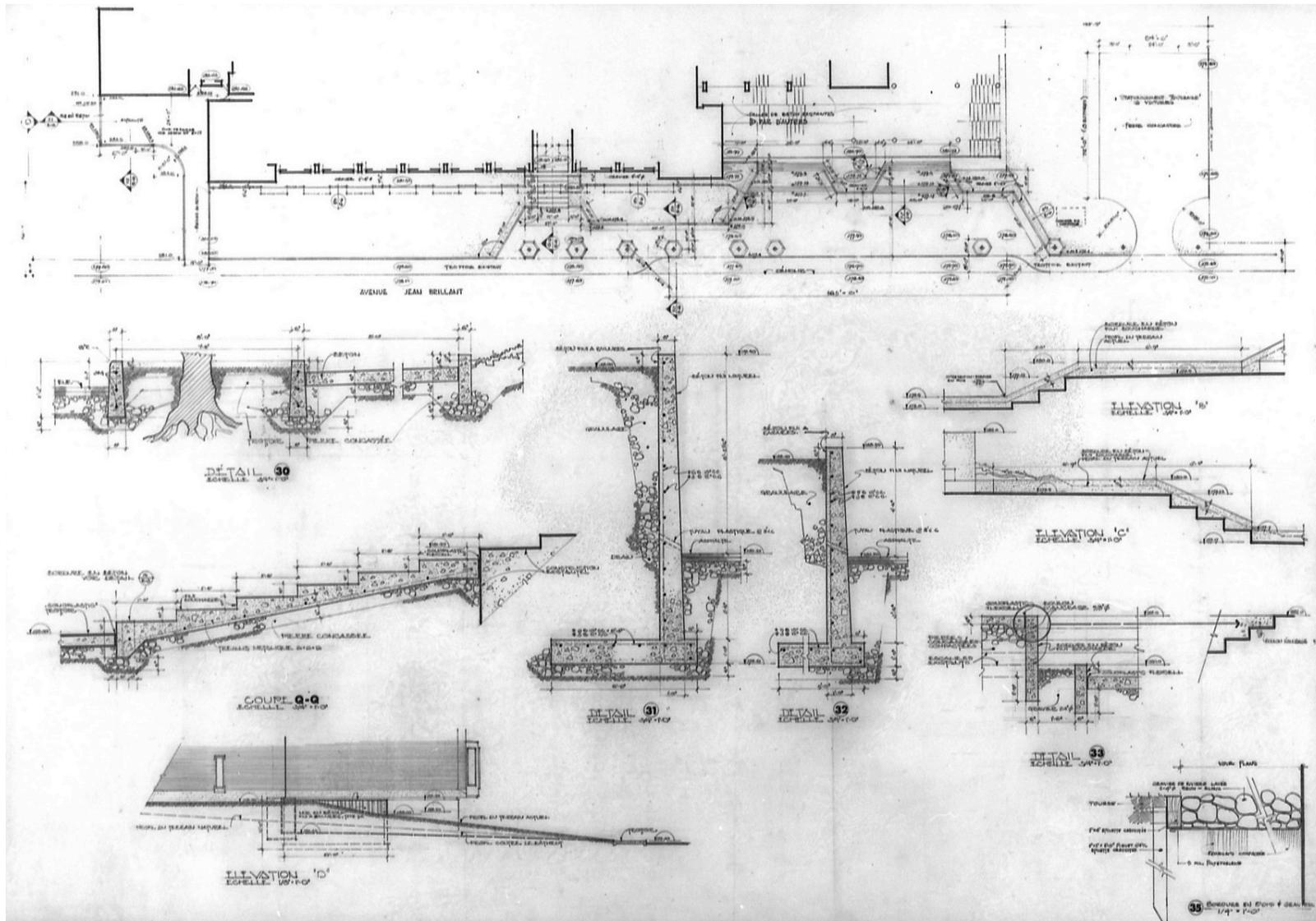
Plan d'éclairage de l'entrée de la rue Marie-Guyard (aujourd'hui chemin de la Tour), aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 10 mai 1968.
 Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-27-3.



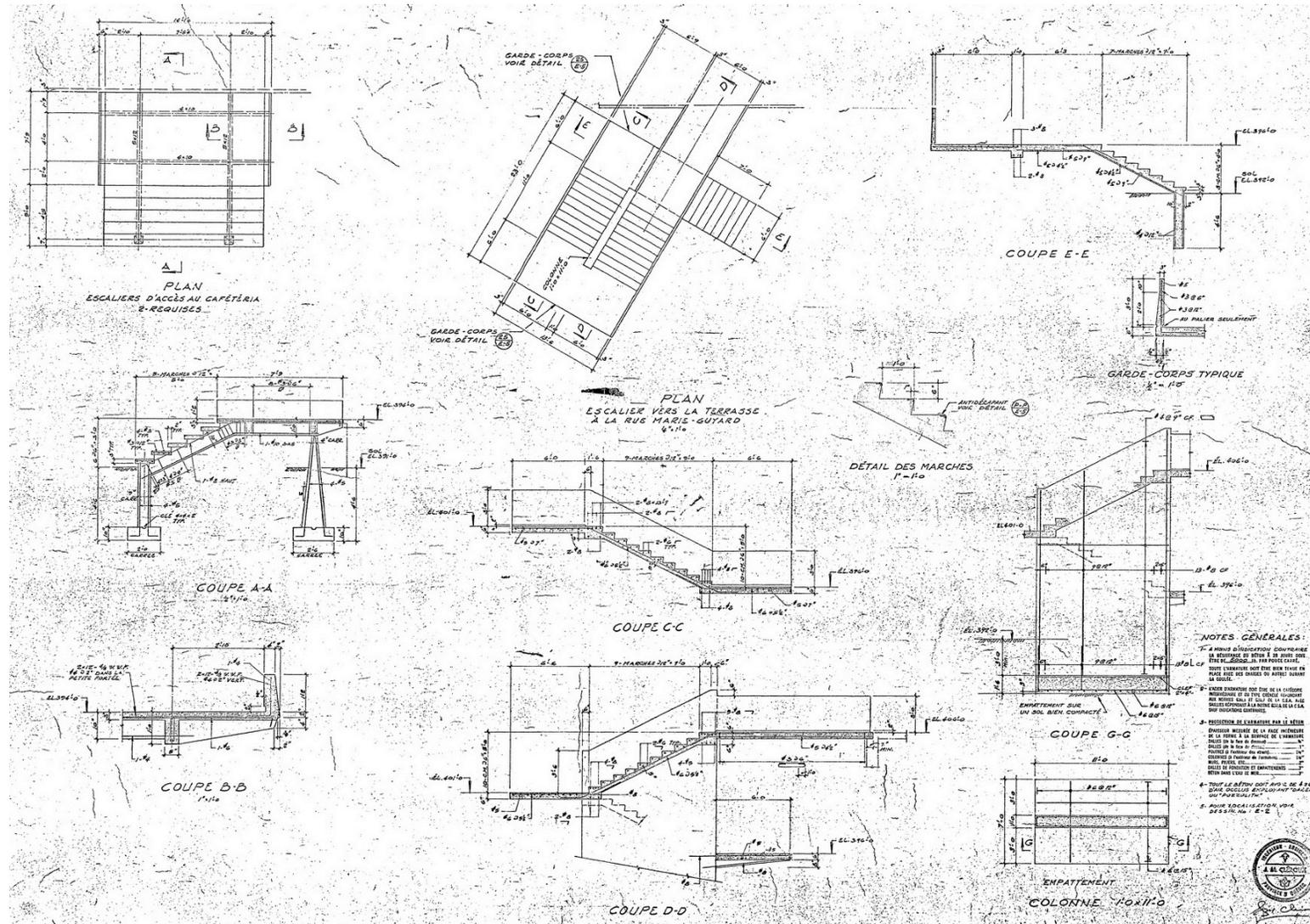
Aménagement le long de la rue Jean-Brillant, aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, (27?) mai 1968.
 Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-23.



Escaliers vers la rue Jean-Brillant, aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.
Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-6-1.

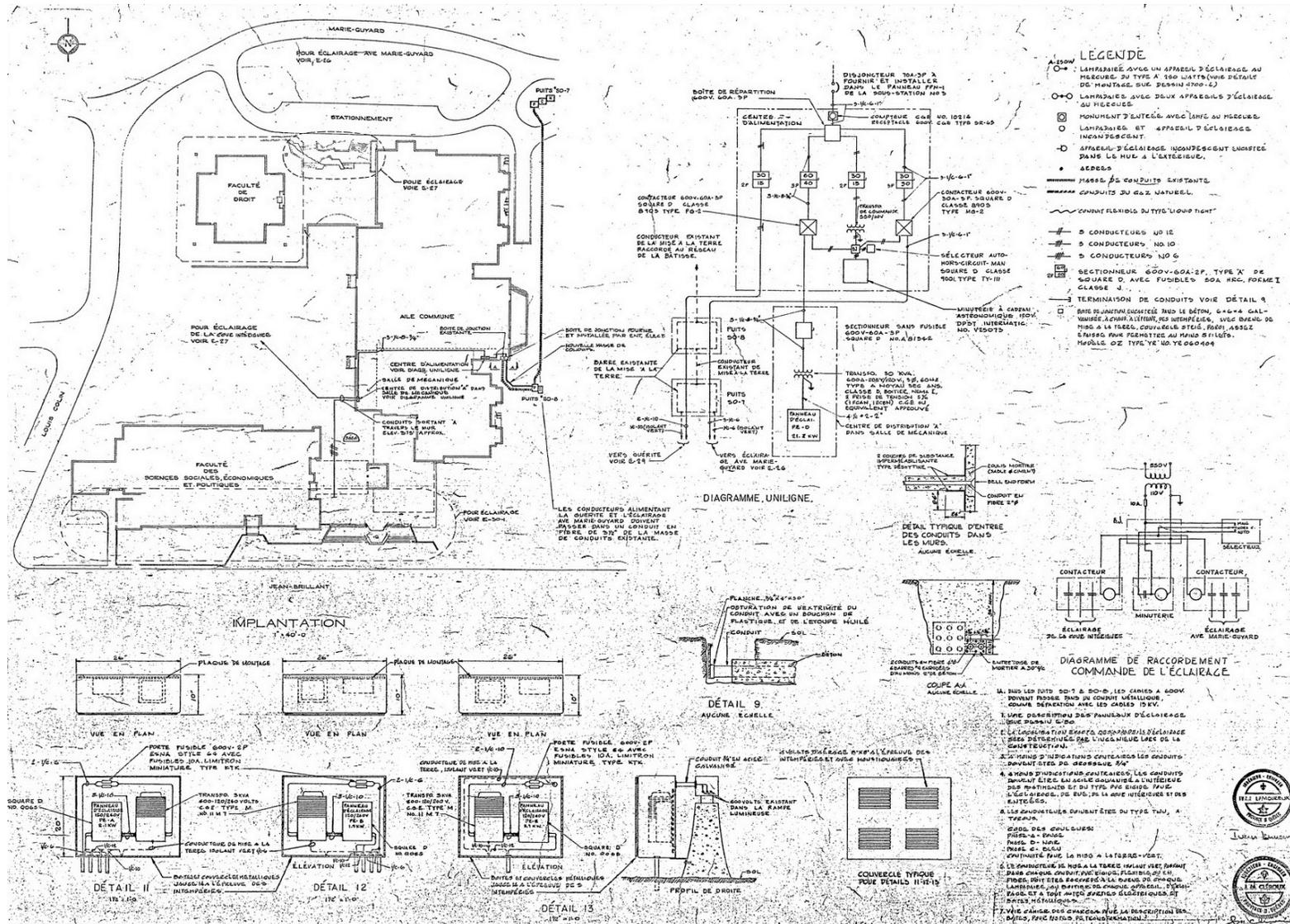


Escaliers vers la rue Jean-Brillant, aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.
 Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-7, dessin E-6.



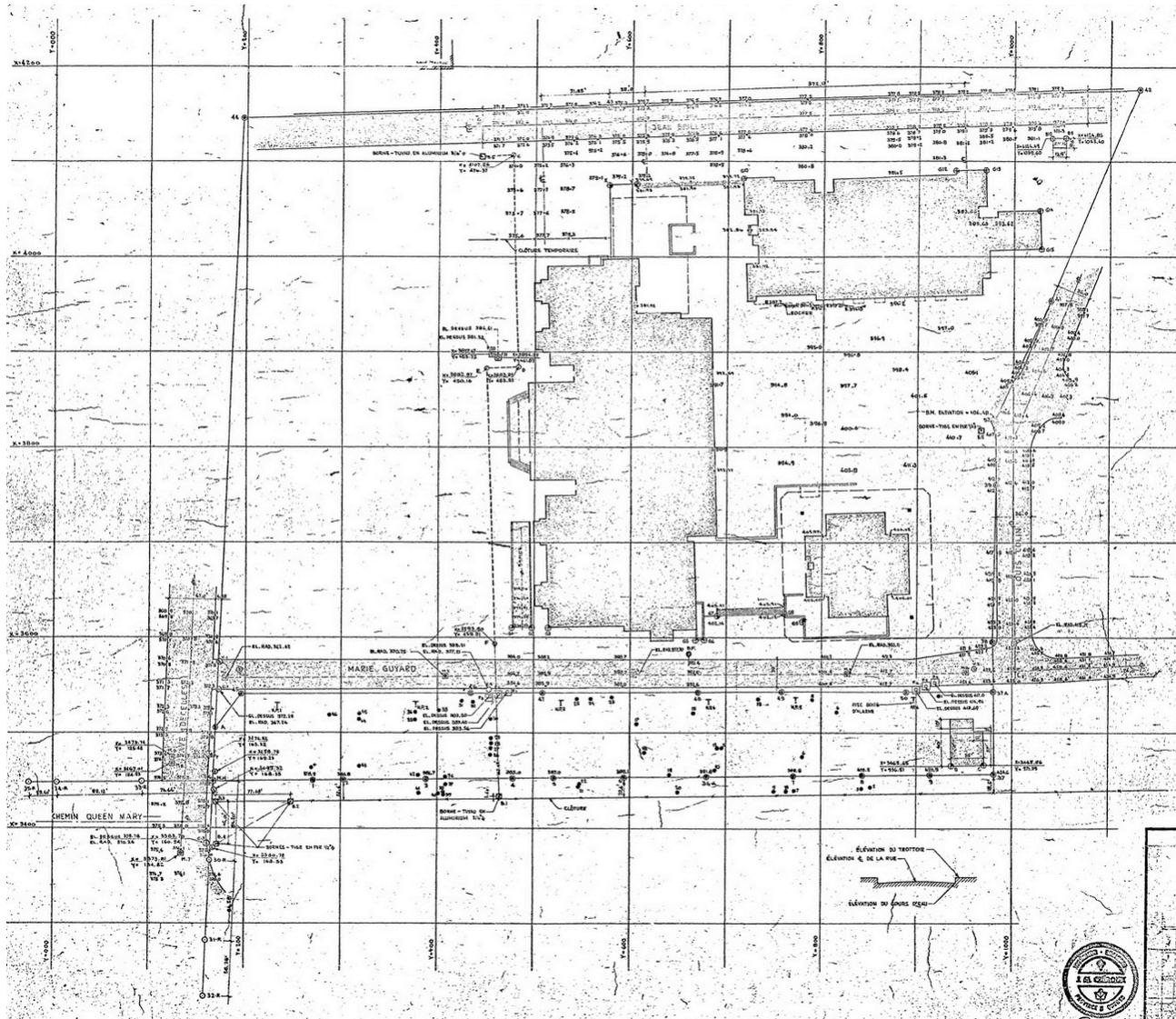
Escaliers de la cour intérieure (accès cafétéria du 3200 Jean-Brillant et terrasse de Maximilien-Caron), aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, (21 ou 24?) mai 1968.

Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-15.



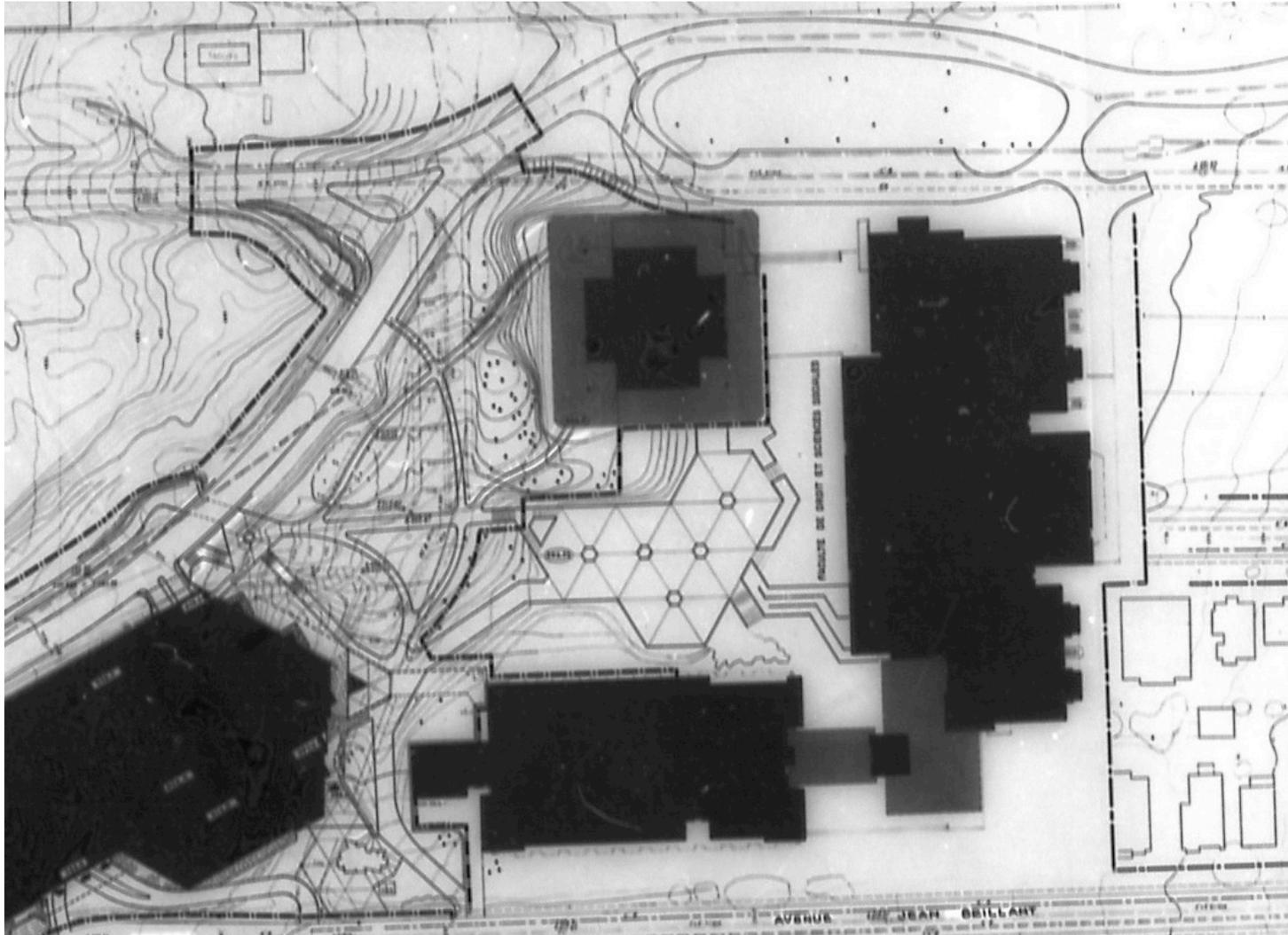
Implantations et distribution électrique de la cour intérieure de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 10 mai 1968.

Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-25-4.

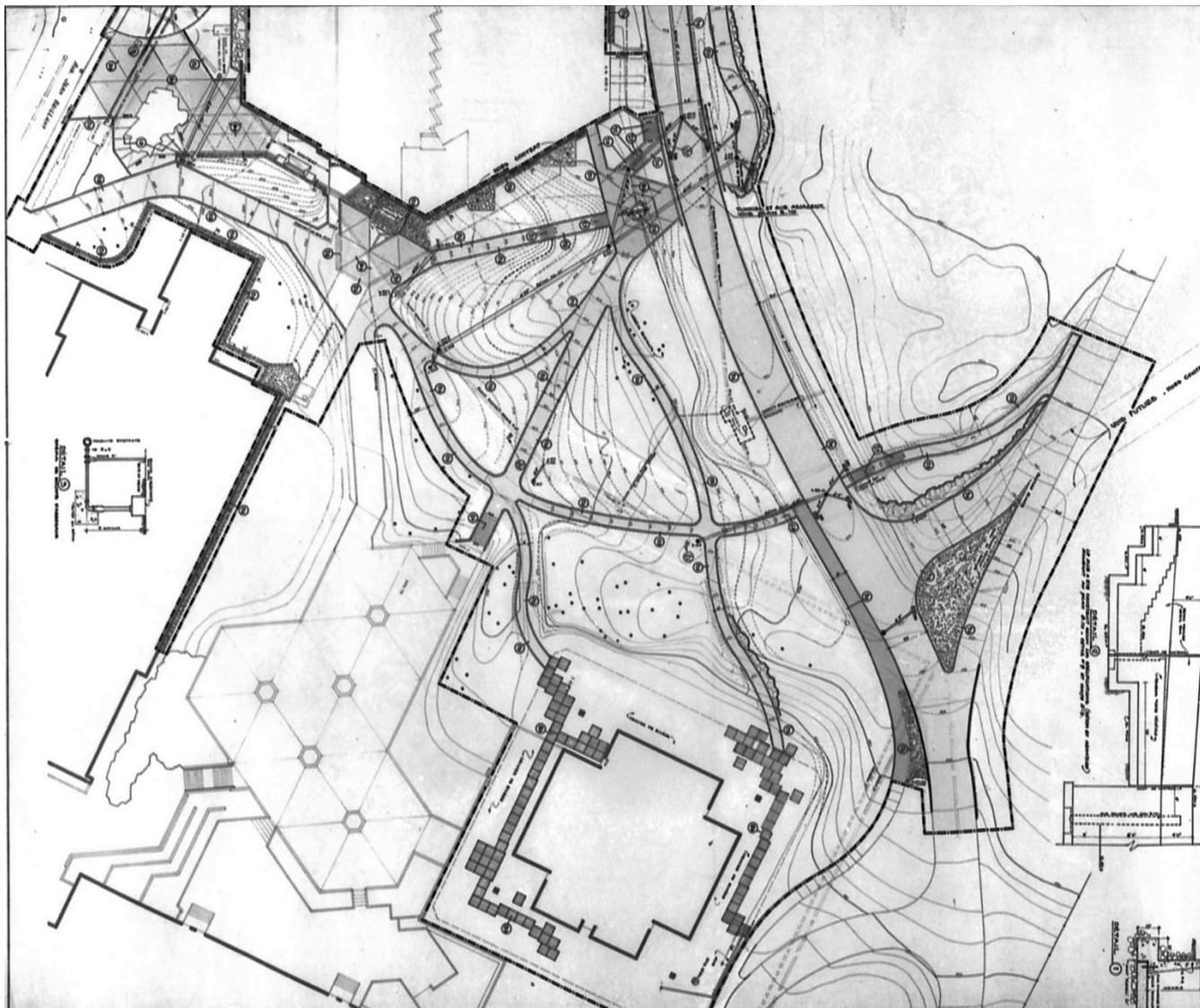


Relevés topographiques de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 26 avril 1968.
Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-32.

Plans d'origine de la phase 2 tel que construit :

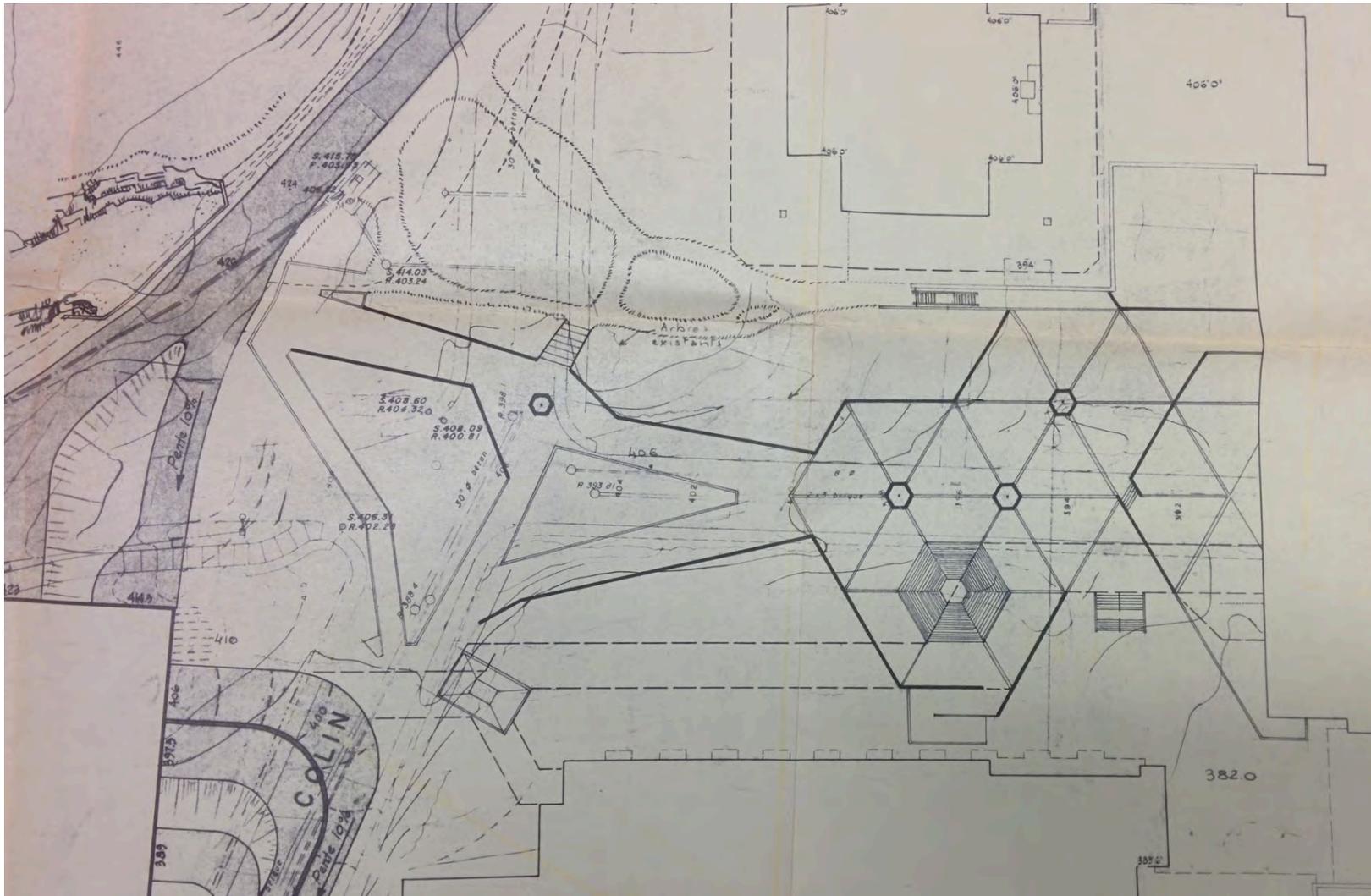


Plan de situation de l'aménagement du terrain du secteur ouest, phase II, (9 juillet 1969?).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-1.

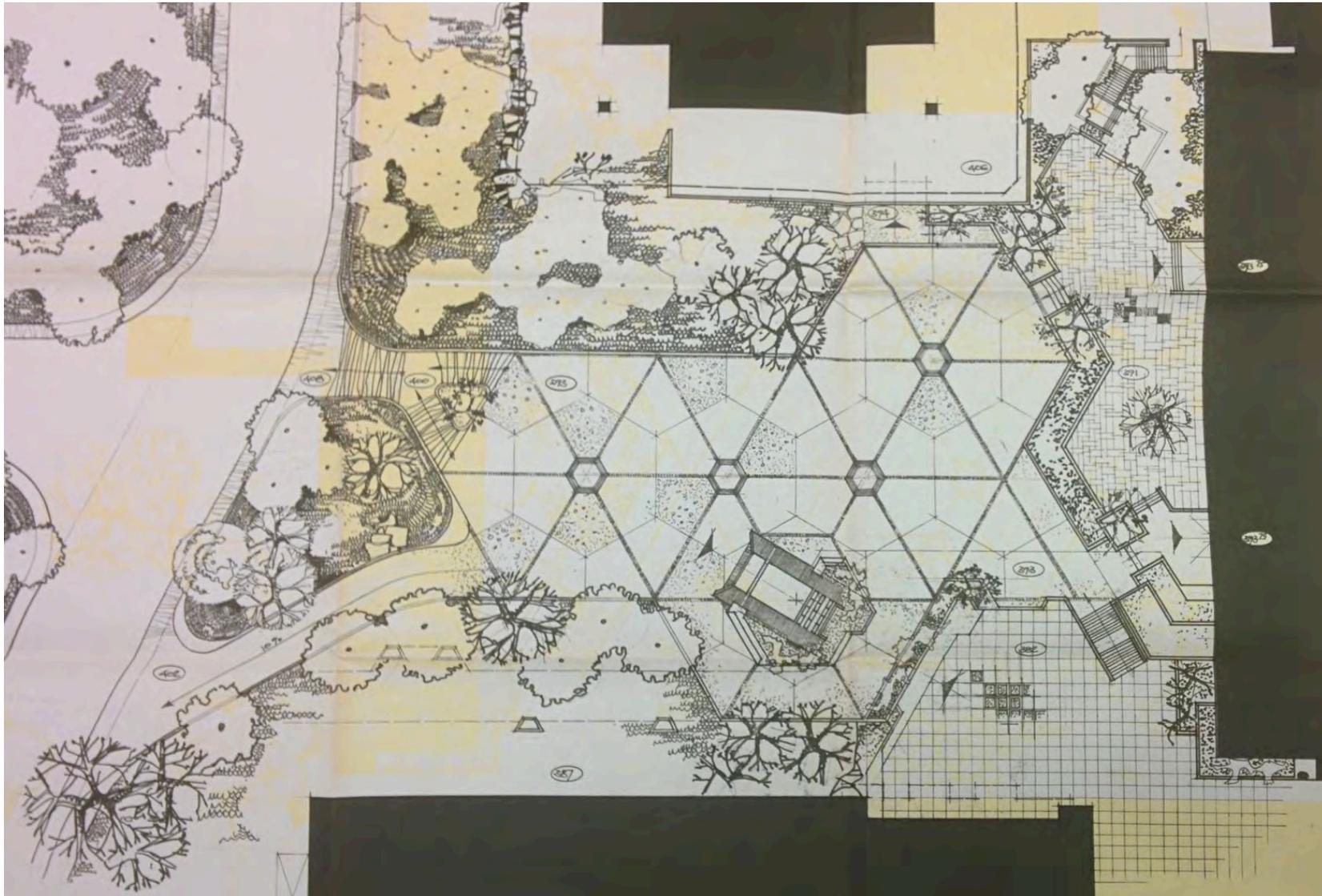


Plan général de l'aménagement du secteur ouest, 2^e phase, (10 juillet 1969?).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-3.

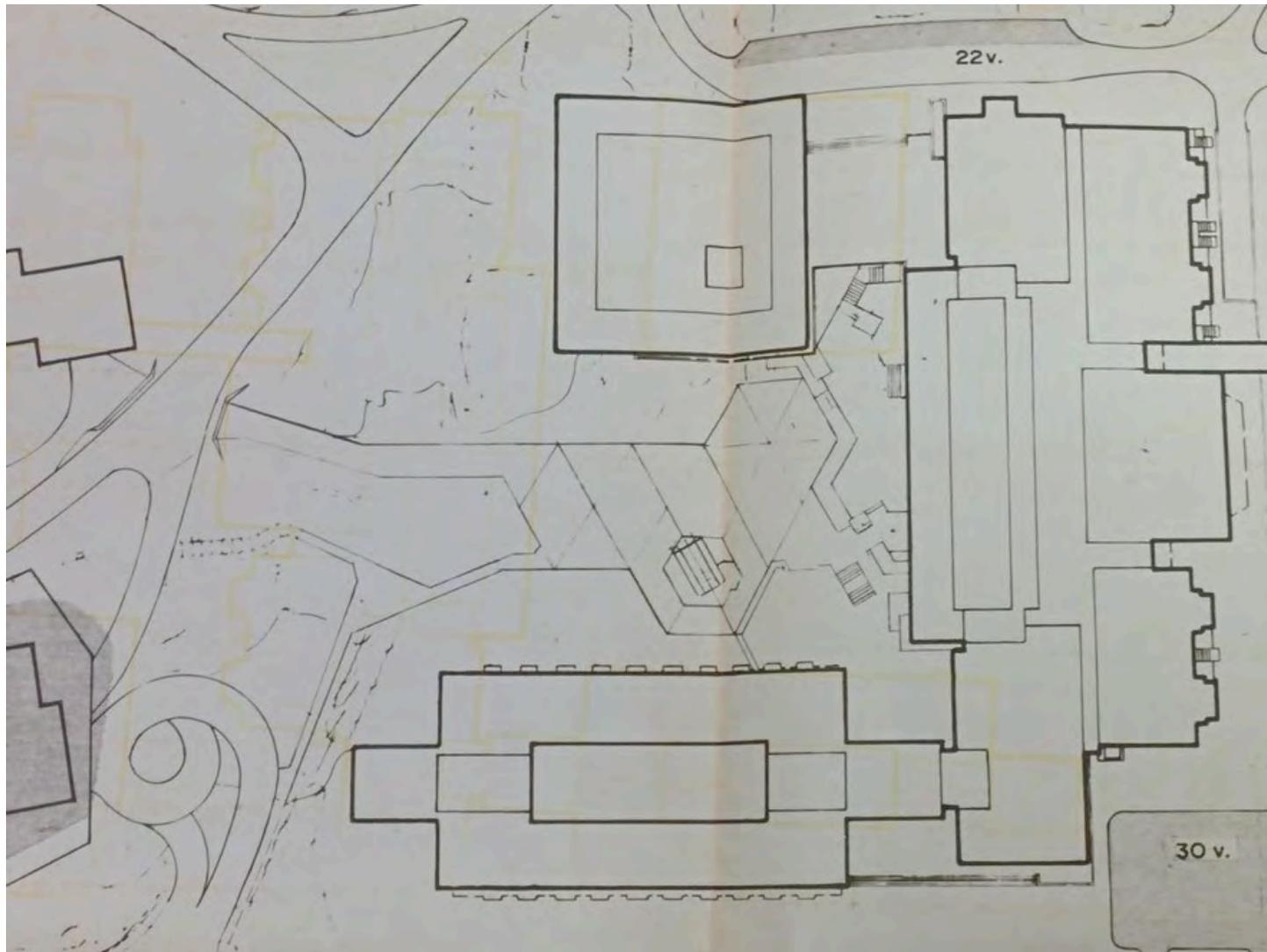
Autres plans (propositions avant-projet ou plans de situation) :



Programme de la circulation du quadrilatère Decelles, 12 septembre 1967. Le plan montre déjà la formalisation de la place et une proposition d'aménagement de la partie est.
Source : Archives Université de Montréal, projet U.60, feuillet D.5.



Étude des circulations aux abords des Facultés des sciences sociales et de droit, aménagement du terrain, implantation projetée, 24 janvier 1968.
Source : Archives Université de Montréal, projet U.60, dessin D.11.

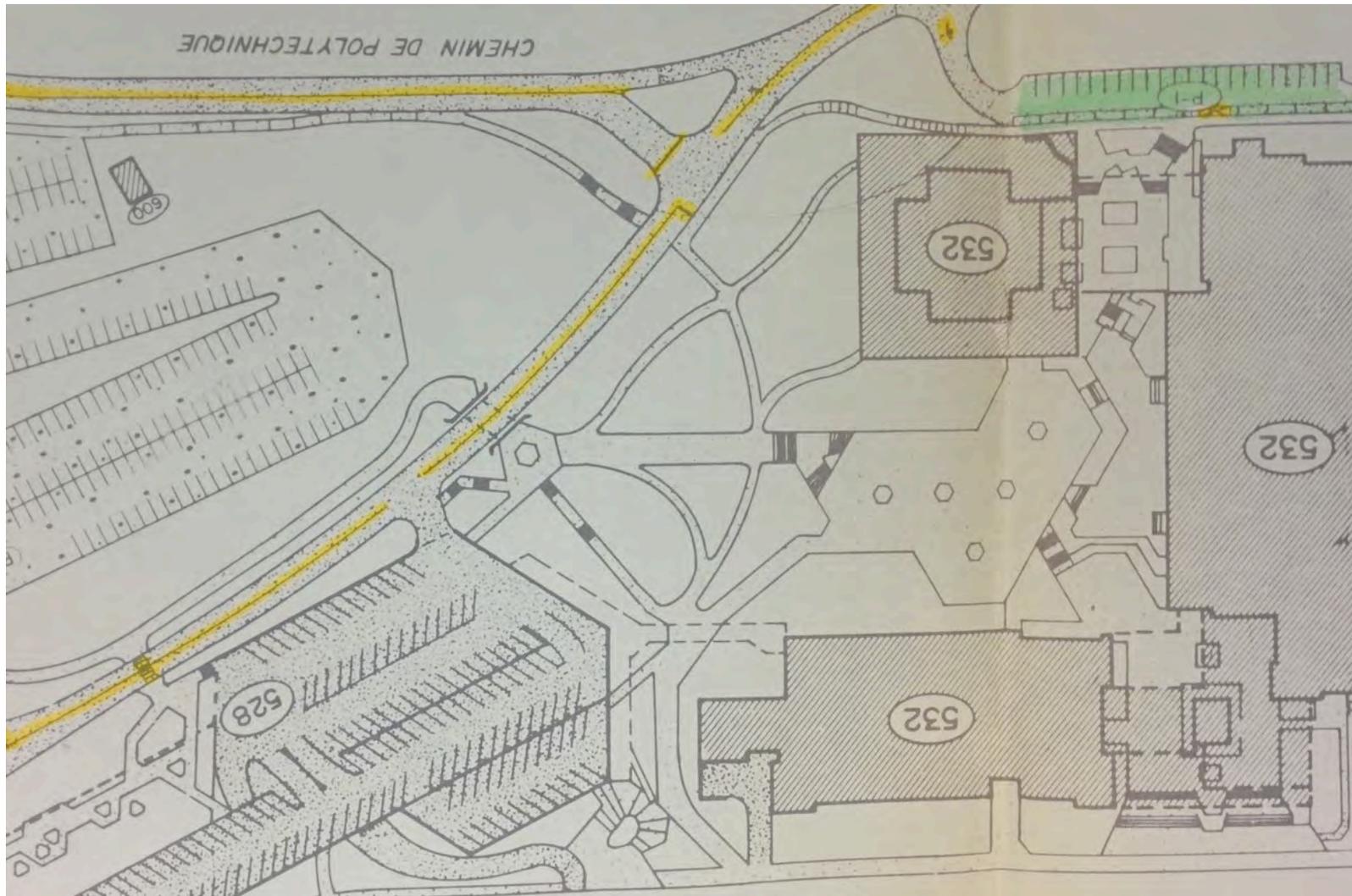


Le deuxième plan directeur d'aménagement, Université de Montréal. Le projet, les stationnements. Détail. Juin 1968. Ce plan montre l'entrée du tunnel souterrain projetée sur la place, le chemin piéton vers l'est passant sous le chemin de la Tour et une première proposition pour l'aménagement de la partie ouest de la place. Source : Archives Université de Montréal, Le deuxième plan directeur d'aménagement, Université de Montréal, dossier no 27-20-65, plan 22/32.



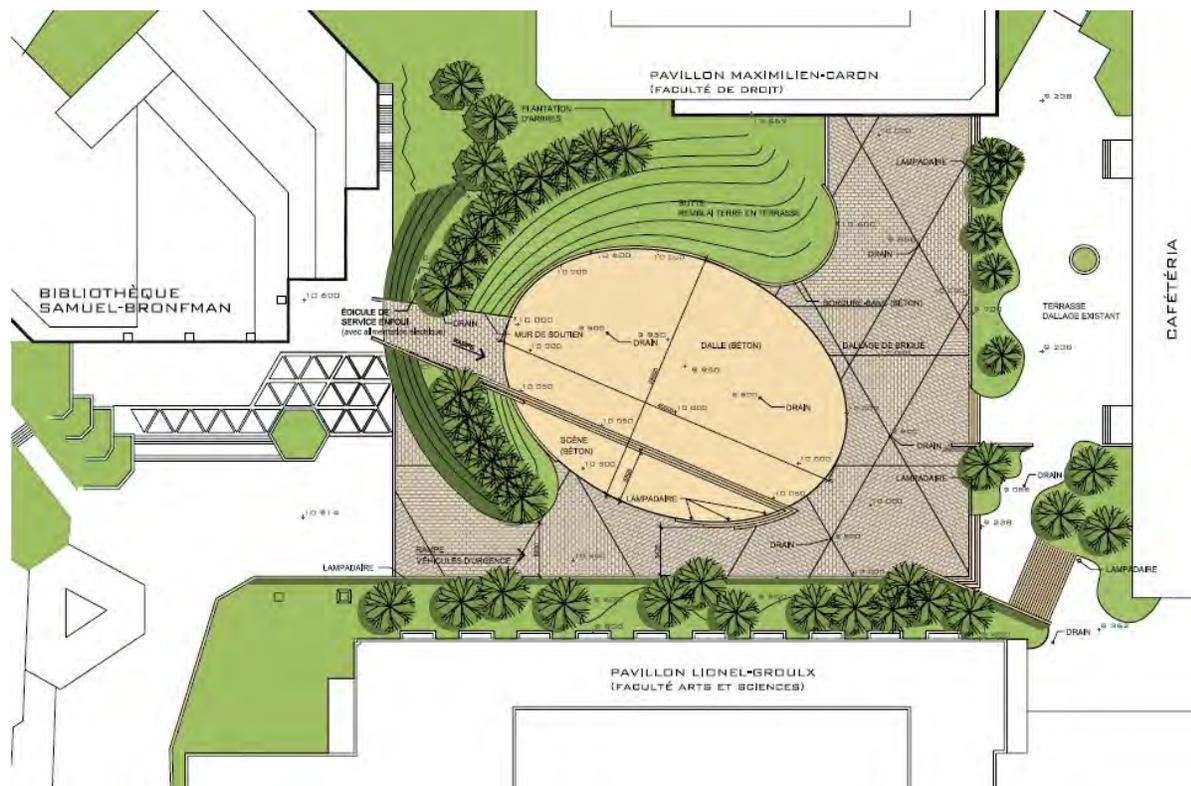
Plan sans titre, sans date (hypothèse de 1969-1970 en raison de l'inscription en bas à gauche). Hypothèse de proposition de l'aménagement de la partie est de la place.

Source : Archives Université de Montréal, sans indication.



Plan des lignes de circulation et de stationnement. Novembre 1977. La configuration de la place est identique à ce qu'elle était après l'aménagement de la deuxième phase en 1969.
Source : Archives Université de Montréal, dossier 510, référence 104, plan G-1.

Plan de l'aménagement proposé (non réalisé) en 2005



Aménagement de la Place de La Laurentienne, proposé par les architectes Corriveau et Girard et l'architecte-paysagiste Jacques Parent, 22 décembre 2005. Il n'est pas réalisé.

Source : Archidata, projet 50 687.

Modifications marquantes

Travaux : Construction du pavillon Samuel-Bronfman

Date des travaux : 1988

Objectifs des travaux en relation avec la place de La Laurentienne :

Dans une lettre datée du 8 avril 1983, Jean-Claude La Haye présente les objectifs du « parachèvement de la place droit/sciences sociales » :

1. Fermer le côté est de la Place par un bâtiment dont la volumétrie épouserait en quelque sorte la topographie naturelle.
2. Préserver un dégagement visuel en direction est vers la place prévue dans le développement du terrain "K" [où sont aujourd'hui implantés les pavillons Paul-G.-Desmarais et André-Aisenstadt].
3. Préserver le boisé existant du côté nord-est du pavillon Maximilien-Caron et ainsi relier la Place à l'ensemble des espaces verts qui forment le carrefour du chemin Poly et du chemin de la Tour.

4. *Relier la partie actuellement aménagée de la Place à la future bibliothèque par un paysagement conçu dans le même esprit que l'existant.*³⁶

Description des travaux :

La majorité des cheminements piétonniers du secteur sud-est de la place sont supprimés au profit de la construction du pavillon Samuel-Bronfman et d'un nouvel aménagement à son interface avec l'espace central de la place. Seuls le cheminement à proximité du garage Louis-Colin et la plate-forme au sommet de ce parcours persistent à la nouvelle construction dans cette partie de la place. Le cheminement reliant directement l'espace central de la place à cette plate-forme est éliminé, tout comme l'ensemble des chemins piétonniers curvilinéaires.

Les façades latérales du pavillon Samuel-Bronfman sont bordées par des escaliers permettant d'accéder au niveau du chemin de la Tour. À l'est, cet escalier est relié à la plate-forme existante.

Le parvis aménagé entre l'espace central de la place et l'entrée de la bibliothèque sur la place respecte la formalisation hexagonale structurant l'espace. Deux escaliers le relient à l'espace central de la place et à la voie menant à la rue Jean-Brillant. Le pavage est en brique et des formes hexagonales et triangulaires sont réalisées entre la bordure extérieure de ce parvis et le reste de la place, alors que les motifs disparaissent à proximité du pavillon.

À l'est du site de construction, des paliers en béton apparent sont construits, permettant d'allier le respect de la topographie du site et la liaison de la bibliothèque au réseau piétonnier intérieur. Sous ces paliers, un tunnel est construit pour relier la bibliothèque au carrefour où les tunnels du garage Louis-Colin et du pavillon Lionel-Groulx se rejoignaient déjà depuis leur construction d'origine.

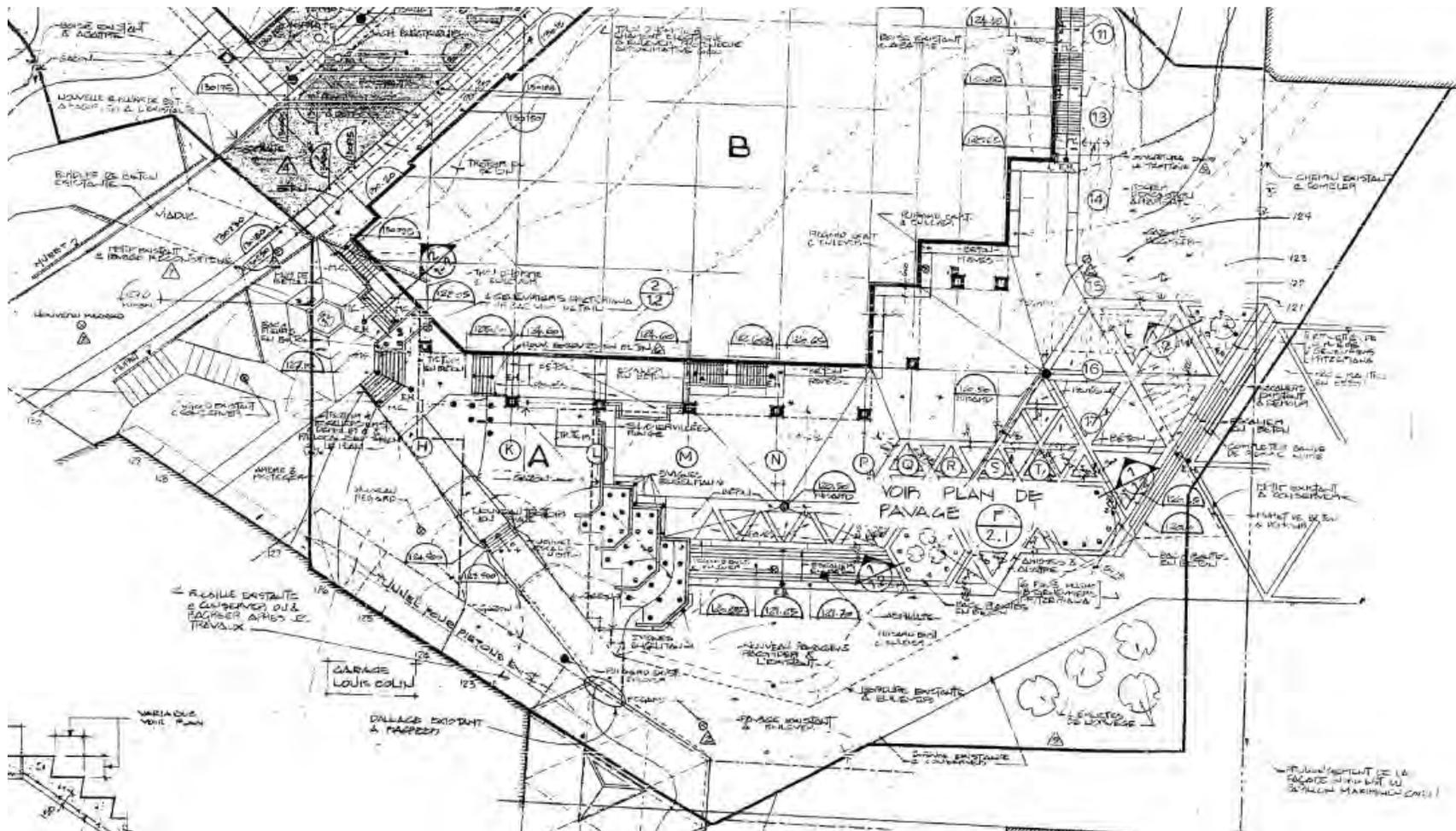
Intentions conceptuelles :

L'adaptation de l'aménagement de la partie est de la place à chaque projet individuel du site se poursuit, bien que quelque peu différemment, avec ce projet de construction du pavillon Samuel-Bronfman. L'aménagement de la partie sud-est de la place, à l'origine un aménagement souple contrastant avec la rigueur formelle de la partie est, est ainsi modifié pour tisser un lien avec l'espace central de la place.

Les îlots de plantation et les escaliers renforcent la définition spatiale du parvis. Les motifs hexagonaux et triangulaires du pavage le long de la bordure extérieure du parvis ainsi que les îlots confèrent une parenté formelle de ce nouvel espace avec la composition d'origine. L'inclinaison de l'axe de l'interface où est construit un escalier démontre aussi le respect et la primauté du design d'origine. La disparition de ces motifs à proximité des façades du pavillon évoque toutefois l'autonomie du nouvel espace, qui n'est donc pas seulement une transition, mais aussi un lieu en soi.

³⁶ La Haye (1983). Université de Montréal – Objectifs exprimés dans le schéma d'aménagement du terrain "K" en ce qui touche particulièrement à la bibliothèque. 8 avril 1983. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1259.

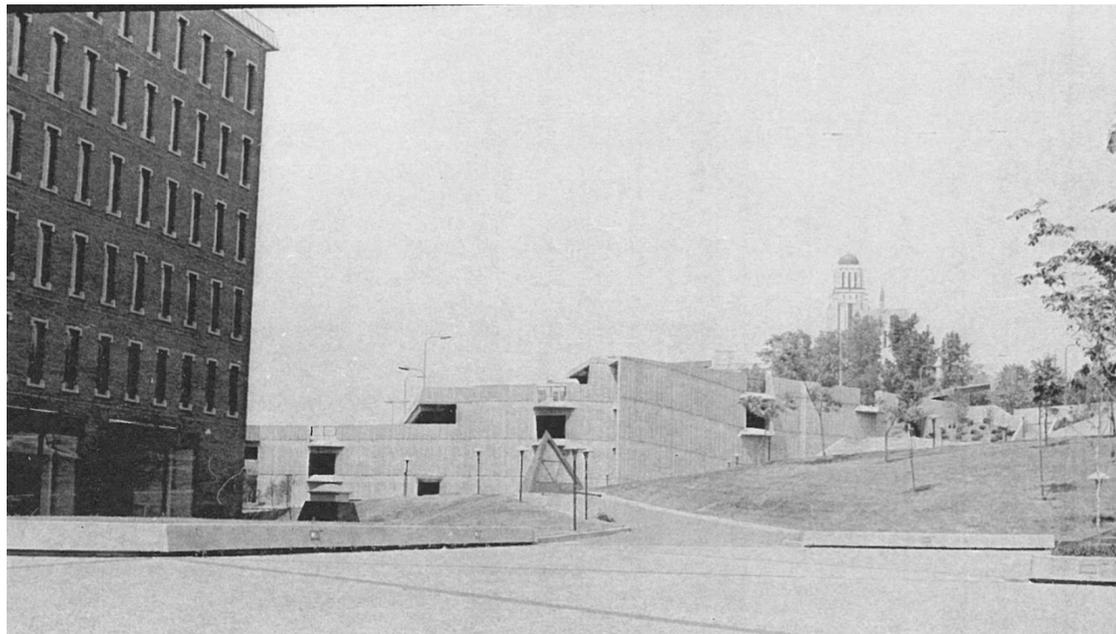
Plans des modifications :



Détail montrant le parvis du plan d'aménagement paysager de la Bibliothèque des lettres et des Sciences humaines de l'Université de Montréal, 24 septembre 1985.

Source : Archidata, projet 41 049, dessin A-1-2.

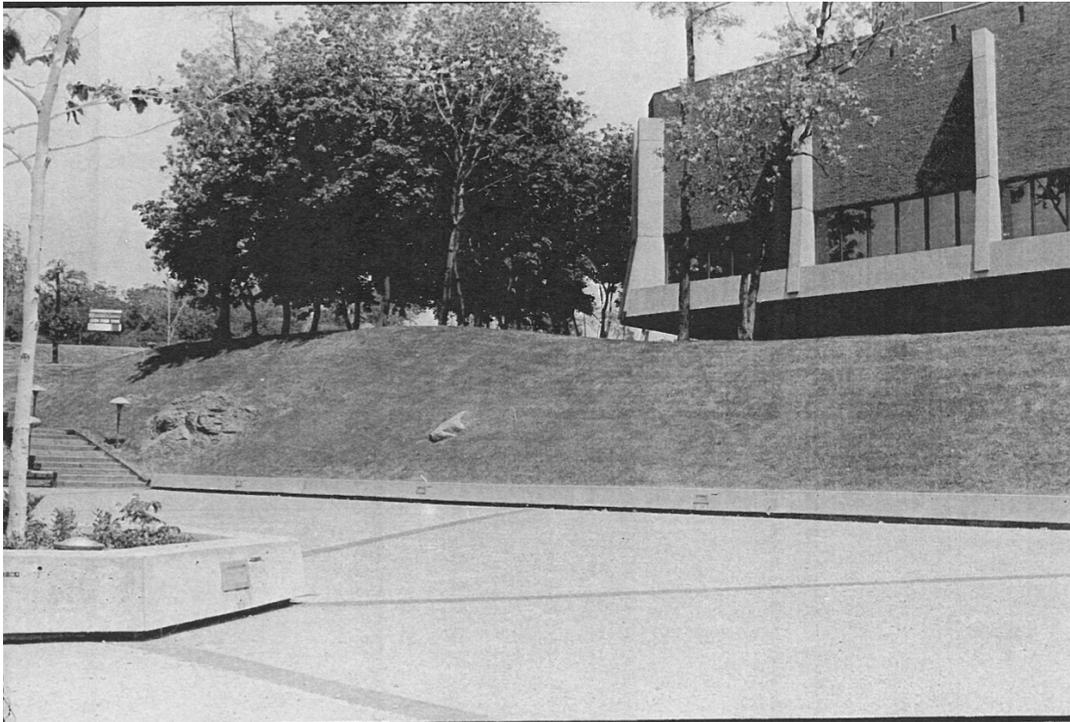
Photographie comparative : origine et aujourd’hui



*Place de La Laurentienne vers le garage Louis-Colin, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).*



*Place de La Laurentienne vers le garage Louis-Colin, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Place de La Laurentienne vers la butte à l'avant du pavillon Maximilien-Caron, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne vers la butte à l'avant du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon Maximilien-Caron, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon 3200 Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon Lionel-Groulx, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



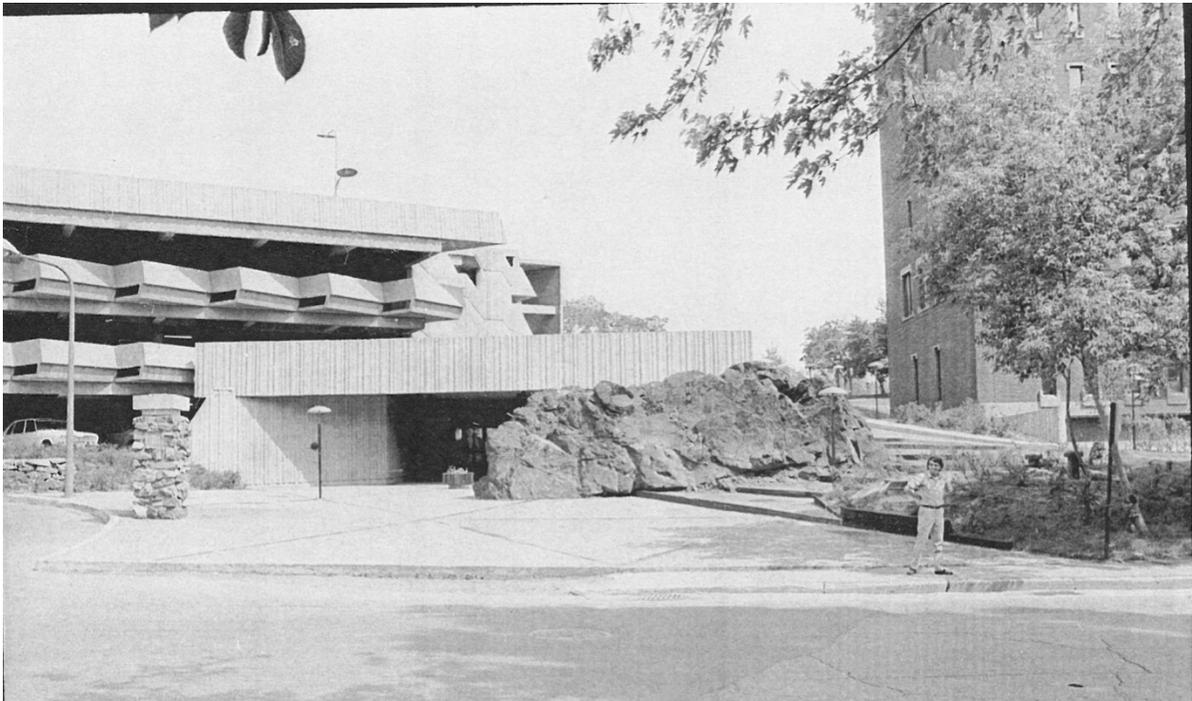
Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Source : Brodeur consultants.



*Terrasse basse entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).*



*Terrasse basse entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Aménagement de l'entrée du réseau souterrain et du garage Louis-Colin, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Aménagement de l'entrée du réseau souterrain et du garage Louis-Colin, 2015.
Source : Brodeur consultants.

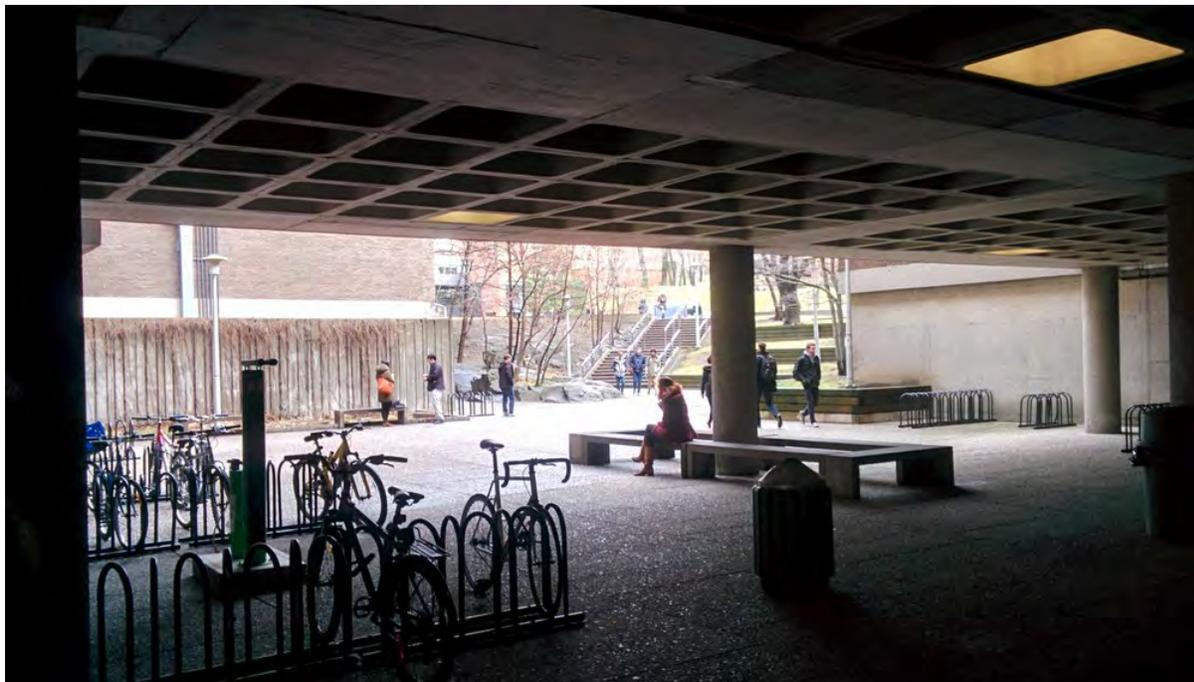
État actuel

Terrasse inférieure entre les pavillons 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx



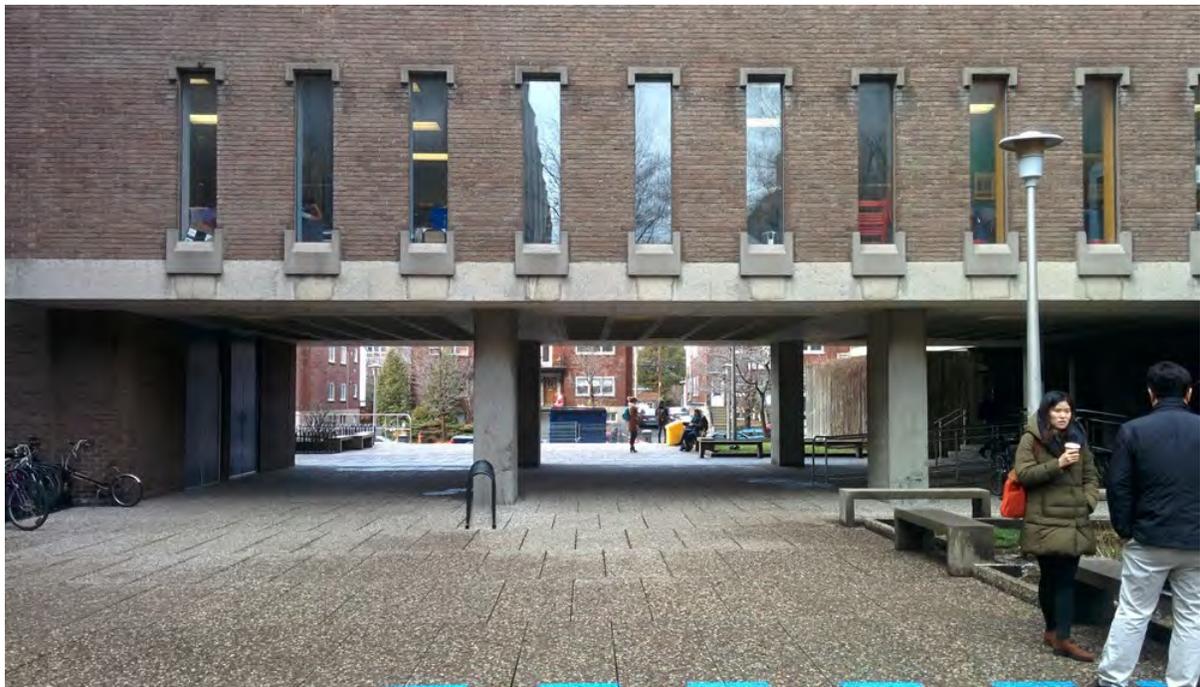
Entrée du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Parvis entre les pavillons 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Parvis entre les pavillons 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Îlot entre les pavillons 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Affleurement rocheux au sud du pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Source : Brodeur consultants.



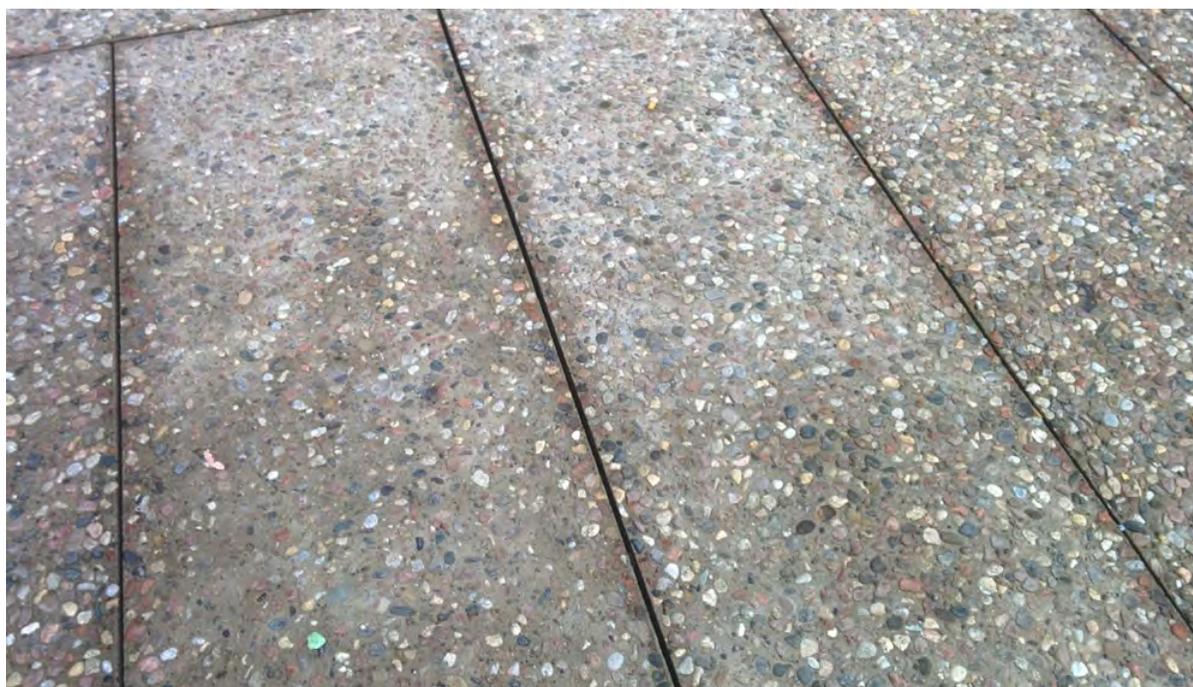
Escalier entre l'espace principal de la place de La Laurentienne et la terrasse en contrebas, 2015.
Source : Brodeur consultants.



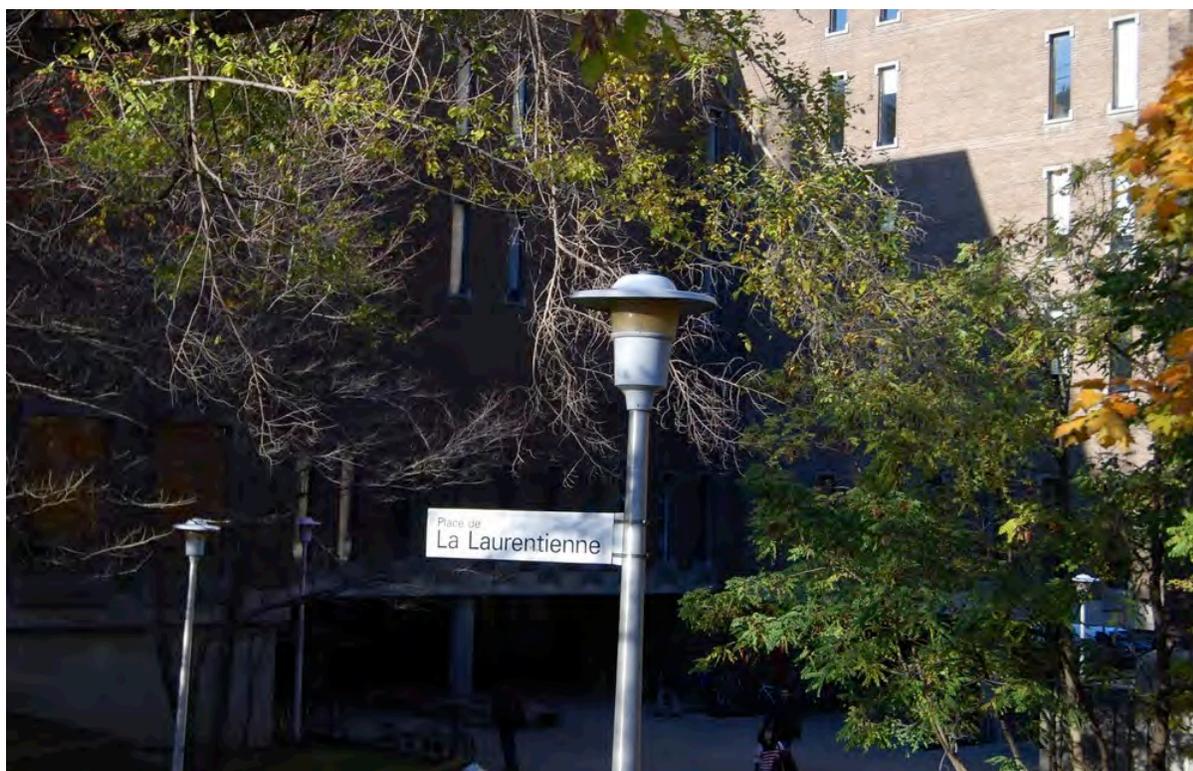
*Main courante de l'escalier entre l'espace principal de la place de La Laurentienne et la terrasse en contrebas, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Main courante renforcée de l'escalier entre l'espace principal de la place de La Laurentienne et la terrasse en contrebas, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Surface en agrégats de pierres de la terrasse en contrebas, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Luminaire et signalisation, 2015. À noter que ce modèle de luminaire diffère de celui d'origine, perceptible sur l'iconographie.
Source : Brodeur consultants.

Terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant



La terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Îlot circulaire de la terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Escalier nord permettant d'accéder à la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant à partir de la terrasse, 2015. L'accès est aujourd'hui condamné.

Source : Brodeur consultants.



Vue latérale de l'escalier nord permettant d'accéder à la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant à partir de la terrasse, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Escalier sud permettant d'accéder à la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant à partir de la terrasse, 2015. L'accès est aujourd'hui condamné.

Source : Brodeur consultants.



Escalier permettant d'accéder à la terrasse supérieure entre les pavillons Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Surface minéralisée qui longe le mur du pavillon 3200 Jean-Brillant au sud de l'escalier permettant autrefois d'accéder à la cafétéria, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Traitement des murets de béton entourant la terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Surface en pierres de la terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.

Source : Brodeur consultants.

Espace central de la place de La Laurentienne



*Vue générale de l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*État asphalté de la surface de l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Îlot en forme hexagonale de l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Muret en béton et prise électrique obturée de l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Plaque commémorative, 2015.

Source : Brodeur consultants.

Parvis du pavillon Samuel-Bronfman



Escalier délimitant les niveaux du parvis du pavillon Samuel-Bronfman et de l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Parvis du pavillon Samuel-Bronfman, avec ses formes hexagonales, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Surface briquetée du parvis du pavillon Samuel-Bronfman, avec ses formes triangulaires, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Surface briquetée du parvis du pavillon Samuel-Bronfman, avec ses formes triangulaires, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Borne au haut de l'escalier du parvis du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Topographie accidentée du terrain séparant le parvis et le pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Vue de l'extérieur du tunnel reliant le pavillon Samuel-Bronfman au réseau piétonnier intérieur, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Îlot en forme hexagonale sur le parvis du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Îlot en forme hexagonale sur le parvis du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Source : Brodeur consultants.

Espace longeant le garage Louis-Colin



Interface entre le chemin menant à la rue Jean-Brillant et l'espace central de la place de La Laurentienne, vue vers le garage, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Interface entre le chemin menant à la rue Jean-Brillant et l'espace central de la place de La Laurentienne, vue vers la place, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Chemin menant vers la rue Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Puits de lumière et interface entre le chemin menant à la rue Jean-Brillant et le garage Louis-Colin, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Escalier contournant l'affleurement rocheux menant à l'entrée du réseau intérieur, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Plate-forme longeant le garage Louis-Colin et puits de lumière obturé, 2015.
Source : Brodeur consultants.



État de la plate-forme longeant le garage Louis-Colin, 2015.
Source : Brodeur consultants.



*Chemin piétonnier menant au chemin de la Tour, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



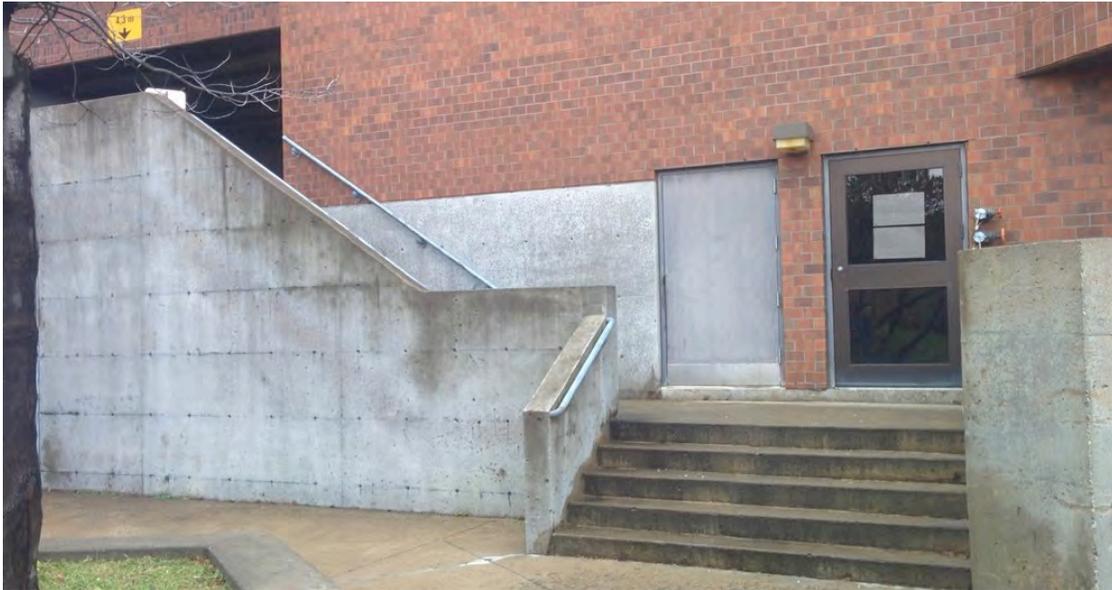
*Îlot en forme hexagonale sur la plate-forme menant au chemin de la Tour, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Accès au garage Louis-Colin et au chemin de la Tour à partir de la plate-forme, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Cheminement piétonnier passant sous le chemin de la Tour pour accéder à son versant sud à partir de la plate-forme, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Accès au chemin de la Tour le long du pavillon Samuel-Bronfman à partir de la plate-forme, 2015.
Source : Brodeur consultants.

Terrasse haute devant le pavillon Maximilien-Caron



Terrasse haute devant le pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.



*Terrasse haute devant le pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.*

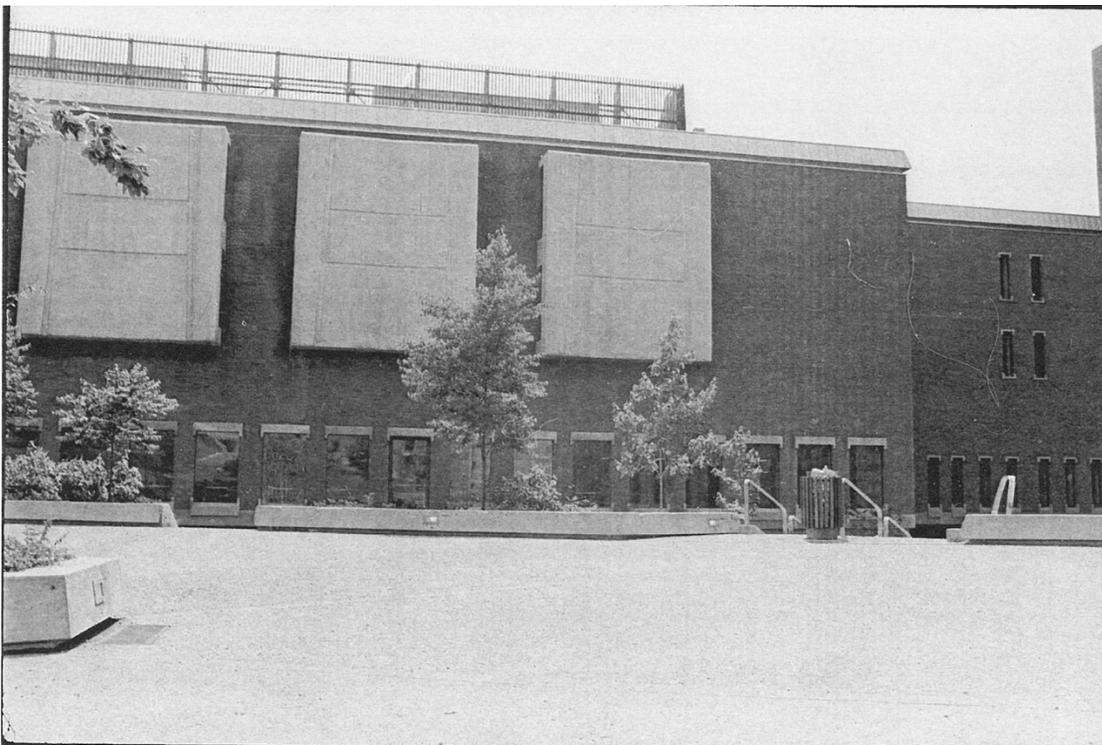
Iconographie



*Terrasse en contrebas qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, date inconnue (avant la construction du pavillon Samuel-Bronfman).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 987.*



Place de La Laurentienne vers le chemin de la Tour, à une date inconnue (probablement début des années 1970). L'aménagement des escaliers est éliminé à l'occasion de la construction du pavillon Samuel-Bronfman.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne vers le pavillon 3200 Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne vers l'escalier menant à la terrasse basse, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



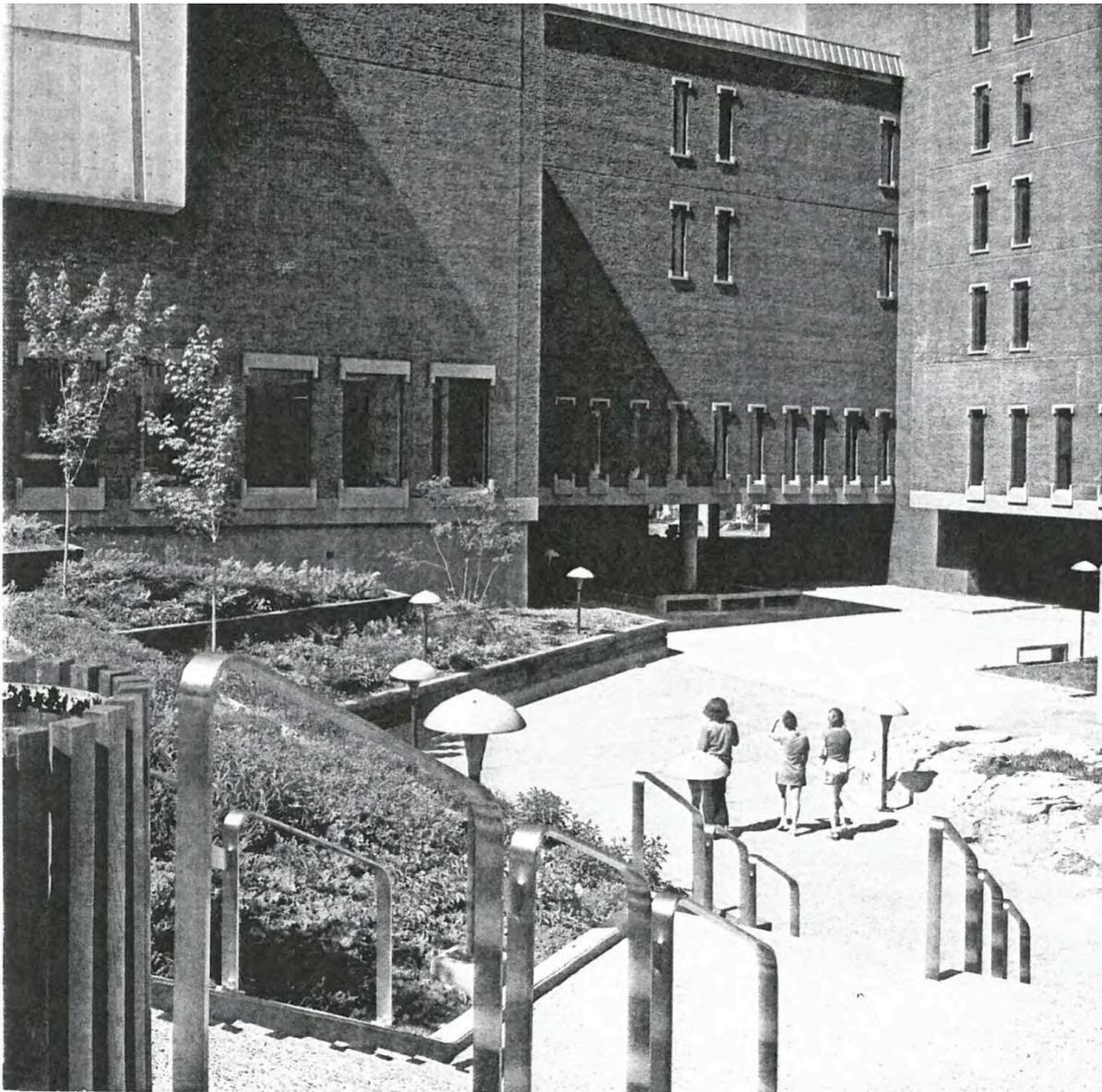
Place de La Laurentienne vers le pavillon Lionel-Groulx, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



*Aménagement de l'entrée du réseau souterrain et du garage Louis-Colin, date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 1004.*



*Aménagement de la terrasse basse entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, date inconnue (avant la construction du pavillon Samuel-Bronfman).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 1011.*



*Mains courantes et lampadaires de la terrasse basse entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 742.*



Aménagement du réseau piétonnier au niveau de la plate-forme permettant d'accéder au garage Louis-Colin ou au chemin de la Tour, date inconnue (avant la construction du pavillon Samuel-Bronfman).

Source : Valois, N. (2012), p.367, tirée des Archives de l'UQAM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 734.



Au premier plan, terrasse en contrebas qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant. En arrière-plan, façade sud du pavillon Lionel-Groulx. Date inconnue (entre 1969 et 1971).

Source : Valois, N. (2012), p.368, tirée des Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 1008.



Place de La Laurentienne à la rentrée de 1973, 13 septembre 1973.

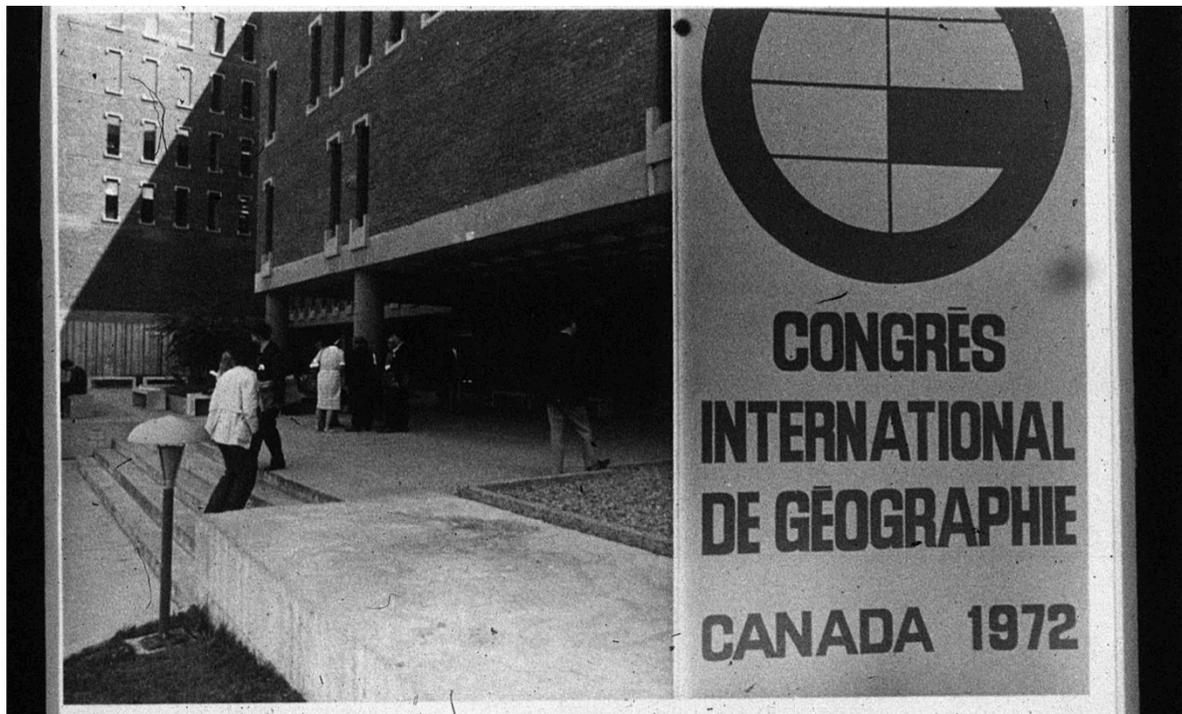
Source : Archives de l'UdeM, photographe J.-Y. Collette.



*Place de La Laurentienne, café-terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, 1976.
Source : Archives de l'UdeM, photographe François Robitaille.*



Place de La Laurentienne à l'avant du pavillon Maximilien-Caron, 11 septembre 1973.
Source : Archives de l'UdeM, photographe J.-Y. Collette.



Aménagement de l'entrée du pavillon 3200 Jean-Brillant, 1972.
Source : Archives de l'Université de Montréal.



Place de La Laurentienne vers le pavillon 3200 Jean-Brillant pendant sa construction, à une date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne vers la terrasse basse pendant sa construction, à une date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne vers le pavillon 3200 Jean-Brillant pendant sa construction, à une date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Place de La Laurentienne vers le pavillon 3200 Jean-Brillant pendant sa construction, à une date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).

Perspectives de l'aménagement proposé (non réalisé) en 2005

Perspective de l'aménagement de la Place de La Laurentienne, proposé par les architectes Corriveau et Girard et l'architecte-paysagiste Jacques Parent, 22 décembre 2005. Il n'est pas réalisé.

Source : Archidata, projet 50 687.



Perspective de l'aménagement de la Place de La Laurentienne, proposé par les architectes Corriveau et Girard et l'architecte-paysagiste Jacques Parent, 22 décembre 2005. Il n'est pas réalisé.

Source : Archidata, projet 50 687.



Perspective de l'aménagement de la Place de La Laurentienne, proposé par les architectes Corriveau et Girard et l'architecte-paysagiste Jacques Parent, 22 décembre 2005. Il n'est pas réalisé.

Source : Archidata, projet 50 687.



Perspective de l'aménagement de la Place de La Laurentienne, proposé par les architectes Corriveau et Girard et l'architecte-paysagiste Jacques Parent, 22 décembre 2005. Il n'est pas réalisé.

Source : Archidata, projet 50 687.

4.2. BÂTIMENTS

Dans le Deuxième plan directeur (1968), Jean-Claude La Haye mentionne ceci à propos des bâtiments :

L'autre considération importante dans cette distribution des fonctions réside dans le caractère physique et le profil général de l'ensemble. Les objectifs visant l'intégration du développement à son environnement urbain et la préservation de la montagne comme élément naturel du paysage urbain ne s'opposent pas à l'introduction d'une présence exprimée par un ensemble construit,

mais conditionnent toutefois les possibilités de développement. La distribution des bâtiments doit sur ce point tenir compte des volumes, des hauteurs impliquées par les programmes correspondant à chacune des fonctions.³⁷

Le plan vise donc la réalisation d'un profil souple, en accord avec le mouvement général de la topographie [...]. Il tient compte d'un plafond dans les hauteurs de bâtiments et vise à créer, par l'agencement articulé du volume, des pénétrations visuelles.³⁸

Dans une lettre sur les finis extérieurs des bâtiments futurs sur le campus de l'Université de Montréal adressée au Comité de construction de l'Université de Montréal en 1964, Jean Ouellet souligne :

La couleur de la brique est peu insistante, mais elle pourrait produire un effet de fadeur et d'ennui si on l'utilisait sans l'apport de nuances et d'accents.

La pierre et le béton que l'on retrouve en quantité moindre dans les édifices, s'apparentent assez bien par leur nature.

[...]

L'orientation des réalisations futures :

[...]

Permettre un choix conditionné :

Cette option nous permettrait d'atteindre à ce qui est le plus désirable dans tout ensemble urbain : harmonie, unité et variété. Il s'agit d'établir un choix de matériaux et une gamme de couleurs à l'intérieur desquels les architectes jouiraient d'une latitude suffisante. Ceci s'applique surtout pour les réalisations importantes et les éléments dominants. Certains édifices de moindre importance ou d'un caractère très particulier pourraient cependant servir d'accents, mais ceci toujours sous un certain contrôle.

Au départ, les matériaux déjà utilisés sur le campus sont nécessairement jugés acceptables : la brique, le béton sous diverses formes : moulé en place ou préfabriqué, la pierre taillée; la pierre rustique ou le moellon dans les aménagements au sol.

Dans le choix de nouveaux matériaux, on peut, sans inconvénient, indiquer comme facteurs importants en plus des qualités techniques, l'économie, la disponibilité, la permanence. C'est dans cette optique, à notre avis, que les matériaux préfabriqués de type mur-rideau devraient être considérés, beaucoup plus que dans celui d'un style architectural en vogue ou exotique.

³⁷ Jean-Claude La Haye (1968), p.41.

³⁸ Jean-Claude La Haye et associés (1968), p.42.

Une gamme des couleurs de tous ces matériaux doit être établie. Ainsi pour la brique il y aurait lieu d'introduire de nouvelles teintes et nuances en harmonie avec la brique actuelle du campus.

De plus, il y aurait lieu de dresser un plan d'ensemble indiquant les principaux matériaux et couleurs anticipés pour chaque édifice. Ce plan constituerait un guide préliminaire, toujours susceptible d'ajustement selon les circonstances.³⁹

Dans la même lettre, Jean Ouellet rapporte les propos de « l'Urbaniste » (Jean-Claude La Haye) sur « Les conséquences sur l'architecture » :

Certaines précautions s'imposent :

L'unité, l'harmonie et l'intérêt du campus commandent l'équilibre des masses, la continuité des éléments, le maintien dans l'ensemble de certains traits dominants, les solutions franches et bien affirmées.

Ces objectifs ne peuvent être atteints exclusivement par une réglementation coercitive, qui, le plus souvent, demeure superficielle, aboutit à des résultats décevants et paralyse ces initiatives nécessaires à un langage vivant.

Il serait plus approprié au départ de dégager les critères de base permettant d'atteindre ces objectifs et qui constitueraient des guides ou motifs de discipline tout en laissant une certaine latitude d'expression. Ceci impliquerait :

- la recherche de communs dénominateurs assurant une parenté entre les divers éléments : échelles, rythme, module volume-espace;*
- restriction dans la variété des matériaux et couleurs principalement utilisés pour maintenir des dominantes.⁴⁰*

Dans une lettre de réunion de chantier concernant les facultés de sciences sociales et de droit datée du 3 mars 1967, Jean Ouellet écrit ceci à Lucien Piché, vice-recteur, à propos des matériaux :

Le comité [Comité consultatif d'architecture, qui regroupe messieurs Dimakopoulos, Korwin et Ouellet] a examiné les murs échantillons et approuvé le choix des architectes en ce qui concerne les principaux matériaux : le béton et la brique, compte tenu de la couleur et de la texture.

La brique, matériau dominant du projet, contribuera par sa couleur à l'intégration visuelle du campus dans l'environnement urbain. Par ailleurs cette brique s'harmonise mieux avec le gris du

³⁹ Ouellet, J. (1964), s. p. Pour la lettre entière, voir l'annexe à la fin du rapport.

⁴⁰ *Ibid.*

béton que la brique jaune. Il y aura lieu d'introduire sur l'autre partie du campus des éléments de même tonalité pour assurer une intégration totale des éléments.⁴¹

PAVILLONS LIONEL-GROULX, 3200 JEAN-BRILLANT ET MAXIMILIEN-CARON

Comme c'est trois pavillons sont conçus comme un ensemble à travers un projet unique, il semble pertinent de les analyser tels quels, comme un seul projet avec trois bâtiments.

Identification

Pavillon Lionel-Groulx

Nom du lieu : Pavillon Lionel-Groulx - fait partie de l'ensemble des pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant – anciennement les facultés de droit et des sciences sociales

Variante du nom : Pavillon de la faculté des sciences sociales

Adresse : 3150, rue Jean-Brillant, Montréal

Numéros de cadastre (de l'ensemble du site, propriété de l'Université de Montréal) :

2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2177240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244, 2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850, 2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

Propriétaire actuel : Université de Montréal

Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Université de Montréal

Date de construction : janvier 1967 à août 1968

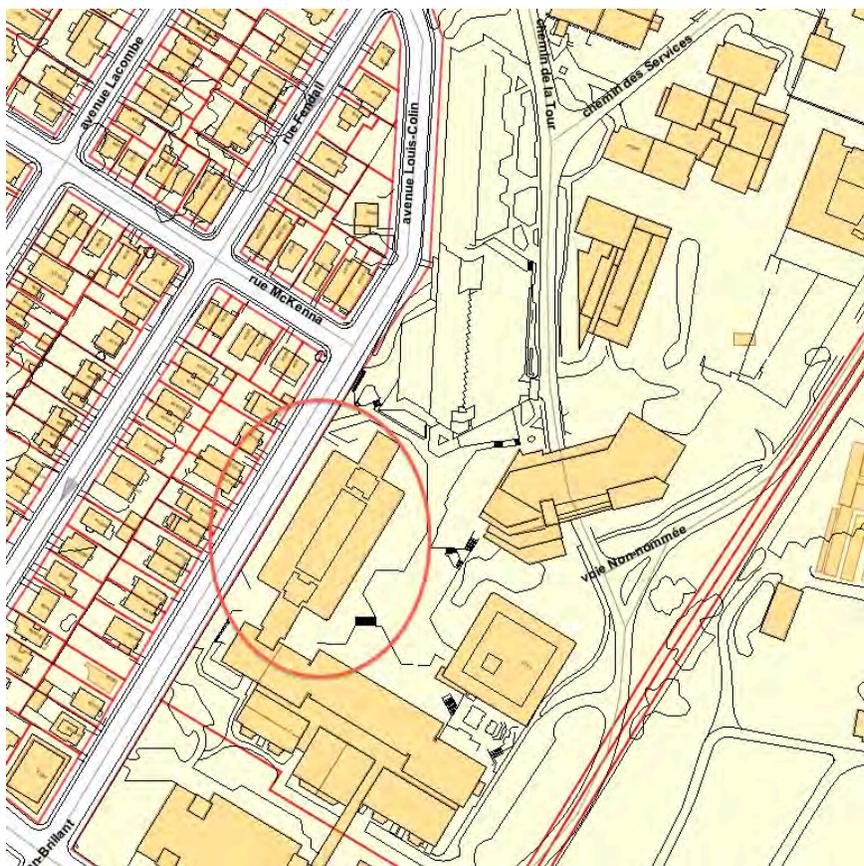
Usage actuel : Bureaux et recherche (Faculté des arts et des sciences)

Modifications marquantes :

- 25 octobre 1972 – permis N° M-3863 - Ajout de deux étages⁴² au pavillon Lionel-Groulx – Architectes : Beauvais & Lusignan (Coût : 1 500 000 \$)
- 30 octobre 1975 – permis n° 4105 – Aménager des bureaux dans une partie du 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étages – Architecte : Louise Joubert (Coût : 40 000 \$)
- 29 juin 1978 – permis n° M-2480 – Réaménagement de la bibliothèque des Sciences humaines et sociales – Architecte : Émile Raymond Sayegh (Coût : 170 000 \$)
- juin 1983 – réfection de la brique aux étages supérieurs – Architectes : Jodoin Lamarre Pratte & associés (Coût : 180 000 \$)

⁴¹ Ouellet (1967). Réunion de chantier – Facultés de Sciences Sociales et de Droit. 3 mars 1967. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives de Jean-Claude La Haye (63p1), cote 949.

⁴² Il semble que les derniers étages n'aient pu être construits en 1968 en raison de certains règlements municipaux. Nous n'avons pas retracé pour le moment d'information précise confirmant cet état de fait.



Emplacement du pavillon Lionel-Groulx.

Source : Navigateur urbain.

Pavillon 3200 Jean-Brillant

Nom du lieu : Pavillon 3200 Jean-Brillant - fait partie de l'ensemble des pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant – anciennement les facultés de droit et des sciences sociales

Variante du nom : Pavillon académique

Adresse : 3200, rue Jean-Brillant, Montréal

Numéros de cadastre (de l'ensemble du site, propriété de l'Université de Montréal) :

2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2 177 240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244, 2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850, 2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

Propriétaire actuel : Université de Montréal

Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Université de Montréal

Date de construction : janvier 1967 à août 1968

Usage actuel : Salles de cours et services (COOP étudiante, librairie, régie du secteur ouest, pastorale, entreposage)

Modification marquante :

- 21 mai 1982 – permis n° M-2926 – Réaménagement dans un entrepôt au rez-de-chaussée pour aménager des locaux d'audiovisuel (Coût : 35 000 \$)



Emplacement du pavillon 3200 Jean-Brillant.

Source : Navigateur urbain.

Pavillon Maximilien-Caron

Nom du lieu : Pavillon Maximilien-Caron - fait partie de l'ensemble des pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant – anciennement les facultés de droit et des sciences sociales

Variante du nom : Pavillon de droit

Adresse : 3101, chemin de la Tour, Montréal

Numéros de cadastre (de l'ensemble du site, propriété de l'Université de Montréal) :

2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2 177 240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244, 2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850, 2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

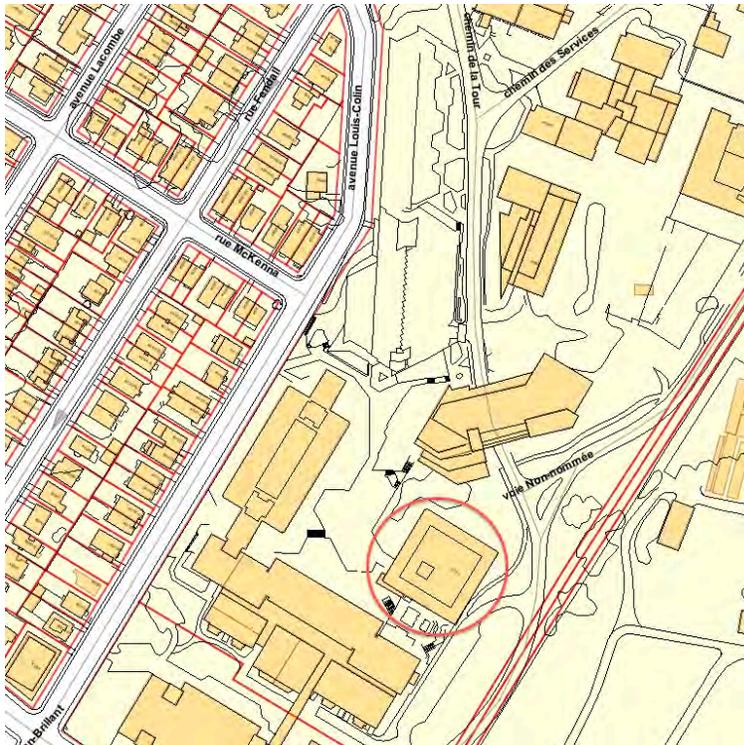
Propriétaire actuel : Université de Montréal

Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Université de Montréal

Date de construction : janvier 1967 à août 1968

Usage actuel : Enseignement/recherche (Faculté de droit)

Modification marquante : Aucune retracée



Emplacement du pavillon 3200 Jean-Brillant.

Source : Navigateur urbain.

Concepteur

Concepteur : Beauvais & Lusignan, architectes

Ingénieurs-conseils en charpente : Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & associés

Ingénieurs-conseils en mécanique : Leblanc & Montpetit

Entrepreneurs généraux : Cie de Construction Oméga ltée.

Directeur du service technique des immeubles de l'Université de Montréal : Jean Gratton

Tuiles du hall d'entrée du pavillon Maximilien-Caron : Claude Vermette

Dates importantes

Juillet 1965 : Engagement des architectes Beauvais & Lusignan

Février 1966 – Remise des premières esquisses préliminaires; le coût de construction est estimé à 10 687 880 \$, incluant l'inflation, alors que le budget fixé par l'Université de Montréal était de 9 600 000 \$, au prix du jour.

Mars 1966 – Esquisses révisées par suite de changements importants au programme; coût de construction révisé à 9 479 646 \$.

Juin 1966 – Esquisses définitives incluant révision pour climatisation totale; coût de construction révisé à 10 990 385 \$.

Septembre 1966 – Présentation du projet par les autorités de l'Université de Montréal au ministère de l'Éducation sous forme d'un document comportant le programme technique, des esquisses, des photos de mécanique, des devis sommaires, l'évolution des estimations et le calendrier de réalisations.

Novembre 1966 – Autorisation verbale du ministre de l'Éducation de procéder à la réalisation du projet tel que présenté et selon la procédure d'exécution préconisée par l'Université de Montréal, à savoir :

Phase A : Demande de soumissions aux entrepreneurs généraux sur l'excavation, la structure et les frais généraux;

Phase B : Demande de soumissions aux sous-traitants sur l'architecture, la mécanique et l'électricité.

Janvier 1967 – Exécution de la phase A, soit demande de soumission de quantité aux entrepreneurs généraux. À cette date, les plans et devis d'architecture et de structure sont incomplets, alors que ceux de mécanique et d'électricité ne sont pas commencés. Aucun document de soumission n'a été présenté à la Direction générale de l'enseignement supérieur.

21 janvier 1967 – Acceptation par le Sous-comité des investissements de recommander une contribution provinciale de 9 320 000 \$ s'ajoutant à la somme de 245 000 \$ prévue au Bill n° 42 (1966-67) et au dépassement de 180 000 \$ accepté aussi par le Sous-Comité : donc, contribution provinciale totale de 9 745 000 \$ sur un budget établi à 13 945 000.

23 janvier 1967 – Octroi du contrat à la firme Omega Construction Limitée, dont la soumission acceptée se détaillait comme suit :

Frais généraux et profits :	790 269 \$
Architecture :	564 142 \$
Mécanique :	9 400 \$
Charpente :	2 551 189 \$
Total :	3 915 000 \$

Estimé budgétaire de la phase B : 7 500 000 \$

3 avril 1967 – Exécution de la phase B, soit demande de prix fermes sur les éléments architecturaux, la mécanique et l'électricité. Aucun plan, devis, ni document de soumission présenté à la Direction générale de l'enseignement supérieur.

Mai 1967 – Réception des soumissions de la phase B :

Architecture :	5 006 261 \$
Mécanique :	5 707 470 \$
Électricité :	1 427 000 \$
Total :	12 140 731 \$

Surface totale brute : 696 000 pieds carrés.

Coût total de construction (phase A et B) = 16 055 731 \$

1^{er} juin 1967 – Proposition d'économie par l'Université de Montréal pour réduire le coût de construction à 14 705 731 \$.

1^{er} août 1967 – À la suite d'une expertise des spécialistes de la Direction générale de l'équipement, la Direction générale de l'enseignement supérieur recommandait à l'Université de Montréal qu'elle réduise le coût de construction à 14 455 731 \$

15 décembre 1967 – Présentation par l'Université de Montréal de son plan quinquennal d'immobilisations; le coût global du pavillon des facultés de droit et des sciences sociales inscrit est de 18 175 000 \$

21 juin 1968 – Acception finale des travaux.

29 août 1968 – Inauguration officielle des pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant – anciennement les facultés de Droit et des Sciences sociales

12 octobre 1978 – Dévoilement d'une plaque commémorative en hommage à Lionel Groulx à l'occasion du centenaire de sa naissance

Permis de construction

2 juin 1967 – permis N° 1379 – (Coût : 11 500 000 \$ ⁴³)

⁴³ Selon le permis de construction.

Début des travaux

Janvier-février 1967

Fin des travaux

29 août 1968 – Inauguration officielle des pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant – anciennement les facultés de Droit et des Sciences sociales

Commande

Au moment de l'engagement des architectes au mois de juillet 1965, le vice-recteur et président du Comité de construction de l'Université de Montréal, Lucien Piché, résume, dans une lettre du 30 juillet 1965, la commande et le programme de l'ensemble architectural⁴⁴ devant loger à la fois la faculté de droit et la faculté des sciences sociales comme suit :

Cet édifice sera constitué de trois parties essentielles :

A) Un pavillon propre à la Faculté de droit, logeant ses bureaux administratifs, les bureaux de ses professeurs, ses salles de séminaire et sa bibliothèque; il donnera quelque 60,000 à 70,000 pieds carrés d'espace utilisable net.

B) Deux pavillons⁴⁵ servant à loger les départements de la Faculté des sciences sociales : d'une part, dans l'un, les départements de sociologie, de service social, de criminologie, d'anthropologie et de science politique, et dans un second, les bureaux administratifs de la faculté avec les départements de science économique, de relations industrielles, et de démographie.

Ces pavillons, logeant la Faculté de droit d'une part et les départements de la Faculté des sciences sociales d'autre part, seront reliés entre eux, tout en conservant leur identité distincte, par un couloir abritant les salles de cours, les vestiaires et la cantine d'étudiants, les services généraux de conciergerie, etc. L'identité du pavillon de la Faculté de droit devra être particulièrement marquée pour tenir compte de l'ambition de celle-ci d'occuper un pavillon exclusif; le Comité de planification de l'Université opte plutôt pour la formule susdite, convaincu de la nécessité qu'il y a de réduire les frais d'entretien et de fonctionnement par un

⁴⁴ D'abord prévu à être construit dans la partie est du campus, cet ensemble est réimplanté dans la partie ouest sans que le programme ne soit modifié.

⁴⁵ Les autorités universitaires ont décidé, ultérieurement, de ne construire qu'un seul pavillon pour loger la faculté des sciences sociales.

*regroupement minimum des choses qui sont suffisamment identiques entre elles, comme le sont le droit et les disciplines de la Faculté des sciences sociales.*⁴⁶

Description

Cet ensemble architectural est composé de trois bâtiments groupés autour d'une place publique dont le tout forme un quadrilatère. Implanté dans le secteur formé par les anciennes rues Marie-Guyard, Louis-Colin, Jean-Brillant et Decelles, dont on a regroupé les parcelles, l'ensemble des bâtiments possède une superficie totale brute de 600 000 pieds carrés. Il fait partie de la deuxième phase de développement du campus qui se réalise entre les années 1960 et 1968.

Malgré le fait qu'ils sont construits par la même agence d'architecture, ces trois pavillons possèdent leur caractère architectural distinctif. C'est l'utilisation des mêmes matériaux de construction, le béton et la brique, qui permet de les harmoniser en un tout cohérent. Exemple d'architecture fonctionnaliste où la diversité des formes exprime parfaitement les différentes fonctions du bâtiment.

D'un dessin rigoureusement géométrique, le pavillon de la faculté de droit (Maximilien-Caron) est fait par un emboîtement de deux volumes primaires. Afin de lui donner une certaine légèreté à l'édifice, le rez-de-chaussée est aménagé en retrait du reste du bâtiment. La bibliothèque et les salles de lecture sont l'épine dorsale de cet édifice de 6 étages.

Même volonté de fonctionnalisme pour la conception du pavillon des sciences sociales (Lionel-Groulx), l'édifice de brique de 9 étages⁴⁷. L'immeuble s'articule autour d'une cour intérieure. En façade, les longs pans de mur sont rythmés par une multitude de petites fenêtres rectangulaires. Au rez-de-chaussée se retrouve une large bande de béton finement cannelé que surmonte une série d'oriels.

L'ancien pavillon académique (maintenant le pavillon 3200 Jean-Brillant) regroupait les activités communes des facultés de droit et des sciences sociales. Nous y retrouvons les amphithéâtres, les salles de cours et une cafétéria de 1 250 places. La façade de cet immeuble est animée par des panneaux en béton.

Pour la réalisation de cet ensemble, les architectes ont travaillé en liaison avec l'architecte-conseil de l'Université de Montréal, Jean Ouellet, président du comité consultatif d'architecture. L'artiste Jacques de Tonnancour a participé avec les architectes pour la création d'une série d'œuvres d'art intégrées à l'architecture pour chacun des pavillons. Au fil des ans, d'autres œuvres d'artistes viendront s'ajouter à celles de Tonnancour dont une sculpture de Walter Yarwood installée sur la place de La Laurentienne (Sans qualification), ainsi que des œuvres de Jesús Carlos de Vilallonga (Réalité cosmique, 1964), Reynald Connolly (Machine à fabriquer des nuages, 1972) que l'on retrouve dans le pavillon 3200 Jean-Brillant.

⁴⁶ Lettre de Lucien Piché, vice-recteur et président du comité de construction, à Camille Lusignan, architecte, 30 juillet 1965, Université de Montréal, Fonds Service de l'équipement (D33), contenant 2529, Dossier 532-0 – Droit & sciences sociales / Général.

⁴⁷ Au moment de sa construction, le pavillon comportait 7 étages auquel on a ajouté deux autres en 1972.

Construction

Un article de la revue *Bâtiment* nous décrit la construction de l'ensemble architectural :

La charpente des édifices est entièrement en béton armé, solution qui, dans le cas présent, compte tenu de l'architecture des bâtisses en général et de la disposition des salles de cours, se révéla préférable à celle du béton préfabriqué.

Le revêtement extérieur est, en grande partie, en brique canadienne, de teinte brune, fabriquée au Québec. Jusqu'à présent, on avait surtout utilisé de la brique jaune, importée des États-Unis, car la qualité des dépôts d'argile au pays ne permettait pas de fabriquer une brique répondant aux exigences quant à la perméabilité et l'effritement.

Pour les édifices des sciences sociales et de droit, on a prévu une fenestration tous les 10 pieds, suivant le module des bâtisses de 10' x 16'. Dans le cas de l'immeuble commun (académique), quelques petites ouvertures seulement ont été ménagées afin de créer, à l'intérieur des salles de cours une atmosphère égale d'un bout à l'autre de l'année, sans pour autant couper l'étudiant du monde extérieur. Il s'agit de fenêtres fixes, car tous les édifices sont entièrement climatisés.

Dans la construction des murs extérieurs, on a utilisé la technique du « rain wall », mis au point par le Conseil National des Recherches du Canada. On crée une circulation d'air continue entre le mur de brique et le mur de blocs. Le mur de brique, suspendu à chaque étage, est complètement séparé du mur de blocs, ce qui permet de conserver à l'intérieur du premier une température identique à celle de l'extérieur. La circulation continue de l'air est assurée par des ventilateurs à gravité. Grâce à cette technique où le mur de brique est utilisé comme parement, on peut éviter les fissures dues aux écarts de température et la pénétration de l'eau.⁴⁸

Le choix des matériaux a été fait en accord avec le comité consultatif d'architecture auquel participe Jean Ouellet. À l'occasion d'une réunion de chantier avec les architectes des bâtiments des facultés de sciences sociales et de droit, on justifie le choix des « principaux matériaux : le béton et la brique, compte tenu de la couleur et de la texture. [Le comité considère que] la brique, matériau dominant du projet, contribuera par sa couleur à l'intégration visuelle du campus dans l'environnement urbain. Par ailleurs, cette brique s'harmonise mieux avec le gris du béton que la brique jaune. Il y aura lieu d'introduire sur l'autre partie du campus des éléments de même tonalité pour assurer une intégration totale des éléments. »⁴⁹

⁴⁸ Charbonneau, Germain, « Deux nouveaux bâtiments à l'Université de Montréal : Les facultés de droit et des sciences sociales », *Bâtiment*, vol. 42, no 6, juin 1967, p. 31-32.

⁴⁹ Mémo de Jean Ouellet, président Comité consultatif d'architecture à Lucien Piché, vice-recteur, Sujet : Réunion de chantier Facultés de Sciences Sociales et de Droit, 3 mars 1967. Université du Québec à Montréal, fonds Jean-Claude La Haye.

Contexte

En mai 1964, le conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal demande aux facultés des sciences sociales, de droit et à l'Institut d'urbanisme d'exposer leurs besoins d'espaces et de matériels dans l'intention de construire de nouveaux pavillons pour eux. Le conseil demande également à l'architecte-conseil, Jean Ouellet, de préparer des esquisses d'implantation pour l'ensemble architectural devant abriter ces facultés. Tout d'abord, on souhaite la construction d'un édifice commun à ces trois facultés, mais une étude réalisée par l'Institut d'urbanisme juge que le total des volumes requis conduit à envisager, de préférence, un édifice d'élévation exceptionnelle, un ensemble de bâtiments solidaires par un socle de service commun⁵⁰. De plus, dans une note annexe de cette même étude, on juge le site d'implantation choisi, à l'est du pavillon central de l'Université sur le flanc de la montagne, inapproprié parce qu'il allait détériorer le site naturel du mont Royal.⁵¹

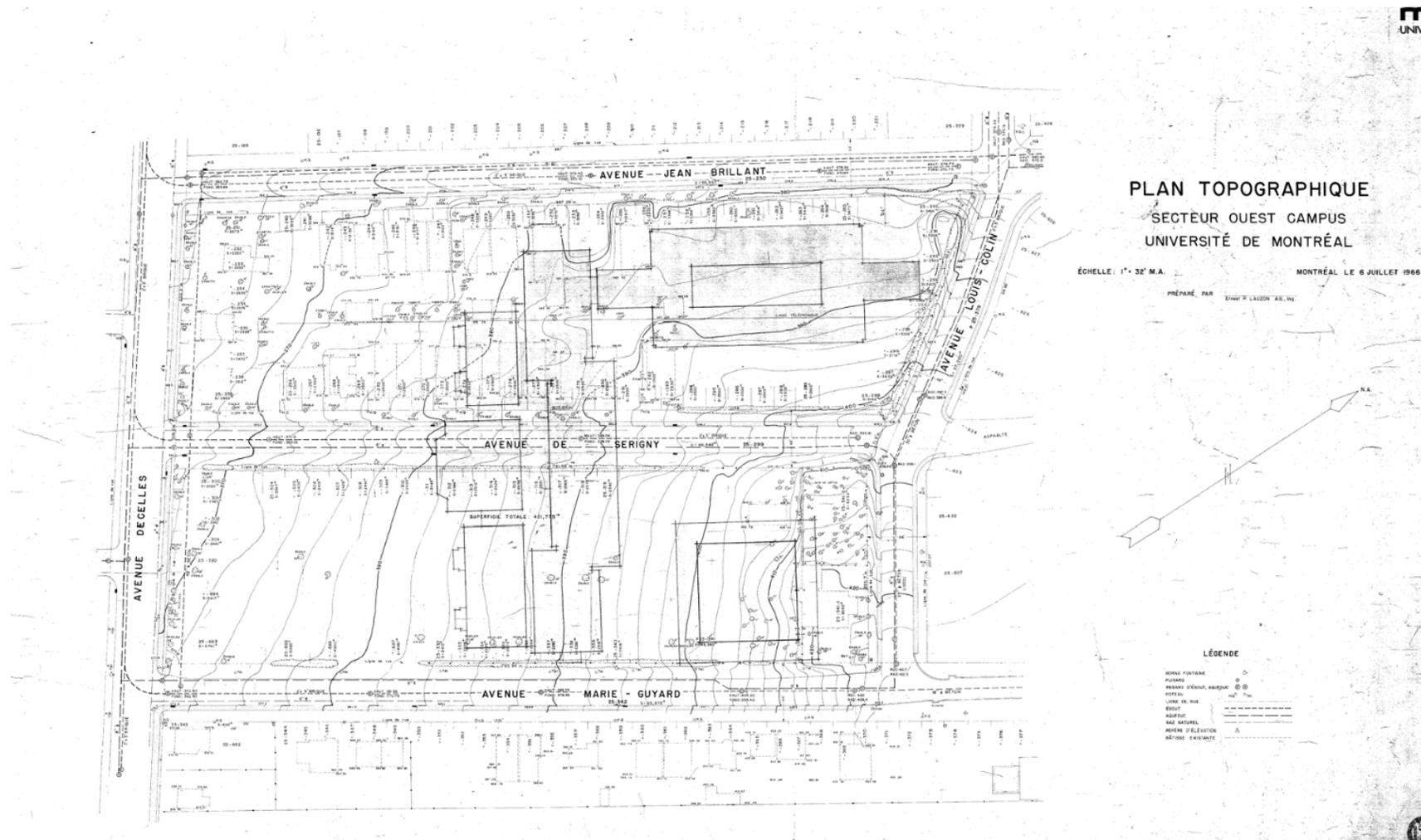
C'est au mois de septembre 1965 qu'il est décidé de déplacer le site d'implantation à l'ouest du pavillon central dans le quadrilatère des rues Decelles, de Sérigny, Louis-Colin et Marie-Guyard, à la place de l'hôpital universitaire. En effet, ce site réservé depuis de longues années à cet équipement de santé devient disponible avec la déclaration du Premier ministre du Québec, annonçant que l'hôpital Sainte-Justine pourrait devenir le futur hôpital universitaire. De plus, ce terrain est beaucoup plus accessible et ne présente pas de gros problème d'excavation. Le 15 décembre 1965, la faculté de droit et celle de sciences sociales, politiques et économiques forment des comités de construction. Le 11 novembre 1966, le gouvernement du Québec autorise l'Université de Montréal à mettre enfin en chantier les pavillons des facultés de sciences sociales, économiques et politiques et du droit. L'Institut d'urbanisme ne fait plus partie de ce projet. Selon le communiqué de l'Université, on « pourra accueillir 4 000 étudiants dès septembre 1968 et permettra à l'Université de faire face provisoirement à l'augmentation très rapide de sa population étudiante. »⁵²

⁵⁰ Lettre collective de l'Institut d'urbanisme à Monseigneur I. Lussier, recteur, Sans titre, 12 mars 1964, Archives de l'Université de Montréal, Fonds Service de l'équipement (D33), contenant 2529, Dossier 532-0 – Droit & sciences sociales / Général.

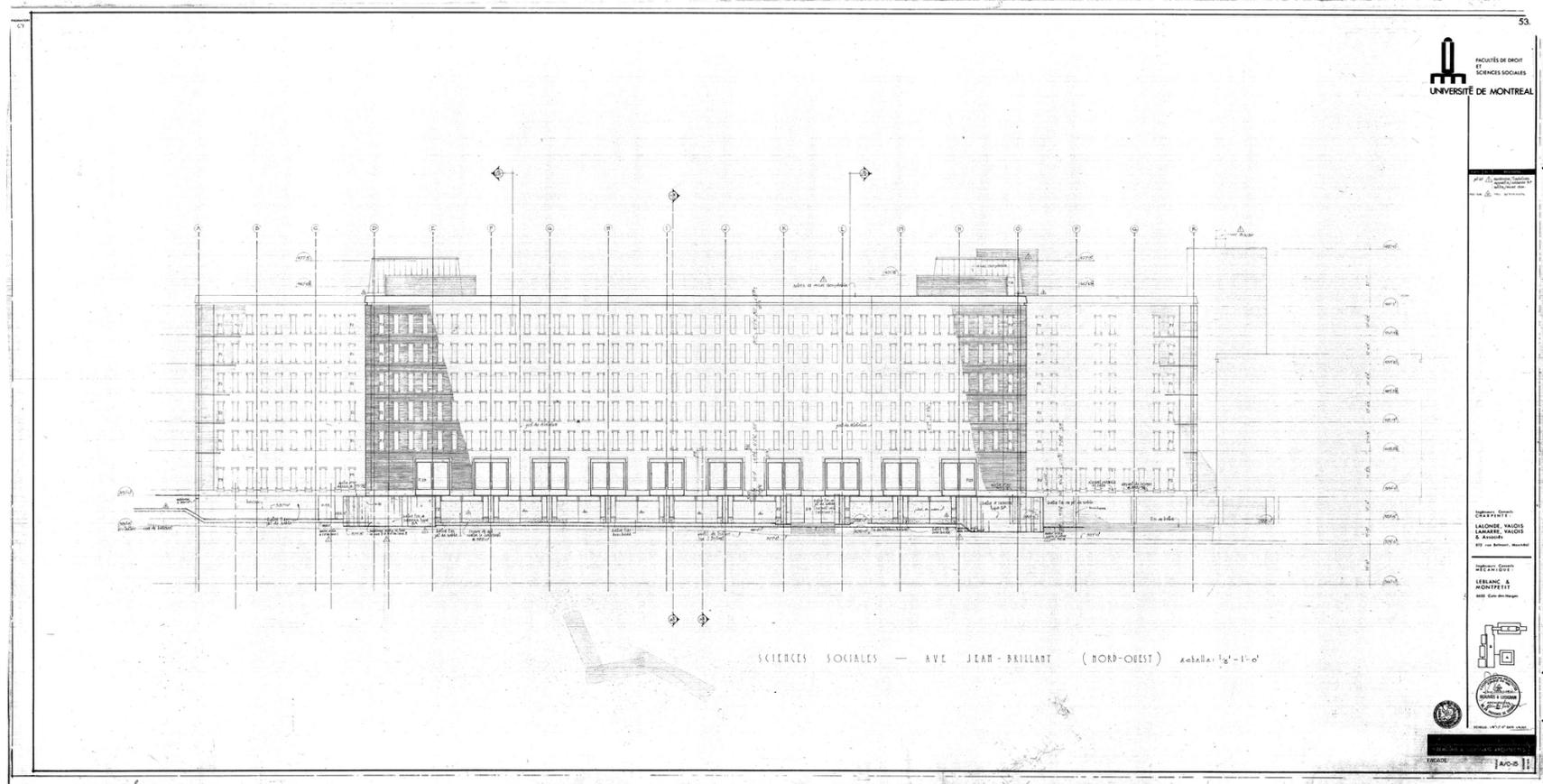
⁵¹ Note annexe sur la localisation de l'ensemble des « Sciences Humaines », 1964, Archives de l'Université de Montréal, Fonds Service de l'équipement (D33), contenant 2529, Dossier 532-0 – Droit & sciences sociales / Général.

⁵² "Un pavillon pour 4,000 étudiants à l'Université de Montréal", Le Devoir, 12 novembre 1966, p. 1.

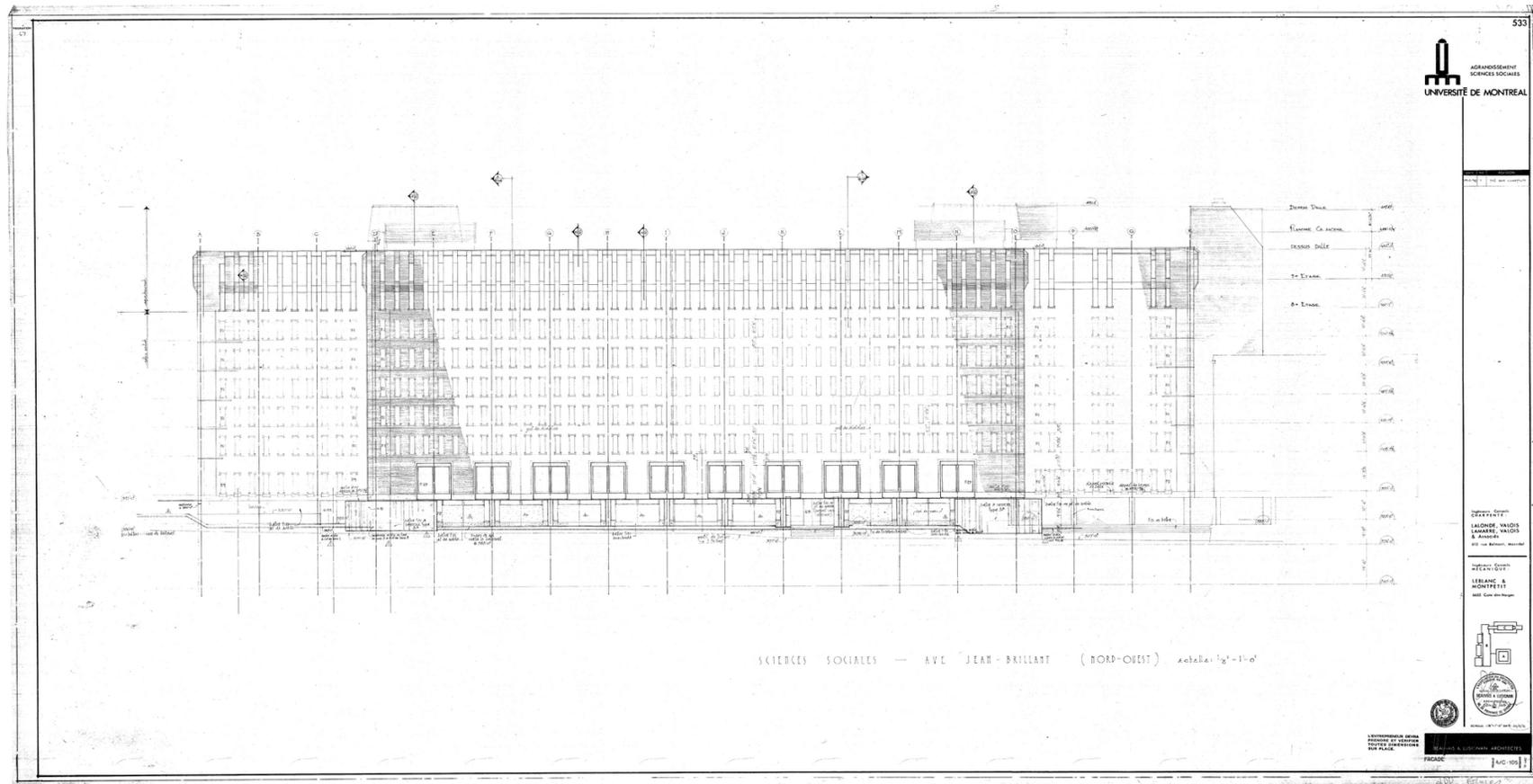
Plans de la construction d'origine



Implantation de l'ensemble architectural sur l'ancienne trame urbaine de ce secteur.
Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : 01588.a_page_02.



Élévation du pavillon des sciences sociales, avril 1967. Architectes : Beauvais & Lusignan.
 Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : 01588.a_c_page_11.



Élévation du pavillon des sciences sociales – ajout de deux étages, avril 1972. Architectes : Beauvais & Lusignan.

Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : 01588.a_c_page_26.

Photographies comparatives : origine et aujourd'hui

Façade du pavillon Lionel-Groulx sur la rue Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Façade du pavillon Lionel-Groulx sur la rue Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.

État actuel

Pavillon Lionel-Groulx



Vue actuelle du pavillon Lionel-Groulx, 2015.

Photographie : Brodeur consultants.



Façade nord du pavillon Lionel-Groulx, 2015.

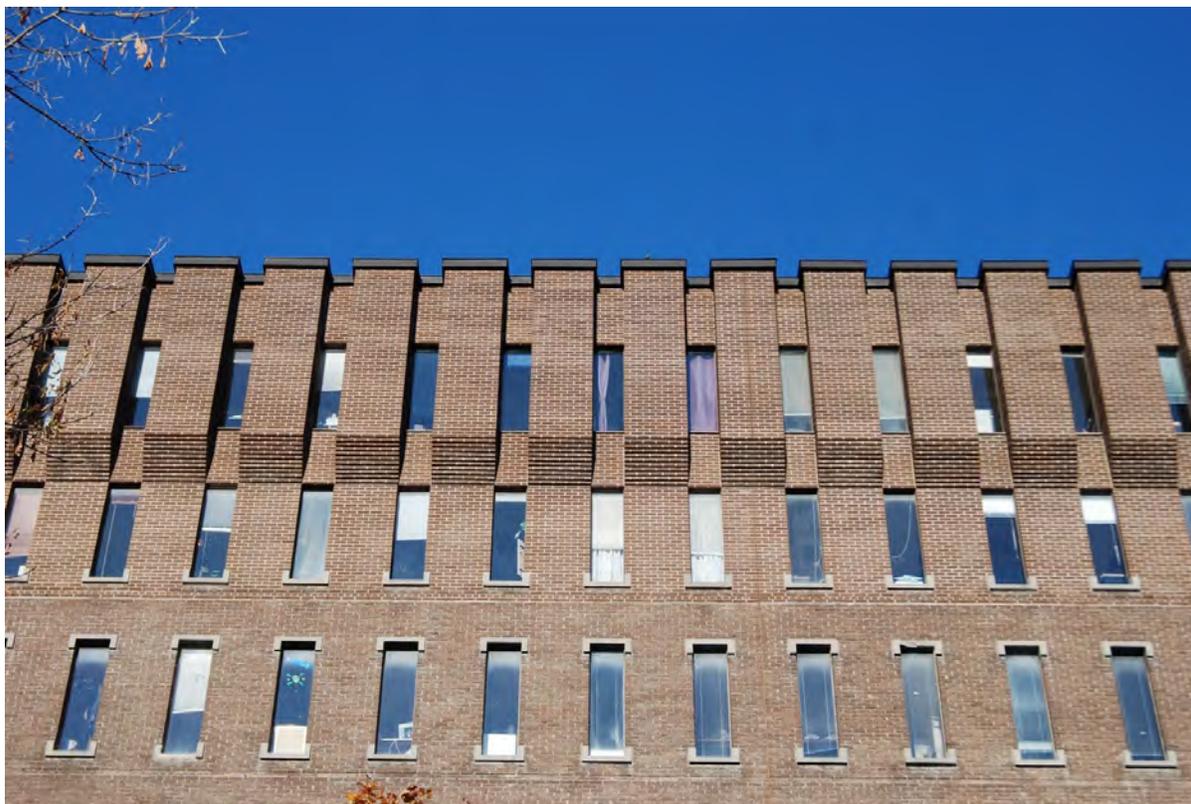
Photographie : Brodeur consultants.



*Entrée principale du pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Façade est du pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



Ouvertures en meurtrières du pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façades sud et est du pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



*Articulation des pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*

Pavillon 3200 Jean-Brillant



*Façade est du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Façade est du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



Façade est du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade sud du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade ouest du volume arrière du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade nord du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



*Volume ouest du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Façade ouest du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Liaison entre les deux volumes ouest du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Façade ouest du volume arrière du pavillon 3200 Jean-Brillant, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*

Pavillon Maximilien-Caron



Façades ouest et sud du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade sud du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



*Cheminement le long de la façade sud du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Façade nord du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Entrée nord du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Détail d'une façade du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



Aménagement à l'ouest du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Aménagement au nord du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.

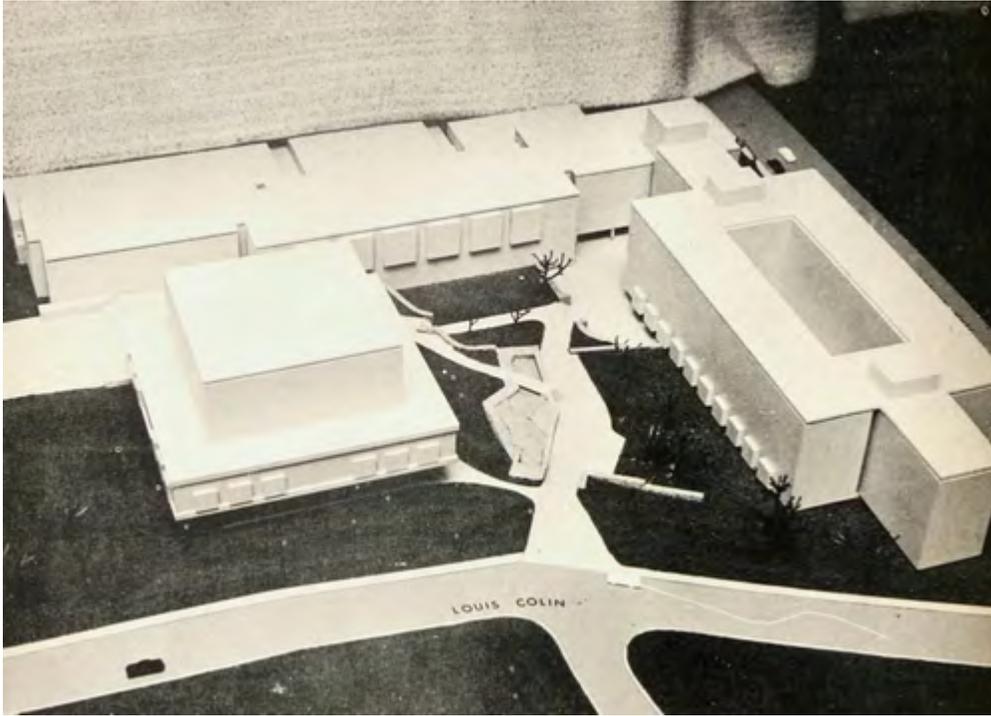


*Aménagement à l'ouest du pavillon Maxilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



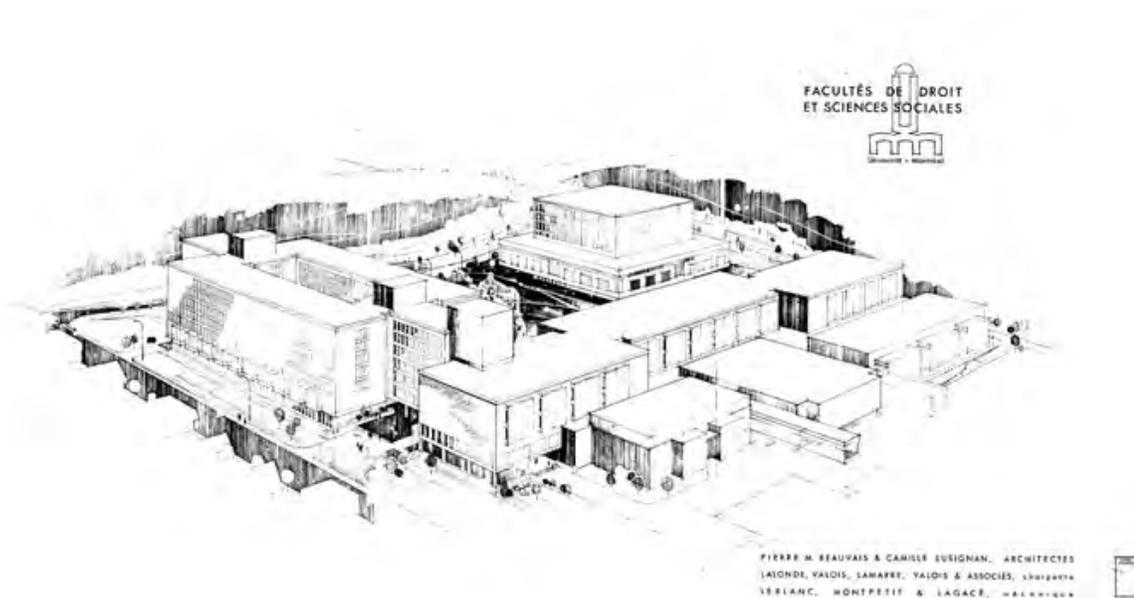
*Mosaïque sur la façade nord du pavillon Maxilien-Caron, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*

Iconographie



Maquette des pavillons des facultés de droit et des sciences sociales, 1967.

Sources : « Les nouveaux pavillons des facultés de droit et des sciences sociales », *L'Inter*, janvier/février 1967, p. 20.



Perspective des pavillons des facultés de droit et des sciences sociales, Beauvais & Lusignan, 1967.

Sources : Université de Montréal, Direction des immeubles.



Photographie du pavillon de la faculté des sciences sociales, 1970. Photographe : Henri Rémillard – 1970
Source : BAnQ, cote : E6,S7,SS1,D700593 À 700621

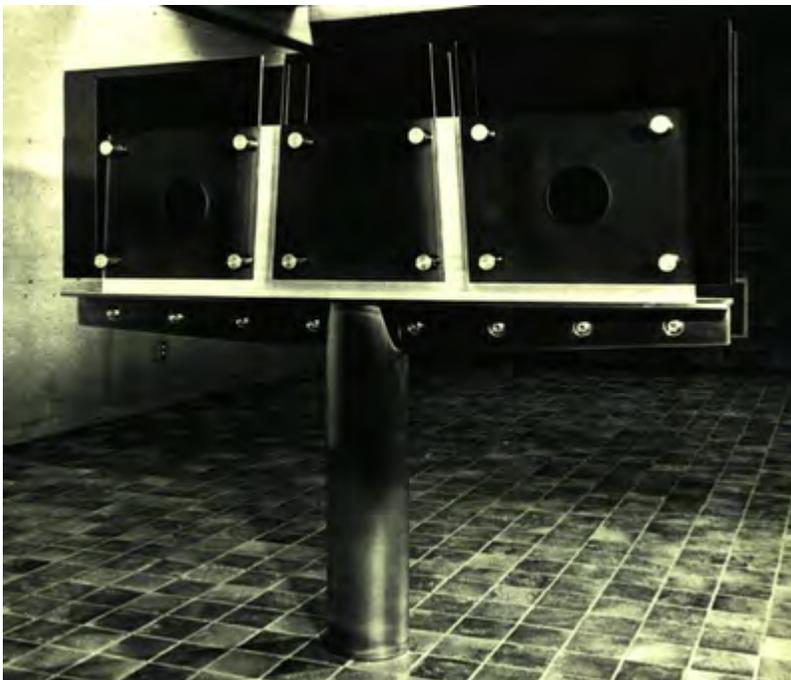


Photographie du pavillon Maximilien-Caron, 1970. Photographe : Henri Rémillard – 1970
Source : BAnQ, cote : E6,S7,SS1,D700593 À 700621



Chantier des pavillons des facultés de droit et des sciences sociales, 1967.

Sources : « Droit et Sciences sociales : Les travaux d'excavation sont commencés », *L'Inter*, mars/avril 1967, p. 18.



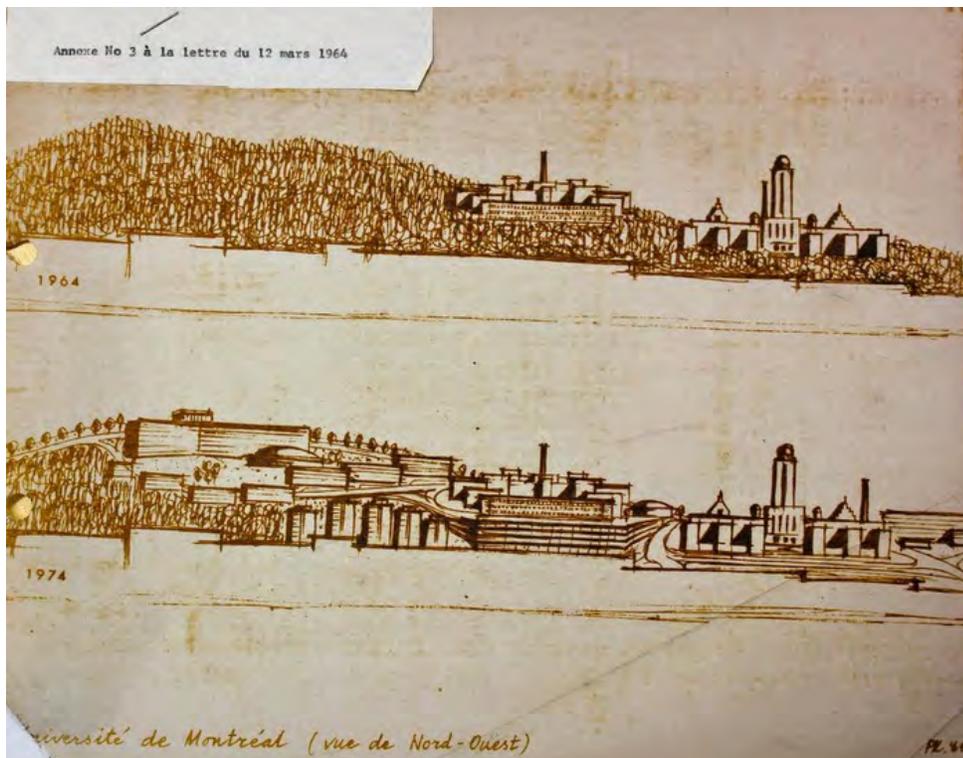
Sculpture du hall de la faculté de droit, 1968. – Artiste : Jacques de Tonnancour

Source : Folch-Ribas, Jacques, « Présence de l'art à l'Université de Montréal avec les œuvres nouvelles de Jacques de Tonnancour », *Vie des Arts*, n° 53, 1968-1969, p. 16-21. Site Internet : <http://id.erudit.org/iderudit/58196ac>.



Murale, 1968. – Artiste : Jacques de Tonnancour

Source : Folch-Ribas, Jacques, « Présence de l'art à l'Université de Montréal avec les œuvres nouvelles de Jacques de Tonnancour », *Vie des Arts*, n° 53, 1968-1969, p. 16-21. Site Internet : <http://id.erudit.org/iderudit/58196ac>.



Esquisse de l'implantation des facultés sur le site à l'ouest du pavillon central réalisée par l'Institut d'urbanisme, 1964.

Source : Note annexe sur la localisation de l'ensemble des « Sciences humaines », 1964, Archives de l'Université de Montréal, Fonds Service de

l'équipement (D33), contenant 2529, Dossier 532-0 – Droit & sciences sociales/Général.



*Vue générale de l'ensemble architectural des pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant, juin 1968.
Source : Sciences sociales et droit, juin 1968. Archives de l'Université de Montréal, Fonds D37, cote : 1FP,5085.*

GARAGE LOUIS-COLIN

Identification

Nom du lieu : Garage Louis-Colin, Montréal

Adresse : 5255, avenue Louis-Colin, Montréal

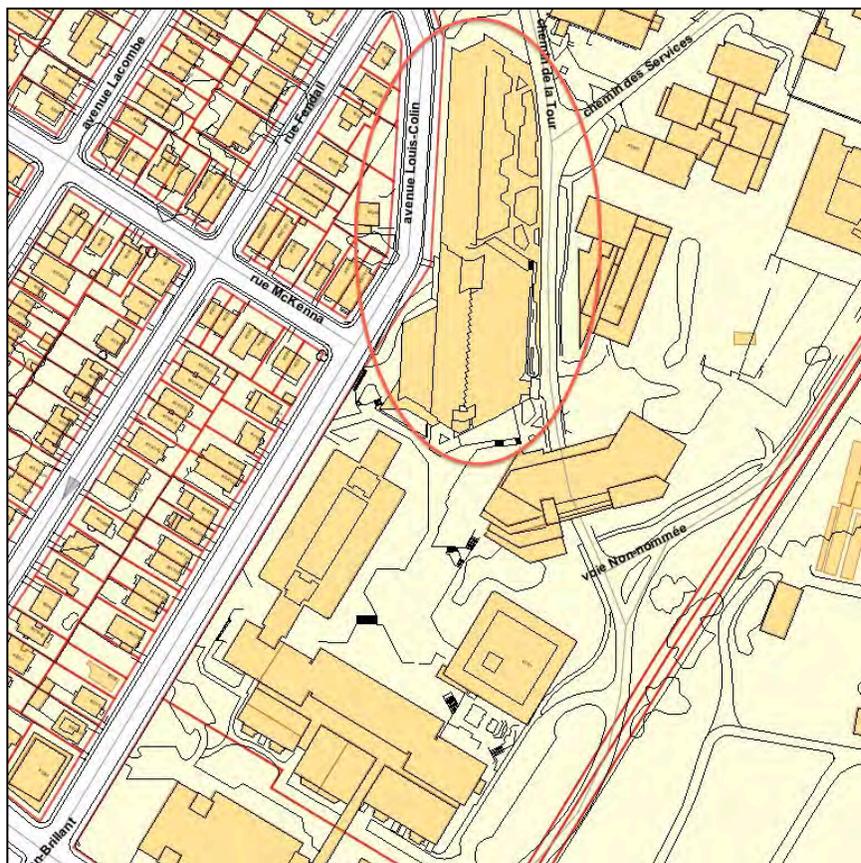
Numéros de cadastre (de l'ensemble du site, propriété de l'Université de Montréal) :

2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2 177 240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244, 2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850, 2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

Propriétaire actuel : Université de Montréal

Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Université de Montréal

Date de construction : 1969



Emplacement du Garage Louis-Colin.

Source : Navigateur urbain.

Concepteur

Concepteur : Ouellet Reeves et Alain (Jean Ouellet, architecte responsable)

Jean Ouellet (Rivière-du-Loup, 1922 – Montréal, 2004) est formé en architecture à l'École des beaux-arts de Montréal de 1946 à 1952 puis fait un stage à Paris. Il devient membre de l'Ordre des architectes en 1954 et rejoint en 1958 l'agence de son ami Jean-Claude La Haye et associés, urbanistes-conseil. En 1961, il fonde Ouellet, Reeves et Alain, architectes avant de devenir membre de l'Ordre des urbanistes du Québec en 1964. Les deux agences fusionnent en 1971 sous le nom de la Société La Haye-Ouellet architectes et urbanistes, qui œuvre jusqu'en 1985.

Les réalisations de Ouellet le portent aux quatre coins de la province et du monde, depuis la conception du campus Desjardins à Lévis en 1962 à l'ambassade du Canada à Belgrade de 1967 à 1985 en passant par l'incontournable complexe Desjardins, sous la gouverne de Jean-Claude La Haye, et le plus récent Plan directeur du Campus de l'Université de Montréal de 1995 à 2008. Deux de ses œuvres réalisées conjointement avec Reeves et Alain – le garage Louis-

Colin de l'Université de Montréal et les Îlots Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne – remportent la médaille Massey. Élu président de l'Association des architectes de la province de Québec en 1972, il en obtient la médaille du Mérite en 1978. Vers la fin de sa vie, il se consacre davantage à l'écriture, militant pour l'ouverture de la profession d'architecte sur les autres disciplines.

Tout au long de sa carrière, Ouellet préfère le travail collaboratif à l'œuvre individuelle, que ce soit dans son travail d'architecte, d'urbaniste, d'enseignant ou de directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, poste qu'il occupe de 1980 à 1985. Convaincu « que la qualité architecturale fait partie de la qualité de vie et de son expression », il compte parmi les pionniers au Québec à préconiser un travail conjoint de l'urbaniste et de l'architecte.⁵³

Ingénieurs-conseils en charpente : Martineau et Samson

Ingénieurs-conseils en mécanique et électricité : Deguise et Associés

Entrepreneurs : Désourdy Construction

Artiste : Gérald Zahnd (murale dans le couloir piétonnier)

Artiste multidisciplinaire, Gérald Zahnd est affichiste, céramiste, designer, dessinateur, muraliste et peintre. Il étudie à l'École des beaux-arts de Lausanne et à l'École suisse de céramique Chavanne Renens. Sa carrière professionnelle débute en Europe où il crée ses premières affiches et participe à plusieurs expositions, notamment l'exposition de céramique suisse au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne en 1962.

Zahnd arrive à Montréal au début des années 60. Il collabore étroitement avec des architectes dans la conception d'œuvres d'art intégrées à des édifices publics dans la métropole et en région.

Les années 70 sont fertiles. L'artiste réalise de nombreuses affiches pour les principales compagnies de théâtre à Montréal, dont le Rideau Vert et le Théâtre du Nouveau Monde. À la fin des années 80, il se consacre entièrement à la peinture. Il expose régulièrement en solo ou en groupe.⁵⁴

Construction d'origine

Dates importantes

25 septembre 1963 : Engagement de Jean-Claude La Haye pour effectuer les recherches nécessaires du programme de construction pour la structure de stationnement située le long de la rue Louis-Colin.

⁵³ Site officiel du Mont-Royal, <http://www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/>, consulté le 31 décembre 2015.

⁵⁴ Art pour tous, <http://www.artpourtous.umontreal.ca/>, consulté le 31 décembre 2015.

Octobre 1964 : Étude préliminaire de la structure de stationnement Louis-Colin réalisée par l'urbaniste-conseil Jean-Claude La Haye.

Août 1966 : Début des études d'implantation et d'aménagement du stationnement étagé Louis-Colin par l'architecte Jean Ouellet.

Octobre 1966 : Notes préparatoires pour le stationnement étagé Louis-Colin réalisées par l'architecte Jean Ouellet.

Février 1967 : Étude préliminaire du stationnement étagé Louis-Colin réalisée par les architectes Ouellet, Reeves et Alain et par les urbanistes-conseils, la société La Haye et Robert.

22 octobre 1968 – Autorisation du Comité exécutif pour l'exécution des plans et devis d'exécution du garage étagé Louis-Colin.

15 avril 1970 : Inauguration

Permis de construction

Nº. 645, 10 avril 1969, excavations seulement

Nº 925, 7 mai 1969, Travaux de construction au coût de 2 638 000 \$ ⁵⁵

Début des travaux

Garage : 11 avril 1969

Réseau piétonnier : 11 avril 1969

Fin des travaux

Garage : 9 septembre 1969 (5 mois)

Réseau piétonnier : 15 janvier 1970 (9 mois)

Commande et programme

Dans un document publicitaire préparé par les architectes pour le compte de l'Université de Montréal, on y résume la commande et le programme architectural comme suit :

Pour répondre à ses besoins croissants en espace de stationnement, l'Université devait envisager l'établissement d'un programme d'ensemble d'équipement à cet usage. Par le fait même, elle devait apporter une solution satisfaisante au problème créé par l'automobile dans ce secteur urbain. L'on devait donc recourir pour le stationnement à des constructions étagées, occupant de préférence les espaces peu propices à d'autres genres de construction, mais bien situés pour desservir tout un secteur donné du campus.

⁵⁵ Selon la demande du permis de construction.

C'est sans ce contexte qui s'inscrit le projet du garage Louis-Colin. Le programme du garage comporte les éléments suivants : une structure de stationnement ouvert offrant le maximum de places d'automobiles possibles, compte tenu des critères d'intégration au campus et de la topographie du terrain (effectivement près de 1,290 places). En second lieu, un réseau de circulation intérieure, avec montées mécanisées (éventuelles). Le réseau conduit de la rue Louis-Colin au plateau supérieur et établit une liaison interne entre l'édifice principal et les facultés des Sciences sociales et de Droit. En même temps, il répond aux fins de la circulation des piétons venant des différents niveaux du garage.⁵⁶

Description

Construit à flanc de montagne, le garage Louis-Colin, qui épouse la topographie naturelle de celle-ci, est peu visible à partir du plateau supérieur du campus. Son programme architectural comporte deux éléments principaux : une structure étagée en béton armé de 1 290 places de stationnement et un réseau de circulation intérieure. Une grande partie de ce réseau, qui longe la paroi rocheuse, fait la liaison interne entre l'édifice principal et la partie ouest du campus, l'autre partie fait la jonction avec l'avenue Louis-Colin.

Pour tirer parti de l'étroitesse de l'aire d'implantation du bâtiment, les places de stationnement sont disposées selon un angle de 60° et l'on a réduit les espaces de circulation. Les différentes places sont réparties sur cinq à six niveaux dont les plate-formes sont décalées à mi-niveau sur sa longueur. Conformément aux intentions des architectes, « le nombre de plate-formes correspond à la dénivellation qui existe entre la rue Louis-Colin et la voie longitudinale de l'Université. Les niveaux supérieurs sont limités à ceux de la voie longitudinale. Le résultat est d'une série de plate-formes en escalier tendant à épouser le mouvement général de la topographie. La plate-forme supérieure est aménagée en terrasse et constituera une place ouverte devant le pavillon de salles de cours et les édifices de Sciences. Cette plate-forme pourrait éventuellement recevoir quelques étages supplémentaires, si besoin est »⁵⁷.

La mise en œuvre d'une ossature de béton armé a permis d'ouvrir largement l'édifice sur l'extérieur.

« Ce qui a pour effet d'alléger le bâtiment, sans pour autant mettre l'automobile trop en évidence. Essentiellement constitué de béton et de vide l'édifice présentait du point de vue technique peu de difficultés dans l'étude de la facture des éléments. Les seules variantes de matériaux résident dans les textures du béton, les empièvements des douves, les traitements du sol, la végétation. [...] On a gardé apparent tout le roc solide et sain, soit sur une bonne partie des trois premiers niveaux, introduisant ainsi un élément de variété dans l'espace intérieur ».⁵⁸

⁵⁶ Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.

⁵⁷ « Garage Louis-Colin, Université de Montréal », *Architecture Concept*, no. 284, mai 1970, p. 25.

⁵⁸ « Garage Louis-Colin, Université de Montréal », *Architecture Concept*, no. 284, mai 1970, p. 25.

De plus, « on a par ailleurs eu recours à la polychromie pour animer ces vastes espaces gris et pour identifier les éléments de circulation véhiculaire et piétonnière : rampes montantes en rouge, descendantes en bleu; jaunes dans les parties sombres; accusation des plans par les verts, les bleus et violets, les noirs. Mais l'élément de plein jour le plus significatif est sûrement le jeu de lumière, du moins en bon nombre d'endroits ». ⁵⁹

Le béton est employé brut de décoffrage avec, sur de grandes surfaces de l'immeuble, une modénature faite de stries verticales qui crée des jeux d'ombre et de lumière sur l'édifice. En façade, la succession des redents en accordéon et en porte-à-faux des emplacements de stationnement confère à l'édifice un aspect sculptural. La majorité des éléments fonctionnels de l'édifice sont également exprimés de cette même façon. On peut spécifier les chutes à neige, les puits de lumière et les auvents des entrées et des sorties de voiture.

Construction

Bien que le projet de construction du garage Louis-Colin ait été réalisé dans un temps relativement court (5 mois), les ingénieurs ont choisi une charpente conventionnelle en béton armé coulé sur place plutôt qu'à une charpente préfabriquée. Le système de plancher type est fait de « dalle de 5 pouces sur poutres secondaires de 12 pouces x 21 pouces espacés de 10 pieds 4 pouces avec portée centrale de 30 pieds. [...] Les poutres principales font 48 pouces de largeur par 21 pouces de profondeur. » ⁶⁰ Ce maillage structural a permis de respecter les exigences des architectes et propriétaires d'avoir une hauteur totale d'étages de neuf pieds et une excavation minimale dans le roc. Les fondations de l'édifice sont directement encastrées dans le roc.

Tout le béton de l'édifice est apparent. « Les surfaces extérieures sont texturées ou passées au jet de sable. Pour mieux résister aux cycles de gel et dégel, le béton contient de 5 à 7 pour cent en volume d'air occlus. Les surfaces traitées au jet de sable sont enduites de silicone. Les aciers des balustrades faiblement enrobés sont galvanisés afin de prévenir les taches de rouille ». ⁶¹

On retrouve sur certaines parties de l'édifice, notamment sur les colonnes et les petits parapets, un béton bouchardé, traité par un léger jet de sable, ce qui unifie la surface. D'un autre côté, le béton à nervure verticale est réalisé par l'intermédiaire de coffrages composés de planches verticales. Nous retrouvons ce dernier fini sur les principaux murs extérieurs et sur les parapets du toit.

Contexte

Au début des années 1960, l'Université de Montréal envisage une nouvelle campagne de construction, dans le dessein de loger les différentes facultés universitaires dans des édifices individuels, dont « la

⁵⁹ « Garage Louis-Colin, Université de Montréal », *Architecture Concept*, no. 284, mai 1970, p. 25.

⁶⁰ Martineau, Vallée et Associés, *Partie III. Garage Louis-Colin : Considérations sur la charpente*, 22 avril 1970, Fonds du Secrétariat général, D35/B6.71, Archives de l'Université de Montréal.

⁶¹ Martineau, Vallée et Associés, *Partie III. Garage Louis-Colin : Considérations sur la charpente*, 22 avril 1970, Fonds du Secrétariat général, D35/B6.71, Archives de l'Université de Montréal.

réalisation va faire d'elle l'un des plus imposants ensembles universitaires du monde »⁶². Dans ce projet d'expansion, on prévoyait, entre autres, de construire « un vaste Centre médical⁶³, à l'ouest de l'édifice principal de l'Université de Montréal, dans le quadrilatère délimité par l'avenue Louis-Colin, la rue Tremblay, la rue Decelles et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. C'est également dans ce secteur que l'architecte Ernest Cormier⁶⁴, dans son rapport no 17 de mai 1961, voulait mettre à profit les dénivellations du terrain du secteur ouest de l'université, entre les avenues Tremblay et Fendall, afin de le « pourvoir au stationnement d'un minimum de 740 voitures »⁶⁵.

C'est Jean-Claude La Haye qui réactualise l'idée de construire un stationnement à l'ouest du campus dans son plan directeur d'aménagement de mars 1964. Dans celui-ci, il privilégie le stationnement en structure étagée qui, « situé dans les limites du campus, se comparait favorablement au point de vue économique, à toute autre solution. »⁶⁶ De plus, il considère que « l'habitude de stationner près des bâtiments et les facilités que cela implique, d'une part, l'intérêt économique des stationnements étagés, d'autre part, ont déterminé des propositions contenues dans le plan d'aménagement et décrites ci-dessous : des structures à plusieurs étages ancrées sur des pentes non utilisables à d'autres fins. »⁶⁷ Il propose plusieurs sites, dont celui à l'étude. Pour celui-ci, il prévoit des « plate-formes disposées en escalier constituent ce stationnement qui peut abriter environ 450 voitures. On y accède soit par Louis-Colin, soit au niveau supérieur par la route en façade du bâtiment central. »⁶⁸

Entre 1964 et 1968, plusieurs études ont été réalisées par Jean-Claude La Haye et par les architectes Ouellet, Reeves & Alain. De nombreuses propositions ont été analysées. De plus, le programme initial prévoyait la construction de la librairie universitaire au-dessus de la structure de stationnement. Ce dernier projet a été abandonné. Ce n'est que le 22 octobre 1968 que les architectes ont reçu l'autorisation de l'exécution des plans et devis d'exécution du garage étagé Louis-Colin.

⁶² Grenier, Raymond, « Sur le campus de l'Université de Montréal : L'un des plus vastes ensembles universitaires du monde », *La Presse*, 15 juillet 1961, p. 25.

⁶³ Projet non réalisé.

⁶⁴ Engagé par l'Université de Montréal le 26 février 1960 comme architecte conseil sur les projets d'expansion de l'université, celui-ci est remercié à la suite d'un malentendu avec les autorités universitaires, notamment au sujet de l'intention de ceux-ci d'engager Jean-Claude La Haye comme urbaniste à partir du mois d'avril 1961. Le 2 octobre 1961, le Conseil des gouverneurs de l'Université décide de résilier la convention entre l'Université et Ernest Cormier. Jean-Claude La Haye signe une convention avec l'Université le 23 novembre 1961.

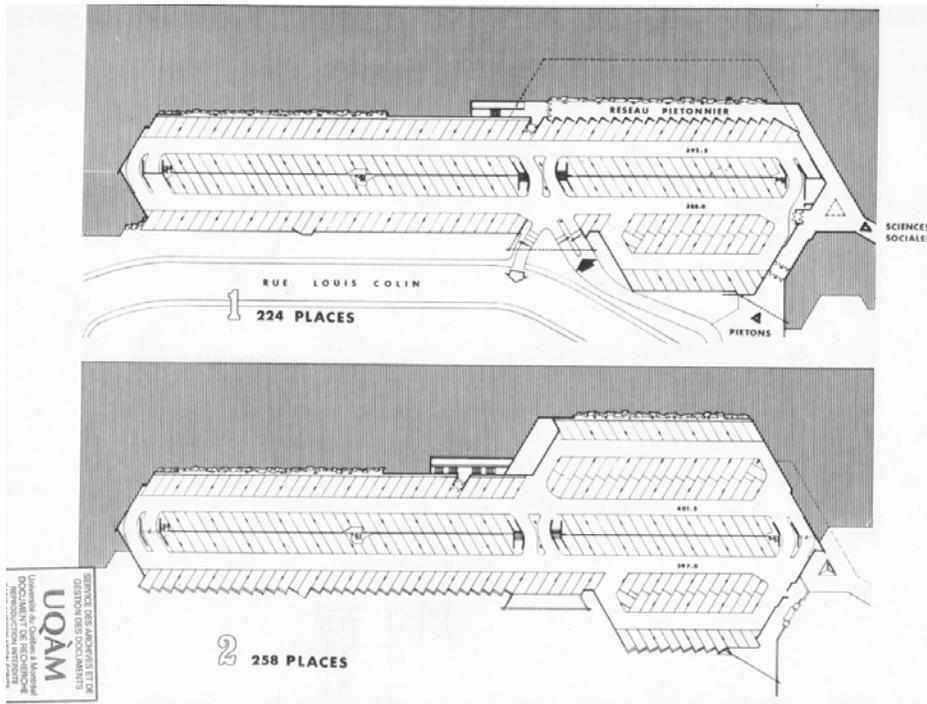
⁶⁵ Cormier, Ernest, *Rapport No. 17 : Complément au plan-résumé d'implantation*, 1 mai 1961, Fonds du Comité aviseur (A 64), A 64 / B.1.1., Archives de l'Université de Montréal.

⁶⁶ Jean-Claude La Haye, Urbaniste-Conseil, *Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal*, Montréal, mars 1964, p. 26.

⁶⁷ Jean-Claude La Haye, Urbaniste-Conseil, *Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal*, Montréal, mars 1964, p. 26-27.

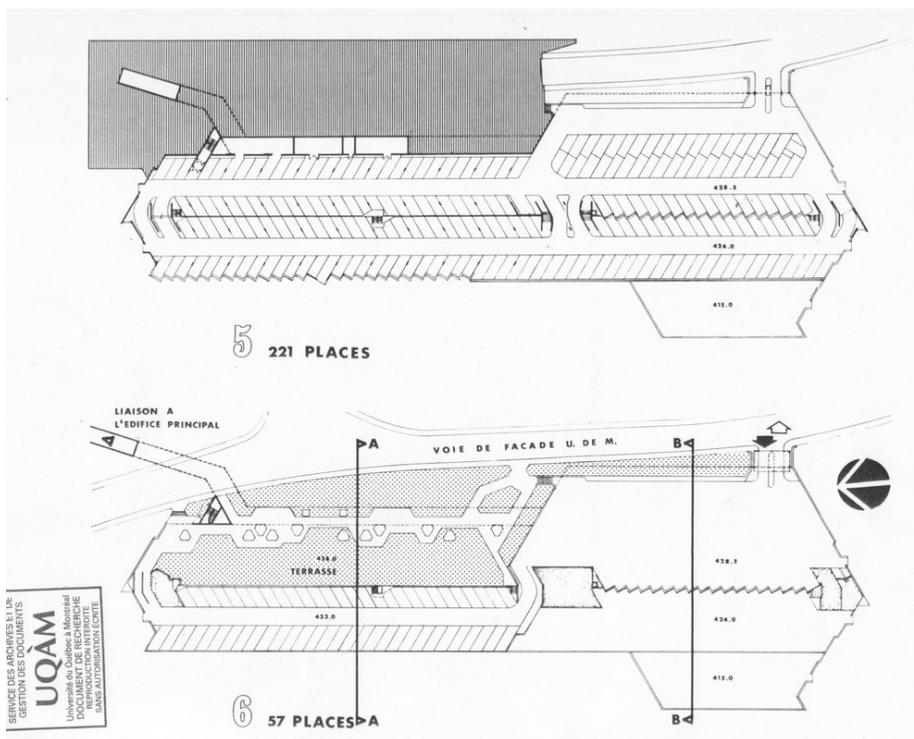
⁶⁸ Jean-Claude La Haye, Urbaniste-Conseil, *Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal*, Montréal, mars 1964, p. 27.

Plans de la construction d'origine



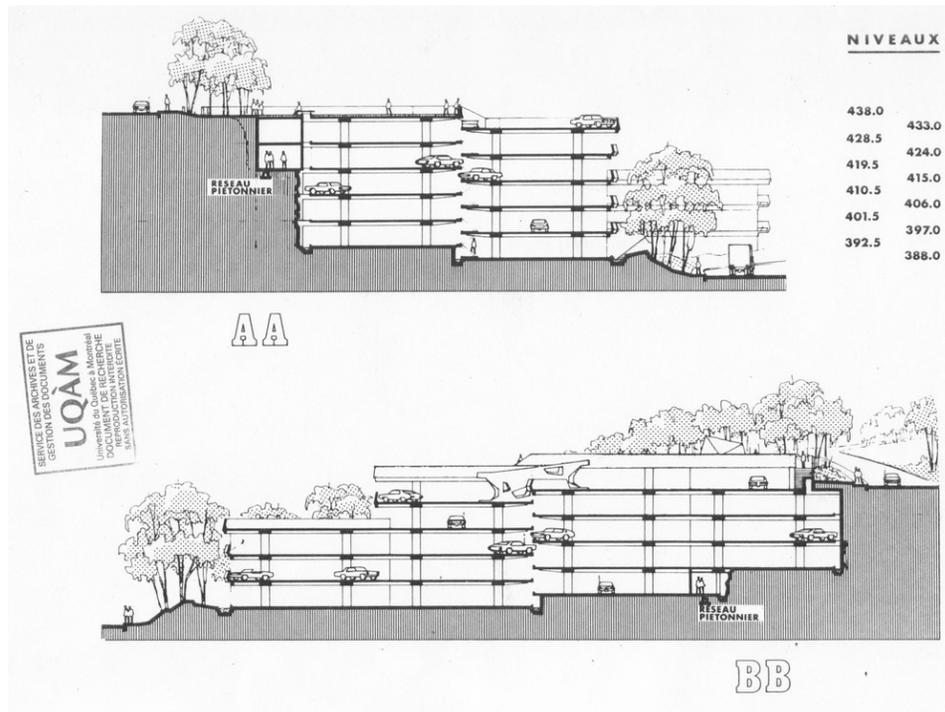
Plans du premier et deuxième niveaux.

Source : Archives de l'UQAM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1075 à 1155 (27.10).



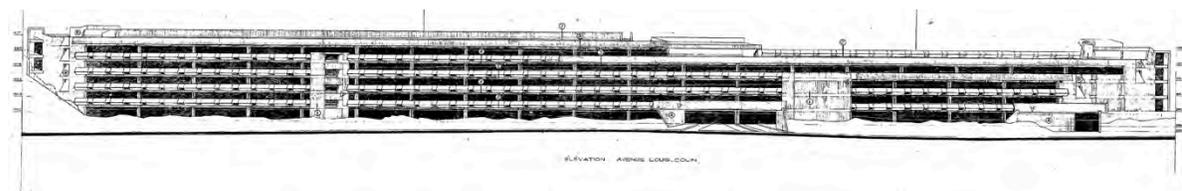
Plans du cinquième et sixième niveau.

Source : Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1075 à 1155 (27.10).



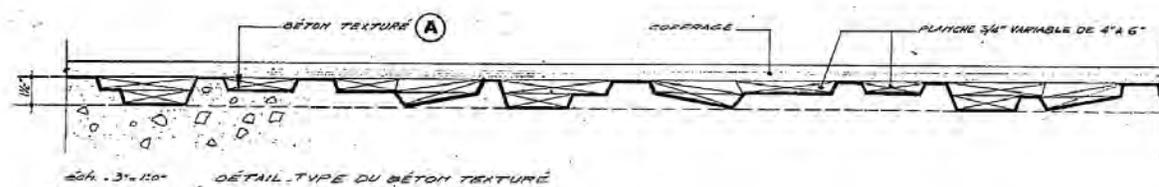
Coupes transversales du garage Louis-Colin.

Source : Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1075 à 1155 (27.10).



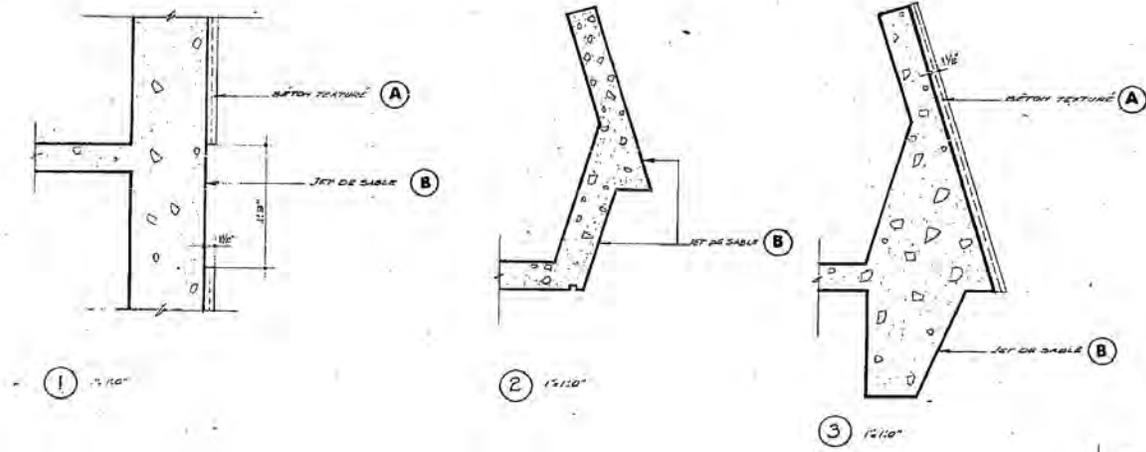
Élévation de l'immeuble.

Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : O1743.a_page_06.



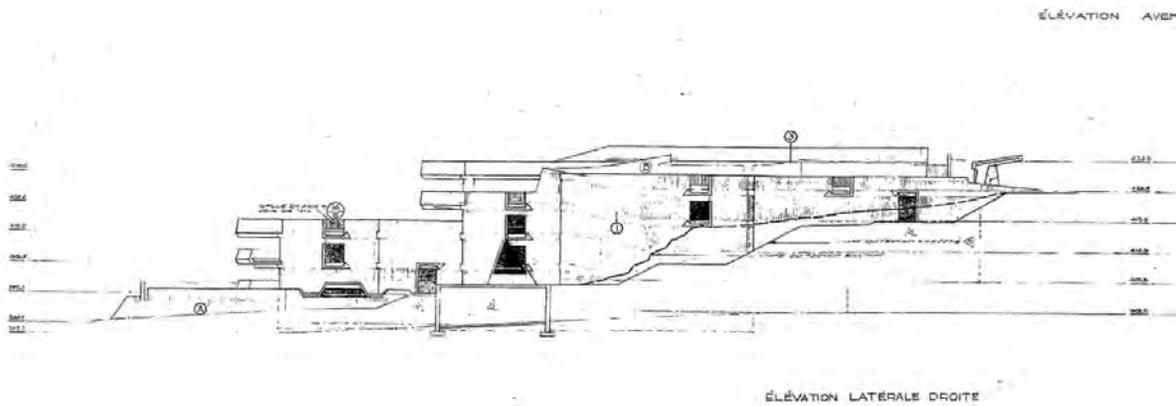
Type de coffrage utilisé pour le béton texturé de stries verticales.

Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : O1743.a_page_06.



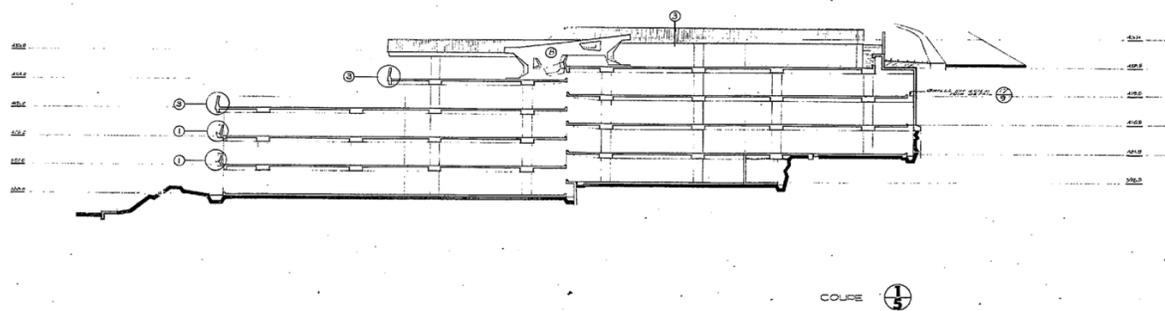
Emplacement du béton texturé.

Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : O1743.a_page_06.



Élévation latérale droite du garage Louis-Colin. Nous voyons les emplacements du béton texturé

Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : O1743.a_page_06.



Coupe du garage Louis-Colin.

Source : Université de Montréal, Direction des immeubles, fichier : O1743.a_page_06.

État actuel



Vue actuelle du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Accès véhiculaire du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Aménagement au nord du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Aménagement au nord du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Aménagement de l'accès véhiculaire au nord du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade nord du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade nord du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Partie de la façade ouest du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Partie de la façade ouest du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Accès piétonnier au garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Traitement du béton des murs du garage Louis-Colin et leur dégradation due à la neige, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Partie de la façade ouest du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



*Puits de lumière du garage Louis-Colin, qui donne dans le réseau piétonnier intérieur, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Partie de la façade est du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



Toit-terrasse du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Préau à l'entrée de l'étage supérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



*Préau au niveau de la transition entre les niveaux du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



*Muret du niveau supérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



Stationnement supérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Escalier du couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.

Photographie : Brodeur consultants.



Œuvre d'art du couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.

Photographie : Brodeur consultants.

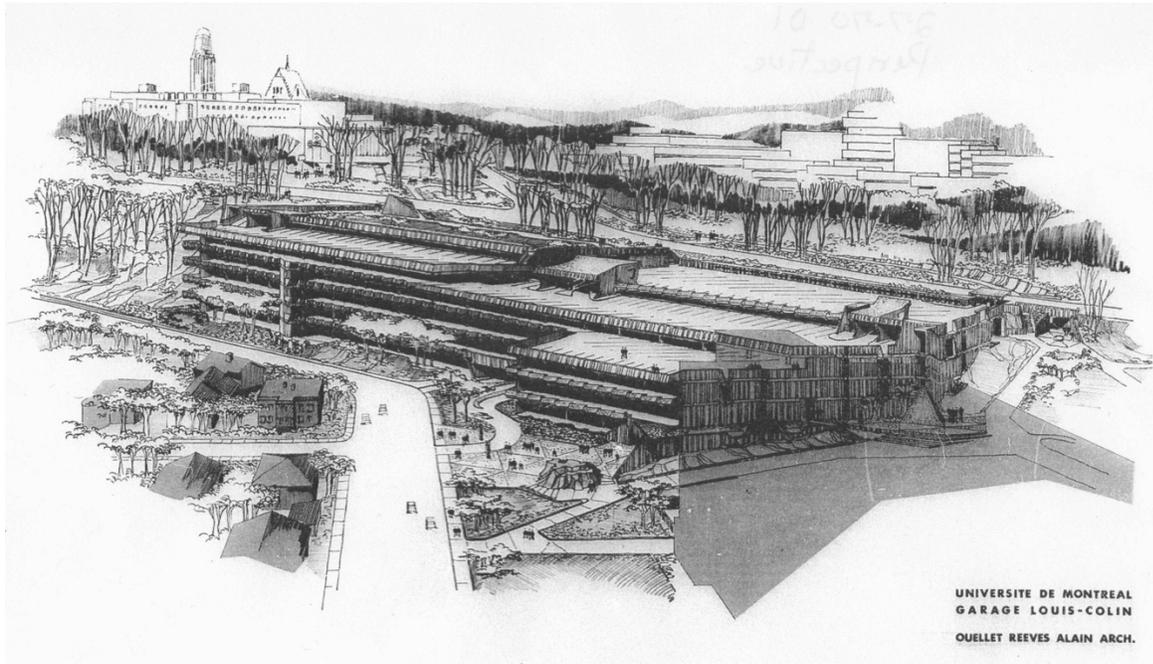


Escalier du couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.

Iconographie

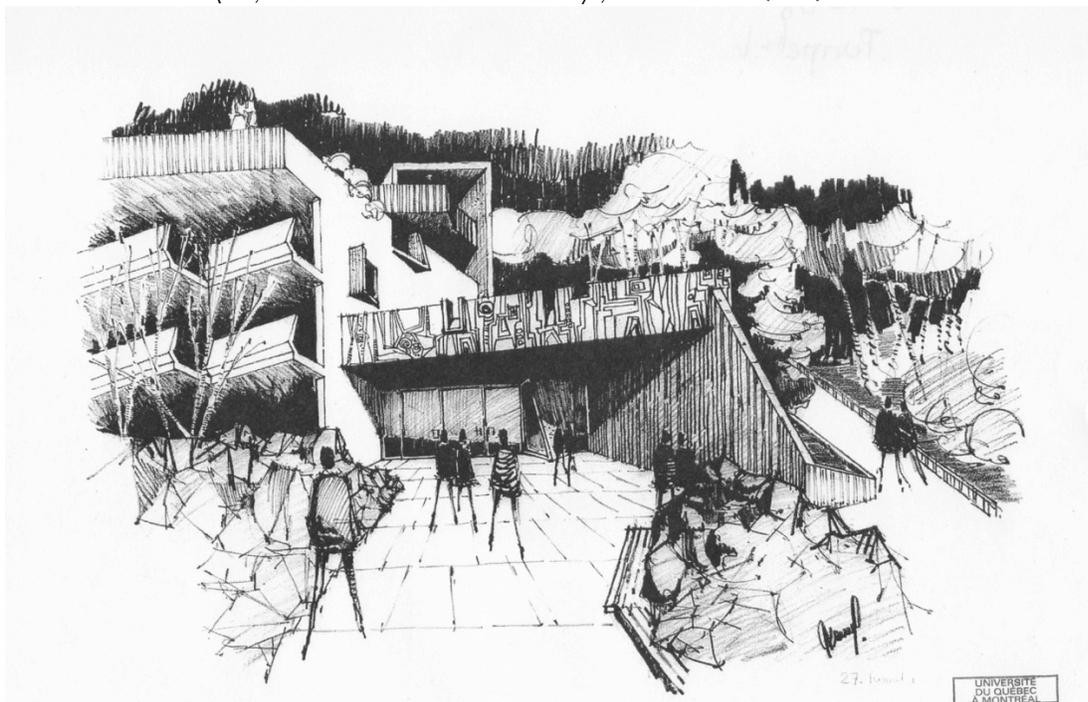


Site du garage Louis-Colin, probablement en 1969.
Source : Archives de l'Université de Montréal.



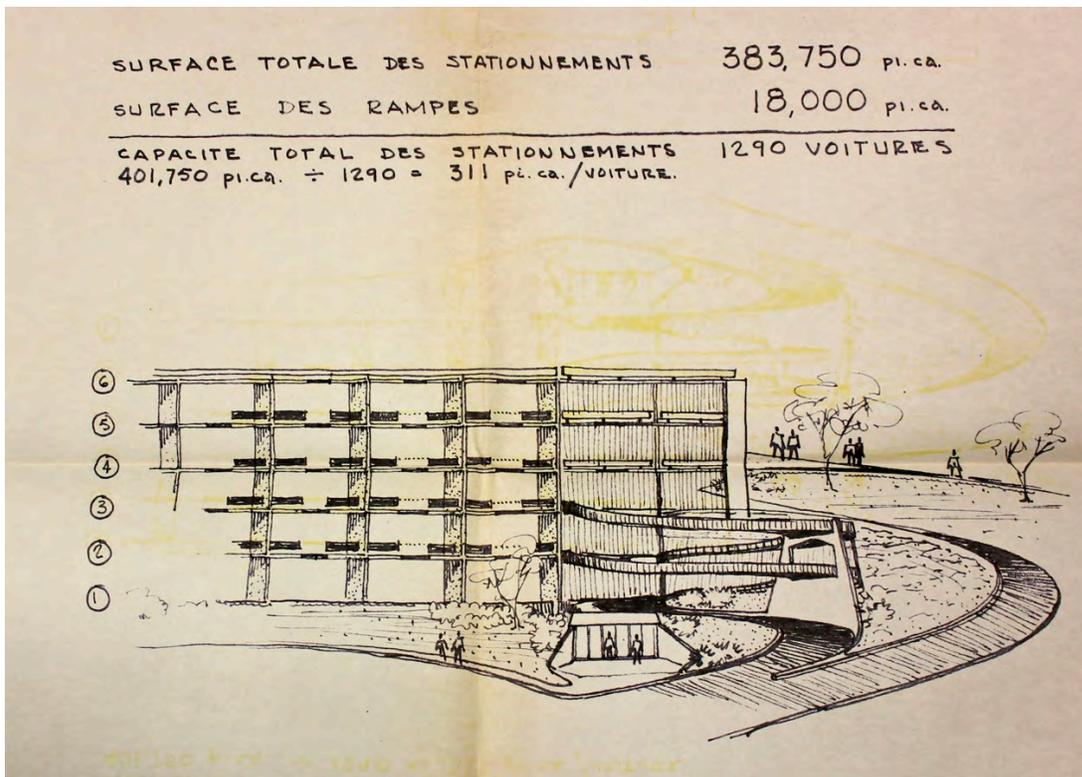
Perspective du garage Louis-Colin.

Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1075 à 1155 (27.10).



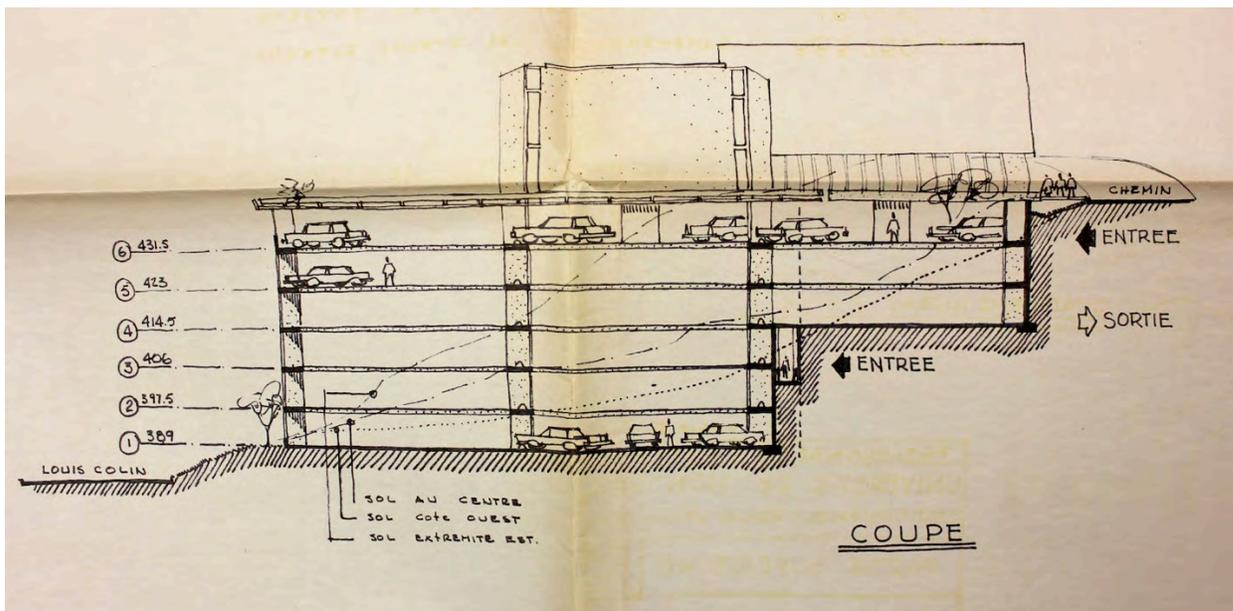
Perspective de l'entrée du réseau piétonnier du garage Louis-Colin.

Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1075 à 1155 (27.10).



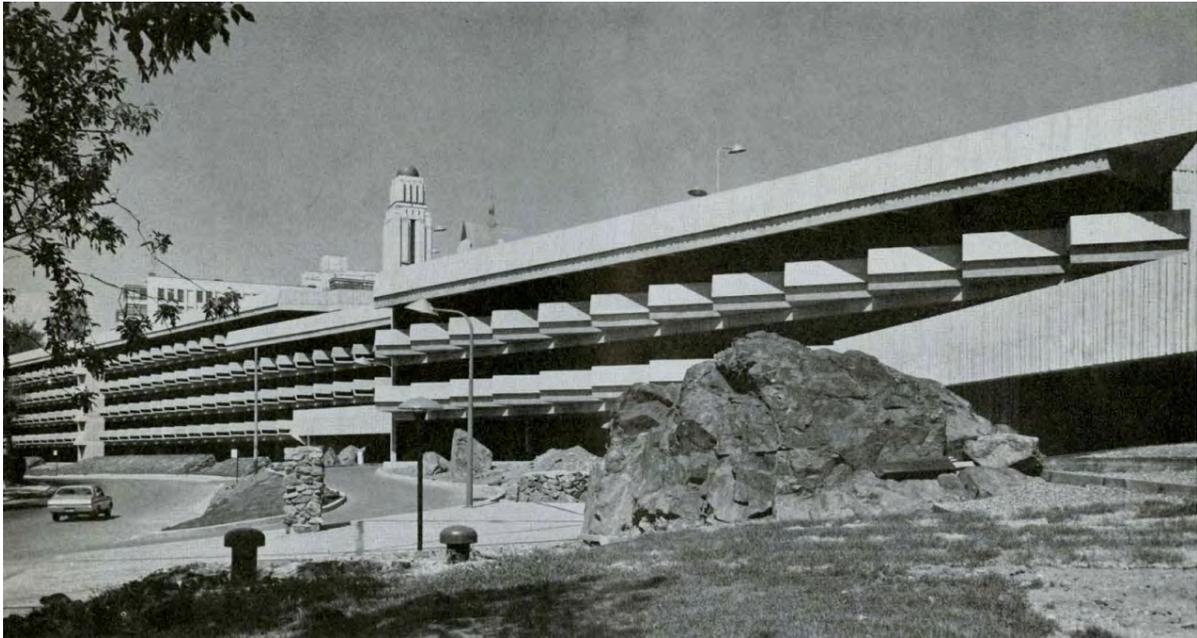
Dessin préliminaire du garage Louis-Colin, 10 décembre 1967.

Source : Ouellet, Reeves & Alain, Préliminaire. Université de Montréal : Stationnement étagé Louis-Colin, 10 décembre 1967, Archives de l'Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles, dossier 528.



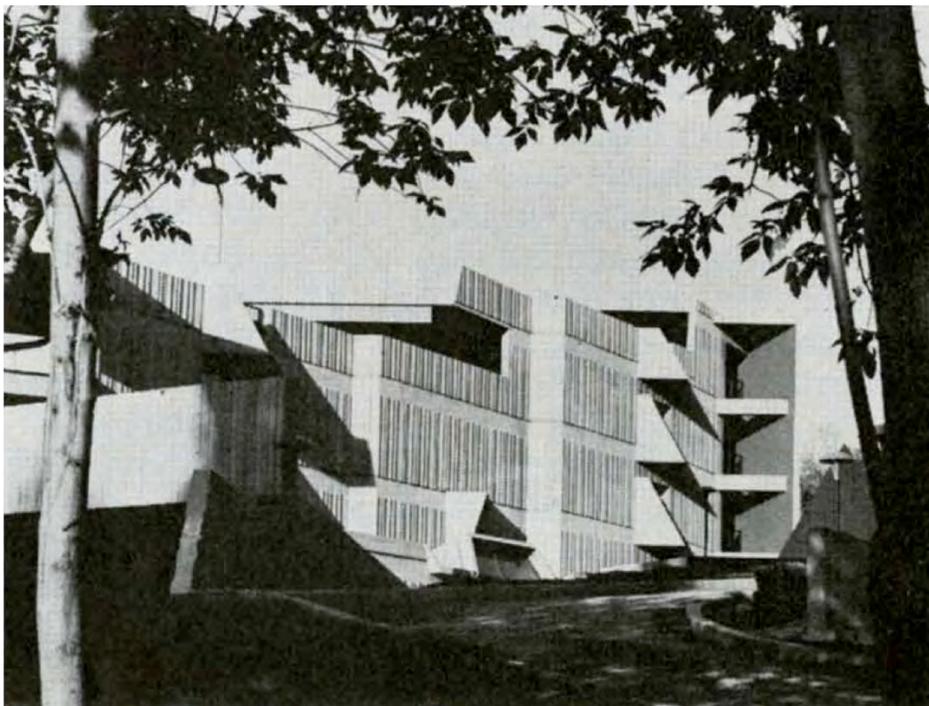
Dessin préliminaire du garage Louis-Colin, 10 décembre 1967.

Source : Ouellet, Reeves & Alain, Préliminaire. Université de Montréal : Stationnement étagé Louis-Colin, 10 décembre 1967, Archives de l'Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles, dossier 528.



Garage Louis-Colin en 1970.

Source : « 1970 Médailles Massey en architecte : Garage Louis-Colin, Archives de l'Université de Montréal, Montréal, Québec », Architecture Canada, 12 octobre 1970, p.22.



Garage Louis-Colin en 1970.

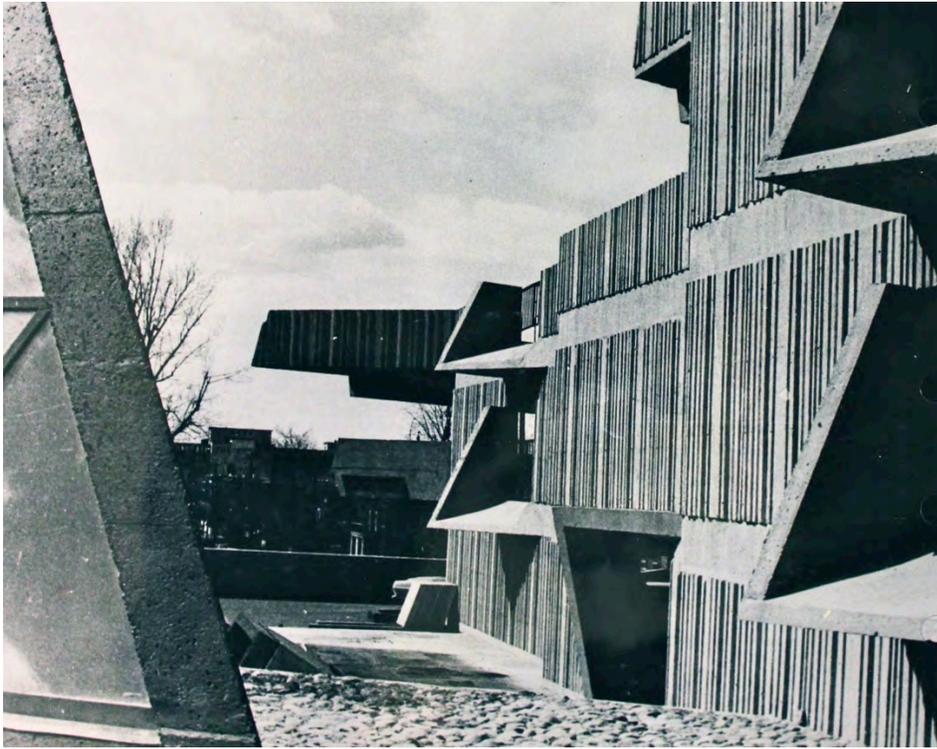
Source : « 1970 Médailles Massey en architecte : Garage Louis-Colin, Archives de l'Université de Montréal, Montréal, Québec », Architecture Canada, 12 octobre 1970, p.22.



*Vue en plongée sur les terrasses supérieures du garage Louis-Colin.
Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.*

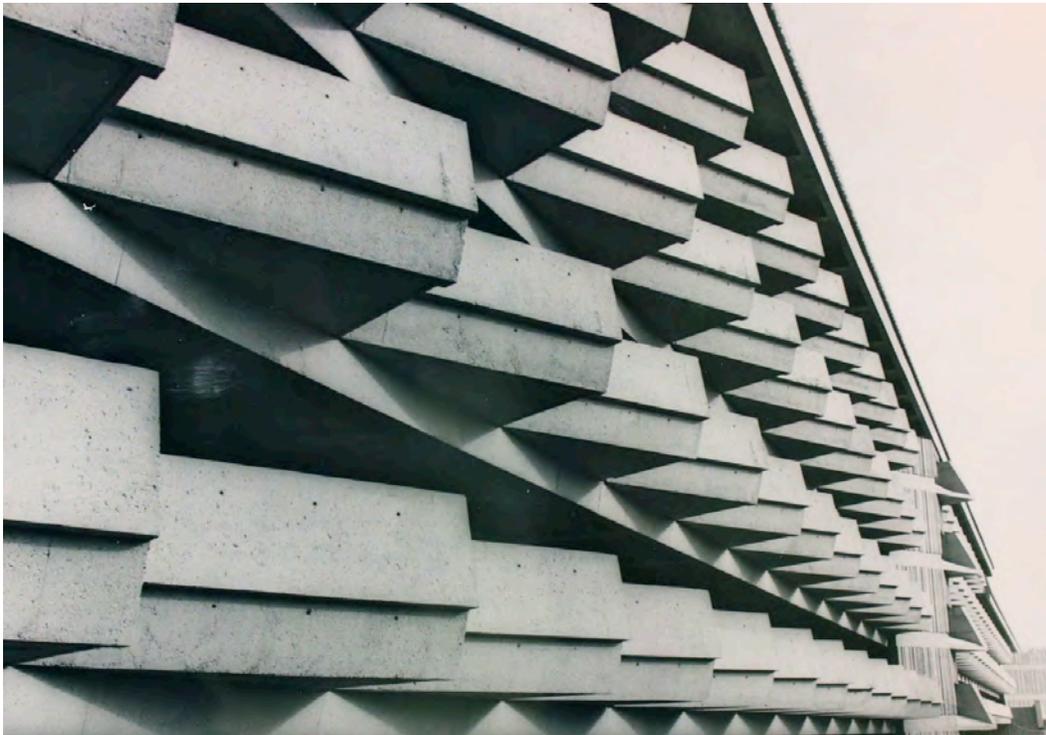


*Vue de la structure ouverte du garage.
Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.*



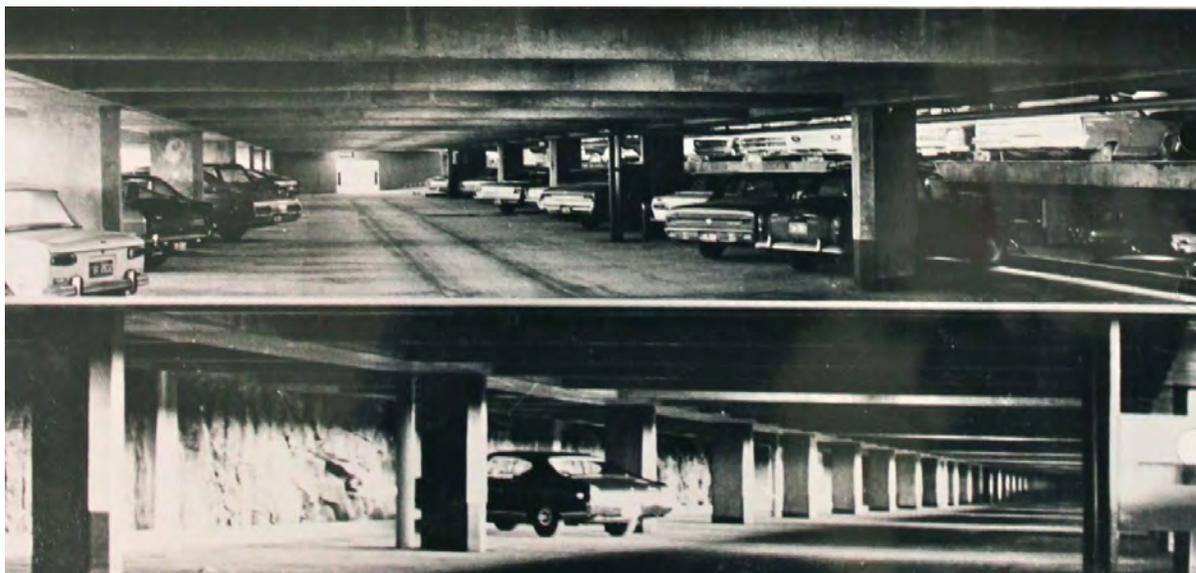
Vue sur le traitement architectural du béton.

Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.



Vue sur les redents des places de stationnement en façade.

Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.



Photographies des plate-formes du garage Louis-Colin.

Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.



Réseau piétonnier intérieur du garage Louis-Colin.

Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.



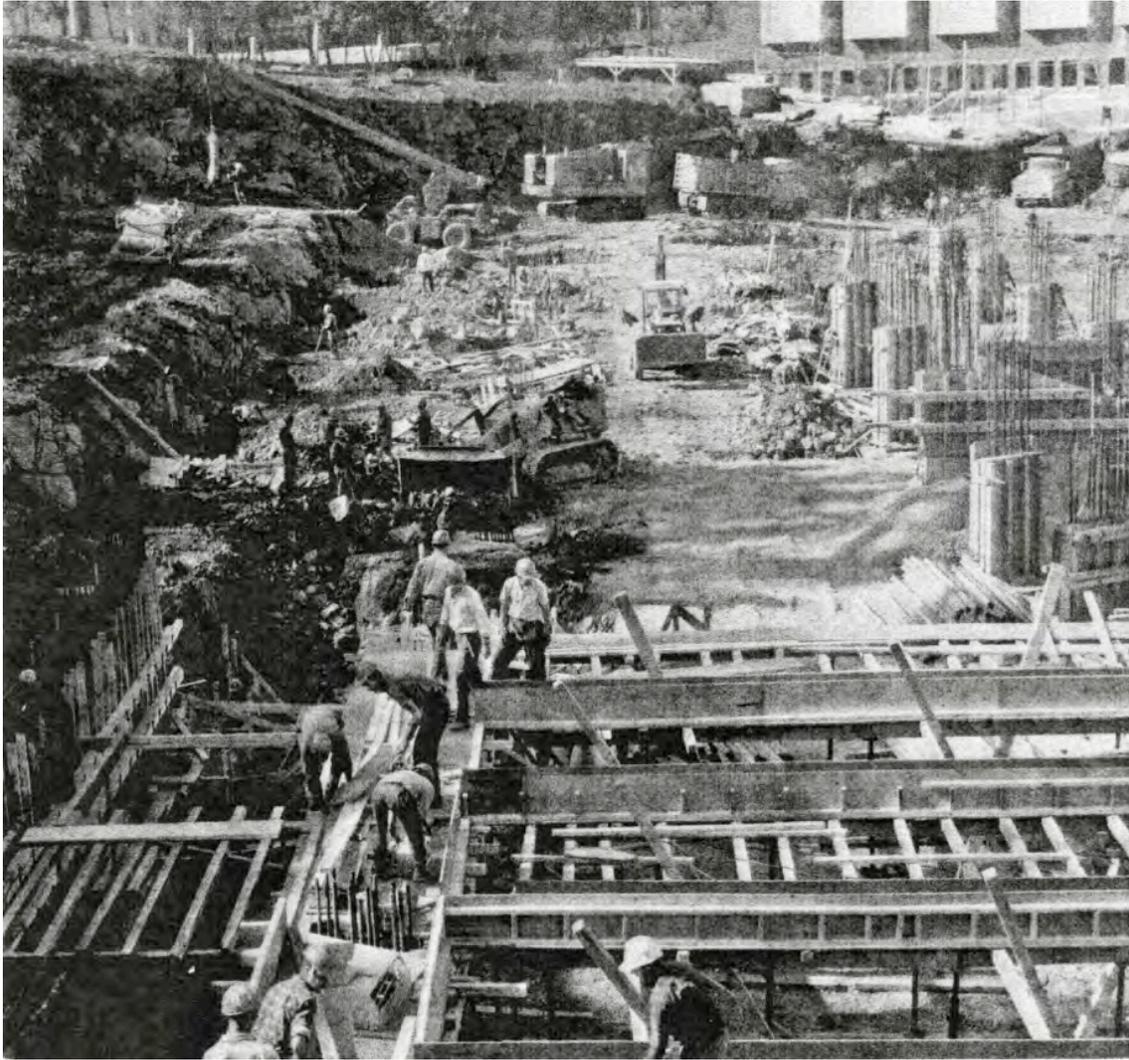
Réseau piétonnier intérieur du garage Louis-Colin.

Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.



Vue sur le chantier du garage Louis-Colin.

Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1138.



Vue sur le chantier du garage Louis-Colin.

Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye, 63P1/1138.

Reconnaissance

Prix d'architecture :

1970 – Médaille Massey en architecture

1971 – Attestation de modèles canadiens remarquables – Concours pour ouvrage en béton – Design Canada, parrainé par le Conseil national de l'esthétique industrielle et par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

PAVILLON SAMUEL-BRONFMAN

Identification

Nom du lieu : Pavillon Samuel-Bronfman, Montréal

Variante du nom : Bibliothèque des lettres et sciences humaines

Adresse : 3000, rue Jean-Brillant, Montréal

Numéros de cadastre (de l'ensemble du site, propriété de l'Université de Montréal) :

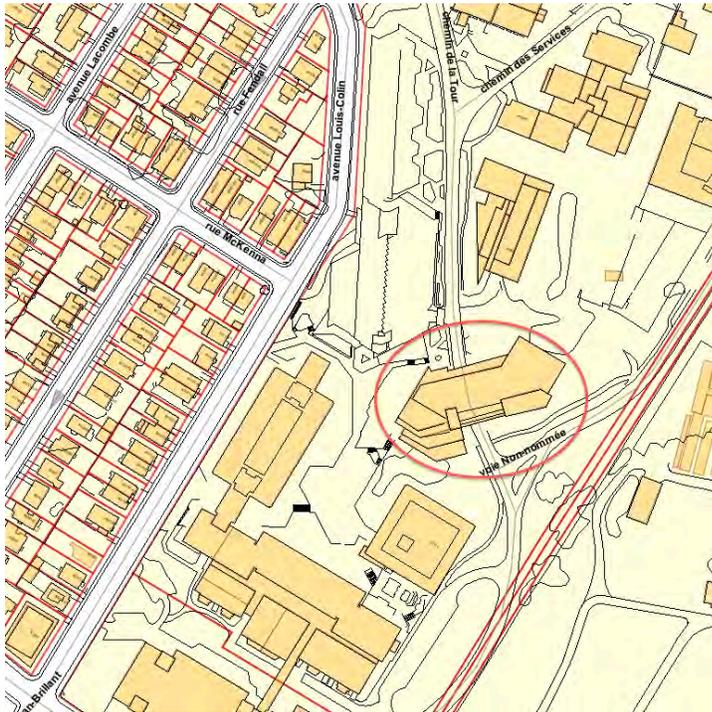
2 175 818, 2 176 581, 2 177 237, 2 177 240, 2 177 241, 2 177 242, 2 177 243, 2 177 244, 2 177 245, 2 177 249, 2 515 713, 2 767 846, 2 767 847, 2 767 848, 2 767 849, 2 767 850, 2 767 851, 2 767 852, 2 767 854, 2 861 463, 2 861 465

Propriétaire actuel : Université de Montréal

Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Université de Montréal

Date de construction : 1985-1987

Usage actuel : le même



Emplacement du Garage Louis-Colin.

Source : Navigateur urbain.

Concepteur

Concepteur : Jodoin Lamarre Pratte & Associés / Dimitri Dimakopoulos & Associés

Architecte responsable du projet : Gabriel Charbonneau de la firme Jodoin, Lamarre, Pratte & associés

Les architectes Bernard Jodoin, Denis Lamarre et Gérard Pratte se rencontrent à l'École des beaux-arts de Montréal au milieu des années 1950. Ils fondent l'agence Jodoin Lamarre Pratte en 1958. Entre 1960 et 1988, l'équipe signe plusieurs bâtiments dans le domaine de l'éducation supérieure, notamment à l'Université de Montréal et à l'Université McGill, ainsi que d'autres réalisations significatives comme la réfection de la chapelle du Sacré-Cœur de la basilique Notre-Dame, qui vaut à la firme la Médaille du Gouverneur général en 1983. Son intérêt pour la construction en milieu nordique et le développement de projets internationaux en Afrique illustre le vaste éventail de sa pratique.

L'un des membres de la firme, Bernard Jodoin, s'implique également dans le milieu professionnel, devenant président-fondateur de l'Association des architectes en pratique privée du Québec en 1977. Il reçoit à titre posthume en 1997 la médaille du Mérite pour services rendus à la profession et pour sa distinction comme architecte.

Depuis 1988, deux autres générations d'architectes se sont succédé à la direction de l'agence. Aujourd'hui, Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes cumule plus de 2 500 réalisations et une cinquantaine de prix prestigieux. Fidèle au travail de collaboration, l'agence compte plusieurs partenariats en consortium, pour des projets tels le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), le pavillon Lorne-M.-Trottier de l'Université McGill ou les pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu de l'Université de Montréal.⁶⁹

Schéma d'implantation et gabarits du projet : Société La Haye - Ouellet

Ingénieurs-conseils structure : Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & associés (Lavalin Inc.)

Ingénieurs-conseils électricité et mécanique : Bouthillette & Parizeau

Entrepreneurs généraux : Construction Myre Ltée

Artiste : Jean Noël

Après des études en administration, Jean Noël fréquente l'École des beaux-arts de Montréal de 1960 à 1963. Après deux ans et demi, il abandonne prématurément ses études alors qu'on lui dit que ce métier n'est pas pour lui. En 1975, il s'installe en France. Il enseigne la sculpture au Parsons School of Design à Paris de 1982 à 1988. Il participe à plusieurs expositions collectives en plus d'exposer en solo au Québec, en Ontario et en France où ses œuvres font partie de plusieurs collections.

⁶⁹ Site officiel du Mont-Royal, www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/, consulté le 4 janvier 2016.

*Jean Noël a réalisé de nombreuses œuvres d'intégration à l'architecture autant au Québec qu'en France. Il vit à Paris mais continue de travailler et d'exposer à Montréal.*⁷⁰

Construction d'origine

Dates importantes

Mars 1974 : Inscription d'un projet de réaménagement de la bibliothèque des sciences humaines et sociales en raison de l'arrivée massive de la documentation de l'ancienne bibliothèque générale et de l'afflux de nouveaux usagers.

Novembre 1975 : Dépôt, auprès du vice-recteur aux affaires académiques, du rapport préliminaire du comité responsable de l'analyse des besoins.

Mars 1977 : Présentation par le Service des bibliothèques, d'un rapport proposant, de toute urgence, un réaménagement temporaire de l'actuelle bibliothèque des sciences humaines et sociales et, dès que possible, la construction d'un nouveau pavillon pour les bibliothèques.

Septembre 1977 : Inscription d'un projet de construction d'une nouvelle bibliothèque au plan quinquennal d'investissement 1978-1983.

Août 1978 : Important réaménagement de l'actuelle bibliothèque des sciences humaines et sociales.

Janvier 1980 :

- Présentation, au ministère de l'Éducation, d'un mémoire d'intention révisé qui, pour des raisons de financement, distingue la partie « bibliothèque » de la partie « service technique et administratif ».
- Lancement de la campagne des années 1980 avec, comme principal objectif, une participation importante du fonds de souscription au financement de la nouvelle bibliothèque de « lettres et sciences humaines ».

Juin 1982 : Adoption du schéma d'implantation d'un nouveau pavillon pour la bibliothèque, préparé par les urbanistes La Haye et Ouellet.

Octobre 1982 : Adoption de la version définitive du programme technique nécessaire à l'élaboration des plans et devis du nouveau pavillon.

Octobre - décembre 1982 : Choix des architectes (Jodoin, Lamarre, Pratte & associés / Dimakopoulos & associés) et des ingénieurs (Bouthillette, Parizeau & associés / Lavalin inc.)

1983-1984 : Élaboration des plans préliminaires et des devis d'exécution de la partie « bibliothèque » du projet, laissant temporairement de côté la partie « service technique et administratif ».

⁷⁰ Art pour tous, <http://www.artpourtous.umontreal.ca/>, consulté le 4 janvier 2016.

Avril 1985 : Confirmation du ministère de l'Éducation d'une subvention de 3 500 000 \$ pour ce projet, soit 26.7 % du coût total.

Juillet 1985 : Autorisation d'octroyer le contrat de construction.

Août 1985 : Engagement, à la suite d'un appel d'offres, de la firme d'entrepreneurs (Construction Myre Ltée).

Octobre 1985 : Début des travaux du pavillon Samuel-Bronfman.

6 novembre 1985 : Première pelletée de terre symbolique de la construction de la bibliothèque des lettres et sciences humaines, qui portera le nom de pavillon Samuel-Bronfman⁷¹.

Septembre 1987 : Ouverture du pavillon logeant la bibliothèque des lettres et des sciences humaines.

26 avril 1988 : Inauguration officielle du pavillon Samuel-Bronfman, construit au coût de 15 M\$, et dévoilement de la plaque commémorative du nouveau pavillon.

Permis de construction

23 septembre 1985 – permis N° 6646 – Excavations et fondations seulement – coût : 1 M\$⁷²

13 novembre 1985 – permis N° 7981 – Construction de la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines – 10 M\$⁷³

Début des travaux : octobre 1985

Fin des travaux : ouverture du pavillon logeant la bibliothèque des lettres et des sciences humaines en septembre 1987.

Commande

En 1981, l'architecte en chef de la division de la planification de l'Université de Montréal, Louise Joubert, précise les intentions de l'Université de Montréal concernant le nouvel édifice qui devait être construit en deux phases :

[...] Le pavillon comportera 4 ou 5 étages, aura une superficie brute de 17 350 m. c., soit 11 800 m. c. nets. Il sera situé près de l'intersection du chemin de Polytechnique et du chemin de la Tour, dans l'actuel parc de stationnement.

Le pavillon sera relié par couloir souterrain au réseau piétonnier couvert existant. La conception du pavillon devra tenir compte d'un éventuel agrandissement.

⁷¹ Le nom de la bibliothèque est donné à la suite du don de 2,1 M\$ pour la construction de la nouvelle bibliothèque par la famille Bronfman, par l'intermédiaire de la société Seagram. Le don est fait à la mémoire de Samuel Bronfman. « Nouvelle bibliothèque de l'Université de Montréal : La famille Bronfman fait un don de \$2.1 millions », *La Presse*, 1 novembre 1985, p. C14.

⁷² Selon le permis de construction.

⁷³ Selon le permis de construction.

Il logera la Bibliothèque des sciences humaines et sociales, la Bibliothèque de théologie-philosophie, la Bibliothèque de l'École de bibliothéconomie, tous les Services techniques et la direction du Service des bibliothèques, certaines collections particulières (livres rares), et enfin un espace d'exposition pour œuvres d'art.

Les collections totaliseront 860 000 volumes en 1987. Environ 115 employés y travailleront en permanence, et plus de 600 lecteurs pourront y prendre place.

Le développement de l'informatique dans le domaine des bibliothèques est rapide. Des systèmes automatisés de contrôle de la circulation des documents, de gestion des acquisitions et de catalogage par le personnel des services techniques, de consultation de banques de données extérieures par les lecteurs y seront installés ou prévus, nécessitant une grande flexibilité des lignes de communication.

La conception de l'enveloppe extérieure, des systèmes de chauffage, climatisation, d'éclairage assurera un fonctionnement économique du pavillon. Un quai de livraison fonctionnel sera intégré pour la circulation d'une grande quantité de documents acquis, traités par les services techniques centralisés et distribués parmi toutes les bibliothèques de l'Université.⁷⁴

Cependant, un bon nombre des composantes du programme, qui étaient prévues pour la deuxième phase, ne sont pas intégrées dans celui de la construction initiale, telle que la Bibliothèque de l'École de bibliothéconomie. D'autres modifications seront encore apportées à l'édifice, notamment sa volumétrie qui en sera augmentée.

Description

Construit entre les années 1985 et 1988, le pavillon Samuel-Bronfman, qui abrite la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines, est implanté sur les abords de la place de La Laurentienne. L'édifice de sept étages, réalisé comme une succession de volumes en escalier suivant la topographie du site, chevauche le chemin de la Tour pour ensuite s'arrimer sur les flancs du mont Royal. « Ce volume principal se redresse à 45° à ses deux extrémités pour redevenir parallèle à la trame des bâtiments futurs du terrain 'K' ou existants vers le sud (Maximilien-Caron et Lionel-Groulx). Ce déploiement de volumétrie vise également à s'insérer le plus naturellement possible dans l'espace existant créé par la pente du terrain et la place délimitée par les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et le garage Louis-Colin. Le

⁷⁴ Lettre de Louise Joubert, architecte – chef division planification à Jean Blouin, Directeur – Service des bâtiments et terrains, Objet : Projet 41049 – Construction Pavillon bibliothèque, Dossier 504 – B. L. S. H., 29 juillet 1981, Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 36215, dossier 41049/504 – Bibliothèque des lettres et sciences humaines.

décroissement du volume en terrasses vers le pavillon Maximilien-Caron correspond à la même volonté d'intégration. »⁷⁵

Peu visible de l'avenue Jean-Brillant, l'édifice est placé entre le pavillon Maximilien-Caron et le garage Louis-Colin, derrière le pavillon Lionel-Groulx. Isolées sur ces quatre côtés, les masses décomposées des volumes en font une structure sculpturale qui présente de grands pans de murs aveugles en briques entrecoupés d'ouvertures de différents types. Nous retrouvons des fenêtres en bandeau, verticales ou prismatiques.

Soulignons que l'implantation et la volumétrie générale du bâtiment ont été dictées par les urbanistes La Haye et Ouellet, notamment lors de l'élaboration du schéma d'aménagement du terrain 'K' en 1982, dont les éléments essentiels sont les suivantes :

- *d'abord, la participation du pavillon à la place [de La Laurentienne] doit être spécialement étudiée en termes d'intégration, de fermeture-ouverture, d'appels visuels de l'extérieur vers l'intérieur, d'ouvertures sur le reste du campus et d'accessibilité fonctionnelle;*
- *ensuite, le rappel des conditions topographiques originales du site, c'est-à-dire, que le bâtiment par un recul successif des niveaux les uns par rapport aux autres devrait recréer le même type de fermeture relative existant actuellement;*
- *puis, la perspective d'entrée depuis l'extrémité ouest du campus;*
- *enfin, la continuité visuelle et physique entre les deux places*⁷⁶.

C'est avec les recommandations des urbanistes que les architectes ont conçu l'édifice. Dans un document de présentation, ils nous décrivent ainsi les points essentiels du parti architectural :

- *L'accès à la bibliothèque se faisant par une circulation souterraine existante d'une part, et d'autre part le bâtiment se répartissant sur sept niveaux, il nous apparaissait important que l'utilisateur débouche dans un atrium sur lequel s'ouvrent tous les niveaux, l'aidant ainsi à s'orienter naturellement. Cet atrium ajoute aussi un élément de vie spectaculaire en reliant visuellement les diverses collections entre elles.*
- *La partie sud du bâtiment est traitée comme devant faire partie de la place existante formée par les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et Jean-Brillant, et à proximité immédiate, les aménagements extérieurs sont conçus comme prolongement du rez-de-chaussée.*

⁷⁵ Jodoin, Lamarre, Pratte & Associés / Dimitri Dimakopoulos & Associés, *Bibliothèque des lettres et sciences humaines*, 7 juillet 1983, Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 36215, dossier 41049/504 – Bibliothèque des lettres et sciences humaines.

⁷⁶ La Société La Haye-Ouellet, Université de Montréal: Rapport d'accompagnement au deuxième schéma d'aménagement du terrain K, février 1982, p. 22-23. Université du Québec à Montréal, Fonds Jean-Claude La Haye, 6391/1257.

- [...]
- *De façon générale, la fenestration est ponctuelle et minimum, évitant autant que possible l'orientation sud (pour la climatisation). Elle correspond aux aires de lecture, ou à la localisation de locaux requérant un éclairage naturel. Sur la façade nord, la fenestration au sixième étage est continue et exprime la future circulation piétonnière protégée demandée aux plans de l'urbaniste.*
- *Nous proposons un revêtement extérieur en brique pour s'harmoniser avec le revêtement de brique des pavillons des lettres et sciences humaines existants, dont la bibliothèque constitue le prolongement.*
- *L'entrée extérieure est volontairement jumelée avec l'accès souterrain qui est l'entrée véritable du bâtiment. Cette entrée est également située dans l'axe du dégagement visuel vers la rue Jean-Brillant entre le pavillon Lionel-Groulx et le garage Louis-Colin, et elle est marquée par une expression forte de la fenestration située dans son axe jusqu'au sommet de l'édifice.⁷⁷*

Autour d'un vaste atrium central lumineux sont réparties les principales fonctions de la bibliothèque, notamment la circulation verticale, les espaces de travail et les rayonnages, sur les sept niveaux de plancher. Un mobile de l'artiste Jean Noël, *Mais où vont toutes ces émotions?* (1988), est suspendu dans cet atrium.

Construction

Pour l'architecte responsable du projet, Gabriel Charbonneau⁷⁸, de l'agence d'architecture Jodoin Lamarre Pratte & associés, la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines « constituait un défi de taille. Construire dans le roc à flanc de montagne et passer au-dessus d'une route tout en préservant l'harmonie architecturale avec les bâtiments environnants n'étaient pas une sinécure. [...] La brique et le béton furent choisis dans les tons dont on construit traditionnellement les pavillons de l'Université. La forme particulière du pavillon découle directement du polygone d'implantation soumis par les urbanistes de l'Université. »⁷⁹ Au moment de son inauguration en 1988, on a décrit l'édifice comme suit :

⁷⁷ Jodoin, Lamarre, Pratte & Associés / Dimitri Dimakopoulos & Associés, *Bibliothèque des lettres et sciences humaines*, 7 juillet 1983, Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 36215, dossier 41049/504 – Bibliothèque des lettres et sciences humaines.

⁷⁸ Cet architecte est diplômé de la faculté d'architecture de l'Université de Montréal en 1964 et entre à l'agence Jodoin Lamarre Pratte en 1966 pour en devenir un associé en 1970. Il est l'architecte responsable des projets majeurs de la firme tels que le Musée d'art contemporain de Montréal (1988-1992) et de la maison de la culture Côte-Des-Neiges (1983). Ce dernier projet a obtenu une mention lors des prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec de 1985. Soulignons que l'agence Jodoin Lamarre Pratte a été fondée en 1958 et qu'elle a conçu les plans du campus de l'Université du Québec à Montréal (phase 1 et 2 / 1972 -1993, en collaboration avec Dimitri Dimakopoulos & Associés), ainsi que les pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu de l'Université de Montréal (2002-2004).

⁷⁹ Beaunoyer, Michel, « Le pavillon Samuel-Bronfman : Le fruit d'une étroite collaboration », *Cité Éducative*, septembre 1988, p. 40.

« La fenestration, d'une façon générale, est ponctuelle et minimale; elle correspond aux aires de lecture ou à la localisation des bureaux requérant un éclairage naturel. Ces éléments dissimulent l'isolant et le coupe-vapeur d'une haute qualité requise, afin de maintenir les conditions atmosphériques propices à la bibliothèque. L'entrée principale, jumelée au corridor piétonnier souterrain, est marquée par une expression forte de la fenestration jusqu'au sommet de l'immeuble. Les aménagements extérieurs conservent au terrain son aspect paysager et sont conçus, pour la partie sud, comme un prolongement de la cour existante jusqu'à l'entrée de l'immeuble. »⁸⁰

Justement, à l'extérieur, les architectes ont voulu obtenir un équilibre d'ensemble des masses. C'est pour cette raison qu'ils ont introduit « un certain nombre d'éléments dans le traitement des façades tels que, une échelle secondaire exprimée par des variations de l'appareillage de la brique, des éléments de maçonnerie pour mettre de l'emphase au découpage de la volumétrie (aux solins des parapets des toits), l'utilisation la plus possible du parement de béton au niveau du sol. »⁸¹ D'un autre côté, ils n'ont pas retenu la suggestion des urbanistes de s'inspirer de la fenestration des bâtiments avoisinants, pavillons Lionel-Groulx et Maximilien-Caron, qu'ils jugèrent inappropriés par rapport à la volumétrie éclatée du bâtiment.

La charpente est en béton armé de type « Dalle plate » pour recevoir une charge vive de 150 livres au pied carré.

Contexte

La multiplication des bibliothèques sectorielles et facultaires sur le campus de l'Université de Montréal a été fulgurante depuis les années 1960 (on en dénombrait vingt-quatre en 1986). Ces bibliothèques ont été à maintes reprises agrandies, déménagées ou remaniées, sans pour autant voir leur situation s'améliorer. Également, cette multiplication a été faite au détriment de la bibliothèque centrale de l'Université. D'ailleurs sa collection a été transférée aux bibliothèques facultaires puis a été fermée. C'est ainsi que la bibliothèque de droit et la bibliothèque des sciences humaines et sociales ont été dans l'obligation de « recevoir respectivement les collections de théologie et de philosophie et celles de sciences humaines (lettres, histoire, linguistiques, etc.) »⁸² aggravant grandement la situation des bibliothèques facultaires.

Le projet de construire la nouvelle bibliothèque des lettres et des sciences humaines se frayait un chemin à partir de 1977. On inscrit le projet au plan quinquennal d'investissements de 1978-1983. Un mémoire

⁸⁰ *Pavillon Samuel-Bronfman : Bibliothèque des lettres et des sciences humaines*, avril 1988, Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 23063, dossier 41049/504, 39 – Informations générales : Bibliothèque des lettres et sciences humaines.

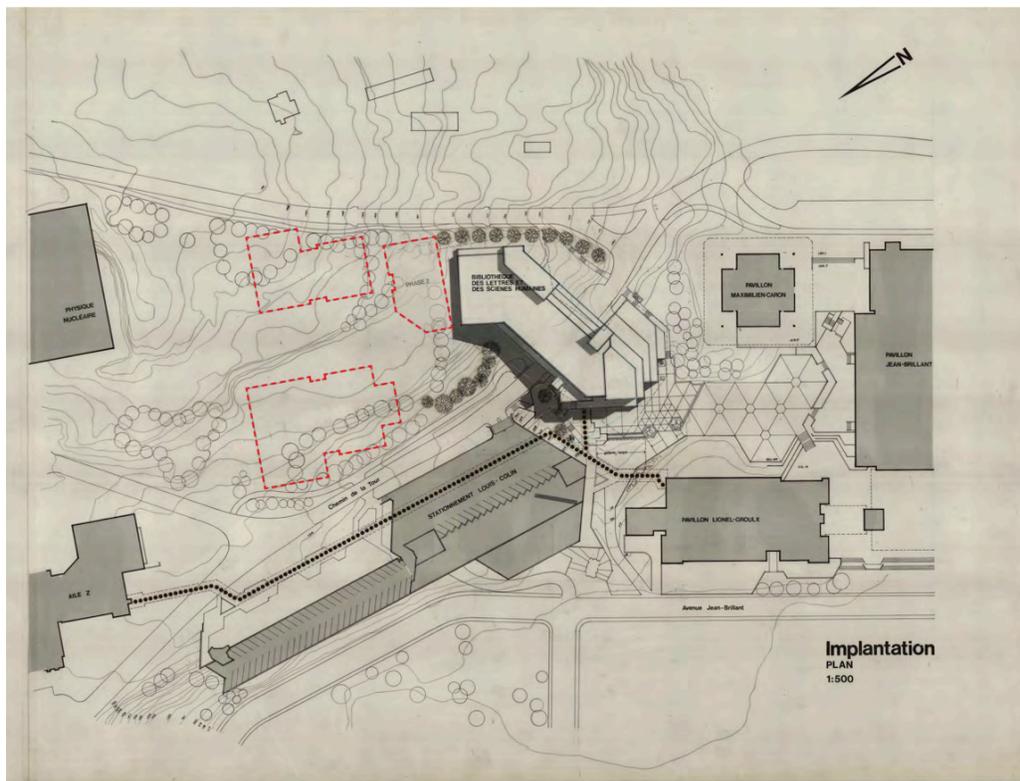
⁸¹ Lettre de Gabriel Charbonneau, architecte, à Claude Durand, Service de l'équipement, Projet : Bibliothèque des lettres et des sciences humaines, 2 décembre 1983, Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 23069, dossier 41049/504, 17 – Bibliothèque des lettres et sciences humaines.

⁸² Tremblay, Clément, « Une nouvelle construction pour les bibliothèques de l'Université de Montréal : le pavillon Samuel Bronfman », *Argus*, vol. 15, no. 3, septembre 1986, P. 96.

d'intention est écrit en 1979 et dans lequel on prévoit un accroissement de la clientèle étudiante de cette nouvelle bibliothèque à 4 800 étudiants ainsi qu'une augmentation de 750 000 unités documentaires à 1 200 000 pour la prochaine décennie. En janvier 1980, une importante campagne de financement est mise en marche par les autorités de l'Université avec un objectif de 24 M\$. La bibliothèque était une priorité dans cette campagne. Une nouvelle étape est franchie, en 1982, avec l'élaboration du programme technique de la future bibliothèque et qui a été rédigé par « un architecte de la Direction des immeubles de l'Université avec l'étroite collaboration du personnel du Service des bibliothèques »⁸³.

D'un autre côté, le choix du site est réalisé par la firme d'urbanistes, la société La Haye-Ouellet. L'engagement des architectes et des autres professionnels est fait à l'automne 1982. L'élaboration du programme qui est réalisée conjointement avec la Direction des immeubles de l'Université s'est échelonnée sur une période d'environ deux ans. Des ébauches de multiples hypothèses de travail ont été conçues pour que soient respectées les directives d'intégration du bâtiment au site des urbanistes. Ce n'est qu'en octobre 1985 que les travaux débutent. Son ouverture est faite en septembre 1987.

Plans de la construction d'origine



Plan d'implantation du pavillon Samuel-Bronfman avec, en pointillé rouge, les deux autres pavillons prévus et l'extension de la deuxième phase de la bibliothèque, sans date.

Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.

⁸³ Tremblay, Clément, « Une nouvelle construction pour les bibliothèques de l'Université de Montréal : le pavillon Samuel Bronfman », *Argus*, vol. 15, no. 3, septembre 1986, P. 98.

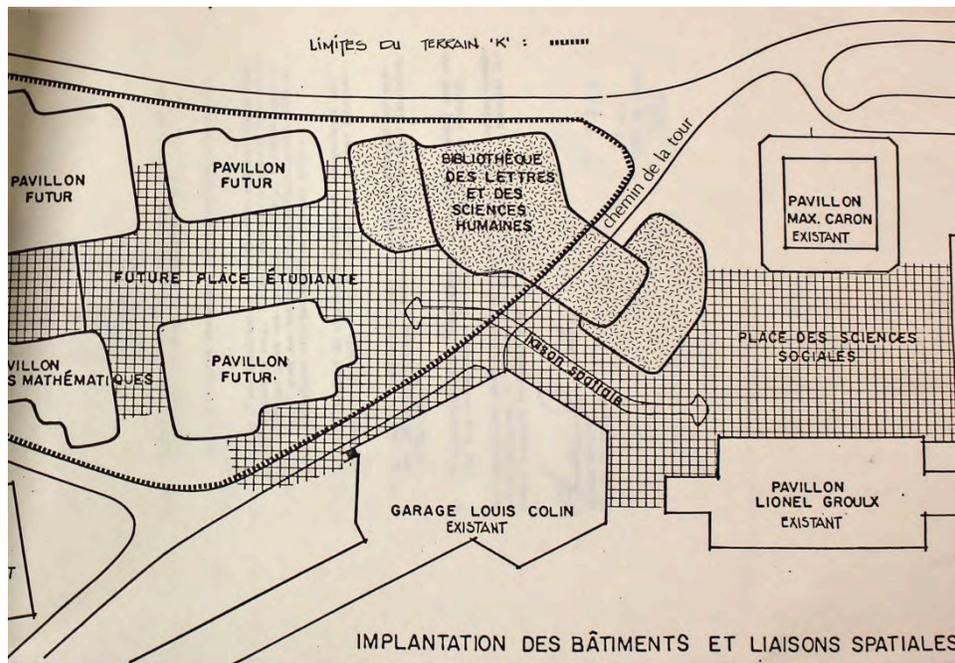
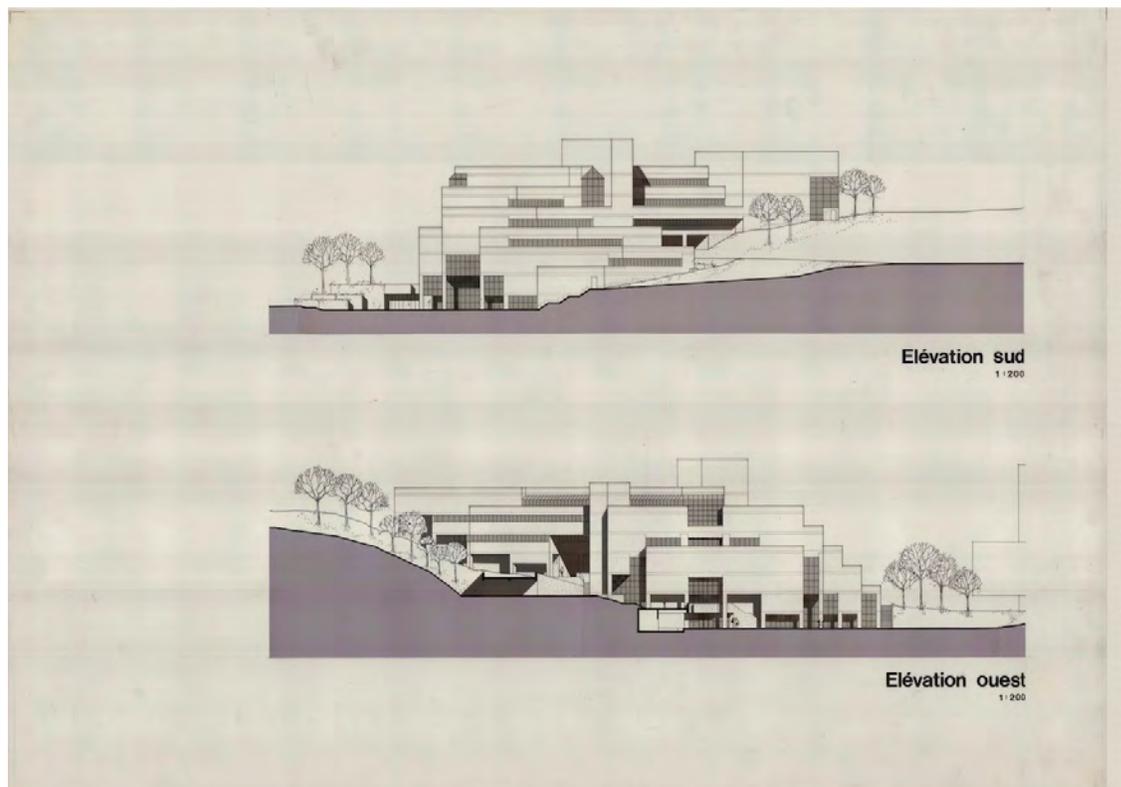


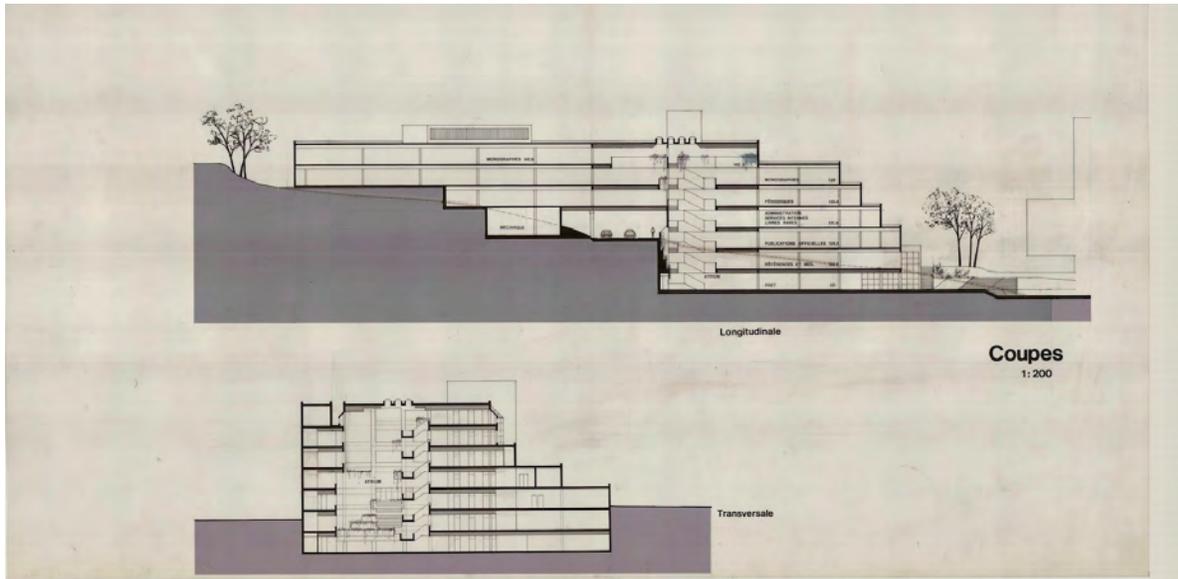
Schéma d'implantation des bâtiments du terrain K, notamment de la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines.

Source : La Société La Haye-Ouellet, Université de Montréal : Rapport d'accompagnement au deuxième schéma d'aménagement du terrain K, février 1982, p. 15. Université du Québec à Montréal, Fonds Jean-Claude La Haye, 6391/1257.

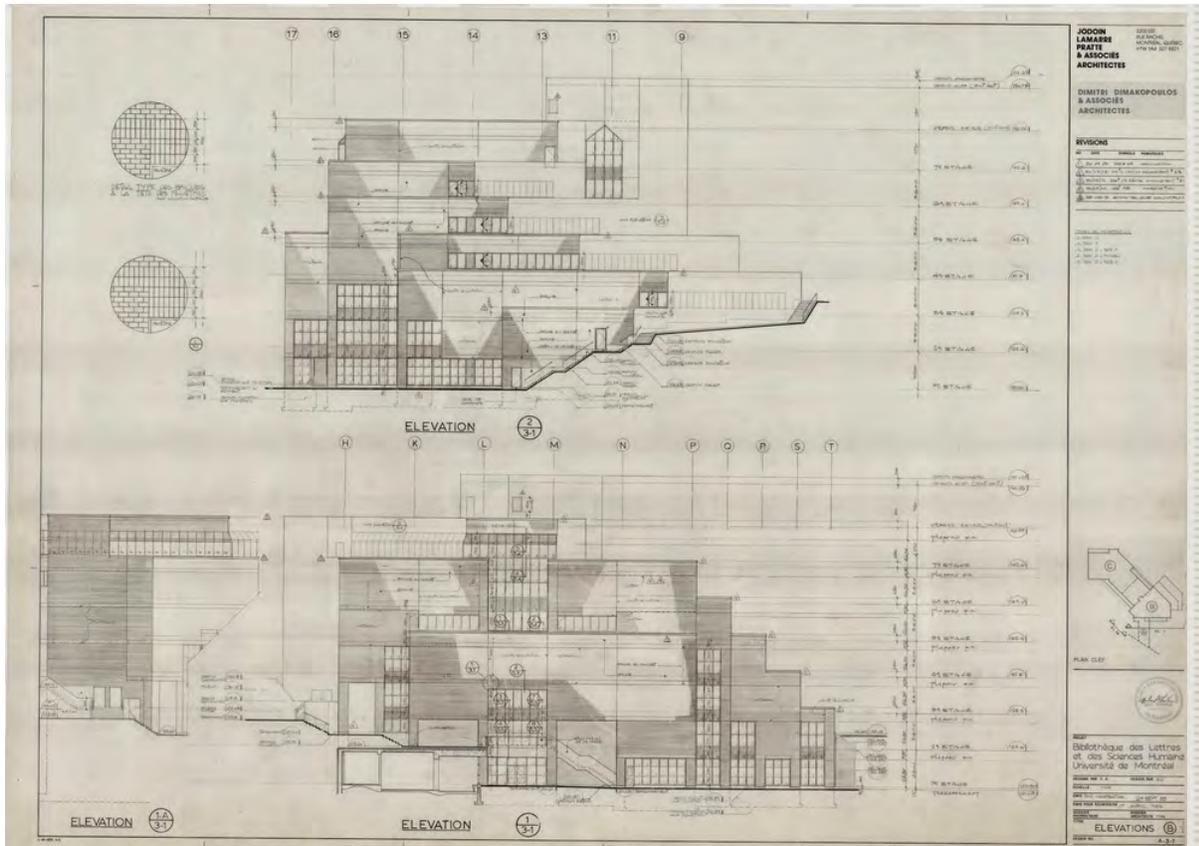


Élévations sud et ouest - Jodoin Lamarre Pratte Architectes / Dimitri Dimakopoulos & Associés, s. d.

Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.



Coupes - Jodoin Lamarre Pratte Architectes / Dimitri Dimakopoulos & Associés, s. d.
 Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.



Élévations et détail de l'appareil de brique. – Jodoin Lamarre Pratte Architectes / Dimitri Dimakopoulos & Associés, 24 septembre 1985.
 Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.

Modification marquante : aucune retracée dans les archives.

État actuel



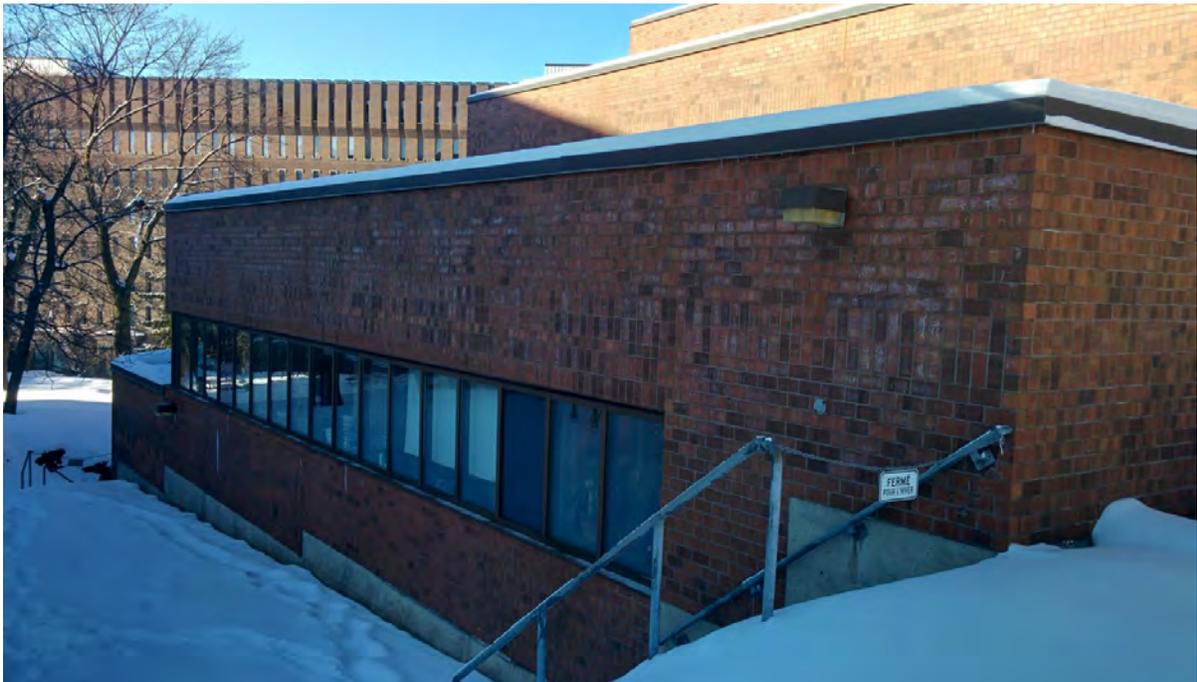
Façades nord et ouest du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade nord-ouest du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade sud-ouest du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Ouverture en bandeau du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



*Façade sud du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



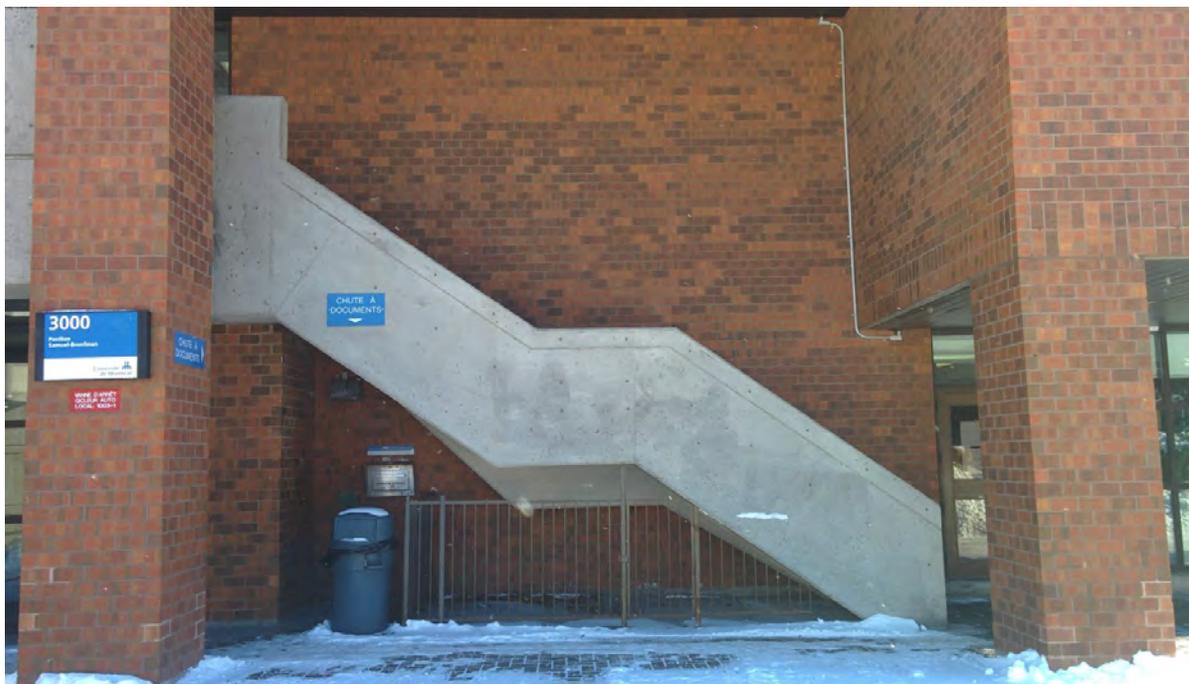
*Façade sud du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.*



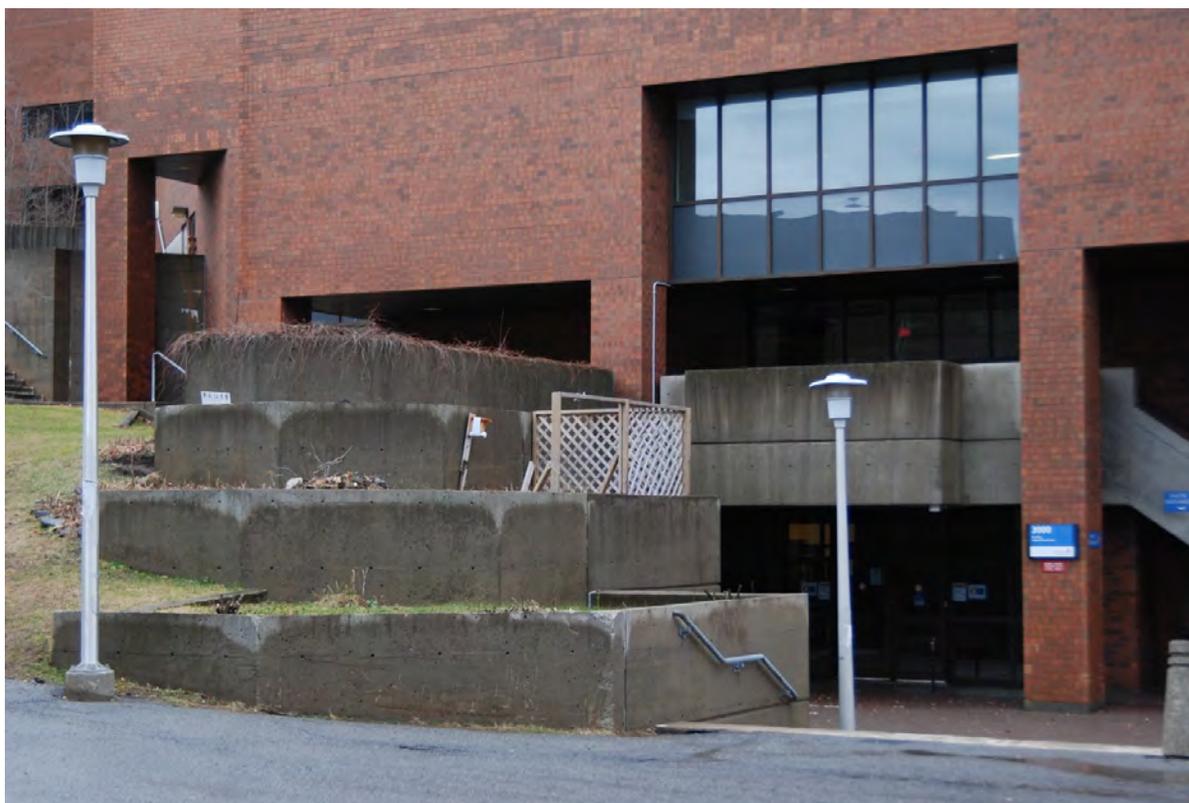
Façade sud du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Façade est du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Escalier du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



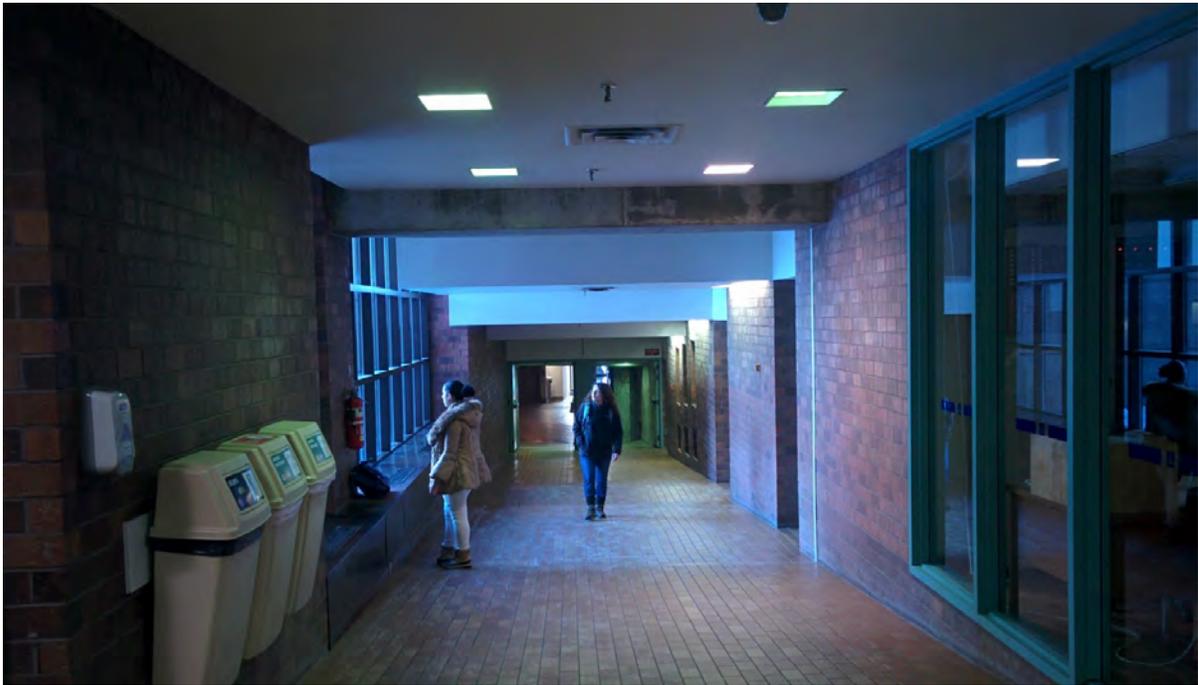
Entrée et paliers recouvrant le tunnel du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



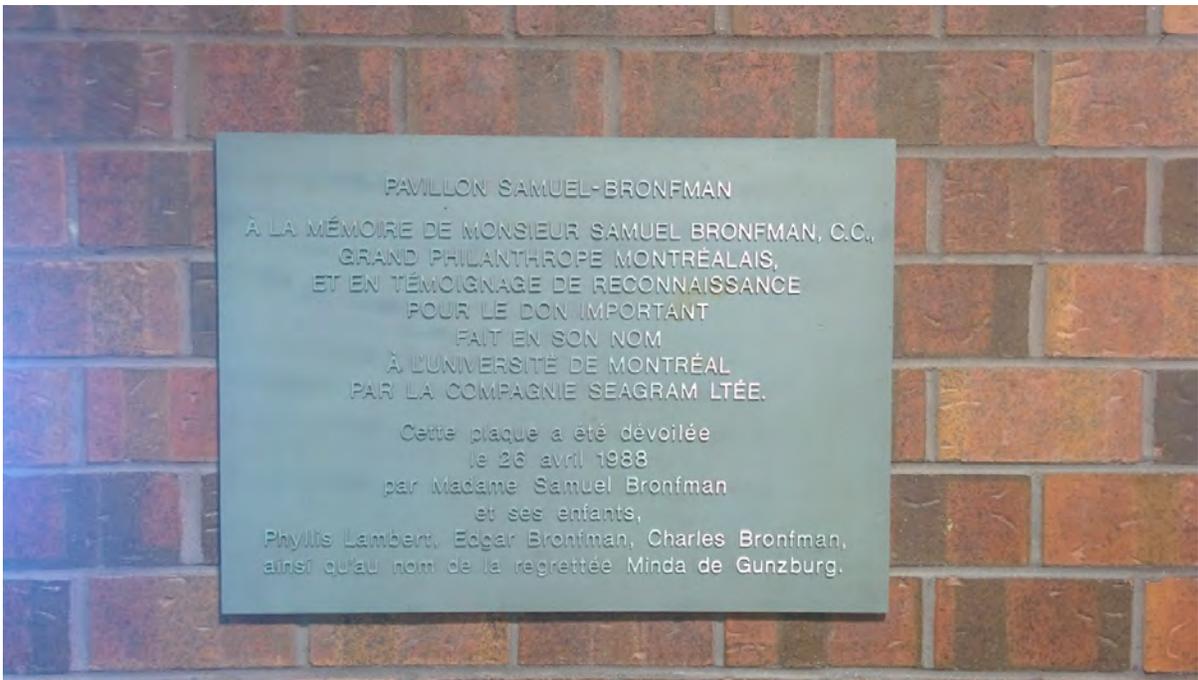
Couloir extérieur du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Pavillon Samuel-Bronfman au niveau du chemin de la Tour, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.

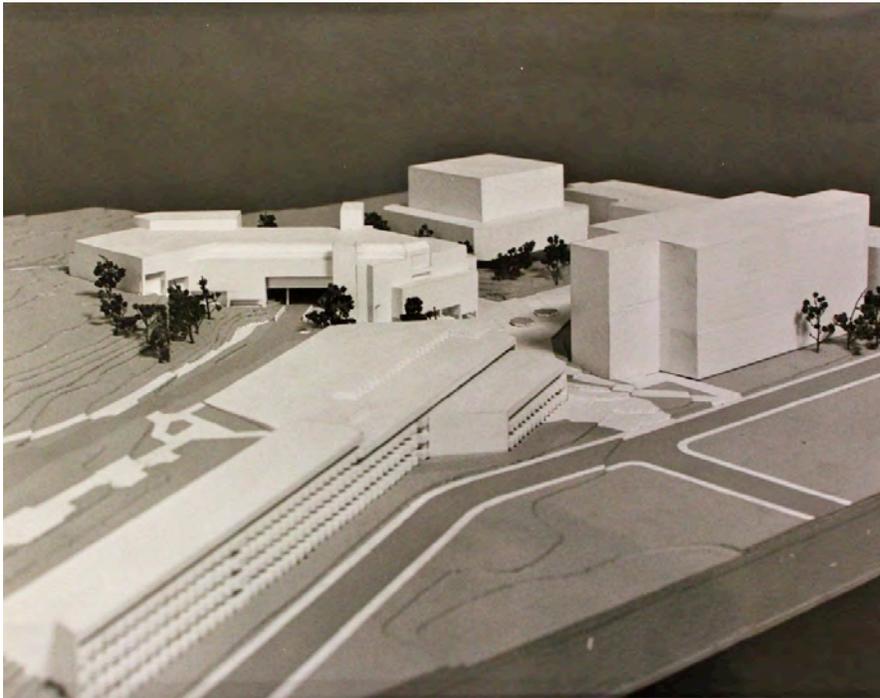


Tunnel reliant le pavillon Samuel-Bronfman au réseau piétonnier intérieur, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Plaque du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.

Iconographie



Maquette du pavillon Samuel-Bronfman.

Source : Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 23063, dossier 41049/504 / 49 – B. L. S. H. – Inauguration.



Vue du pavillon Samuel-Bronfman à partir de la place de La Laurentienne en 1989. Photographie : André Tremblay, Photographex 1989.
Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.



*Vue du pavillon Samuel-Bronfman à partir du chemin de la Tour en 1989. Photographie : André Tremblay, Photographex 1989.
Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.*



*Vue sur la liaison spatiale entre la place de La Laurentienne avec le plateau supérieur du campus.
Source : Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 23066, dossier 41049/504 / B. L. S. H. Garanties.*



Vue intérieure du pavillon Samuel-Bronfman en 1989. Photographie : André Tremblay, Photographex, 1989
Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.



Œuvre de Jean Noël, Mais où vont toutes ces émotions? (1988). Photographie : André Tremblay, Photographex, 1989.
Source : Archives de la firme Jodoin Lamarre Pratte Architectes.



*Photomontage d'une version antérieure du pavillon Samuel-Bronfman, sans date.
Source : « Campagne des années 1980 », Les Diplômés, n° 345, printemps 1984, p. 35.*



*Photomontage du pavillon Samuel-Bronfman.
Source : Université de Montréal, Fonds Direction des immeubles (D89), contenant 23063, dossier 41049/504 / 49 – B. L. S. H. – Inauguration.*

4.3. COMPOSANTES SYSTÉMIQUES

RÉSEAU VÉHICULAIRE

Dans une lettre sur les finis extérieurs des bâtiments futurs sur le campus de l'Université de Montréal adressée au Comité de construction de l'Université de Montréal en 1964, Jean Ouellet souligne :

Dans les divers travaux de circulation et de voirie, dont la réalisation est amorcée, le béton deviendra un matériau d'usage courant constituant un élément visuel important. Quoiqu'incolore, ce matériau offre, en raison de sa plasticité et des divers traitements qu'il peut subir dans son façonnement, des moyens d'expression variés et intéressants.⁸⁴

Identification : Voie de desserte de la place de La Laurentienne

Il s'agit d'une voie privée reliant la rue Jean-Brillant à la place de La Laurentienne, qui permet aux véhicules d'urgence et de services d'accéder à la place et aux pavillons limitrophes. C'est le seul élément du réseau véhiculaire qui fait partie du site à l'étude.

Concepteur : Jean-Claude La Haye, architecte paysagiste, urbaniste-conseil

Construction d'origine

Date de construction : 1969-1970

Genèse du projet de reconfiguration des circulations véhiculaires

Plusieurs propositions sont effectuées à la fin des années 1960 avant de retenir la configuration actuelle de la place. Avant le projet de pôle des sciences sociales et de droit, le site est considéré pour accueillir des espaces de stationnement à l'intérieur de la trame existante. Puis, deux propositions se succèdent rapidement en septembre et novembre 1967. La première ne conserve qu'une partie du segment disparu de l'avenue Louis-Colin pour accéder au site (plus précisément au garage). Il y a donc superposition d'une nouvelle logique sur la trame existante. Le programme de circulation de cette proposition est d'ailleurs explicite dans sa volonté de fournir des accès directs aux bâtiments à partir de la reconfiguration de la voirie : reconfiguration et dédoublement de la rue Marie-Guyard au sud du pavillon Maximilien-Caron, création d'un débarcadère à l'avant du pavillon Lionel-Groulx et réorientation de l'avenue Louis-Colin pour desservir uniquement le garage Louis-Colin.

La seconde proposition permet le maintien de la trame existante. L'accès au futur garage Louis-Colin est localisé en partie sur le segment disparu de l'avenue Louis-Colin. Malgré la superposition de pavillons, la conservation du réseau viaire existant aurait maintenu l'imbrication du secteur ouest dans le quartier résidentiel environnant (proposition de novembre 1967).

⁸⁴ Ouellet, J. (1964), s. p. Pour la lettre entière, voir l'annexe à la fin du rapport.

C'est finalement dans une troisième mouture que la voie de desserte permettant d'accéder directement à la place à partir de la rue Jean-Brillant, telle que nous la connaissons aujourd'hui, apparaît. Le débarcadère à l'avant du pavillon Lionel-Groulx est pour sa part abandonné. Cette proposition réalisée dénote un retour à la première (septembre 1967), en superposant une nouvelle logique de fonctionnement à la trame existante.

Description de la voirie et intentions conceptuelles

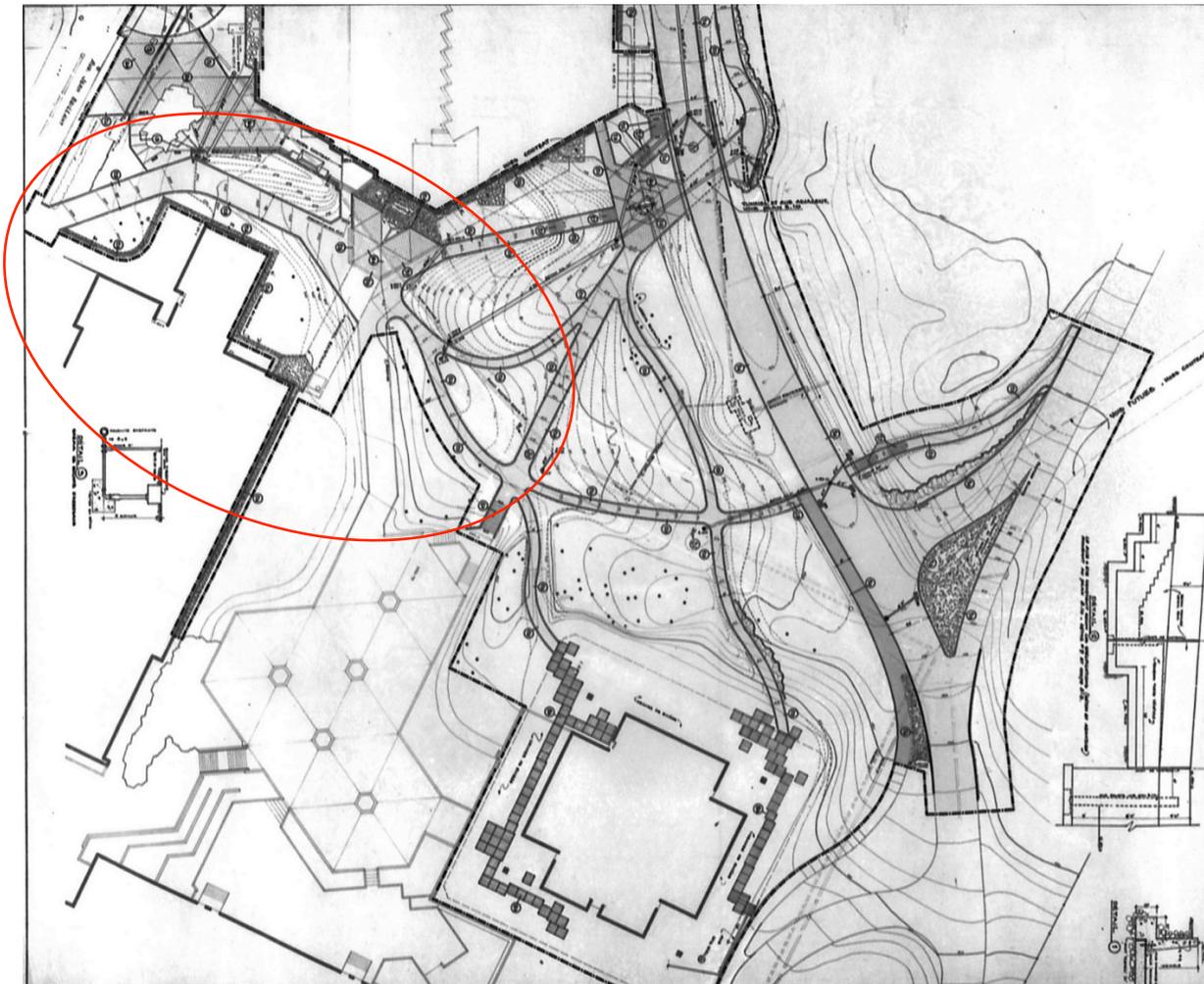
La place de La Laurentienne est un espace public d'un type particulier, en raison de son appartenance à l'Université de Montréal. Ceci en fait une propriété privée. Contrairement à la majorité des places publiques montréalaises qui sont accessibles directement à partir des rues qui les entourent, la place de La Laurentienne est cernée par des pavillons universitaires.

Lors de la construction du garage Louis-Colin, le segment d'orientation nord-sud de l'avenue Louis-Colin est supprimé. Une solution autre doit être trouvée pour permettre un accès véhiculaire à la place, notamment pour permettre son entretien. Il est décidé de reproduire l'accès à partir de la rue Jean-Brillant, à la manière de l'avenue Louis-Colin disparue. La configuration de la nouvelle voie, son ampleur et surtout son débouché unique au cœur de la place de La Laurentienne lui confèrent un caractère privé (de service) et la soustraient à la circulation publique.

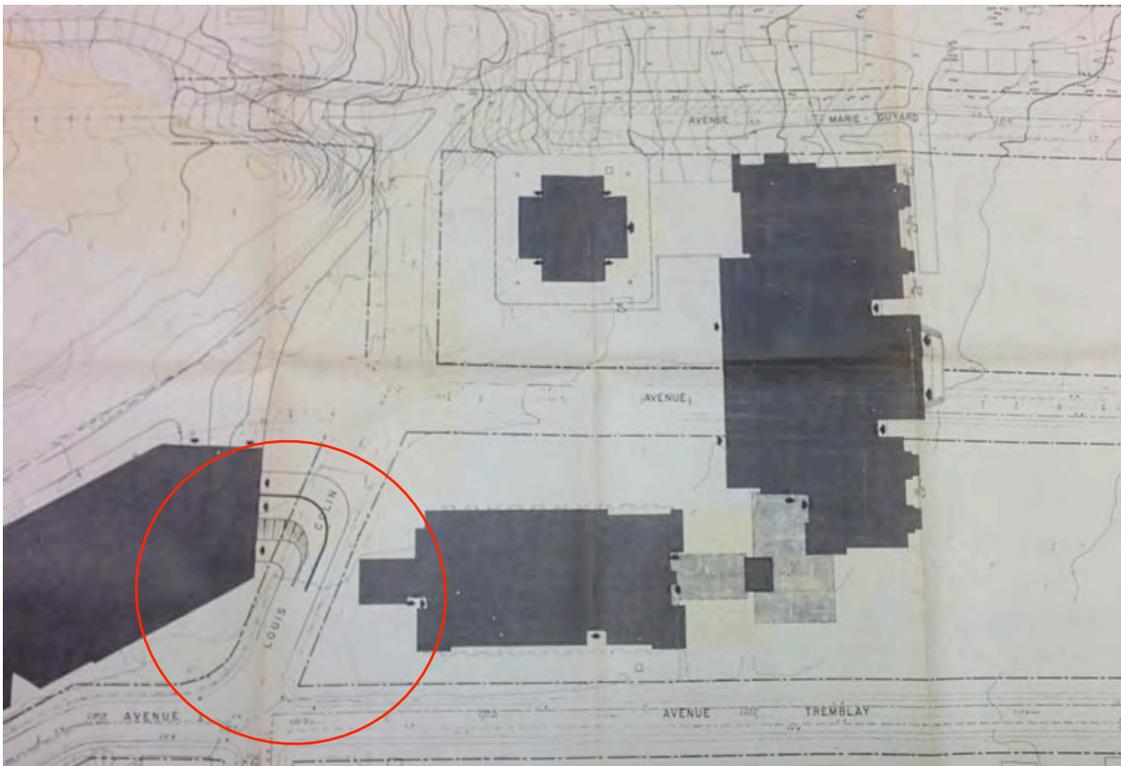
En remplaçant le segment de l'avenue Louis-Colin par cette courte voie, la pénétration véhiculaire à l'intérieur du campus à partir de la rue Jean-Brillant est clairement découragée, à l'exception des services du campus qui en deviennent les principaux usagers véhiculaires. En ce sens, ce segment de voirie s'inscrit tout à fait dans la logique de circulation prônée par La Haye : des liens efficaces et directs qui répondent à des besoins clairs pour faciliter l'accès aux équipements et aux pavillons.

De plus, il semble que le niveau de l'avenue Louis-Colin soit abaissé au fil du temps (date(s) inconnue(s)) pour la réalisation, selon ce que laissent croire les talus qui la bordent à l'entrée véhiculaire de la place. Il est possible d'émettre l'hypothèse que ces travaux sont survenus au même moment que les autres travaux d'aménagement, probablement lors de la seconde phase d'aménagement de la place en 1969-1970.

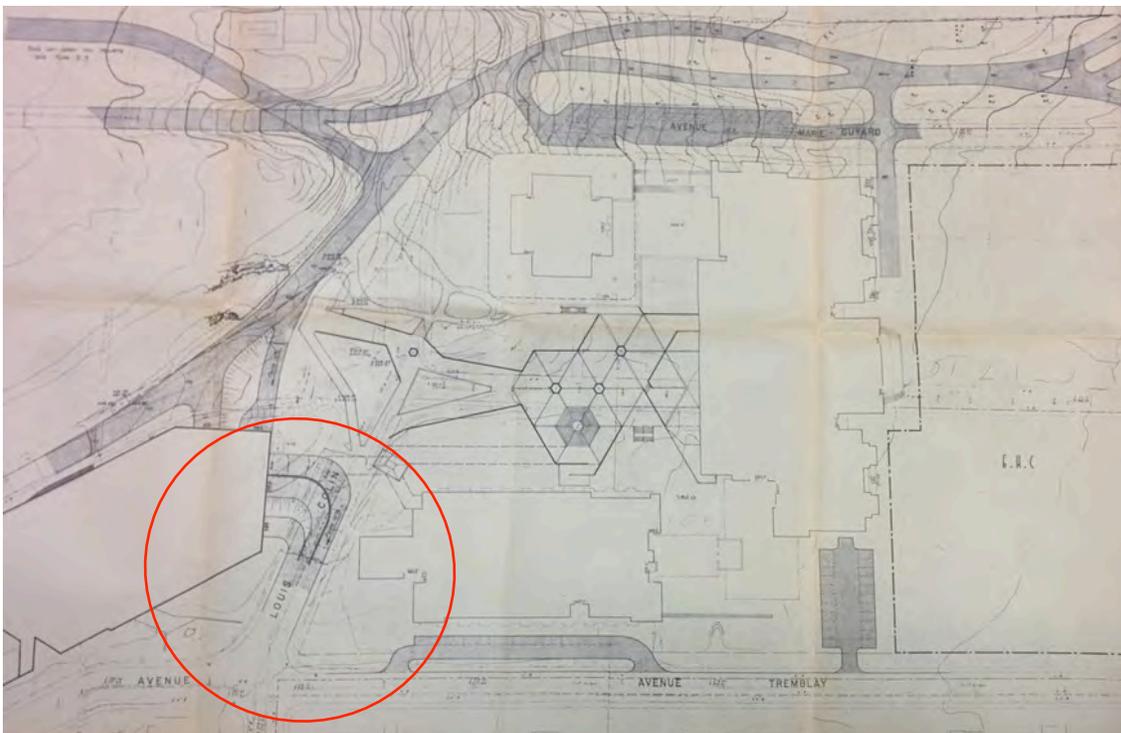
Plans d'origine (propositions et tel que construit)



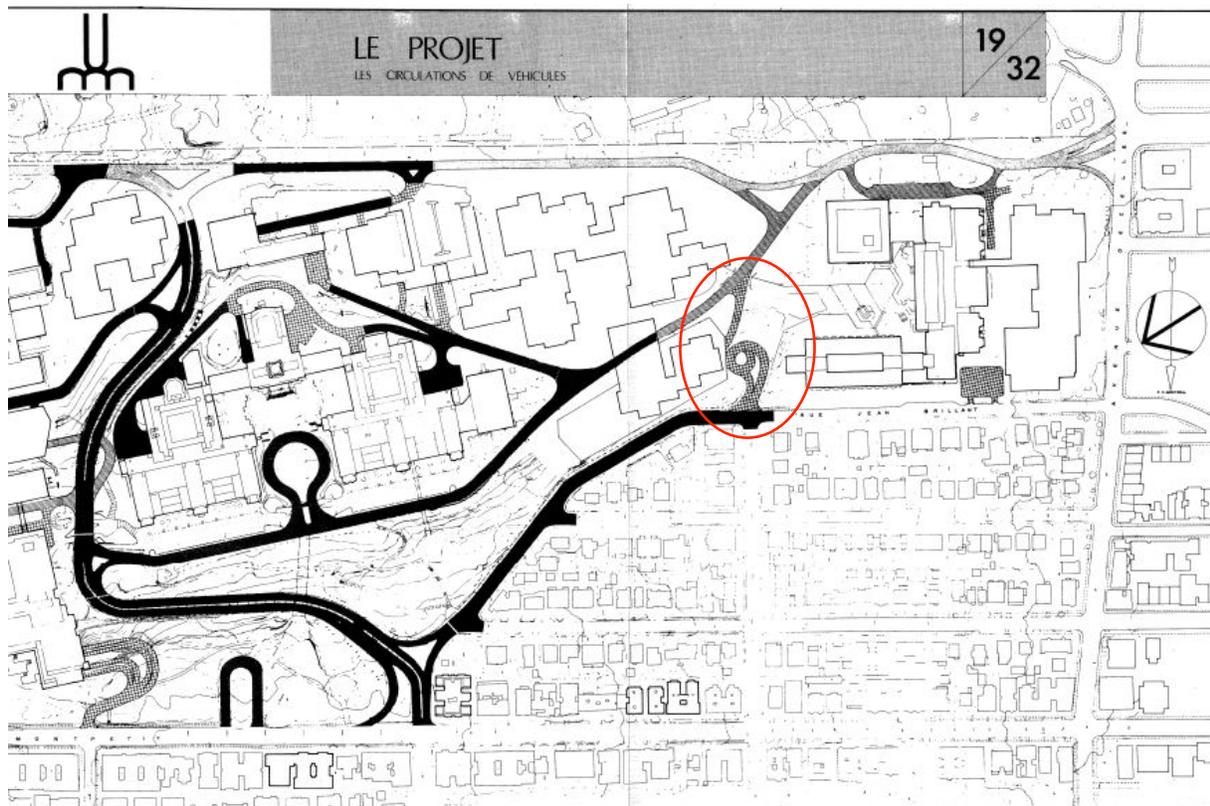
Localisation de la voie de desserte sur le plan général de l'aménagement du secteur ouest, 2^e phase, (10 juillet 1969?), tel que construit.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-3.



Programme de la circulation du quadrilatère Decelles : alternative, 7 novembre 1967. Cette proposition maintient la trame existante.
Source : Archives de l'Université de Montréal, projet U.60, feuillet D.9.



Première proposition d'aménagement de la voie de desserte, Programme de la circulation du quadrilatère Decelles, 12 septembre 1967.
Source : Archives Université de Montréal, projet U.60, feuillet D.5.



Détail de la partie ouest du plan de circulation des véhicules du Deuxième plan directeur d'aménagement produit par l'agence de Jean-Claude La Haye, juin 1968. La seule voie véhiculaire qui pénètre le site à l'étude en est une de service.
Source : Jean-Claude La Haye et associés (1968), feuillet 19/32.

Modification marquante : aucune retracée dans les archives.

État actuel



Chemin menant à la rue Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Chemin menant à l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Chemin menant à l'espace central de la place de La Laurentienne, vue de la place, 2015.
Source : Brodeur consultants.



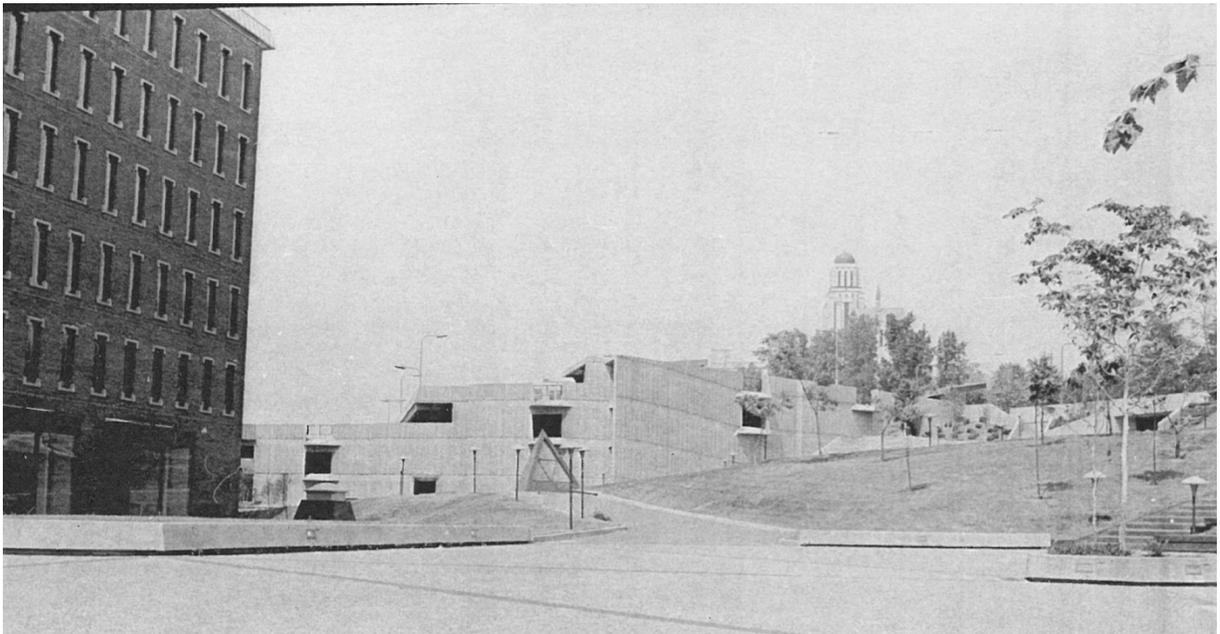
Entrée véhiculaire vers la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.



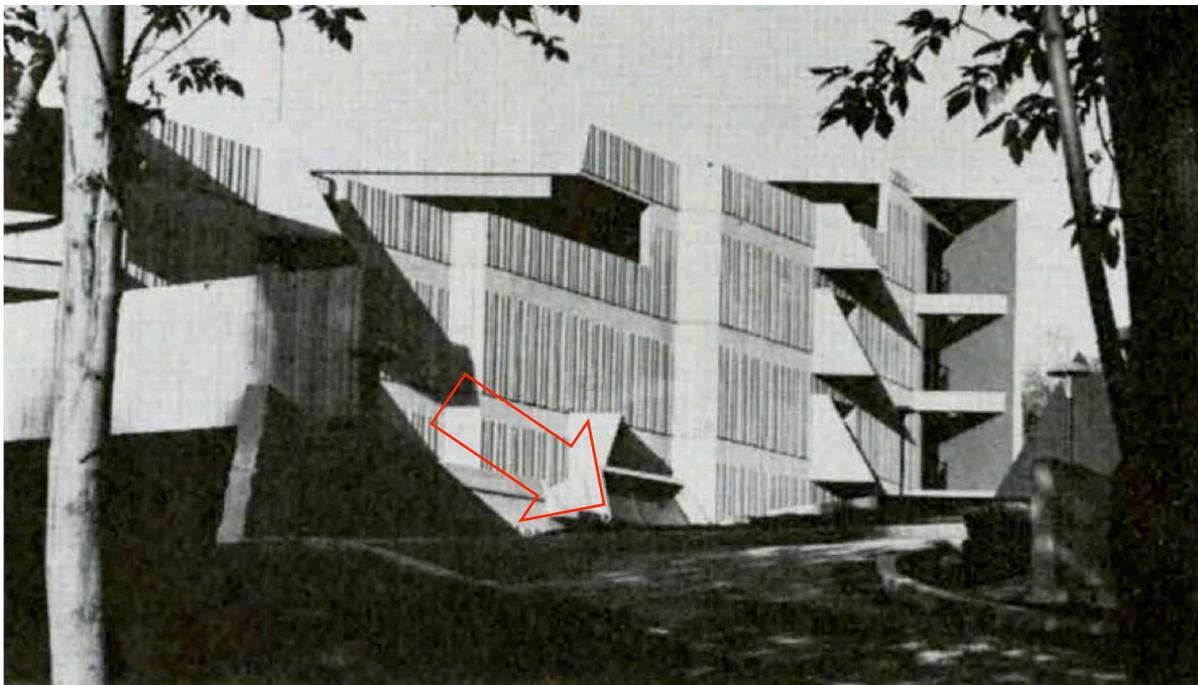
Entrée véhiculaire de la place de La Laurentienne, 2015.

Source : Brodeur consultants.

Iconographie



Voie menant de la place à la rue Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Voie véhiculaire au premier plan, en 1970.

Source : « 1970 Médailles Massey en architecte : Garage Louis-Colin, Archives de l'Université de Montréal, Montréal, Québec », Architecture Canada, 12 octobre 1970, p.22.



Partie de la voie en bas à gauche de l'image montrant les terrasses supérieures du garage Louis-Colin, à une date indéterminée.
Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.

RÉSEAU PIÉTONNIER

Dans le Deuxième plan directeur d'aménagement (1968), Jean-Claude La Haye mentionne ceci à propos des réseaux piétonniers :

Dans le cas du campus universitaire, libéré de l'interférence de la circulation véhiculaire de la ville, il est possible de réaliser, à la fois, les réseaux intérieurs et à ciel ouvert de la circulation piétonnière. L'un permet, dans les conditions climatiques favorables, les cheminements en contact plus immédiat avec la nature, l'autre facilite la communication d'un édifice à l'autre en tout temps et en toute saison.⁸⁵

Dans une lettre sur les finis extérieurs des bâtiments futurs sur le campus de l'Université de Montréal adressée au Comité de construction de l'Université de Montréal en 1964, Jean Ouellet souligne :

Dans les divers travaux de circulation et de voirie, dont la réalisation est amorcée, le béton deviendra un matériau d'usage courant constituant un élément visuel important.

⁸⁵ Jean-Claude La Haye et associés (1968), p.44.

*Quoiqu'incolore, ce matériau offre, en raison de sa plasticité et des divers traitements qu'il peut subir dans son façonnement, des moyens d'expression variés et intéressants.*⁸⁶

Concepteurs : Jean-Claude La Haye, architecte paysagiste, urbaniste-conseil (réseaux intérieur et extérieur, planification de l'ensemble du réseau)

Ouellet Reeves Alain, architectes (réseau intérieur)

Beauvais et Lusignan, architectes (collaboration, réseau intérieur)

La nature du réseau piétonnier intérieur fait en sorte que tous les concepteurs des aménagements et bâtiments reliés par ce réseau sont intégrés d'une manière ou d'une autre au projet de conception, dans le but d'assurer une bonne liaison entre les différents éléments. L'agence Ouellet Reeves Alain est toutefois la principale responsable du réseau intérieur.

Construction d'origine

Date de construction : 1969-1970

Description

Une description générale du réseau est réalisée dans un document intitulé *Réseau piétonnier*, produit par l'agence de Jean-Claude La Haye comme annexe au Deuxième plan directeur d'aménagement :

En principe le réseau s'organise sur un axe majeur parcourant longitudinalement le campus depuis la rue Decelles jusqu'au pavillon des Sciences de l'éducation (Jésus-Marie), au-delà de la rue Bellingham. Le parcours suit à peu près celui de l'ancien boulevard Mont-Royal et se situe au même niveau. Il longe en quelque sorte le cheminement piétonnier majeur que la transformation de cette voie a créé.

*Transversalement viennent s'y greffer les tronçons de raccord aux bâtiments et aux entrées principales ou accès piétonniers du campus [...].*⁸⁷

Une description spécifique du segment A.2 (pavillons Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron) du réseau est réalisée dans ce même document :

*Le deuxième tronçon (A.2) est constitué des corridors même du pavillon S.S.D. [3200 Jean-Brillant], lesquels sont très dégagés et constituent dans leur relation avec les vestiaires le principal lieu d'arrivée des étudiants en Droit et en Sciences sociales.*⁸⁸

Une description spécifique du segment A.3 (place de La Laurentienne) du réseau est réalisée dans ce même document :

⁸⁶ Ouellet, J. (1964), s. p. Pour la lettre entière, voir l'annexe à la fin du rapport.

⁸⁷ Jean-Claude La Haye et associés (s. d.), p.9.

⁸⁸ *Ibid.*, p.12.

Le tronçon (A.3) s'inscrit dans un programme éventuel de construction [ne sera jamais réalisé]. [...] Dans son nouveau tracé, le tronçon à réaliser longe en souterrain, la bibliothèque des Sciences sociales et traverse la place des étudiants de façon à déranger le moins possible les aménagements de cette place, pour se raccorder au réseau intérieur du pavillon commun [3200 Jean-Brillant] au niveau des vestiaires. Il ouvre sur la place des étudiants et deux entrées sont prévues en des niveaux différents de cette place, l'une orientée vers le campus, l'autre vers le préau donnant sur la rue Jean-Brillant.⁸⁹

Une description spécifique des segments B.1, B.2 et B.3 (trois corridors à partir du carrefour) du réseau est réalisée dans ce même document :

Un premier tronçon, reliant le garage au corridor en sous-sol de la bibliothèque des Sciences sociales [pavillon Lionel-Groulx], est conçu de façon à se prolonger dans le tronçon A.3 décrit précédemment. Un dégagement le relie, par le tronçon (B.2) à une entrée importante rue Jean-Brillant, dans l'alignement de la rue McKenna. Le troisième tronçon (B.3) longe l'arrière du garage en pente douce, monte par tapis mobile [ne sera jamais réalisé] et escalier du niveau 392 au niveau 420 et dessert le garage de façon qu'il n'y ait qu'un étage à monter lorsque le plancher ne correspond pas à un parcours horizontal ou au départ d'un tapis mobile.⁹⁰

La principale caractéristique du réseau piétonnier du campus est sa dualité intérieure et extérieure. La place de La Laurentienne ne fait pas exception à la règle.

Techniquement, le réseau piétonnier englobe l'ensemble des sous-espaces de la place, des escaliers et autres cheminements piétonniers permettant de passer d'un sous-espace à un autre ainsi que des cheminements piétonniers permettant de quitter la place. Toutefois, comme l'aménagement des sous-espaces est déjà analysé⁹¹, cette section porte davantage sur les cheminements piétonniers intérieurs et ceux qui se distinguent des escaliers qui ne permettent que de passer d'un sous-espace à un autre.

Le réseau piétonnier étudié est ainsi concentré dans la partie est de la place. Le réseau intérieur est d'abord prévu pour relier les quatre bâtiments (garage Louis-Colin et pavillons Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron) prévus dans le Deuxième plan directeur d'aménagement (1968) ainsi que la place de La Laurentienne. Un édicule pour y accéder devait être construit sur l'espace central de la place, raccordé à un tunnel souterrain longeant le sud du pavillon Lionel-Groulx et qui se poursuit vers le pavillon 3200 Jean-Brillant. Ce projet de prolonger le réseau intérieur au-delà de son interface avec l'ouest du pavillon Lionel-Groulx est finalement abandonné.

⁸⁹ *Ibid.*, p.12.

⁹⁰ *Ibid.*, p.14.

⁹¹ Voir section 4.1 et la section suivante portant sur l'aménagement paysager, dans le présent rapport.

Le projet d'origine du réseau piétonnier intérieur est donc limité à des couloirs reliant la rue Jean-Brillant, le pavillon Lionel-Groulx et le garage Louis-Colin. Les trois couloirs se rencontrent à un carrefour. Le tunnel du garage Louis-Colin permet de connecter le secteur ouest au réseau intérieur en direction du pavillon Roger-Gaudry.

Le réseau extérieur permet surtout de relier l'espace central de la place de La Laurentienne au chemin de la Tour par un aménagement de cheminements linéaires et courbes sur la partie sud-est du site, dans la dénivellation. Ce réseau est entièrement construit lors de la deuxième phase d'aménagement de la place. Les cheminements linéaires présentent quelques escaliers pour faciliter l'ascension de la dénivellation, alors que les sentiers courbes n'en ont aucun.

À l'interface du site à l'étude et de la rue Jean-Brillant, deux escaliers qui contournent un affleurement rocheux se distinguent des aménagements piétonniers qui subsistent aujourd'hui dans le secteur ouest. Leur design implique une logique davantage contemplative et d'harmonie avec la topographie du site, contrairement à la fonctionnalité et la linéarité des sentiers existants. Il est toutefois plausible de leur attribuer une certaine parenté avec les sentiers courbes aujourd'hui éliminés pour faire place au pavillon Samuel-Bronfman.

Intentions conceptuelles de l'ensemble du réseau

Le document intitulé *Réseau piétonnier* est déterminant pour comprendre les intentions de sa conception. La pertinence et les possibilités de configuration du réseau piétonnier intérieur selon son contexte y sont expliquées :

D'autre part, les contraintes physiques influencent le parcours et le caractère même du réseau. Les conditions climatiques dominantes imposent un réseau entièrement intérieur, ce qui n'exclut pas la possibilité de tronçons secondaires partiellement abrités. Le profil accidenté du terrain, la présence des voies et des canalisations, les exigences particulières des édifices, sont autant de facteurs qui postulent un parcours dont la forme doit varier selon le lieu : intérieur d'un édifice, souterrain avec percées visuelles, au sol et dégagé, changements de niveaux, détours, articulations et carrefours, etc.⁹²

L'objectif d'animation du réseau piétonnier est décrit comme tel dans le même document :

Cet objectif peut être réalisé, du moins en partie, par les contacts directs avec les locaux à fonction socio-culturelle des édifices, par l'articulation et par le traitement des nœuds de raccord et des carrefours, par la liaison ou la pénétration interne-externe des places d'étudiants, enfin, par les dégagements sur des perspectives visuelles et, dans la mesure du possible, par

⁹² Jean-Claude La Haye et associés (s. d.), p.5.

*l'introduction de la lumière naturelle. Il importe aussi de prévoir la possibilité de greffer directement au réseau divers éléments de l'activité étudiante.*⁹³

L'objectif de créer une continuité dans le traitement du réseau et une relation avec celui des édifices et des aménagements arrimés à ce réseau piétonnier est décrit comme tel dans le même document :

*Nous retrouvons là la même nécessité de dominantes dans le traitement et le choix des matériaux que pour l'ensemble des édifices du campus. En effet, en raison de la grande diversité des tronçons du parcours, il est nécessaire d'y retrouver la continuité d'un vocabulaire commun en terme de facture architecturale, de texture, de couleurs : recours aux matériaux simples des édifices et des places d'étudiants, béton, brique, verre, roc ou autres éléments naturels lorsque c'est possible, sols en matériaux apparentés au béton et à la brique, utilisation du bois, etc.*⁹⁴

Les solutions proposées aux dénivellations significatives sont décrites comme telles dans le même document :

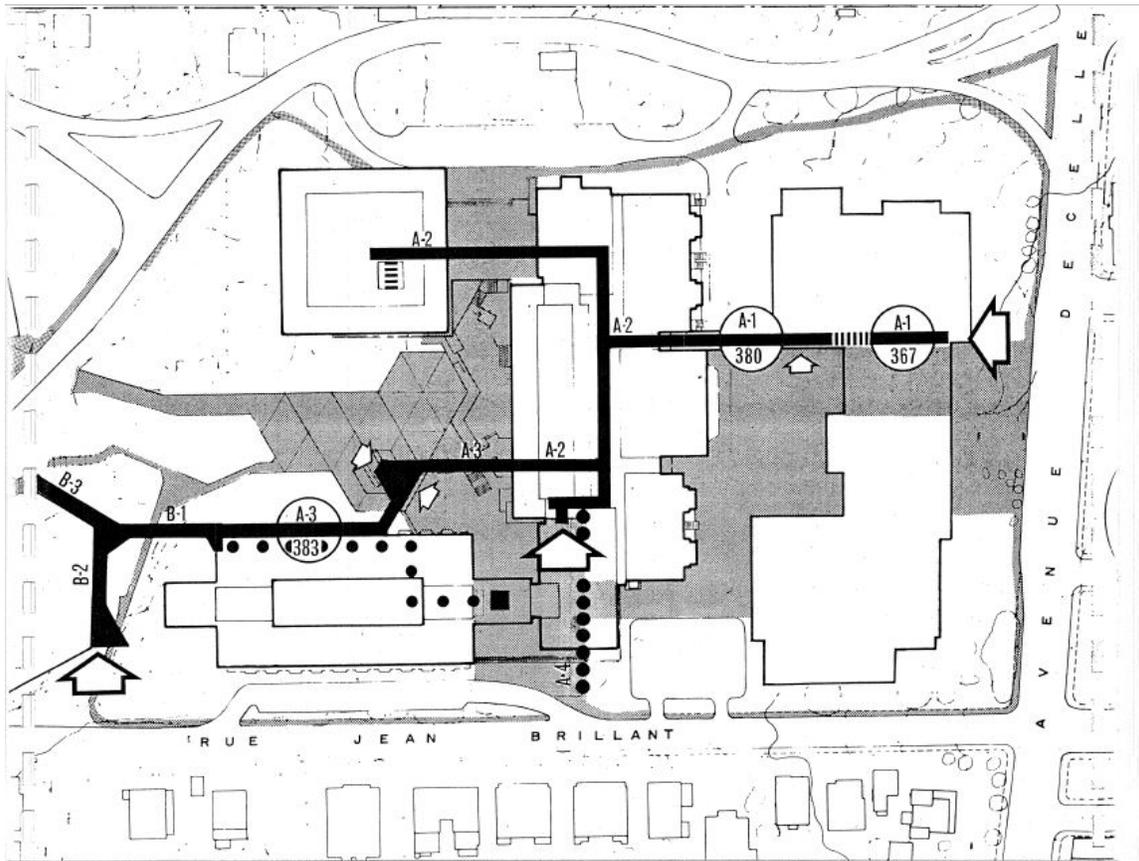
*On peut résoudre avantageusement le problème de faibles dénivellations sur de longs parcours par l'aménagement de rampes. Des escaliers de longueur limitée peuvent répondre aux pentes plus accentuées. Mais il faut toutefois garder à l'esprit la totalité du parcours normal d'un individu. La montée en succession de nombreux escaliers, même peu élevés, peut être harassante pour une personne d'un certain âge. Il faut donc considérer le réseau comme un édifice à plusieurs étages et y prévoir, comme principe général, des montées mécanisées lorsque les rampes naturelles ne suffisent pas. Toutefois, la ligne prédominante des parcours demeure plus près de l'horizontale que de la verticale et appelle ainsi l'utilisation d'escaliers ou de tapis mécanisés plutôt que celle d'ascenseurs [...].*⁹⁵

⁹³ *Ibid.*, p.5.

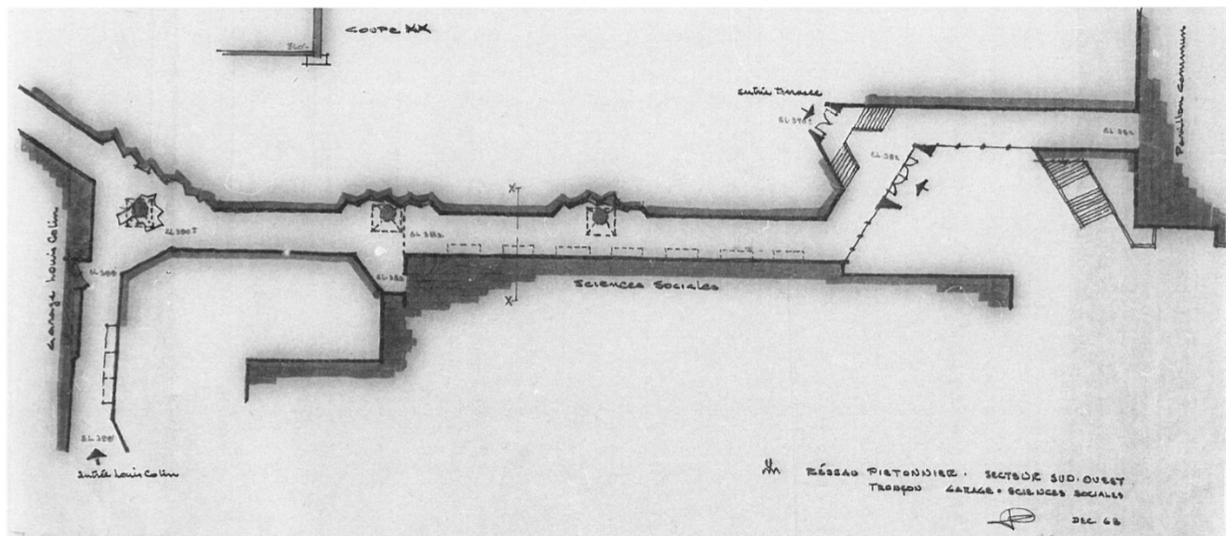
⁹⁴ *Ibid.*, p.6.

⁹⁵ *Ibid.*, p.7.

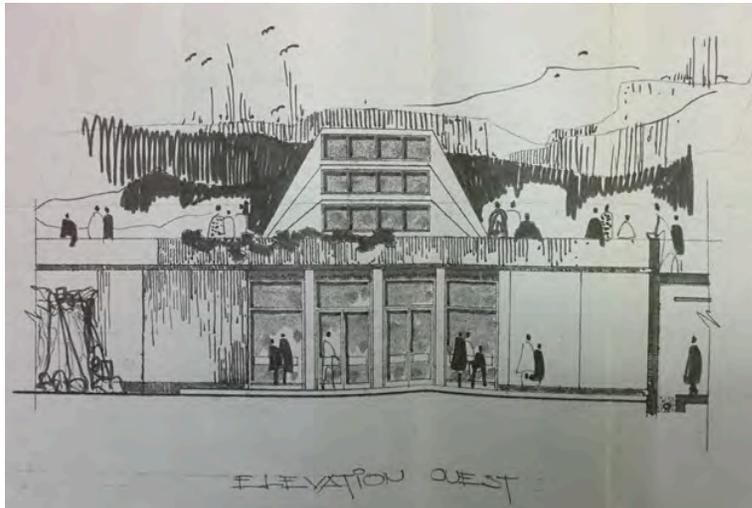
Plans (non réalisés, sauf pour le dernier)



Section A du réseau piétonnier développé par l'agence de Jean-Claude La Haye, mai 1969. Le réseau intérieur n'est pas réalisé tel qu'illustré.
Source : Jean-Claude La Haye et associés (s. d.), sans pagination.

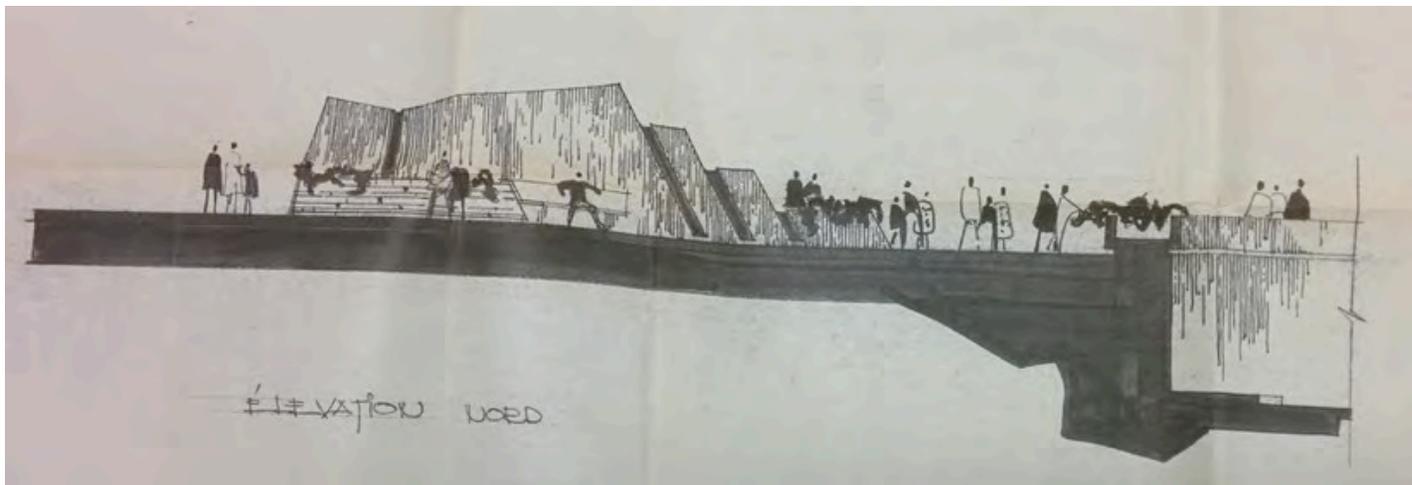


Réseau piétonnier, secteur sud-ouest, tronçon garage-sciences sociales, décembre 1968. Plan d'une partie non réalisée du réseau souterrain au sud du pavillon Lionel-Groulx, reliant le garage Louis-Colin au pavillon 3200 Jean-Brillant et à la place de La Laurentienne.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye, dossier U65 F20A.



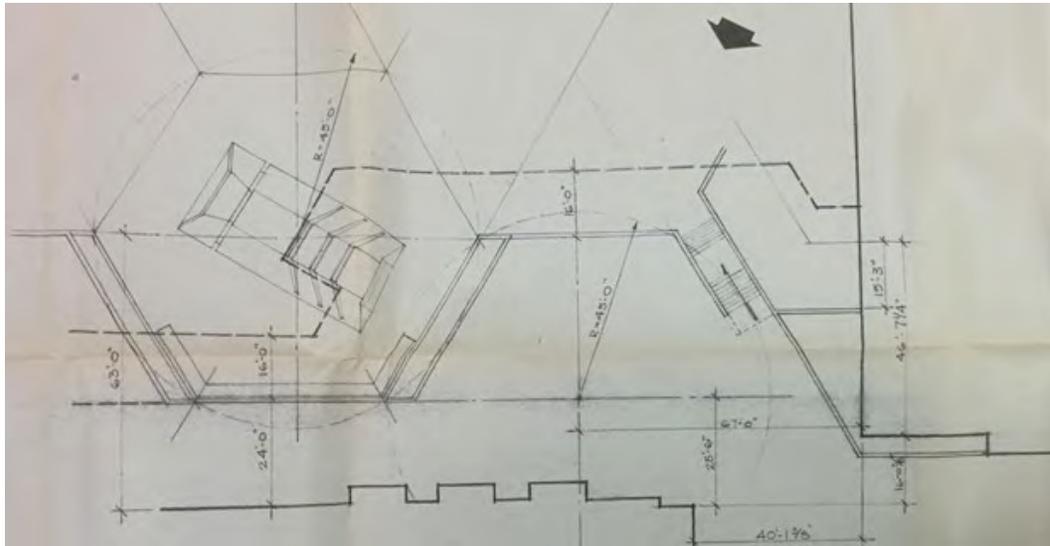
Tunnel - Droit et Sciences sociales. Plans, élévations et coupes, Ouellet Reeves Alain, 11 mai 1968. Non réalisé.

Source : Archives de l'Université de Montréal, index 27-20-60A.

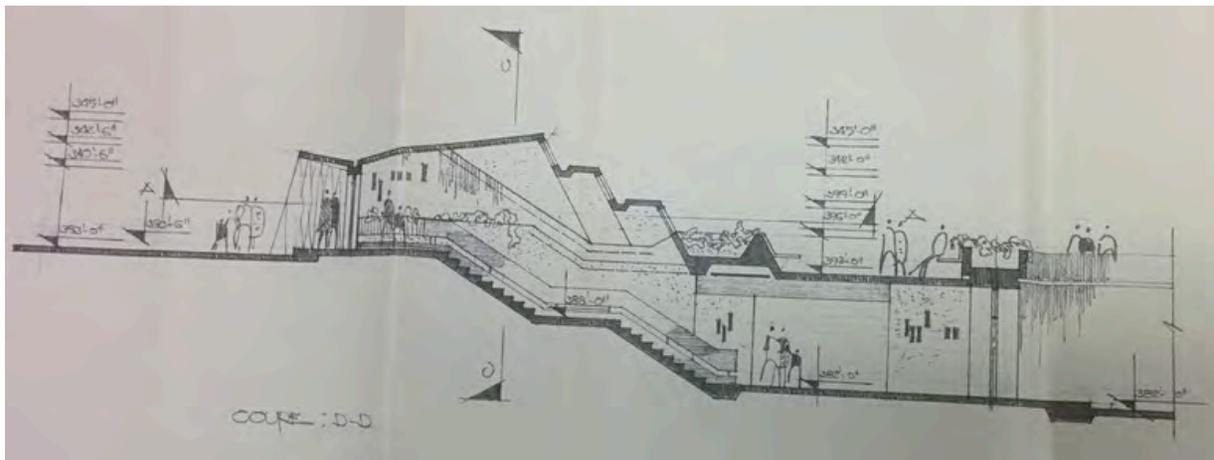


Tunnel - Droit et Sciences sociales. Plans, élévations et coupes, Ouellet Reeves Alain, 11 mai 1968. Non réalisé.

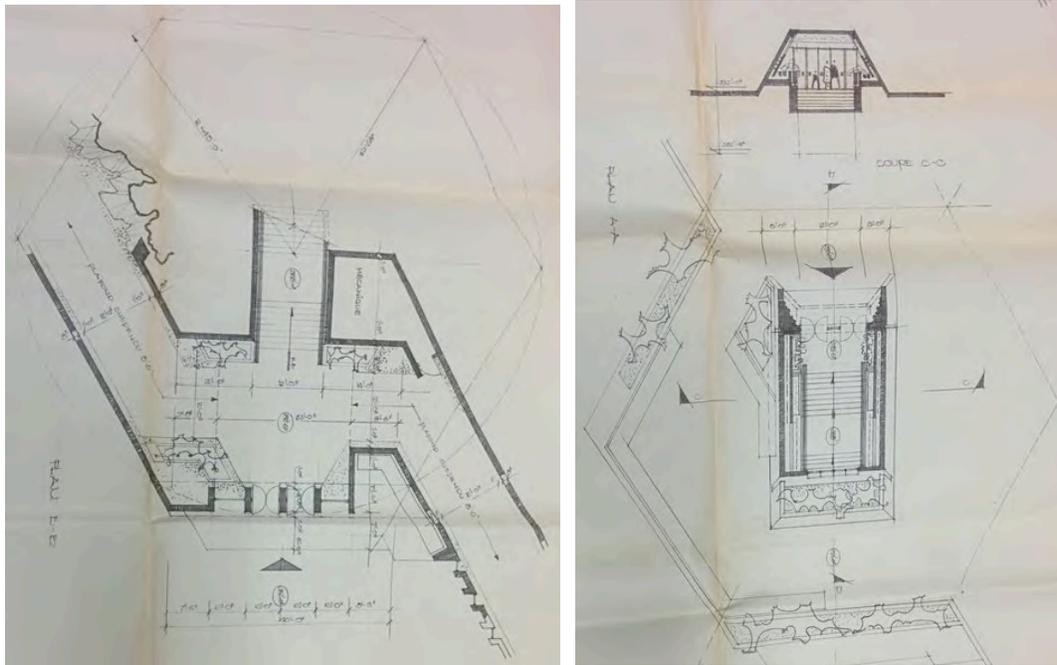
Source : Archives de l'Université de Montréal, index 27-20-60A.



Tunnel – Droit et Sciences sociales. Plans, élévations et coupes, Ouellet Reeves Alain, 11 mai 1968. Non réalisé.
Source : Archives de l'Université de Montréal, index 27-20-60A.



Tunnel – Droit et Sciences sociales. Plans, élévations et coupes, Ouellet Reeves Alain, 11 mai 1968. Non réalisé.
Source : Archives de l'Université de Montréal, index 27-20-60A.



Tunnel – Droit et Sciences sociales. Plans, élévations et coupes, Ouellet Reeves Alain, 11 mai 1968. Non réalisé.
 Source : Archives de l'Université de Montréal, index 27-20-60A.



Plan général de l'aménagement du secteur ouest, 2^e phase, (10 juillet 1969?). L'encadré représente ce qui reste du réseau aujourd'hui.
 Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-3.

Modifications marquantes

Travaux : Construction du pavillon Samuel Bronfman : ajout d'un couloir pour relier le pavillon au réseau intérieur et élimination d'une partie du réseau piétonnier extérieur

Date des travaux : 1985

Description

Ce n'est que lors de la construction du pavillon Samuel-Bronfman que le réseau piétonnier intérieur du secteur ouest est agrandi. Un quatrième embranchement est donc ajouté au carrefour qui reliait déjà la rue Jean-Brillant, le pavillon Lionel-Groulx et le garage Louis-Colin. Ce couloir ajouté est également perceptible de l'extérieur, sous les structures de béton en palier situées entre le garage Louis-Colin et le pavillon Samuel-Bronfman.

À l'extérieur, le pavillon Samuel-Bronfman est partiellement implanté sur les cheminements piétonniers de la partie sud-est de la place de La Laurentienne. Les cheminements aux lignes courbes sont éliminés, tout comme le sentier reliant directement l'espace central de la place au chemin de la Tour. Cet espace est plutôt reconfiguré pour servir de parvis au pavillon Samuel-Bronfman. De cet aménagement de la fin des années 1960, il ne reste aujourd'hui que le sentier linéaire qui longe le garage Louis-Colin en direction du chemin de la Tour.

État actuel

Réseau piétonnier extérieur



Chemin piétonnier menant au chemin de la Tour, montrant la gradation par palier, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Motif hexagonal du pavage à l'avant de l'entrée du réseau piétonnier, 2015.

Source : Brodeur consultants.

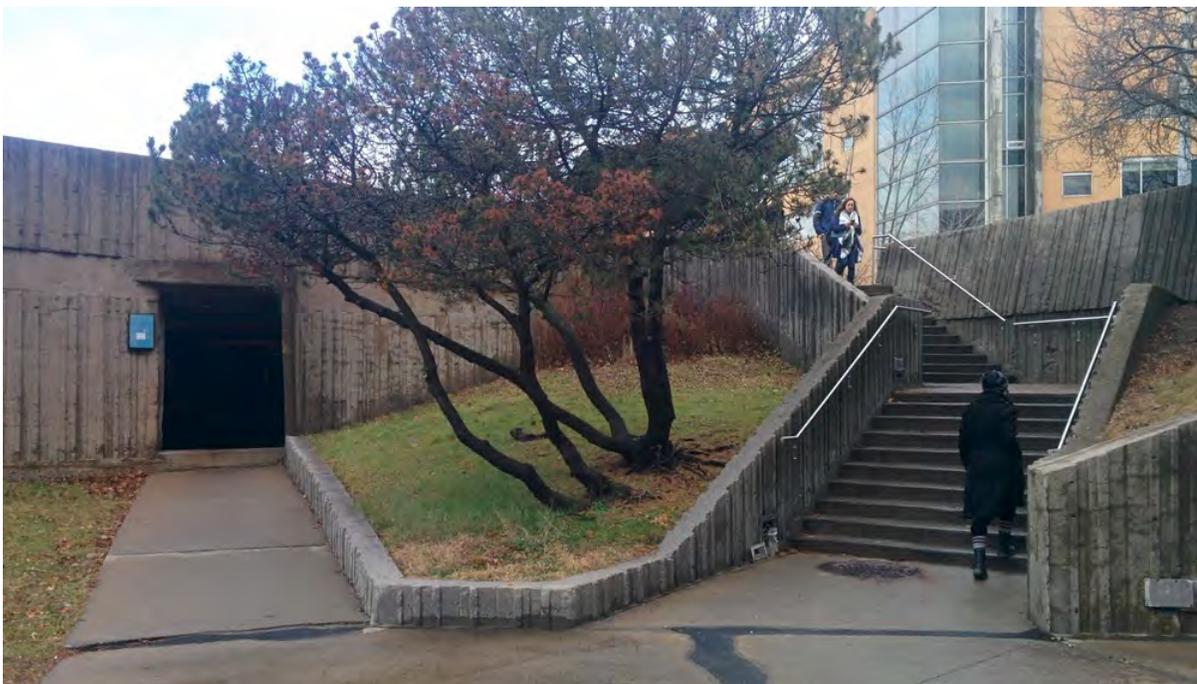


Escalier contournant l'affleurement rocheux menant à l'entrée du réseau intérieur, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Escalier contournant l'affleurement rocheux menant à l'entrée du réseau intérieur, 2015.
Source : Brodeur consultants.

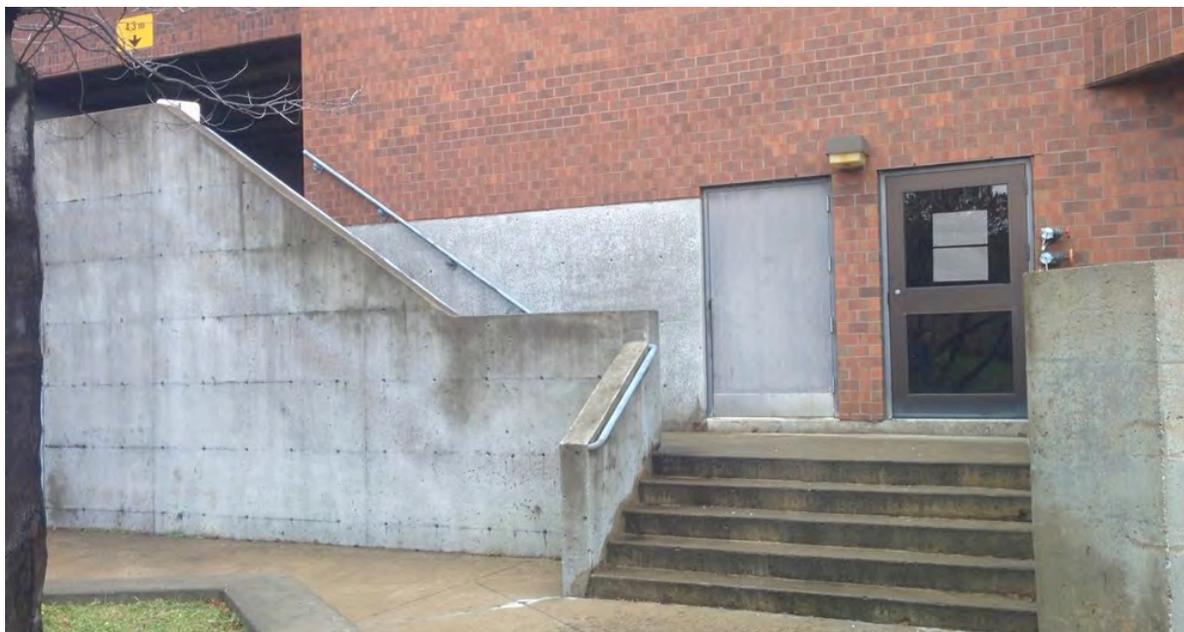


Accès au garage Louis-Colin et au chemin de la Tour à partir de la plate-forme, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Cheminement piétonnier passant sous le chemin de la Tour pour accéder à son versant sud à partir de la plate-forme, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Accès au chemin de la Tour le long du pavillon Samuel-Bronfman à partir de la plate-forme, 2015.

Source : Brodeur consultants.



*Cheminement piétonnier passant sous le chemin de la Tour, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Cheminement piétonnier passant sous le chemin de la Tour, 2015.
Source : Brodeur consultants.*

Réseau piétonnier intérieur



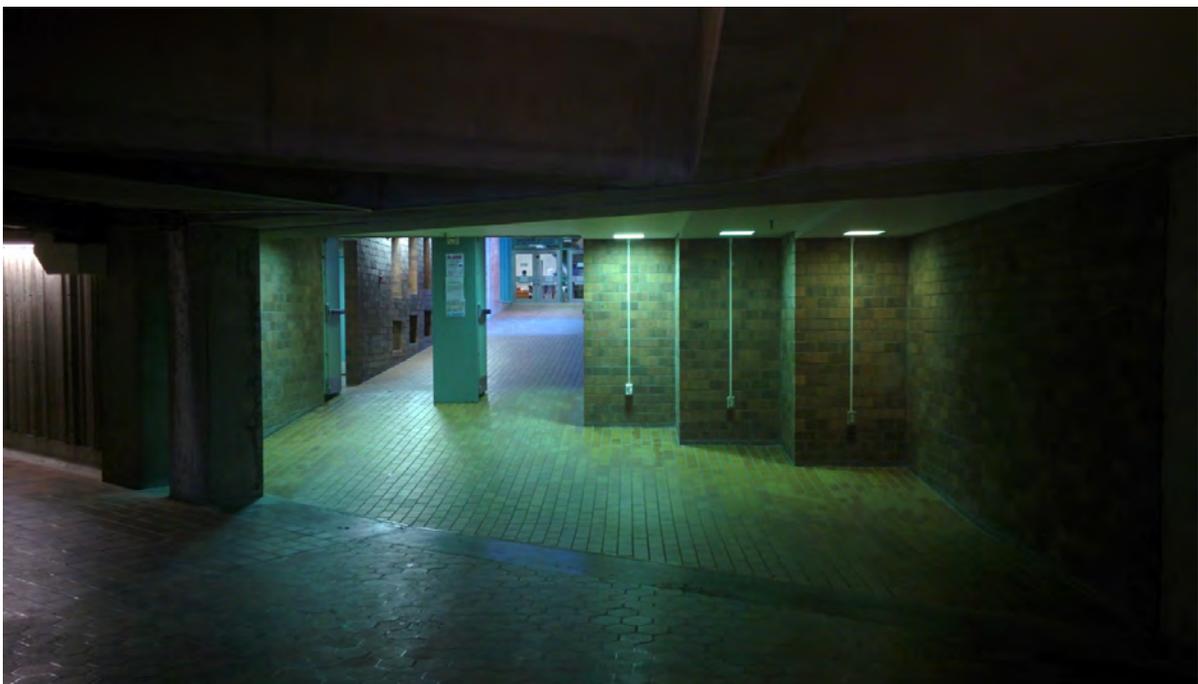
Carrefour du réseau piétonnier, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Couloir vers le garage Louis-Colin, 2015.
Source : Brodeur consultants.



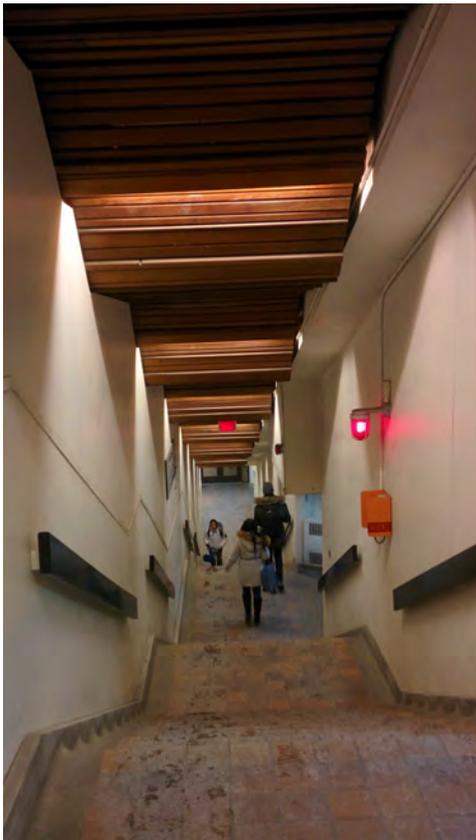
*Couloir vers le pavillon Lionel-Groulx, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Couloir vers le pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Escalier du couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.

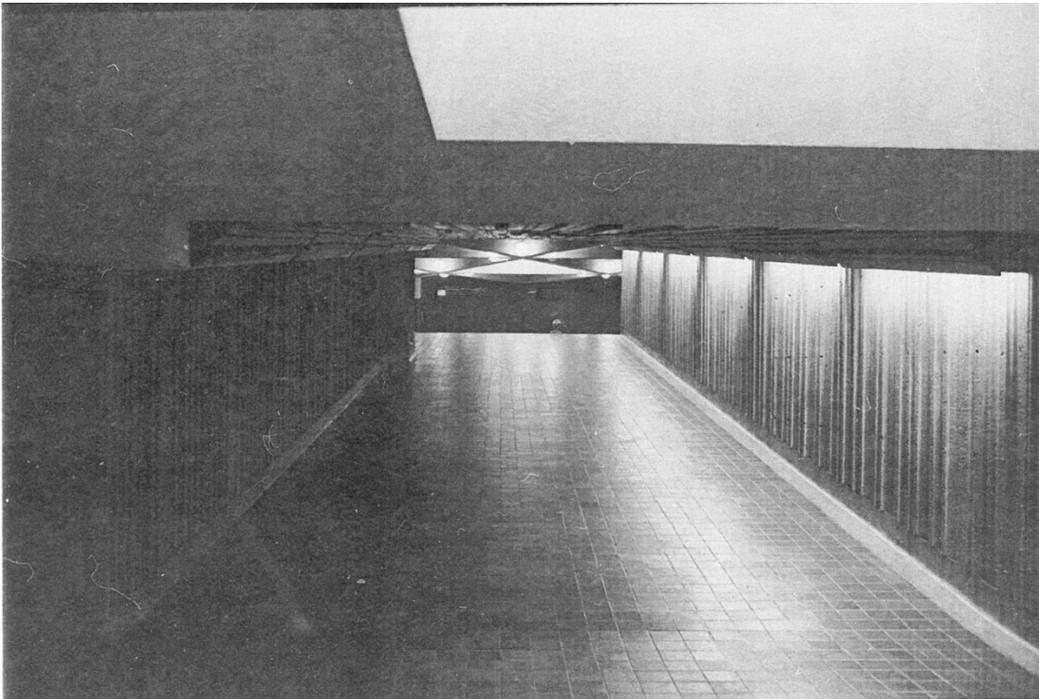


Œuvre d'art du couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.



Escalier du couloir intérieur du garage Louis-Colin, 2015.
Photographie : Brodeur consultants.

Iconographie



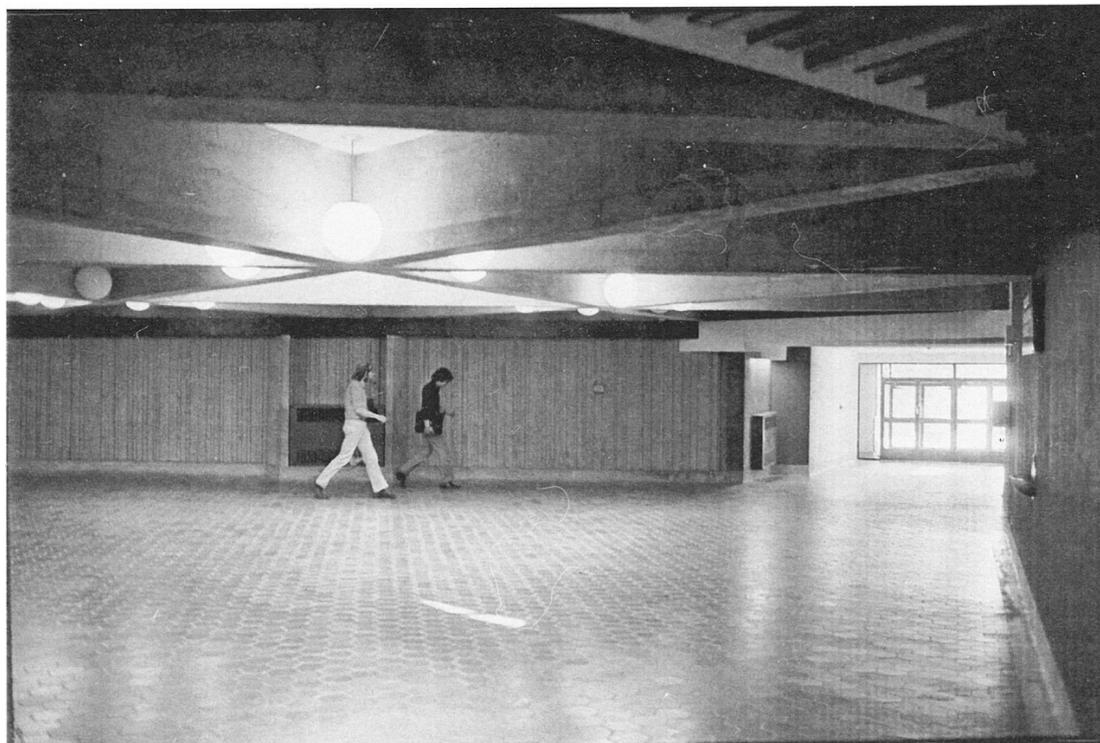
Tunnel intérieur à partir de l'accès au pavillon Lionel-Groulx, à une date inconnue (probablement début années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



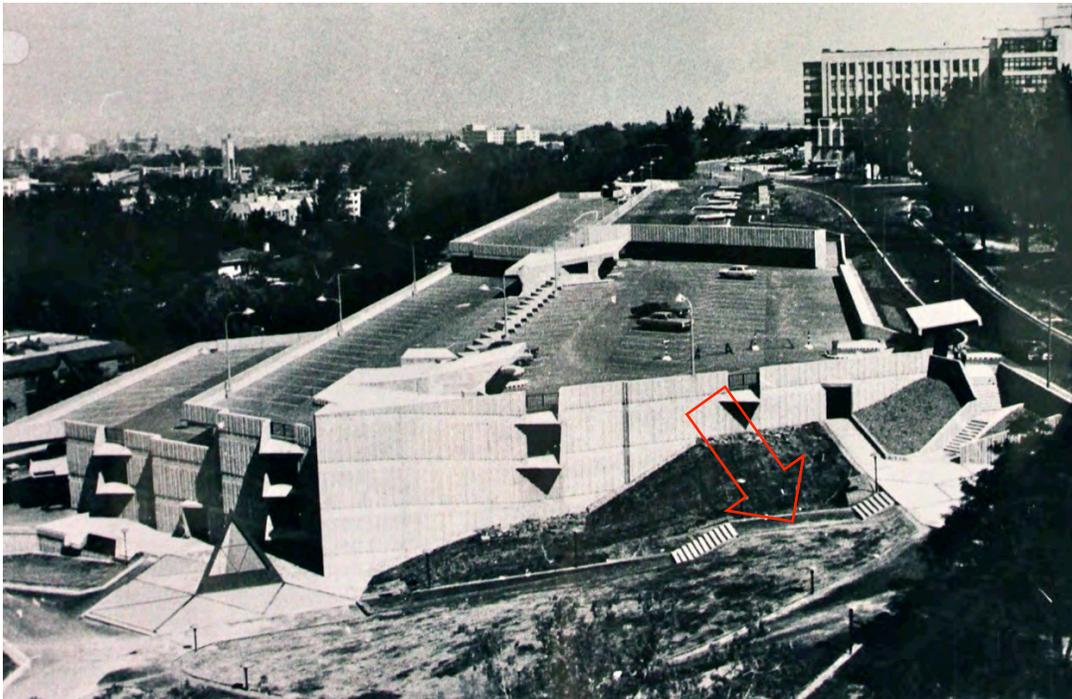
Carrefour intérieur au croisement des tunnels menant au garage Louis-Colin (à droite), au pavillon Lionel-Groulx et à la rue Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Tunnel intérieur en direction du pavillon Lionel-Groulx, à une date inconnue (probablement début années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).

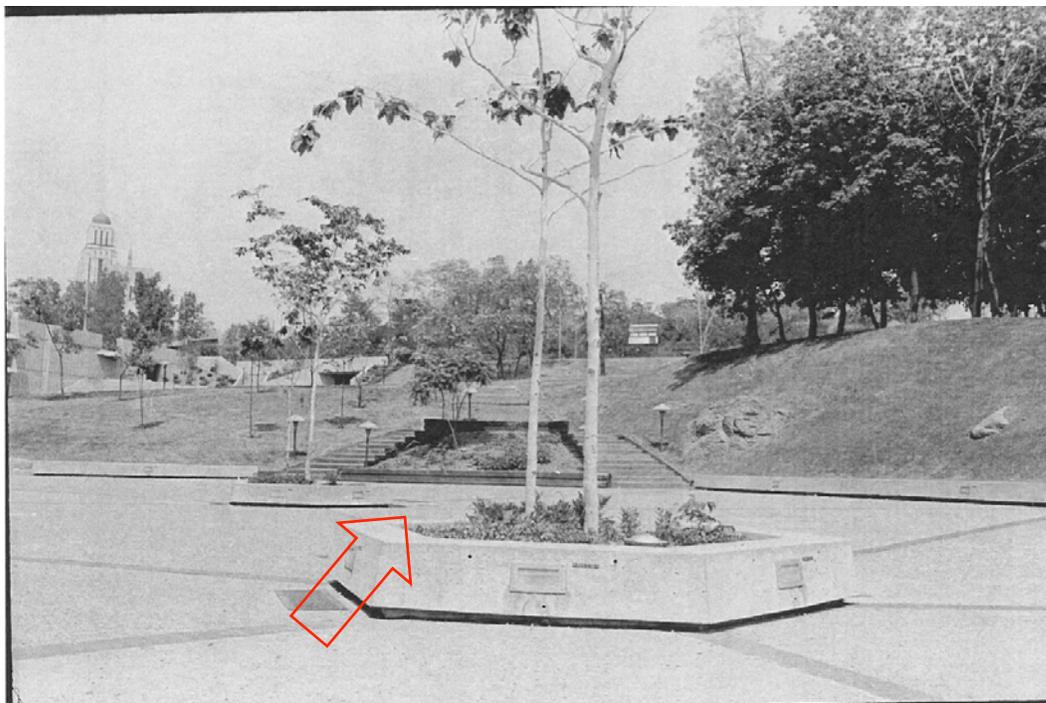


Tunnel intérieur en direction de l'entrée sur la rue Jean-Brillant, à une date inconnue (probablement début années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Au bas de l'image se trouve le sentier piétonnier reliant la place de La Laurentienne au chemin de la Tour, à une date indéterminée (probablement au début des années 1970).

Source : Document publicitaire : Garage Louis-Colin, sans date, Archives de l'Université de Montréal.



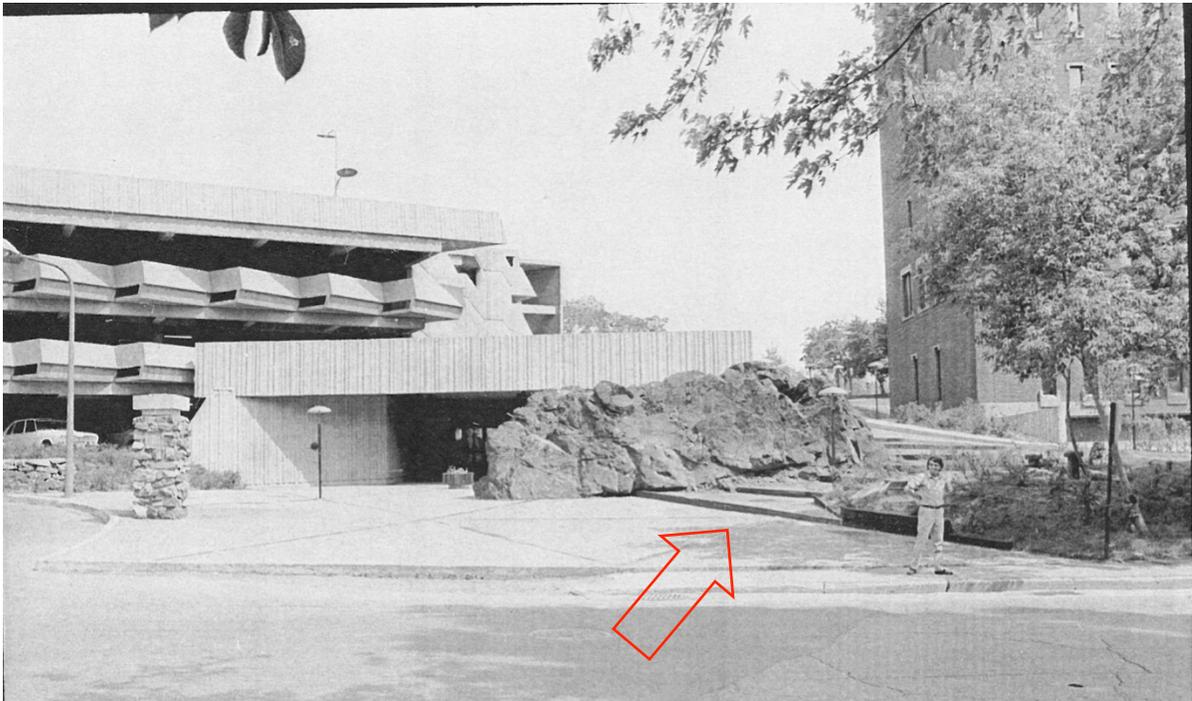
Place de La Laurentienne vers le chemin de la Tour, à une date inconnue (probablement début des années 1970). L'aménagement des escaliers est éliminé à l'occasion de la construction du pavillon Samuel-Bronfman.

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Aménagement du réseau piétonnier au niveau de la plate-forme permettant d'accéder au garage Louis-Colin ou au chemin de la Tour, date inconnue (avant la construction du pavillon Samuel-Bronfman).

Source : Valois, N. (2012), p.367, tirée des Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 734.



Aménagement de l'entrée du réseau souterrain et du garage Louis-Colin, à une date inconnue (probablement début des années 1970).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).

AMÉNAGEMENT PAYSAGER⁹⁶

Concepteur : Jean-Claude La Haye et associés

Construction d'origine :

Date de construction : 1968-1970

Les aménagements paysagers sont réalisés selon les phases prévues. Les aménagements de la partie ouest de la place sont donc réalisés en 1968, alors que ceux de la partie est le sont en 1969-1970.

Description⁹⁷

Végétation sur la place, selon le plan E-8 du projet AP-7 (première phase) :

- 9 Robinca pseudo acacia transplantés sur le terrain tourbé à l'ouest du segment disparu de l'avenue Louis-Colin;
- 2 Rhus typhina (Sumac sp.), 7 Taxus canadensis (If du Canada) et 5 Viburnum Tomentosum Plicatum sur le terrain séparant les deux escaliers vers l'est;

⁹⁶ Pour voir l'état actuel et l'iconographie des aménagements paysagers de La Laurentienne, voir la section 4.1 du rapport, sous les rubriques de mêmes noms.

⁹⁷ La description des aménagements paysagers de la seconde phase est impossible pour le moment en raison de la trop faible résolution des plans. Seuls les aménagements de la première phase sont donc décrits ici.

- 5 *Fagus grandifolia* (Hêtre d'Amérique) : un sur chaque îlot hexagonal de l'espace central de la place;
- Tourbe sur les vastes espaces au sud du pavillon Lionel-Groulx et au nord du pavillon Maximilien-Caron;
- Roc naturel au nord et nord-est de l'escalier en contrebas de l'espace central de la place, qui mène à l'entrée principale du pavillon 3200 Jean-Brillant;
- 5 *Viburnum acerifolium* (Viorne à feuilles d'érable) sur les plateaux de terrassement en bois le long du pavillon 3200 Jean-Brillant;
- 11 *Prunus serotina* (Cerisier tardif) et 2 *Acer saccharum* (Érable à sucre) le long du terrain séparant l'espace principal de la place et la terrasse en contrebas donnant sur la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant;
- 2 *Acer rubrum* (Érable rouge) sur l'îlot circulaire de la terrasse en contrebas donnant sur la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant;
- 1 *Vinca minor* et 1 *Amelanchier canadensis* (Amelanchier du Canada) au coin nord-ouest du pavillon Maximilien-Caron;
- 8 *Taxus canadensis* (If du Canada) au coin sud-est du plateau supérieur à l'ouest du pavillon Maximilien-Caron;
- 1 *Malus almyi* (Pommier) et 1 *Amelanchier canadensis* (Amelanchier du Canada) sur ce même plateau supérieur.

Intentions conceptuelles des aménagements de Jean-Claude La Haye

Le premier plan directeur de l'agence de Jean-Claude La Haye consacre sa cinquième section à « L'organisation des espaces libres ». Les concepts de base qui ont présidé à l'aménagement de ces espaces sont énoncés au début de cette section. Ceux-ci sont reconduits pour les aménagements liés au Deuxième plan directeur d'aménagement, dont la place de La Laurentienne. On peut y lire :

La topographie, la végétation, le sol et le climat, sont les éléments par lesquels la nature inscrit son empreinte dans la physionomie du campus. Leur exploitation jointe à la composition des espaces libres et aménagements paysagistes doit contribuer à imprimer au campus son caractère propre, à relier ses diverses constructions en un tout organique et harmonieux, et à l'intégrer dans le tissu urbain auquel il appartient.

Un des objectifs du plan consiste à réaliser progressivement une suite entre les volumes bâtis, et de même dans les espaces libres qui en constituent les liens et transitions, la continuité tridimensionnelle qui en résulte joue à la fois dans les volumes et les espaces. La mobilité de ce jeu introduit le facteur temps. La lumière et la végétation, matières souples, apportent la vie.

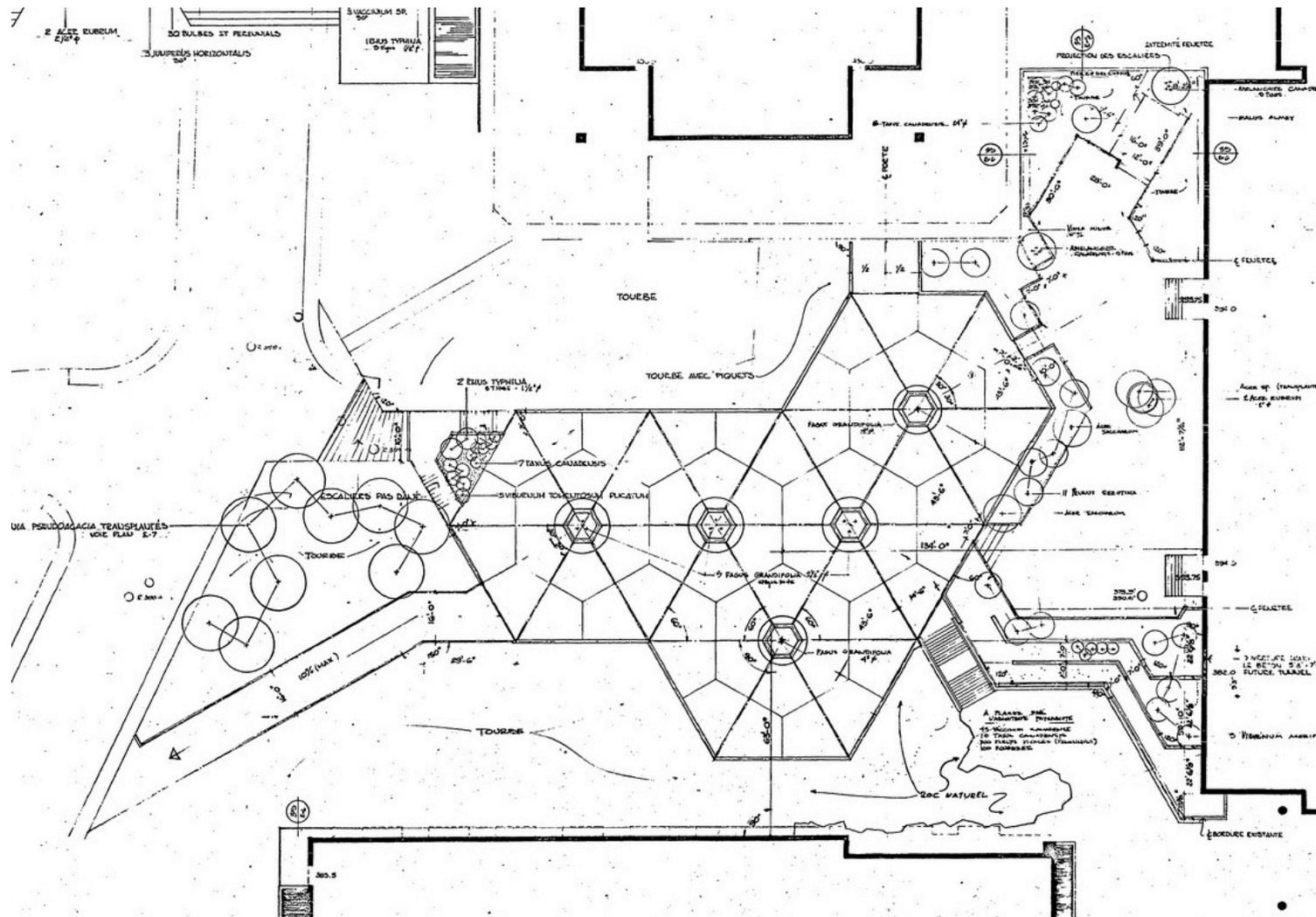
Les espaces libres sont appelés à répondre à des fins déterminées; circulation, rencontres, récréations. En créant une ambiance propre à la détente, la réflexion, les échanges, ou encore

l'animation des jeux, ils exercent sur le comportement et la formation des individus une influence susceptible de constituer le complément nécessaire aux salles de cours.

Loin de nuire à l'intégration du campus dans la cité, l'aménagement de parcs ou de zones vertes constitue un facteur de transition entre les deux, dont l'un et l'autre bénéficient. Il fournit de plus les principaux accès pour les piétons, bien différenciés des circulations véhiculaires⁹⁸.

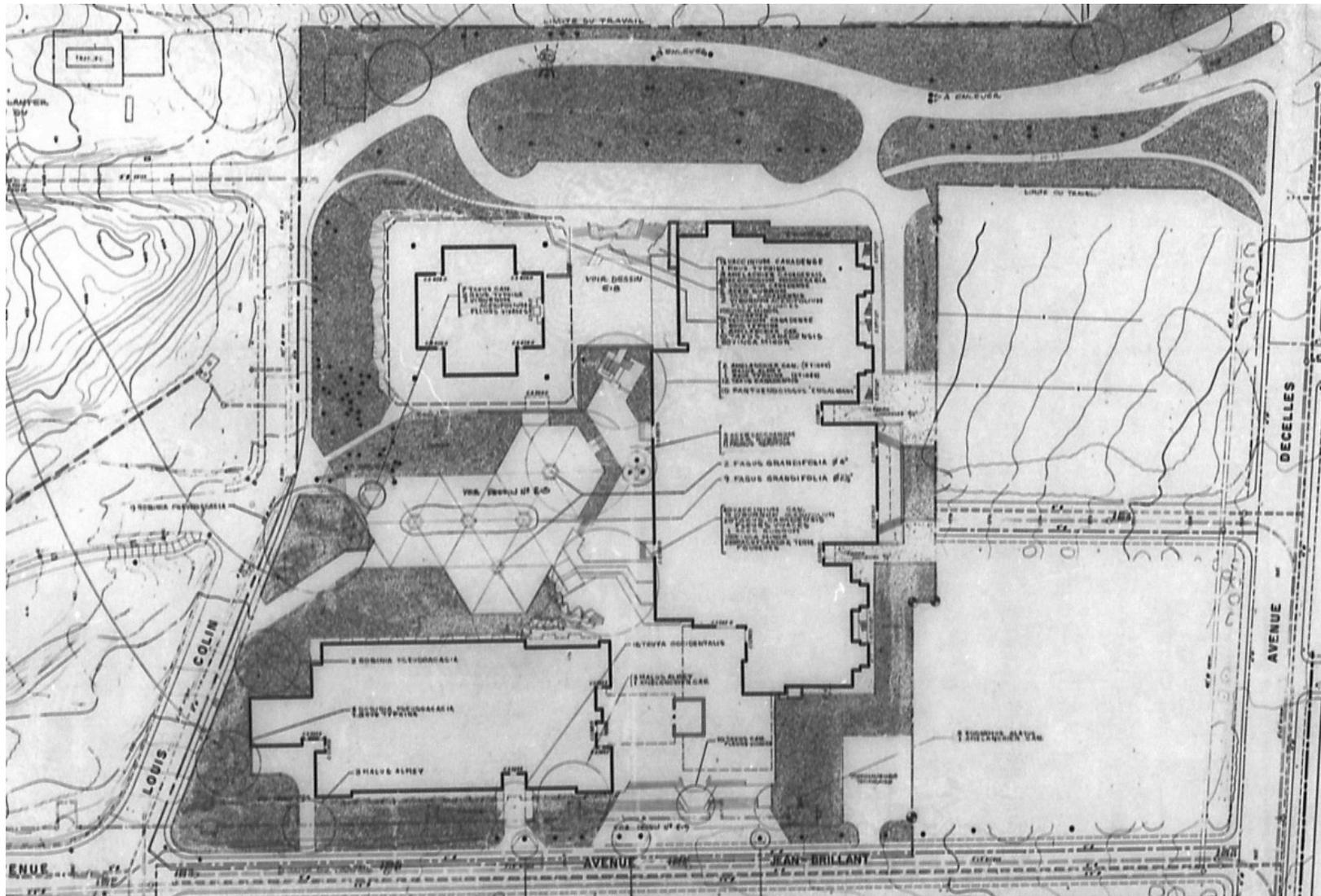
⁹⁸ La Haye (1964), p.29-30.

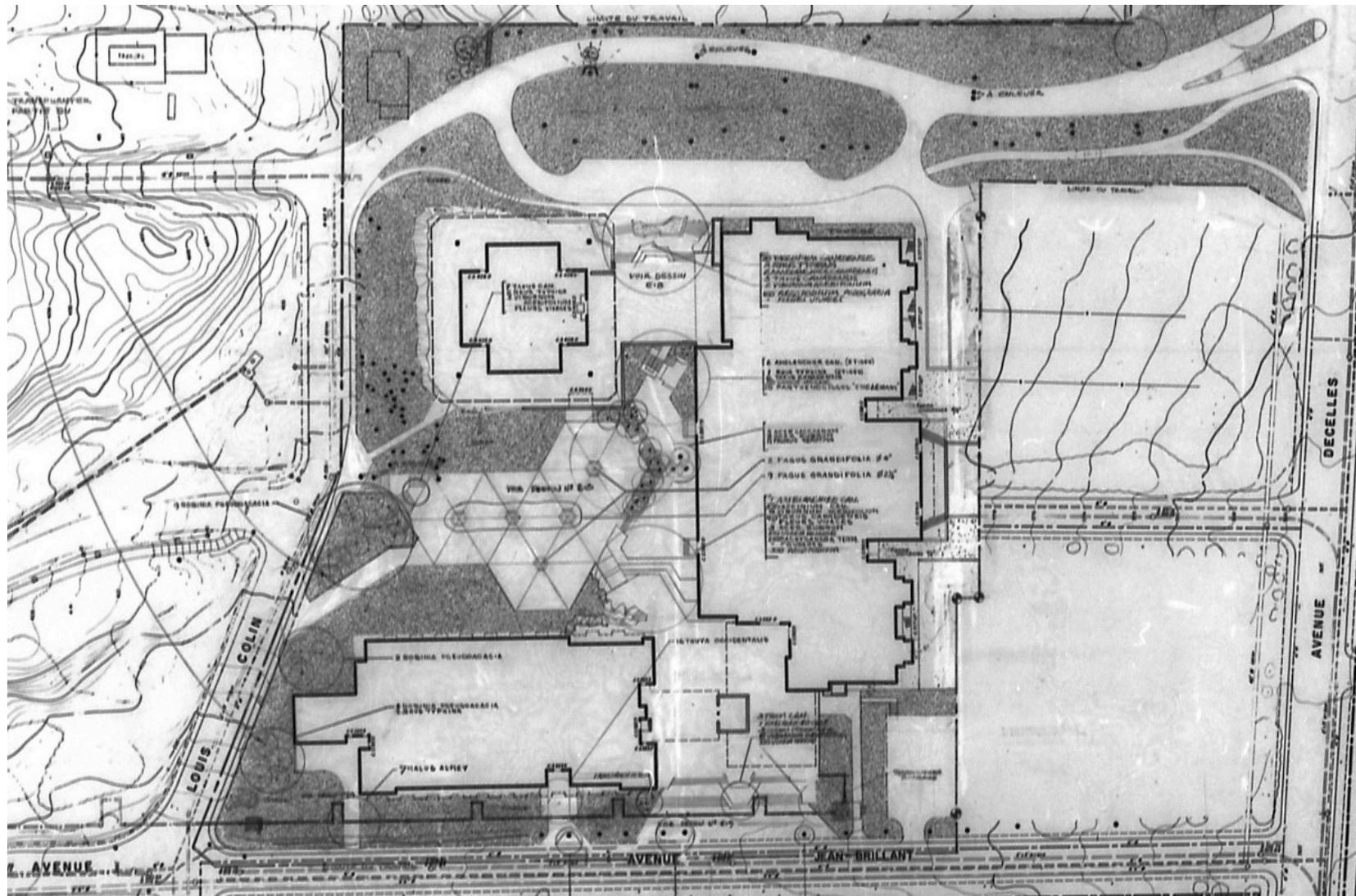
Plans de la première phase tel que construit :



Plan de plantation de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.

Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-8.

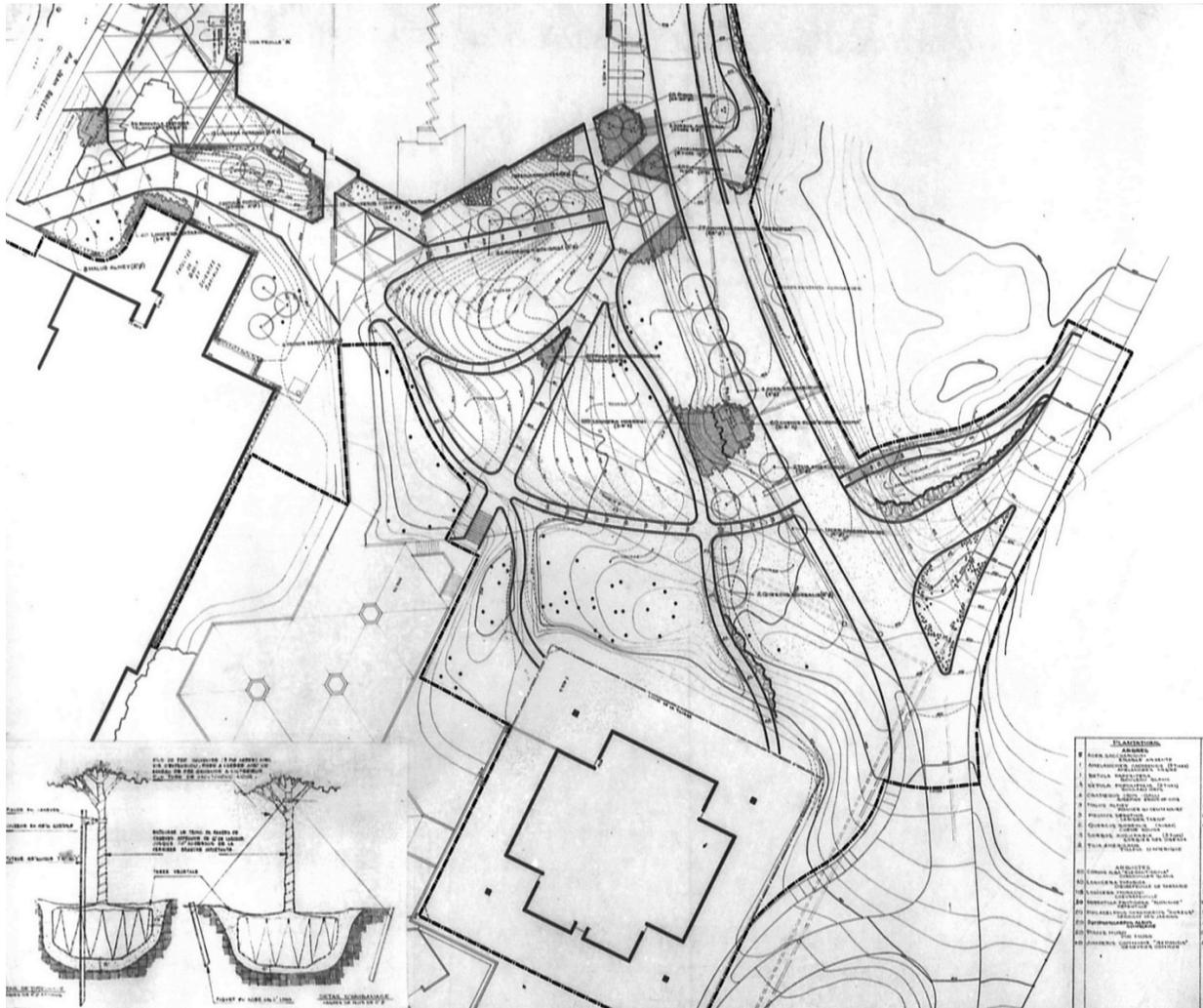




Aménagement paysager du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 24 mai 1968.

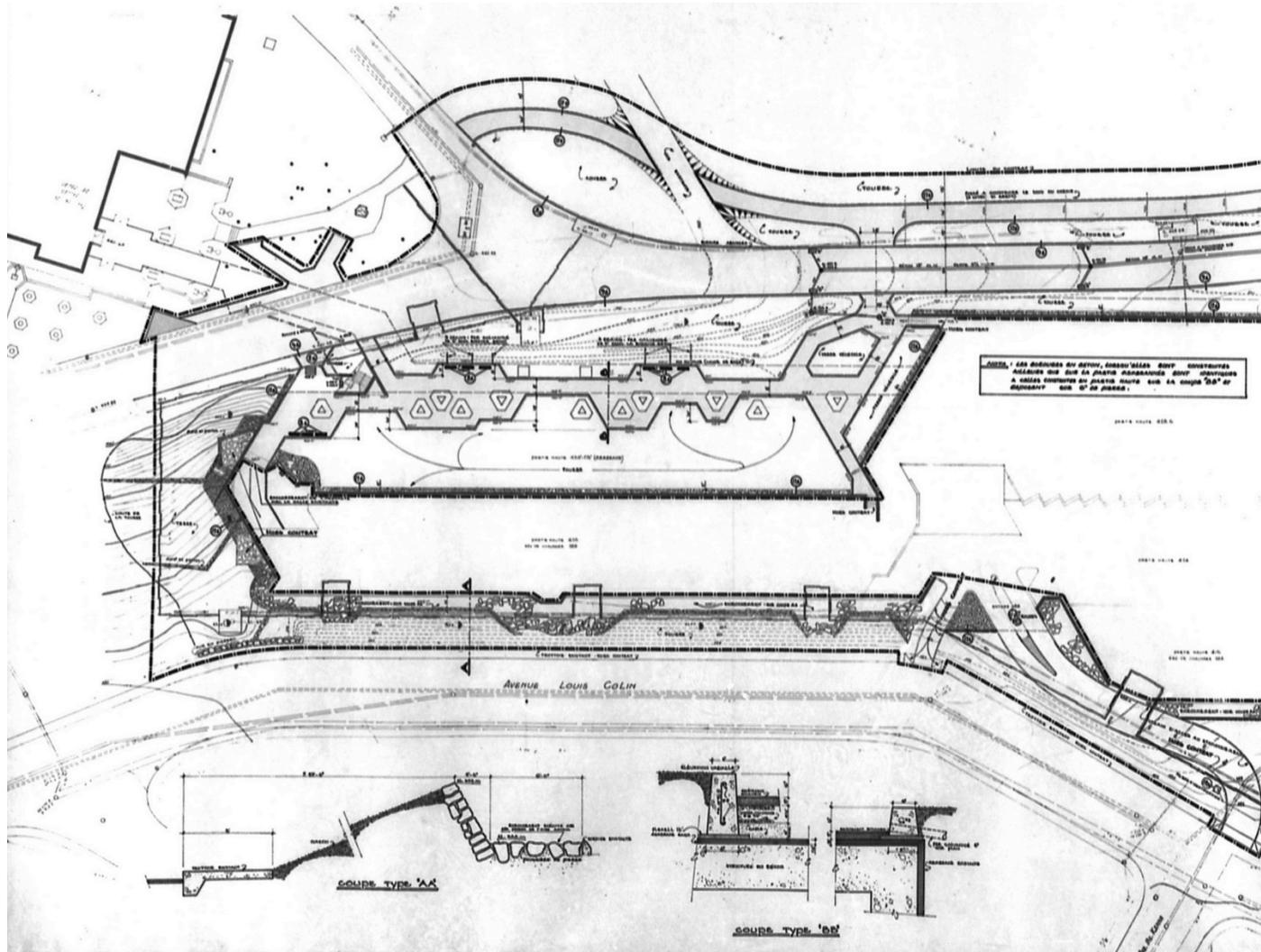
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-7, dessin E-7-2.

Plans de la deuxième phase tel que construit :



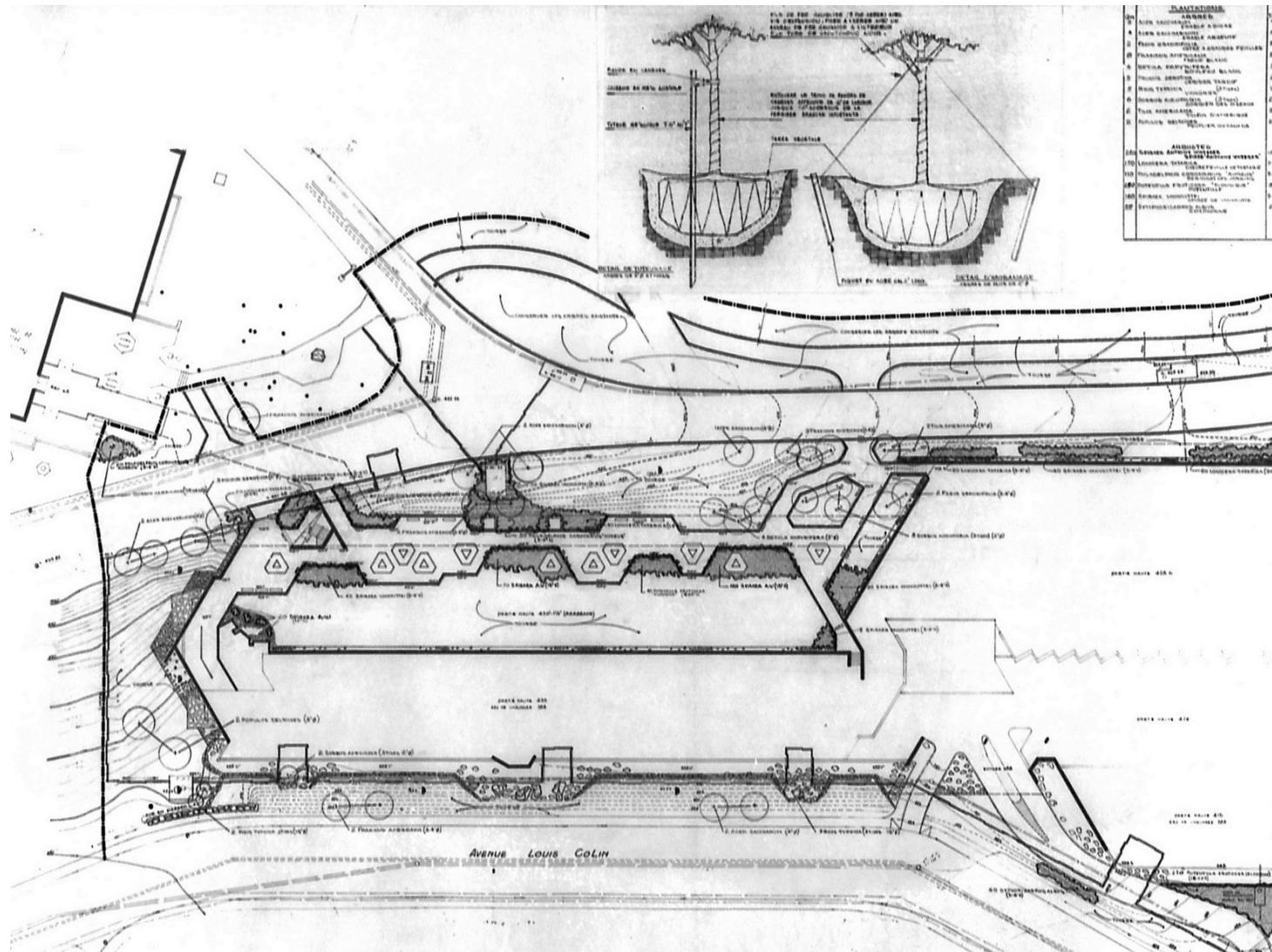
Plantations de l'aménagement du secteur ouest, 2^e phase, (23 juin 1969?).

Source : Archives de l'UQAM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-5.



Plan général de l'aménagement du secteur ouest, 2^e phase, (10 juillet 1969?).

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-2.



Plantations de l'aménagement du secteur ouest, 2^e phase, (23 juin 1969?).
 Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), projet-AP-9, dessin E-4.

État actuel



*Aménagement paysager entre les pavillons Maximilien-Caron et Samuel-Bronfman, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Aménagement paysager des terrasses entre le niveau intérieur et celui de l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Aménagement paysager à l'est de la terrasse de niveau inférieur, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Aménagement paysager entre la terrasse qui longe la cafétéria et l'espace central de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultants.*

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Concepteur : Jean-Claude La Haye et associés

Ingénieur : Lorrain, Tourigny, Dubuc & Gérin-Lajoie, ingénieurs-conseils

Designer industriel : Girard, Bruce, Garabedian

Construction d'origine

Date de construction : 1968-1970

La conception du système d'éclairage public du campus s'est déroulée à partir du printemps 1963. Cela dit, l'essentiel du travail de conception eu lieu au cours de l'été 1964. En ce qui a trait à la place de La Laurentienne, les lampadaires sont mis en place au même moment que la construction de la place.

Parti général pour le projet de système d'éclairage public à implanter sur le campus

Le 2 mai 1963, Jean Ouellet, Paul Ste-Marie de chez La Haye & Ouellet, urbaniste et architecte, de même que Pierre Gérin-Lajoie, de chez Lorrain, Tourigny, Dubuc & Gérin-Lajoie, ingénieurs-conseils effectuent une tournée de visites à l'Université de Montréal, à l'École Polytechnique, à l'Oratoire Saint-Joseph, au lac aux Castors, à l'Université McGill, au parc Lafontaine et à l'île Sainte-Hélène. Le but de la visite était d'observer comment avait été traité le « problème » de l'éclairage public dans des propriétés similaires à celle de l'Université. Considérant la nature préliminaire d'une telle démarche, on suppose ici qu'elle est intervenue au début du processus de conception du système d'éclairage public de l'Université.

La conclusion du rapport de visite va comme suit :

Nous croyons exprimer l'opinion unanime de MM. Ouellet et Ste-Marie en mettant de l'avant l'idée d'un concept général d'éclairage pour le campus à l'intérieur duquel, de façon harmonieuse, serait résolu les différents besoins d'éclairage des fonctions variées de la circulation et de la décoration du campus.

L'on pourrait grouper sous trois thèmes les idées dominantes de l'éclairage :

- *Intimité et confort d'une ambiance où l'on se sent à l'aise et chez-soi.*
- *Souci de l'esthétique tant de nuit que de jour.*
- *Sécurité routière et confort visuel des piétons et des automobilistes.*

Nous sommes convaincus que ces objectifs peuvent être atteints et se compléter mutuellement de façon harmonieuse par l'intégration soignée d'un éclairage ambiant servant à indiquer assez nettement les sentiers réservés exclusivement aux piétons, un éclairage décoratif mettant en valeur certains arrangements paysagistes et même tel motif architectural de certaines bâtisses avec d'autre part le réseau des rubans lumineux des artères de circulation automobile.

[...]

Nous constatons également que les appareils d'éclairage qui existent normalement sur le marché peuvent être choisis et être appliqués avec soin pour que l'on obtienne d'éclairer les zones où les objets qu'il faut sans pour autant être éblouis par des sources lumineuses visibles de façon intempestive.

Pour l'éclairage ambiant, l'utilisation de chapeaux larges et bas surmontant des ampoules et l'utilisation de projecteurs encastrés dans des niches et soigneusement dirigés permet de réaliser l'atmosphère et le confort voulu.⁹⁹

Ce parti implique donc la création d'un système d'éclairage public devant répondre aux besoins distincts de deux réseaux de circulation, le réseau piéton et le réseau véhiculaire. L'éclairage généré par ce système doit aussi s'adapter au concept général d'aménagement paysager du campus.

Bien qu'ils constituent deux projets distincts au plan contractuel, la conception de l'éclairage public sur le campus par l'agence de Jean-Claude La Haye et de l'architecture du paysage des abords du campus a été menée selon des objectifs communs dans un souci évident d'harmonisation. Jean-Claude La Haye définit effectivement ses intentions conceptuelles relativement au plan général d'éclairage du campus : « L'éclairage du campus doit être traité comme celui d'un parc – le tout en terme d'atmosphère ».¹⁰⁰

Conception des appareils d'éclairage

Les archives consultées permettent de supposer que la conception du système d'éclairage a été le fruit d'une collaboration entre avec Lorrain, Tourigny, Dubuc & Gérin-Lajoie, ingénieurs-conseils, l'agence de Jean-Claude La Haye et la firme de designers industriels Girard, Bruce, Garabedian.

La firme d'ingénieurs-conseils s'est chargé des aspects techniques du projet. L'agence de Jean-Claude La Haye, a été responsable du plan général d'éclairage. Finalement, le designer industriel Marcel Girard, de la firme Girard, Bruce, Garabedian a été impliqué dans le dossier en tant que consultant pour la sélection des appareils ou du moins pour le design de l'un d'entre eux.

Il est important de souligner ici que Jean-Claude La Haye souhaitait que le design des appareils d'éclairage soit une création spécifique pour le campus de l'Université. Un document manuscrit dont l'auteur n'est pas mentionné et qui est daté du 2 juin 1964 mentionne à ce propos : « les principes généraux ont été énoncés par J.C.L. [Jean-Claude La Haye] : 1.0 design « tap », signifie faire un design; 2.0 fabriqué au Québec »¹⁰¹.

Le processus de création semble s'être articulé à partir des intentions conceptuelles émises par l'agence de La Haye. Comme le laisse entendre la conclusion du rapport de visite précédemment cité, les ingénieurs ont recommandé, dans un premier temps, un mode d'éclairage (sodium, fluorescent,

⁹⁹ Ouellet, Jean, Ste-Marie, Paul et Pierre Gérin-Lajoie, « Éclairage du campus de l'Université de Montréal », rapport de visite, 2 mai 1963. Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/772, UQÀM.

¹⁰⁰ Procès-verbal d'une réunion tenue à l'agence de Jean-Claude La Haye, « Éclairage – Campus Université de Montréal », Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/772, UQÀM.

¹⁰¹ Note manuscrite, non signée, datée du 2 juin 1964. Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/772, UQÀM.

incandescence, mercure) qui conviendrait le mieux aux différents degrés d'intensité lumineuse souhaités par La Haye selon les zones à éclairer. Par la suite, les sources de lumière adéquates ont été choisies¹⁰². Ces spécifications ont par la suite été remises au designer industriel qui a aussi été chargé de produire une maquette¹⁰³.

En juillet 1964, lors d'une réunion réunissant tous les intervenants dans le projet de conception des appareils d'éclairage, « il est entendu que les appareils d'éclairage seront exclusifs à l'Université et que les droits de reproduction seront remis à celle-ci »¹⁰⁴.

Par la suite, le processus créatif semble toutefois avoir été troublé par des considérations sur lesquelles les archives demeurent silencieuses. Par exemple, un rapport produit par la firme Girard, Bruce, Garabedian datant probablement de juillet 1964¹⁰⁵, laisse entendre qu'un autre intervenant s'est occupé de la fabrication de la maquette¹⁰⁶. Un document manuscrit non signé révèle à ce propos que l'agence de La Haye a en effet retenu les services de Jean Cossette, ing.

En septembre 1964, on évoque même la possibilité d'avoir recours à des appareils d'éclairage standard. On peut effectivement lire dans un mémo du 18 septembre 1964 « de trouver des informations techniques sur les lampadaires de fabrication courante, ceci dans le but d'examiner les possibilités de faire l'éclairage avec des appareils standards »¹⁰⁷.

Modèles de lampadaires

En avril 1968, Serge Coitoux, de l'agence de Jean-Claude La Haye produit un document indiquant les normes d'éclairage qui guident l'utilisation du système d'éclairage public du campus. Le document est très intéressant dans la mesure où il fournit la liste des modèles de lampadaires qui ont été choisis lors de leur installation de même que les noms des manufacturiers qui les ont fournis. On constate que les lampadaires qui bordent les voies de circulation véhiculaire ont été fabriqués par Foisy tandis que ceux bordant les réseaux piétons ont été produits par Modulite et Idéal Électrique limitée. Le document

¹⁰² Mémo interne émis par Marcel Legault, ing. P., Lorrain, Tourigny, Dubuc & Gérin-Lajoie, ingénieurs-conseils, le 11 juin 1964. Le mémo précise : « Les lampadaires devant l'Université seront du type équivalent au type C.L.M. Line 2E2 »; « Les lampadaires à l'arrière de l'Université seront du type « Post top ». Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/772, UQÀM.

¹⁰³ Le « procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 1964, au bureau des ingénieurs Lorrain, Tourigny, Dubuc & Gérin-Lajoie » indique : « Pierre Gérin-Lajoie doit voir à ce que Marcel Girard reçoive avant le 24 juin : - un catalogue et un élément de C.L.M. (globe-prisme – l'unité complète); - les schémas de distribution lumineuse; [...] ». Elle mentionne aussi : « Il fut convenu que Marcel Girard produise des croquis préliminaires et possiblement un « mock-up » pour le 3 juillet 1964 ». Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/772, UQÀM.

¹⁰⁴ « Procès-verbal de la réunion tenue à l'agence de Jean-Claude La Haye, mercredi le 8 juillet 1964 ». Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/772, UQÀM.

¹⁰⁵ Le rapport contient des croquis daté de juillet 1964. On suppose donc que l'ensemble du document a été préparé à la même époque.

¹⁰⁶ « Éclairage extérieur – Université de Montréal – Projet préliminaire. Girard/Bruce/Garabedian », rapport relié, sans date. Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/775, UQÀM.

¹⁰⁷ Memo envoyé par Paul Sainte-Marie à Jean-Claude La Haye, le 18 septembre 1964. « Procès-verbal de la réunion tenue à l'agence de Jean-Claude La Haye, mercredi le 8 juillet 1964 ». Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/755, UQÀM.

comporte en annexes les plans des lampadaires. Les modèles numéros 4 et 5 nous intéressent particulièrement¹⁰⁸ :

1) Voies d'accès principales

- Hauteur des lampadaires : 22'
- Éclairage : +- 1.5 P.B.
- Manufacturier : Foisy
- Couleurs : candélabres : gris foncé no. T64-155 des peintures Mt-Royal
abat-jour : gris clair CLM-04M
fini mat

2) Voies de service et stationnement

- Hauteur des lampadaires : 18'
- Éclairage : +- 0.6 P.B. et 0.4 pour stationnement
- Manufacturier : Foisy
- Couleurs : candélabres : gris foncé no. T64-155 des peintures Mt-Royal
abat-jour : gris clair CLM-04M
fini mat

3) Trottoirs

- Hauteur des lampadaires : 7' sous calotte
- Éclairage : +- 0.2 P.B.
- Manufacturier : Modulite
- Couleurs : candélabres : noir
abat-jour : gris clair CLM-04M
fini mat

4) Cheminements de piétons

- Hauteur des lampadaires : 48'' sous calotte
- Éclairage : type parc (jalonnement lumineux)
- Manufacturier : Modulite
- Couleurs : candélabres : noir
abat-jour : gris clair CLM-04M
fini mat

5) Éclairage encastré

- Briques lumineuses avec louves
- Éclairage : type parc (jalonnement lumineux)
- Manufacturier : Modulite; Idéal Electrique Limitée
- Couleurs : noir mat

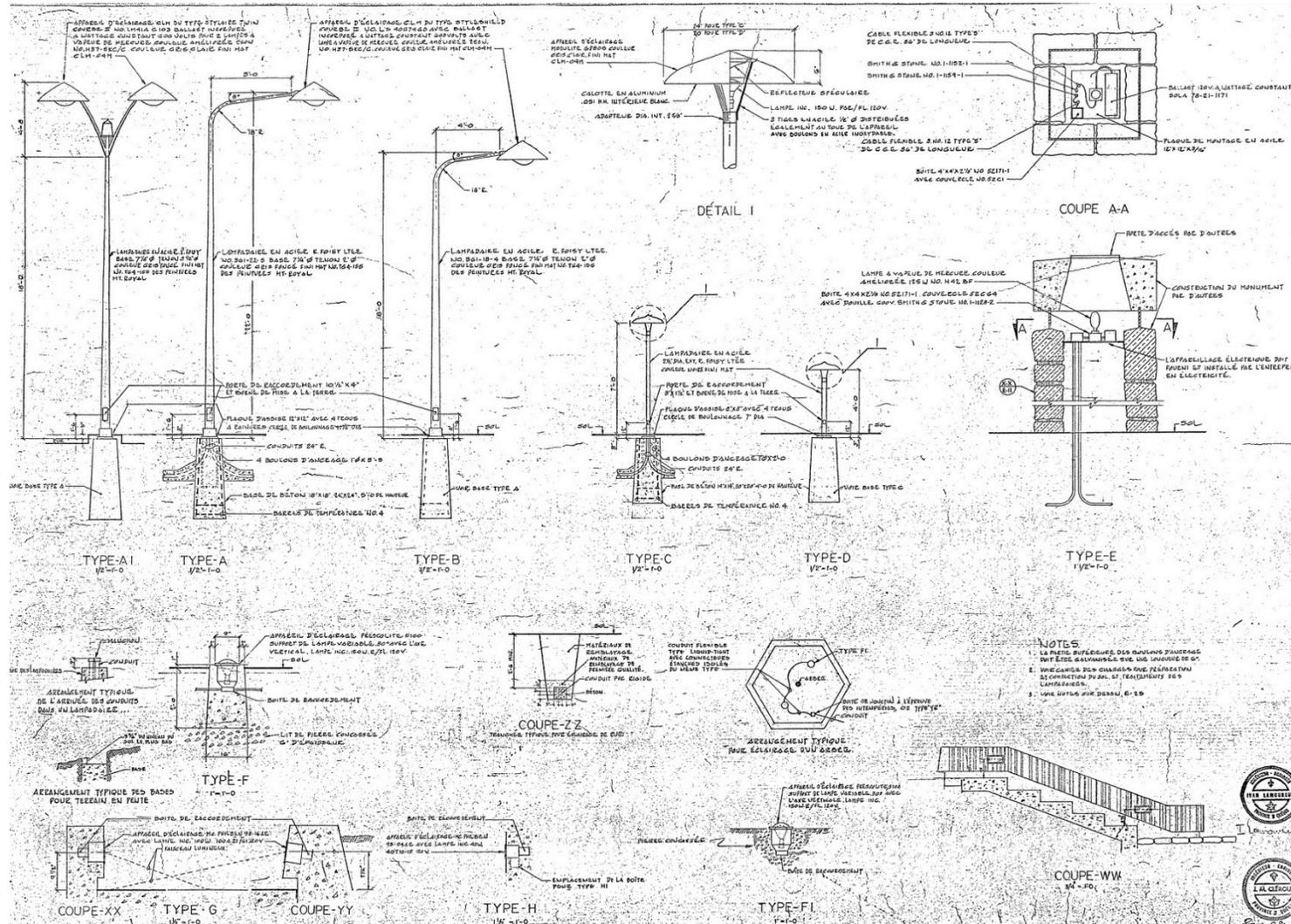
¹⁰⁸ « Université de Montréal; Normes d'éclairage », document préparé par Serge Coitoux de l'agence de Jean-Claude La Haye, le 10 avril 1968. Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/774, UQÀM.

Le rapport de Coitoux laisse entendre que le luminaire de type 4 est une conception originale. En effet, il rappelle que l'Université a refusé de faire fabriquer la matrice permettant la production de nouvelles calottes au profit de l'achat d'un type standard de lampadaire. La fabrication d'une matrice implique donc que le modèle à produire est une conception spécifique. Il écrit :

Reste le problème posé par l'impossibilité de se procurer des calottes de remplacement pour ces modèles. Lorsque ce problème a été posé pour la première fois, nous vous avons fait part de notre conviction qu'il aurait été avantageux pour l'Université de faire confectionner une nouvelle matrice dont le prix élevé aurait été absorbé au fur et à mesure des années. Après étude et devant l'impossibilité de trouver les budgets nécessaires à la construction de cette matrice ainsi qu'à un nombre minimum de calotte exigé par le manufacturier, il a été décidé par vos services de procéder au choix d'un appareil de remplacement 9Mc Philben 4.308 MVRH), quoique n'étant pas entièrement convaincu du bien-fondé de cette décision, nous avons approuvé votre choix.¹⁰⁹

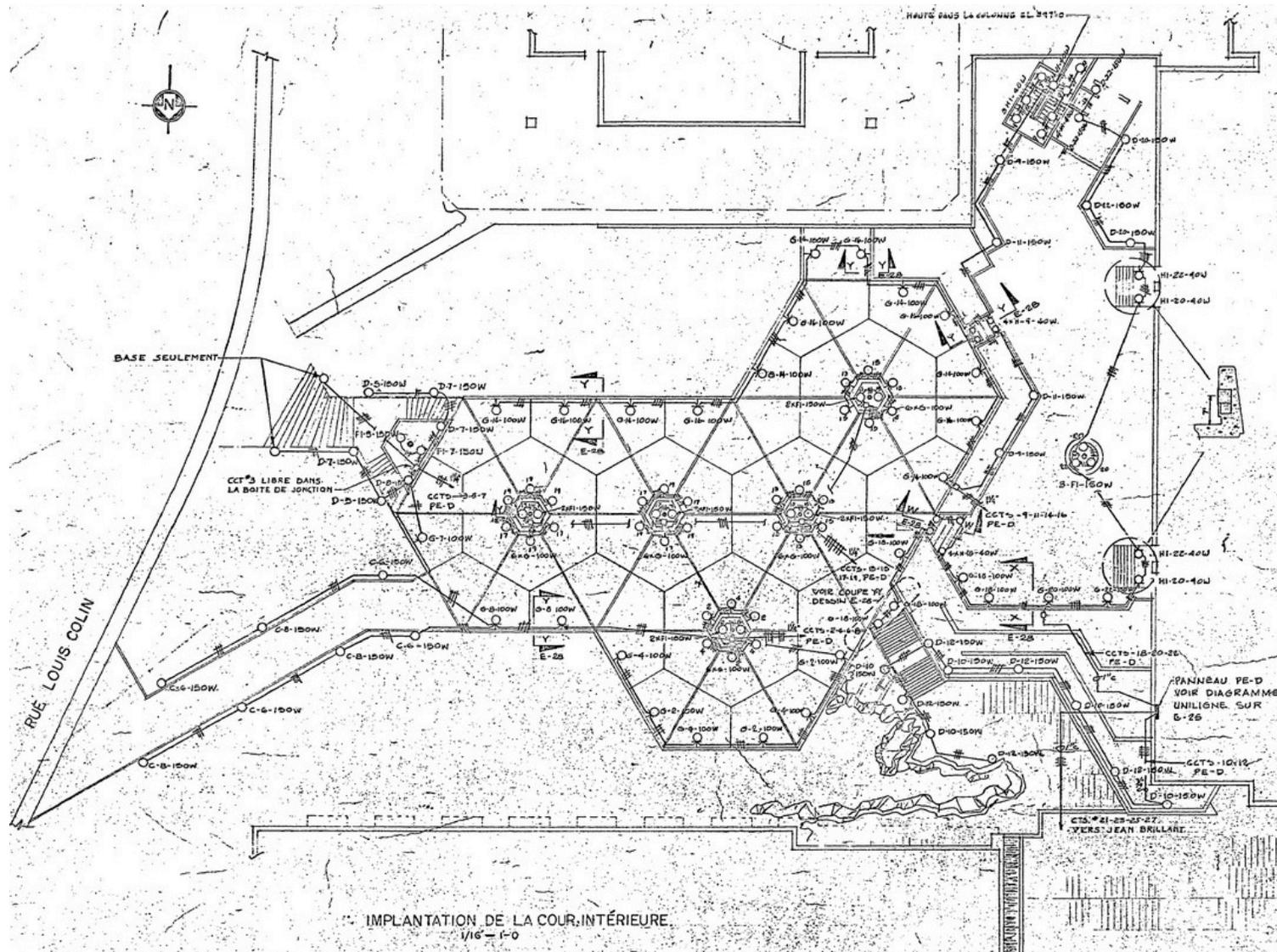
¹⁰⁹ Coitoux (1976). Université de Montréal – Éclairage : Rapport préliminaire. 11 février 1976. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1243.

Plans d'origine tel que construit :



Appareils d'éclairage de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 10 mai 1968.

Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-28-3.



Plan d'éclairage de la cour intérieure de l'aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant, 10 mai 1968.

Source : Archidata, projet 1508-AP-7, dessin E-27-3.

Modifications importantes

Les études commandées à la firme de Jean-Claude La Haye par l'Université à la fin des années 1970 sur les modifications à apporter au système d'éclairage public de même que les correspondances entre le personnel de l'Université à ce propos permettent d'affirmer que d'importantes modifications ont été apportées à la fin des années 1970 ou au début des années 1980.

Nous émettons ici l'hypothèse que les lampadaires bordant les cheminements piétons (sentiers) ont été modifiés (calottes et sources lumineuses) ou même carrément remplacés. À cette occasion sont aussi disparus les petits lampadaires de 4 pieds – les jalons lumineux – qui étaient installés dans les aménagements paysagers.

Le rapport de février 1976, remis par Serge Coitoux à l'Université, constitue une proposition de solutions à la suite d'un constat émis par le personnel de l'Université indiquant que certains appareils d'éclairage choisis au moment de la mise en place du système d'éclairage public étaient défectueux, voire inopérants. On constatera que l'agence de La Haye réitère ses intentions conceptuelles relatives à l'éclairage public. Elle y invite aussi l'Université à mener à bien certains aspects du projet qui n'ont finalement jamais été réalisés. On peut lire dans l'introduction de la première section :

Le système d'éclairage de l'Université a été conçu pour répondre aux deux critères de l'efficacité et de l'esthétique. Les différentes sources lumineuses ont été choisies non pas indépendamment les unes des autres, mais de sorte que l'éclairage donné par les unes s'harmonise et complète celui fourni par les autres.

De ce fait, nous limiter aux termes du mandat, c'est-à-dire ne répondre presque exclusivement qu'aux problèmes techniques occasionnés par certains appareils sans tenir compte de l'ensemble des autres appareils revenait à risquer de créer un déséquilibre de l'éclairage du campus¹¹⁰.

Pour les trottoirs et sentiers (cheminements piétonniers), voici les constats effectués par Coitoux dans son rapport :

Les trottoirs sont éclairés par des lampadaires de sept pieds de haut. Ces appareils sont assez haut pour éclairer sur une assez grande surface, être peu vulnérables et ne pas fatiguer les yeux. Hormis dans le cas précité de l'éclairage du trottoir du bâtiment principal, ils répondent à ce que l'on attendait d'eux. Nous avons néanmoins, remarqué qu'ils avaient un net besoin d'être "rafraîchis" (peinture écaillée, réflecteurs sales, ternis et inefficaces).

[...]

¹¹⁰ « Université de Montréal; Éclairage; Rapport préliminaire », rapport préparé par Serge Coitoux, 11 février 1976, Fonds D33 – Service de l'équipement, boîte 2635, Université de Montréal.

Pour les sentiers munis d'appareils de sept pieds, les mêmes observations que ci-dessus s'appliquent. Le problème devient grave pour les appareils de quatre pieds qui présentent deux cas différents : celui des appareils situés directement en bordure des chemins et celui des appareils placés en retrait ou dans des bacs de verdure.

Pour les appareils placés directement en bordure des chemins, on doit leur reprocher d'être de par leur hauteur trop vulnérables, par exemple : aux alentours des facultés de Droit et Sciences sociales, 75 % de ces lampadaires ne fonctionnent pas (visite du 1er février 1976, lors de notre visite du 5 novembre 1975 seulement 40 % n'éclairaient pas). Nous n'avons pas calculé combien étaient inopérants parce que les ampoules brûlées n'avaient pas été remplacées, par rapport au nombre dont le non-fonctionnement provenait de ce que les ampoules avaient été brisées ou volées.

Pour les appareils situés en retrait, la neige arrivant presque à la hauteur des calottes élimine totalement l'effet d'éclairage souhaité.

Dans les deux cas, les poteaux sont écaillés, les calottes souvent bosselées et les réflecteurs sans effet tant ils sont ternis.

Si l'on devait conserver ces appareils, nous ne saurions trop conseiller à l'Université de réaliser l'entretien que nécessite automatiquement tout appareil de quelque marque ou nature qu'il soit, lorsqu'il est placé à l'extérieur. Néanmoins, nous considérons qu'il sera avantageux dans les projets futurs de se maintenir à une hauteur de poteau d'un minimum de sept pieds (7') et de remplacer progressivement ceux de quatre pieds (4') existants en bordure de sentier. Les appareils de quatre pieds destinés exclusivement à illuminer les bacs à plantation pourront être conservés puisqu'ils remplissent malgré tout leur rôle durant trois saisons de l'année.¹¹¹

Pour la cour intérieure, voici les constats effectués par Coitoux dans son rapport :

Nous retrouvons là des lampadaires de quatre pieds (4') dont nous avons relaté les problèmes plus haut. Mais l'ensemble de l'éclairage est donné par des briques lumineuses encastrées.

En général, les briques encastrées dont nous avons utilisé trois modèles différents sur le campus (Mc Philben 93-16 AE et autres) d'une part, sont vulnérables, soit à la machinerie de déneigement, soit aux vandales, donc nécessitent un entretien et un soin soutenu, d'autre part sont totalement inopérants en hiver du fait des méthodes de déneigement employées. En effet, lors de notre dernière visite nous avons constaté qu'une épaisseur d'un pied (1') à dix-huit pouces (18") de neige masquait les murets périphériques de la cour donc également les sources lumineuses et que la neige était repoussée sur les hexagones qui supportent les autres briques lumineuses, les dissimulant totalement. Nous vous conseillons donc d'éliminer complètement ce

¹¹¹ Coitoux (1976). Université de Montréal – Éclairage : Rapport préliminaire. 11 février 1976. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1243.

*type d'éclairage et de le remplacer par un élément sculptural lumineux qui pourrait être situé dans l'hexagone central.*¹¹²

À propos de l'éclairage des viaducs – au nombre de 2, soit celui qui mène à l'actuel pavillon Lassonde et l'autre viaduc menant à la place La Laurentienne –, il est recommandé de remplacer les projecteurs au sol par des appareils d'éclairage indirect, fixés aux murs à 7 ou 10 pieds du sol.

On ne peut pas déterminer si toutes ces recommandations n'ont été suivies ni même si le projet de modification du système d'éclairage public a eu lieu. L'iconographie nous indique cependant que des lampadaires du même modèle que le type 4, mais plus haut que quatre pieds (probablement sept, tel que proposé par Coitoux) sont installés à certains endroits sur le site à l'étude. Un rapport de 1975 produit par Jacques Reeves¹¹³, préliminaire à celui de Coitoux en 1976, indique d'ailleurs explicitement la proposition d'utiliser un même modèle avec deux longueurs distinctes de poteau (4 pieds et sept pieds).

Un document interne rédigé par Louise Joubert, architecte et Chef de la division planification, datant du 29 mars 1983, laisse entendre que la direction de l'Université endossait encore à cette époque les idées émises dans le rapport et celles émises en 1964 lors de la conception du système. On peut lire :

Dans le remplacement de l'éclairage, on ne devrait pas modifier les principes de l'aménagement initial. Principes à conserver :

- *Intensité lumineuse localisée au niveau de la chaussée;*
- *Intégration de l'éclairage à un aménagement de parc;*
- *Bande lumineuse directionnelle*¹¹⁴.

État actuel

Aujourd'hui, il ne reste aucun des lampadaires d'origine de quatre pieds ni de ceux de sept pieds les ayant, selon toute vraisemblance, au moins partiellement remplacés. Seuls les grands lampadaires (qui sont bien plus haut que sept pieds) éclairent aujourd'hui la place de La Laurentienne. Ils sont moins nombreux : leur implantation sur la place diffère ainsi du plan initial, bien qu'ils semblent être installés le long des conduits électriques d'origine.

Les briques lumineuses installées dans les murets de béton autour de la place et des îlots en forme hexagonale, qui font partie du concept d'origine de Jean-Claude La Haye, ne sont aujourd'hui plus en fonction. Elles sont obturées.

¹¹² Coitoux (1976). Université de Montréal – Éclairage : Rapport préliminaire. 11 février 1976. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1243.

¹¹³ Reeves (1975). Éclairage des aménagements paysager – Campus : Commentaires sur l'état et le rendement des installations actuelles. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p), cote 1243.

¹¹⁴ « Modifier éclairage chemin de la Rampe », Note au dossier d'un projet émise par Louise Joubert, arch., Chef de la division et de la planification, 29 mars 1983. Fonds D33 – Service de l'équipement, boîte 2635, Université de Montréal.



*Modèle de lampadaire qui éclaire la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultant.*



Détail du modèle de lampadaire qui éclaire la place de La Laurentienne, 2015.

Source : Brodeur consultant.



Les luminaires de type 4, que ce soit ceux de quatre ou sept pieds de hauteur, sont retirés au profit du modèle visible ici. Ces lampadaires sont bien plus hauts que ceux qu'ils remplacent, 2015.

Source : Brodeur consultant.

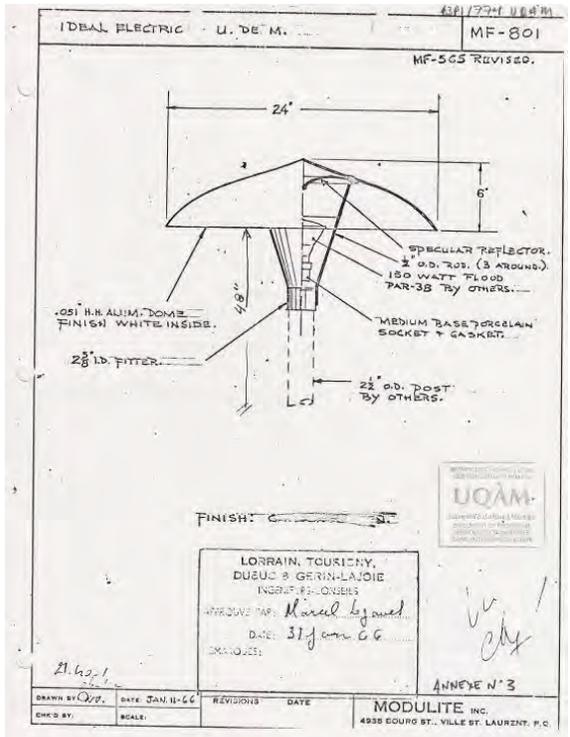


*Briques lumineuses obturées sur le pourtour des îlots en forme hexagonale de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultant.*



*Briques lumineuses obturées sur un muret de béton de la place de La Laurentienne, 2015.
Source : Brodeur consultant.*

Iconographie



Coupe illustrant les lampadaires de type 4 « Cheminements piétons ». Lampadaire de type 4 à l'entrée du pavillon 3200 Jean-Brillant, aujourd'hui retiré.

Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 774 et Archives de l'Université de Montréal.

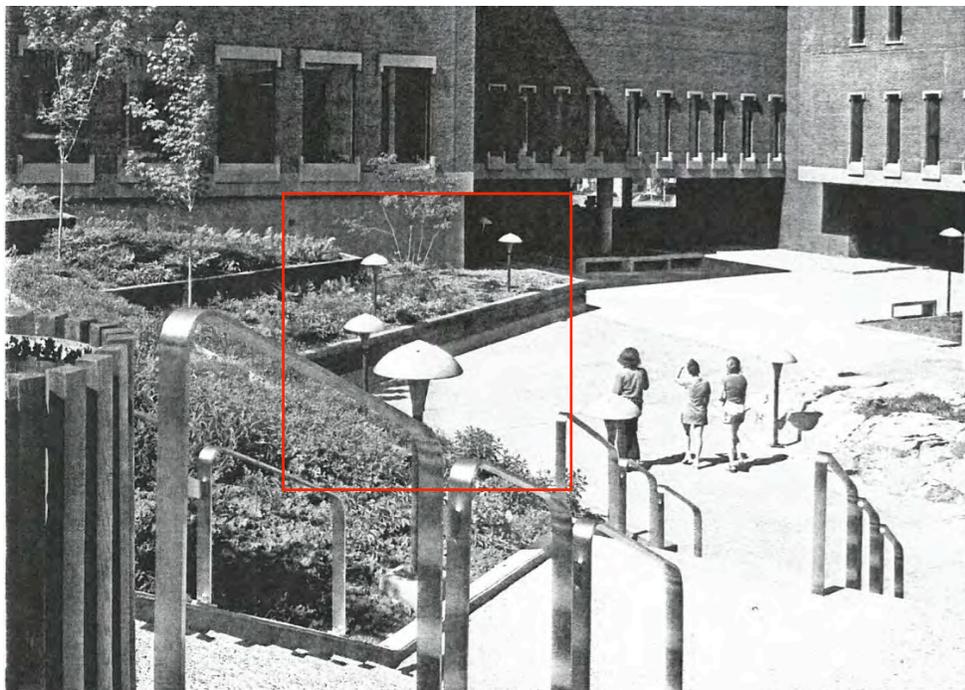


Lampadaires de sept pieds de haut sur la terrasse inférieure.

Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1011.



*Un lampadaire de type 4 sur la terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant.
Source : Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 987.*

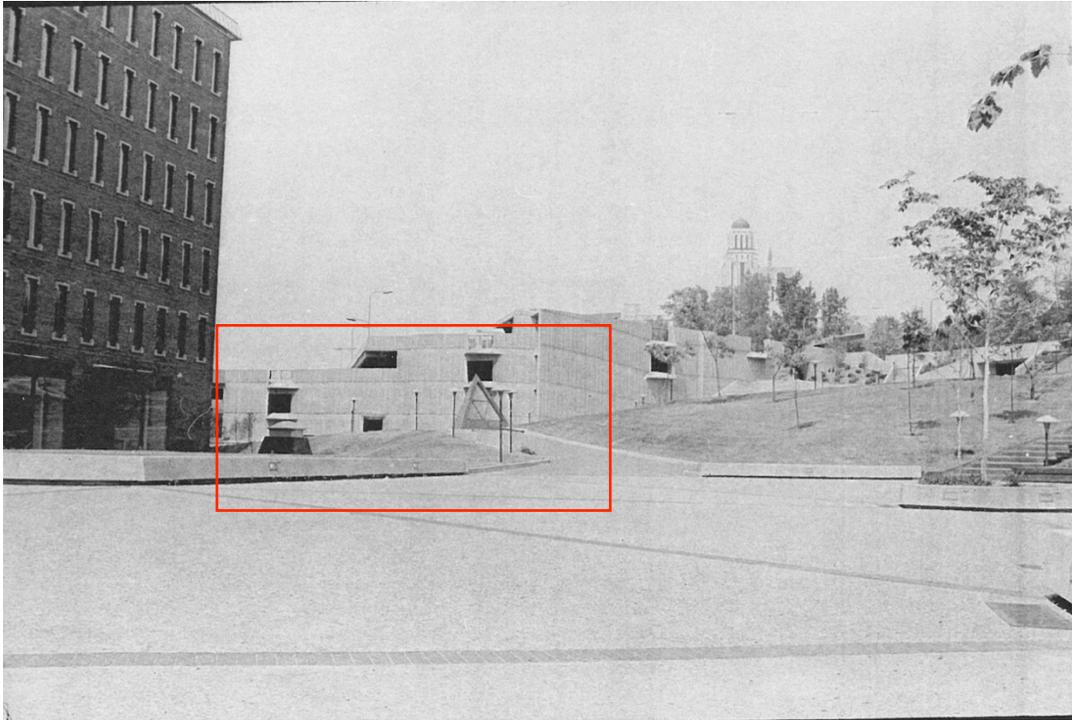


*Lampadaires de type 4 de la terrasse basse entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, date inconnue.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 742.*

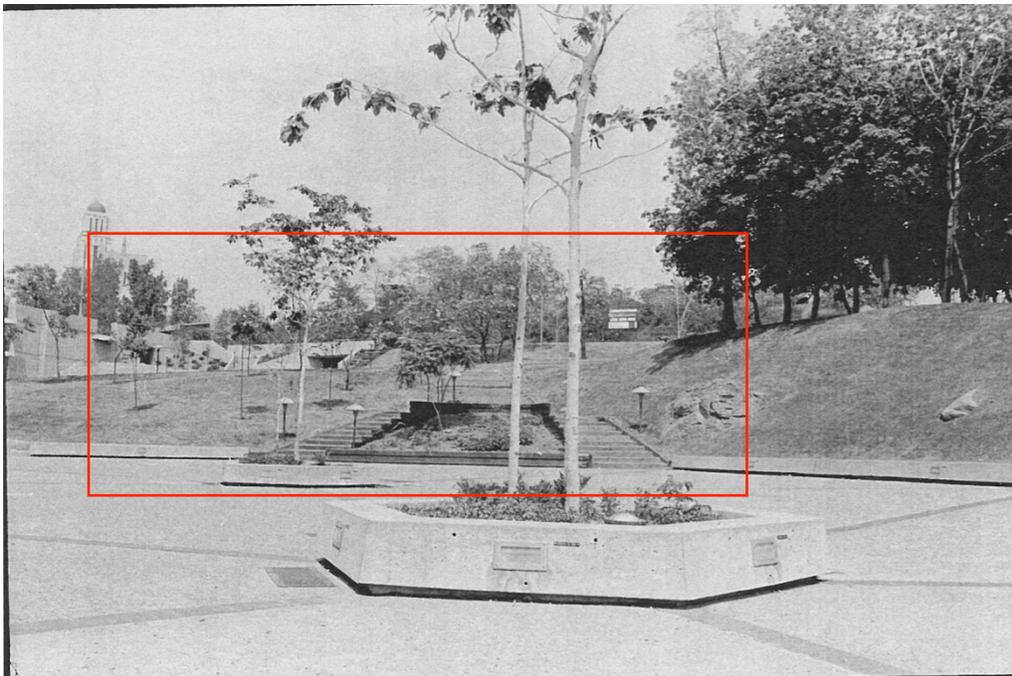


Lampadaire de sept pieds de haut au niveau de la plate-forme permettant d'accéder au garage Louis-Colin ou au chemin de la Tour, date inconnue (avant la construction du pavillon Samuel-Bronfman).

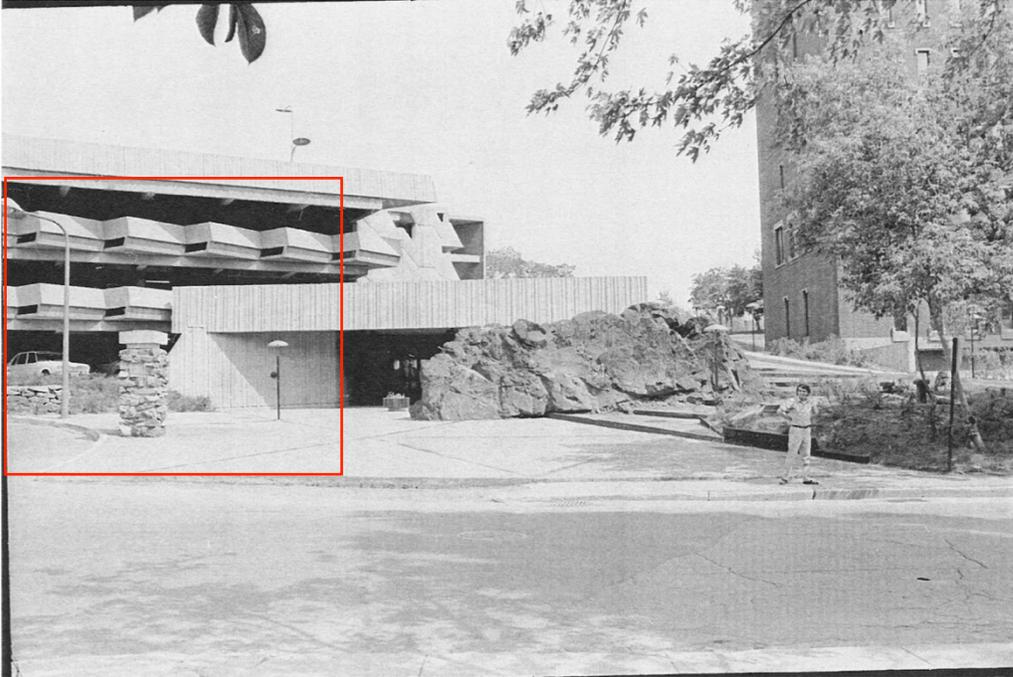
Source : Valois, N. (2012), p.367, tirée des Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 734.



*Disposition des lampadaires sur la place de La Laurentienne, probablement au début des années 1970.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).*



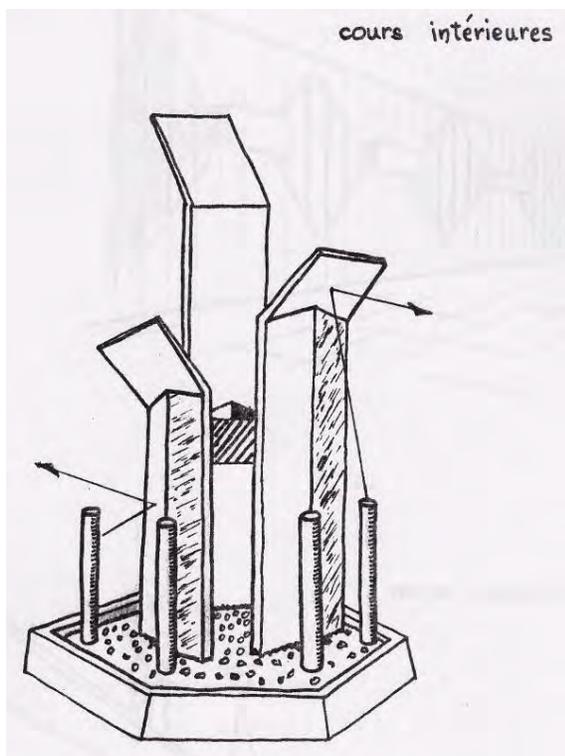
*Disposition des lampadaires sur la place de La Laurentienne, probablement au début des années 1970.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).*



Disposition des lampadaires à l'entrée du réseau intérieur et du garage Louis-Colin, probablement au début des années 1970.
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).

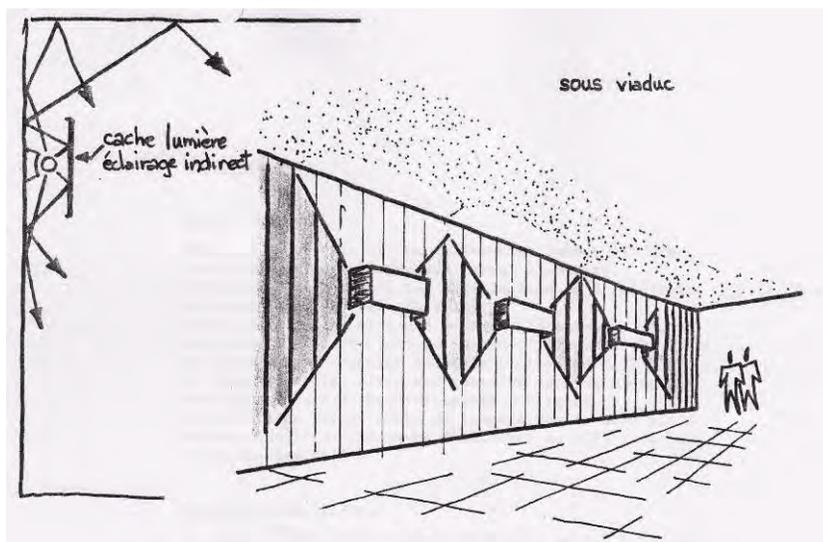


Lampadaires de quatre pieds de haut sur la terrasse en contrebas qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant (entre 1969 et 1971).
Source : Valois, N. (2012), p.368, tirée des Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 1008.



Croquis tiré du rapport de Coitoux. Cet élément sculptural lumineux est proposé par Coitoux comme solution d'éclairage pour remplacer les briques lumineuses des îlots en forme hexagonale sur la place La Laurentienne, dont l'analyse révèle leur difficulté à produire l'effet d'éclairage escompté, surtout l'hiver.

Source : Coitoux (1976). Université de Montréal - Éclairage : Rapport préliminaire. 11 février 1976. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1243.



Croquis tiré du rapport de Coitoux. Ces bandeaux lumineux sont proposés comme solution à l'éclairage des tunnels sous les viaducs sur le campus, dont celui qui traverse le chemin de la Tour à partir de la plate-forme supérieure à l'ouest du garage Louis-Colin.

Source : Coitoux (1976). Université de Montréal - Éclairage : Rapport préliminaire. 11 février 1976. Archives de l'UQÀM, Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63p1), cote 1243.

MOBILIER

Concepteur : Jean-Claude La Haye et associés

Jean-Claude La Haye est le concepteur d'un modèle de main courante et de banc de béton. Les concepteurs des autres modèles demeurent inconnus.

Date de construction : 1968

La conception du mobilier normalisé a probablement eu lieu parallèlement à celle des aménagements paysagers au sein desquels il s'insère, en 1968.

Construction d'origine

Peu de mobilier est installé sur la place de La Laurentienne. Des mains courantes, des garde-corps et des bancs en béton sont les pièces de mobilier qui s'y trouvent.

Description : mains courantes

Plusieurs modèles de mains courantes sont installés le long des escaliers qui sillonnent la place de La Laurentienne. Deux types de configuration ressortent : une main courante fixée sur des murs ou des murets (sans appuis au sol) et une main courante avec pattes pour s'appuyer au sol. Le premier type se décline en deux modèles sur le site à l'étude et est concentré à proximité du pavillon Samuel-Bronfman. Le second présente trois modèles et est davantage disséminé à travers la place. Tous les modèles sont métalliques.

Un premier modèle de main courante de type fixé sur des murs est localisé à l'emplacement de l'escalier donnant accès au chemin de la Tour en direction du pavillon Roger-Gaudry. Ce modèle semble contemporain et ne correspond pas à l'aménagement d'origine de cet espace. L'iconographie nous permet d'ailleurs de remarquer qu'il n'y avait aucune main courante à l'époque à cet emplacement. Le design de cette main courante est semblable à celui des mains courantes qui longent les escaliers autour du pavillon Samuel-Bronfman, décrites ci-dessous. Il en représente en fait une version mise à jour. Il s'agit sans doute d'un équipement de catalogue.

Les mains courantes des escaliers longeant de part et d'autre le pavillon Samuel-Bronfman sont aussi fixées sur des murs ou murets. Il en est de même pour les escaliers situés entre un îlot et le tunnel intérieur permettant d'accéder à la bibliothèque. Elles présentent un design quelque peu simplifié par rapport aux mains courantes décrites précédemment. Elles proviennent fort probablement elles aussi d'un catalogue. Un des modèles de mains courantes avec empattement présente le même langage de design et est installé le long des escaliers autour du pavillon Samuel-Bronfman, aux emplacements où il n'y a pas de muret où il aurait été possible de fixer le modèle précédent. L'escalier permettant d'accéder à la plateforme au niveau supérieur, en direction du chemin de la Tour, possède également ce type de mains courantes, bien qu'elles y soient doublées en longueur.

Les autres modèles de mains courantes avec empattement sont généralement localisés dans la partie ouest de la place de La Laurentienne. Au niveau du seuil entre la rue Jean-Brillant et le parvis des pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, une main courante est installée. Son design simple rappelle celui des mains courantes avec empattement qui longe le pavillon Samuel-Bronfman, mais la tige métallique horizontale est ici doublée à la verticale. Il s'agit du seul cas repéré sur le site à l'étude de ce modèle.

Un peu plus haut, sur l'escalier qui permet de passer de la terrasse inférieure à l'espace central de la place, se trouvent les mains courantes les plus significatives. Plus minces que les autres, regroupées en série de trois, elles présentent une élégance inégalée dans les autres modèles. Leur design, leur coloration contrastant avec la végétation environnante et leur regroupement par leur implantation dans la perspective qui s'ouvre vers le plateau de l'espace central de la place en font des éléments significatifs du paysage. Ces mains courantes sont en acier inoxydable, un matériau pratiquement « noble » qui assure une longévité sans entretien (pérennité) aux éléments de mobilier urbain. Elles sont conçues par Jean-Claude La Haye et elles constituent les mains courantes représentées comme ameublement normalisé dans le plan directeur de 1968. Il est donc plausible de croire qu'il s'agit des mains courantes d'origine. Leur état laisse quelque peu à désirer pour certaines d'entre elles, alors que leur ancrage a dû être renforcé à certains endroits. À l'emplacement de l'interface entre l'espace central de la place et du parvis du pavillon Samuel-Bronfman, une main courante eseuilée reprend très modestement le design proposé par La Haye.

Description : garde-corps

Les garde-corps sont rattachés au pavillon Maximilien-Caron. Ils sont installés sur les escaliers permettant d'accéder à la terrasse supérieure à partir de celle qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant et à l'extrémité nord de cette même terrasse. Un autre garde-corps du même modèle est installé au niveau inférieur du pavillon Maximilien-Caron, où se trouve un accès latéral. Le design de ces garde-corps est plus brutal que celui des mains courantes décrites précédemment. Si les mains courantes conçues par Jean-Claude La Haye se démarquent dans le paysage par leur élégance et leur regroupement dans une perspective, les garde-corps du côté du pavillon Maximilien-Caron détonnent plutôt par leur propre design, franc et vif. Leur présence sur une photographie ancienne, mais non datée, laisse croire que ces garde-corps sont installés dès la construction d'origine de la terrasse et de l'escalier.

Description : banc en béton

Les bancs en béton ne sont présents que dans deux sous-espaces de la place de La Laurentienne : la terrasse inférieure entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant et la terrasse supérieure à l'ouest du pavillon Maximilien-Caron.

Leur design varie peu, alors qu'un seul modèle est conçu. Il s'agit du banc de béton à trois segments articulés à 90 degrés, donnant l'impression d'une structure pour s'asseoir plutôt que d'un banc. D'ailleurs, ce type de banc s'inscrit tout à fait dans la logique d'usage de la place de La Laurentienne, où les murets,

la périphérie des îlots en forme hexagonale et les escaliers donnent l'impression de faire partie du mobilier tellement il est facile de s'y asseoir. Les bancs en béton se distinguent de ces éléments, mais conservent le même esprit de simplicité formelle de l'usage de la place. De plus, les bancs de béton sont généralement disposés en rapport les uns aux autres, entourant un élément (arbre, colonne de béton, etc.) pour former un groupe d'éléments plutôt que d'être disposés comme des éléments individuels, éparpillés sur le site.

Seule la longueur des bancs propose une légère variété dans le modèle qui semble être unique. Au niveau de la terrasse inférieure entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, des bancs un peu plus longs que les bancs typiques entourent une colonne de béton.

Intentions conceptuelles du mobilier issu du Deuxième plan directeur d'aménagement

La question de l'ameublement extérieur n'est pas mentionnée dans le premier plan directeur de 1964. Ceci se comprend dans la mesure où le document cherchait essentiellement à structurer le campus par la mise en place des principaux réseaux véhiculaires et piétons et autres infrastructures lourdes.

Le Deuxième plan directeur d'aménagement de 1968 identifie l'ameublement urbain comme un élément essentiel à « l'organisation fonctionnelle » du campus. Il mentionne aussi qu'il s'agit d'une composante qui influe « nécessairement sur la qualité de son ambiance »¹¹⁵.

L'ameublement urbain est aussi un facteur d'harmonie entre les différents secteurs de la propriété :

*L'implantation et la conception de ces éléments correspondent initialement à des nécessités fonctionnelles, mais ne sauraient s'y limiter. Pour sauvegarder l'unité de l'ensemble, une normalisation de ces équipements s'impose. Leur influence sur l'aspect visuel des aménagements apparaît par la façon dont elles sont réunies ce qui implique des recherches d'ordre graphique et plastique. Leur mise en place doit s'effectuer selon un plan général et leur distribution doit être conçue rationnellement en fonction des réalisations nouvelles.*¹¹⁶

Le mobilier à proprement parler est quant à lui étroitement associé aux aménagements paysagers :

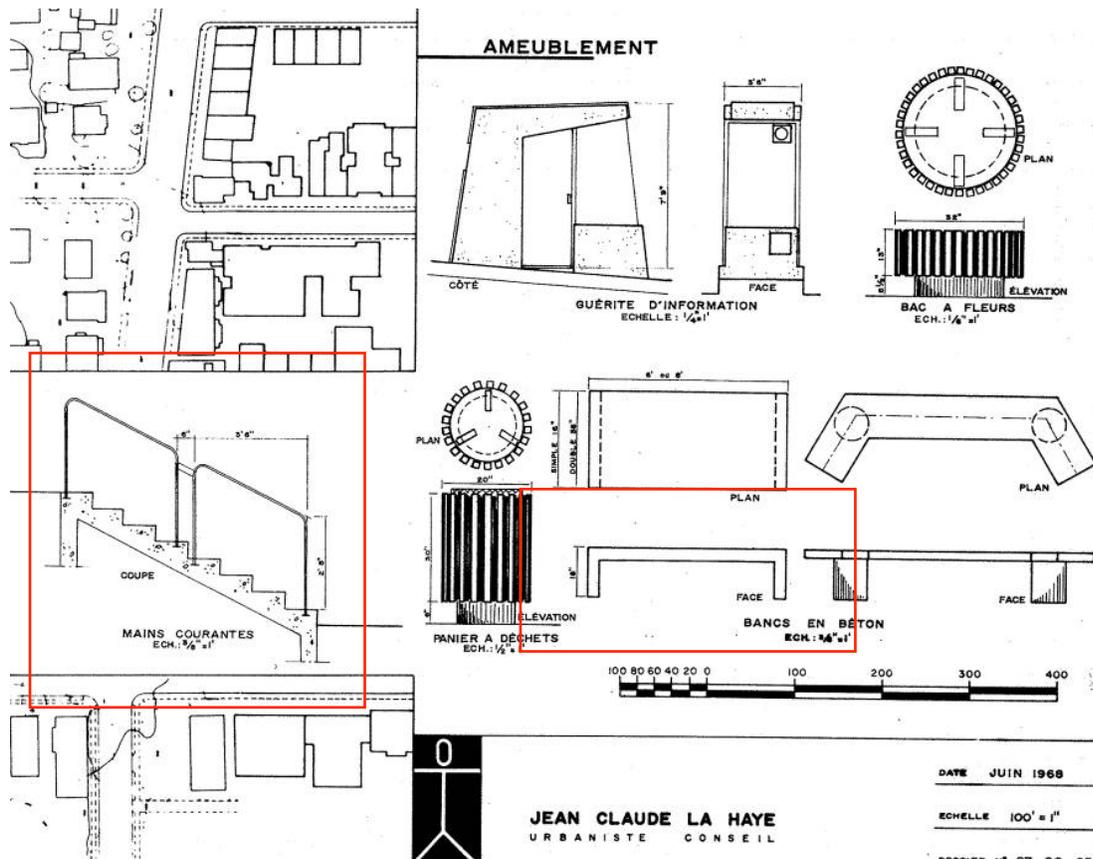
*Les autres éléments de l'ameublement urbain concernent les petits édifices tels que les guérites d'accueil et objets divers : bancs, paniers, bacs à plantation, qui sont intimement liés aux aménagements paysagers.*¹¹⁷

¹¹⁵ LA HAYE (1968), p.18.

¹¹⁶ *Ibid.*, p.18.

¹¹⁷ LA HAYE (1964), p.19.

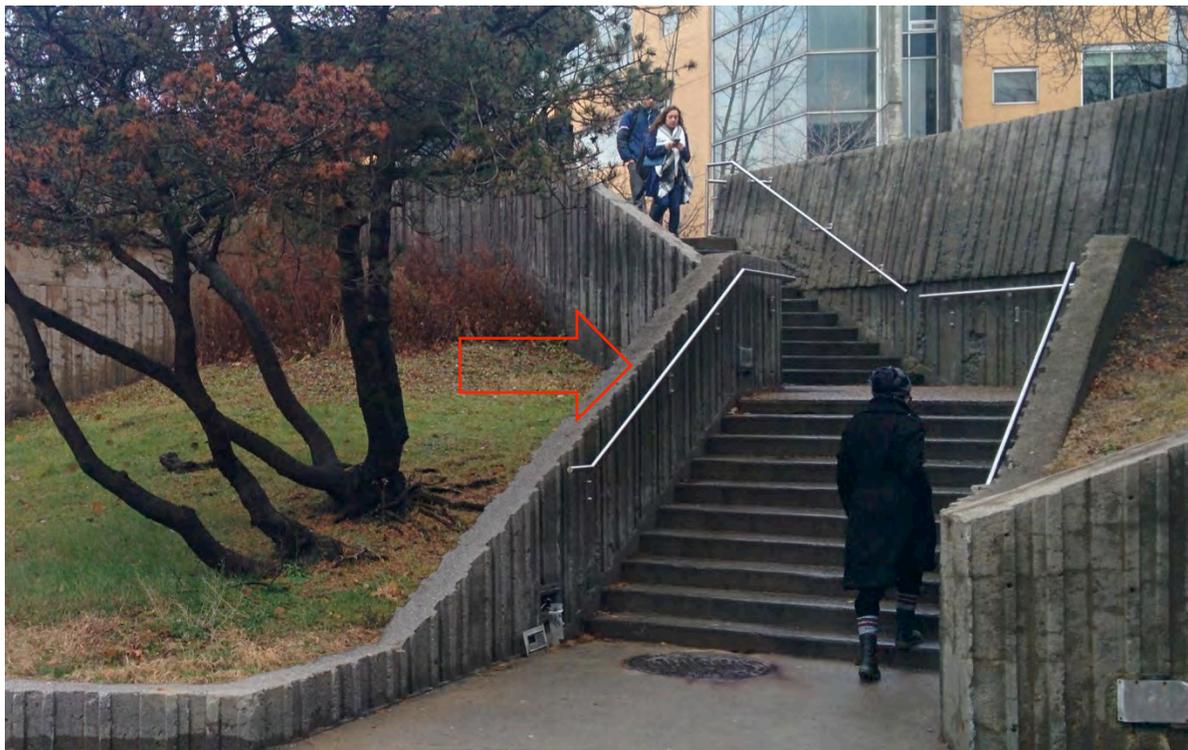
Plans d'origine



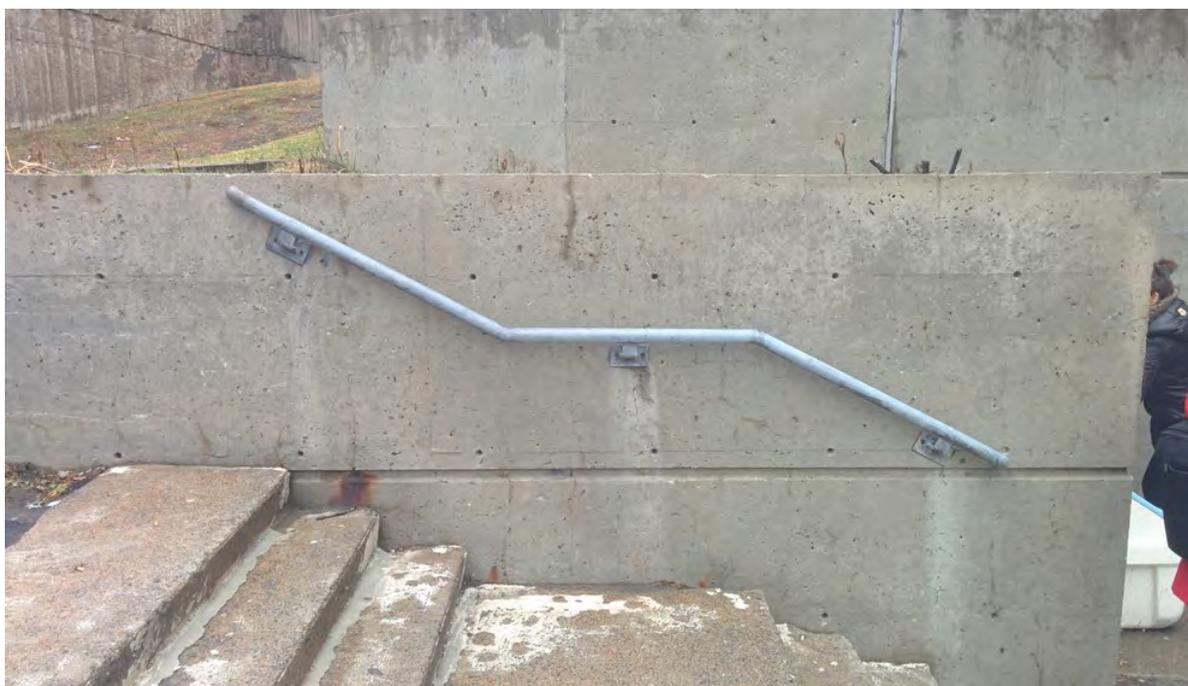
Détail du plan 21/32 du Deuxième plan directeur d'aménagement, préparé par Jean-Claude La Haye et associés, 1968. Les mains courantes et les bancs en béton normalisés sont encadrés en rouge.

Source : Jean-Claude La Haye et associés (1968), feuillet 21/32.

État actuel



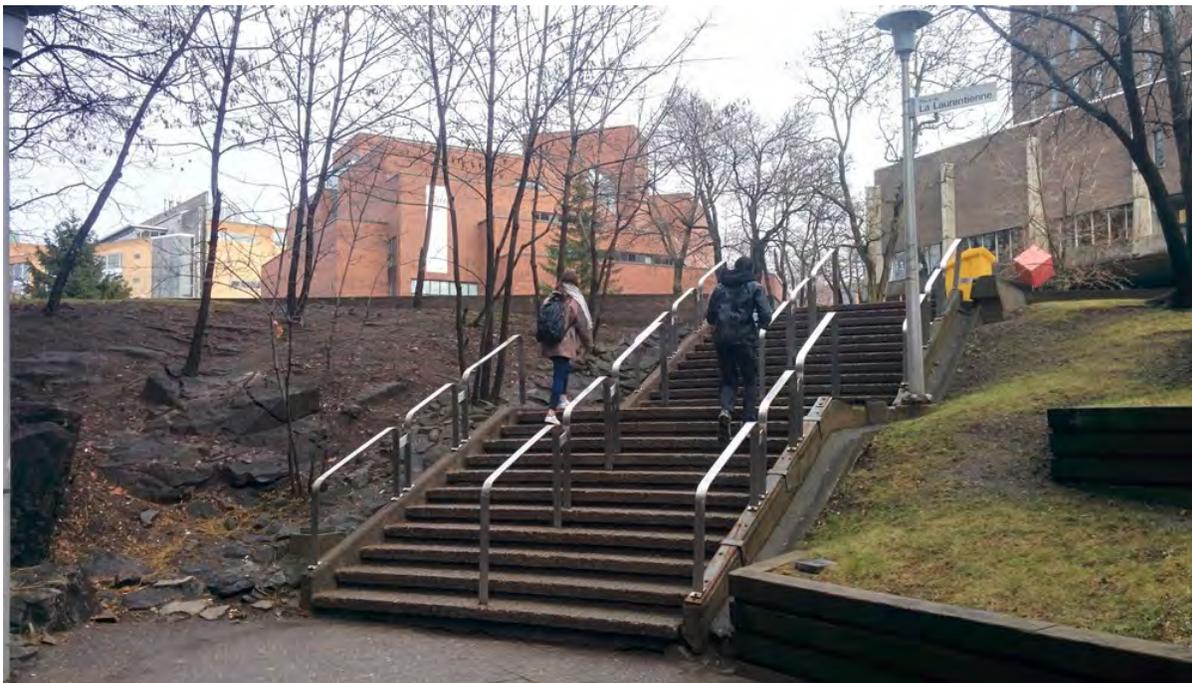
*Mains courantes ajoutées à une date indéterminée, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Main courante autour du pavillon Samuel-Bronfman, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Mains courantes au niveau du seuil entre la rue Jean-Brillant et le parvis des pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Mains courantes conçues par Jean-Claude La Haye, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



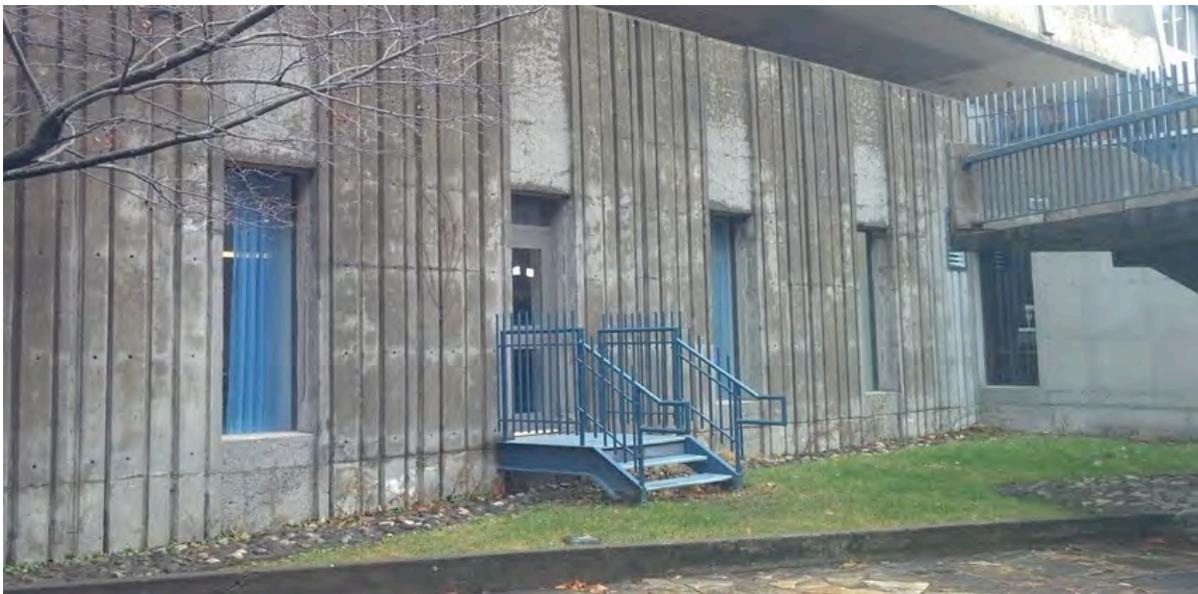
*Mains courantes conçues par Jean-Claude La Haye. Vue en série de trois et individuelle, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Mains courantes conçues par Jean-Claude La Haye, avec le renforcement des ancrages, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Main courante à l'interface du parvis du pavillon Samuel-Bronfman et de l'espace central, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Garde-corps du côté du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



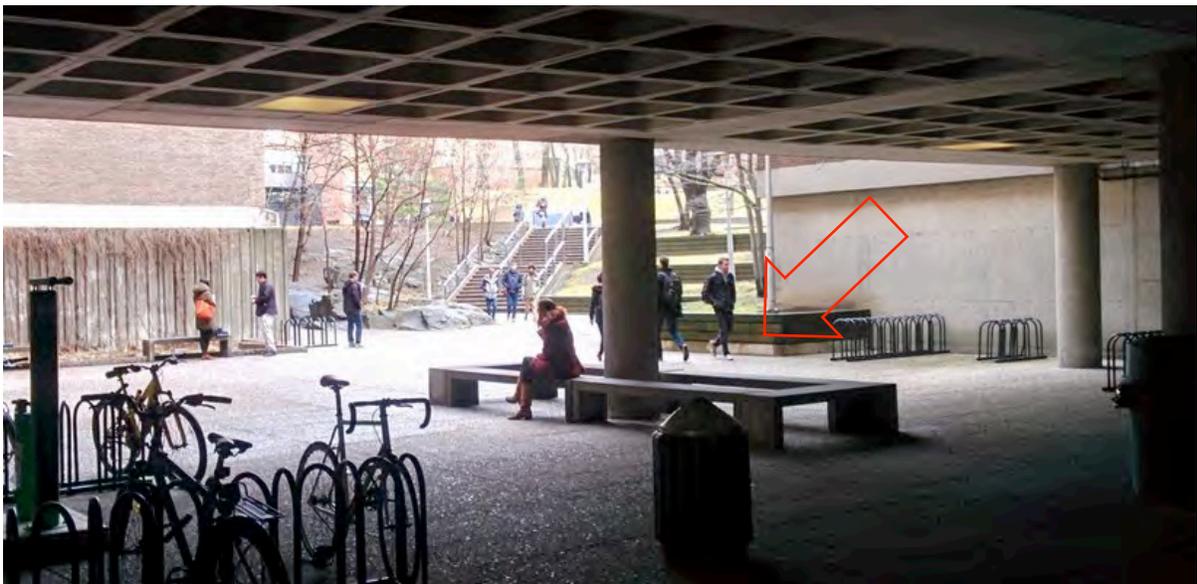
*Garde-corps du côté du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



*Garde-corps du côté du pavillon Maximilien-Caron, 2015.
Source : Brodeur consultants.*



Bancs de béton typiques, 2015.
Source : Brodeur consultants.

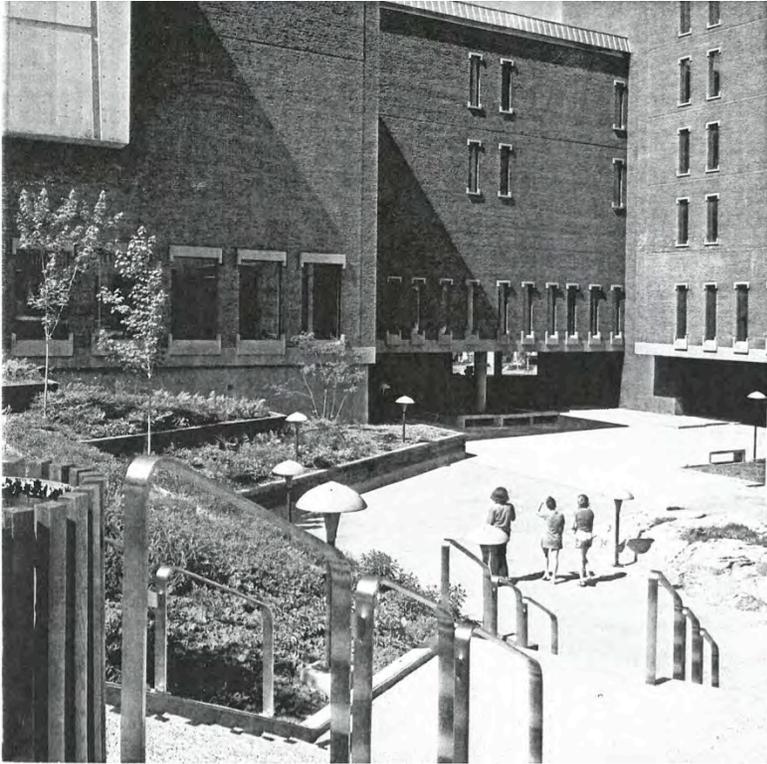


Bancs de béton plus longs, groupés autour d'une colonne, 2015.
Source : Brodeur consultants.

Iconographie

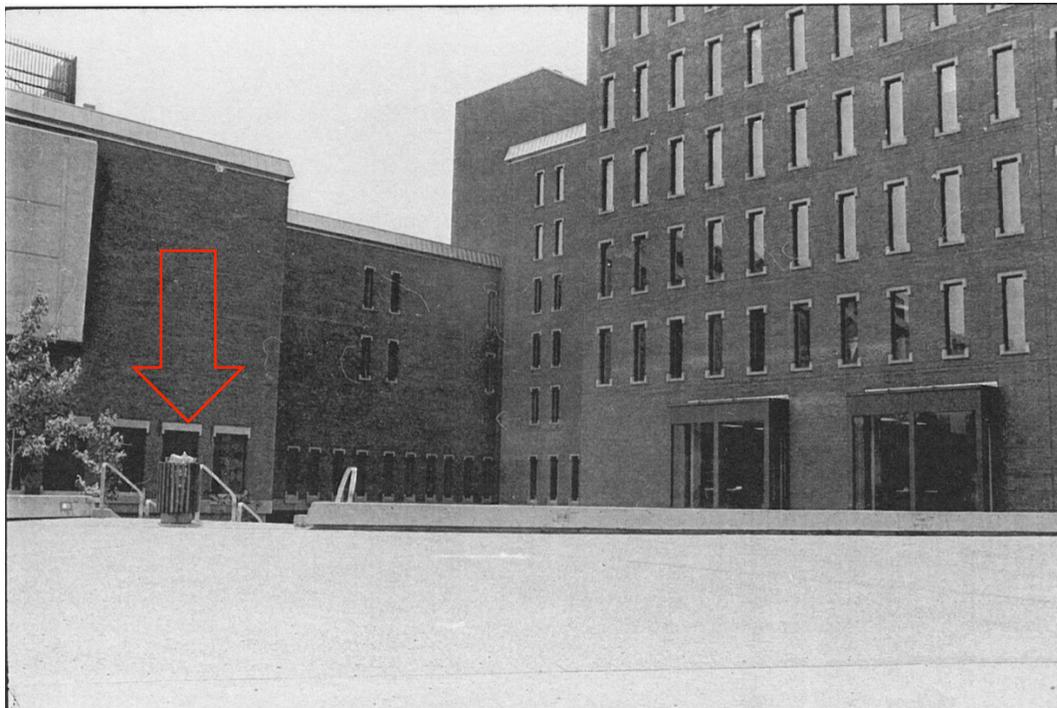


Aucune main courante le long des escaliers, avant 1971. Aujourd'hui, il y en a sur les deux escaliers visibles sur cette photographie.
Source : Valois, N. (2012), p.367, tirée des Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 734.



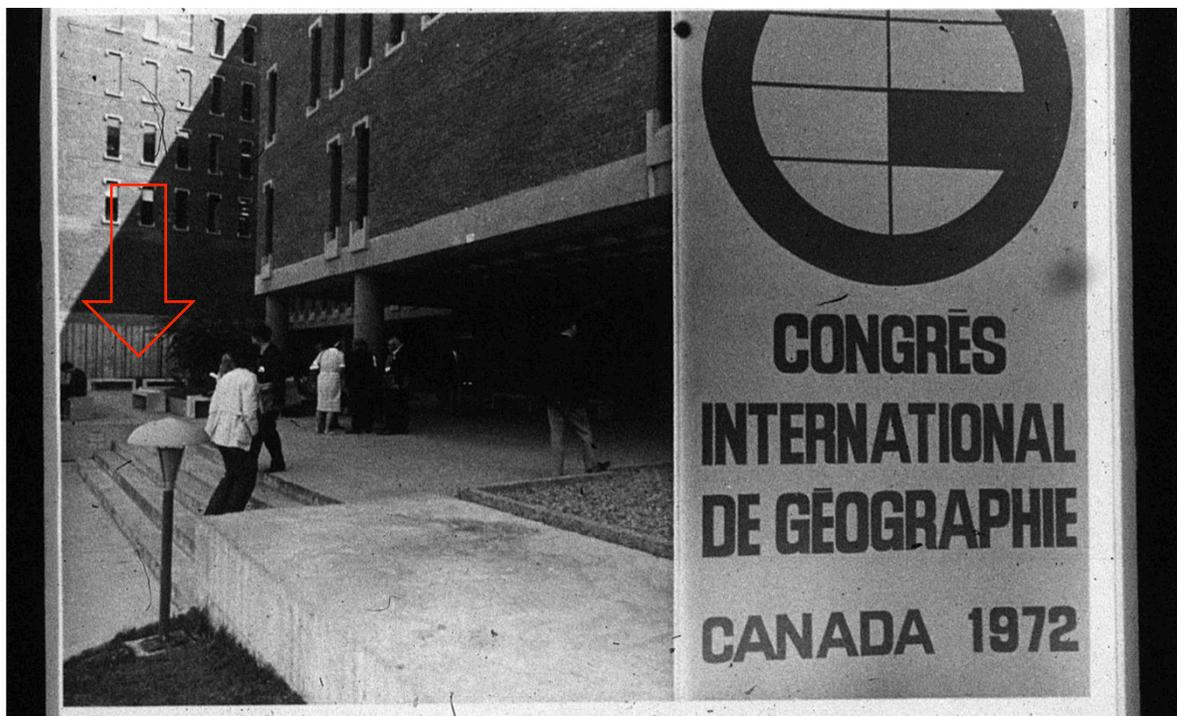
Mains courantes d'origine conçues par Jean-Claude La Haye, date inconnue. En bas à gauche de l'image, on aperçoit aussi une poubelle de design typique proposée dans le Deuxième plan directeur d'aménagement, aujourd'hui disparue.

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 742.

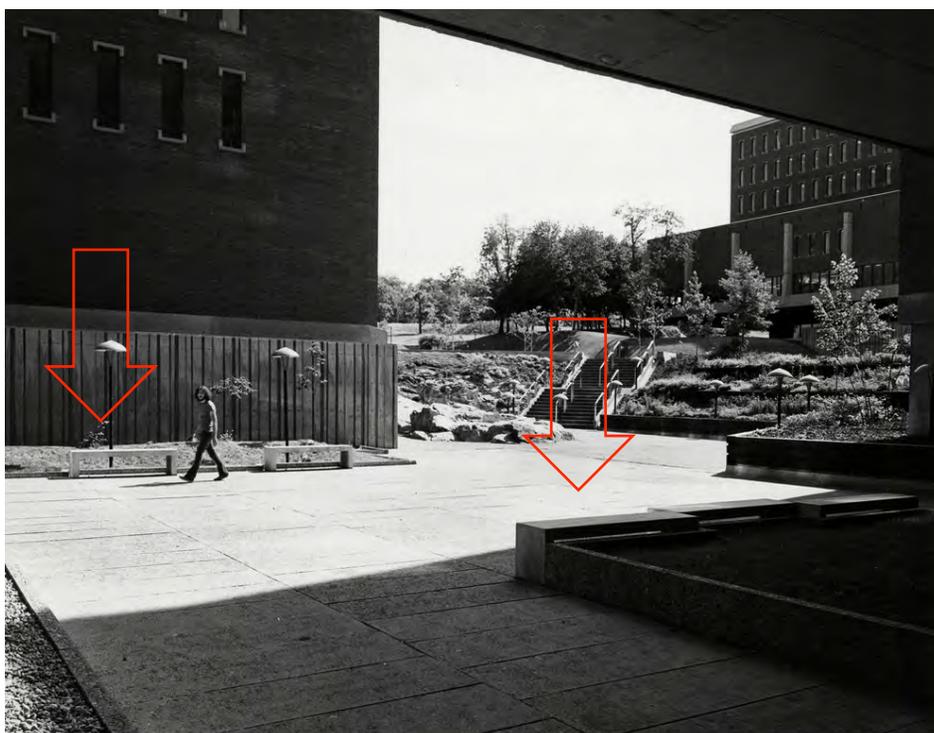


Mains courantes et poubelle à l'origine, probablement au début des années 1970.

Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p).



Bancs de béton à l'entrée du pavillon 3200 Jean-Brillant, 1972.
Source : Archives de l'Université de Montréal.



Bancs de béton sur la terrasse basse entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, date inconnue (avant la construction du pavillon Samuel-Bronfman).
Source : Archives de l'UQÀM, fonds Jean-Claude La Haye (63p), 1011.



*Garde-corps au bas de l'image (mêmes qu'aujourd'hui) et banc de béton à droite, date inconnue.
Source : Archives de l'Université de Montréal.*

SIGNALISATION

Concepteur : inconnu

Date de conception : inconnue

La consultation des archives n'a pas permis de déterminer le contexte de conception et les intentions conceptuelles reliés aux éléments de signalisation actuellement présents sur la place de La Laurentienne.

Description

La place de La Laurentienne ne présente que deux éléments de signalisation. Le premier est une affiche accrochée à un lampadaire, où il est inscrit « Place de La Laurentienne », une écriture noire sur un fond blanc. Le second est un large panneau indiquant la direction des pavillons, avec une écriture blanche sur un fond bleu ou noir.

L'affiche accrochée à un lampadaire est présente à trois endroits sur la place de La Laurentienne, ce qui permet son identification à partir des points d'accès de la place. Un premier panneau est apposé sur un

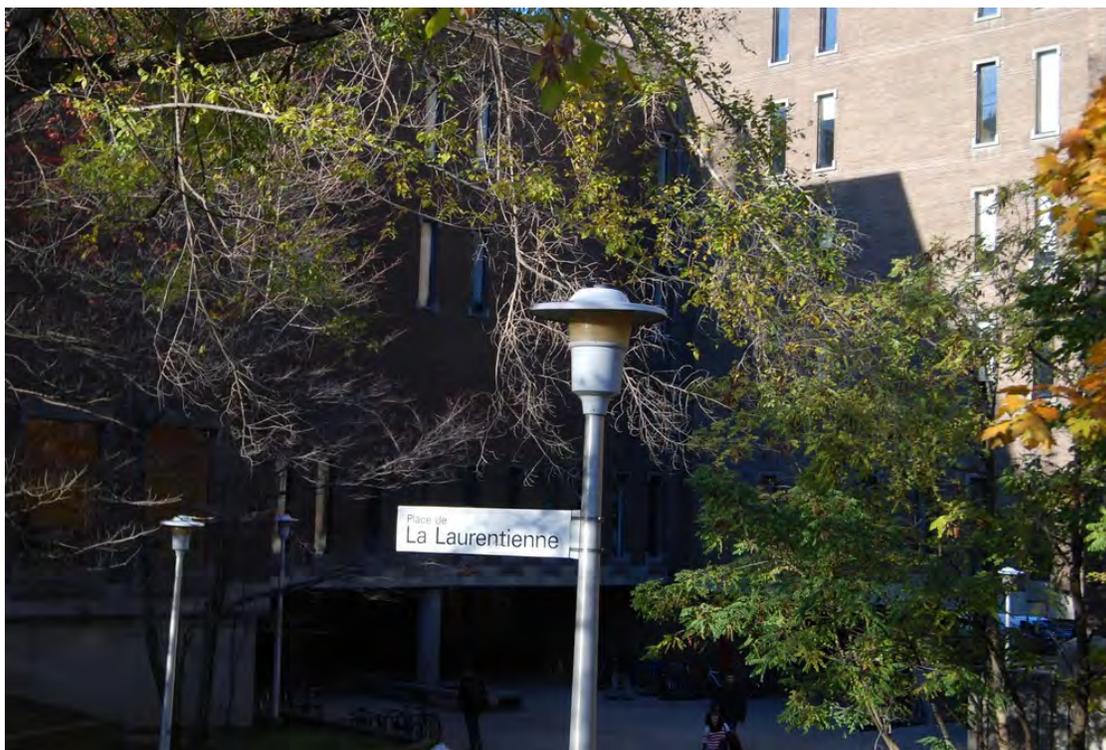
lampadaire localisé dans la dénivellation entre l'espace central de la place et la terrasse inférieure entre les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant. Un second panneau est localisé dans la partie sud de la terrasse qui longe le pavillon 3200 Jean-Brillant, tout juste à côté de la sculpture « Sans qualification ». Finalement, le troisième panneau est accroché à un lampadaire situé près du puits de lumière de forme pyramidale à l'ouest du garage Louis-Colin.

Le large panneau écrit blanc sur fond bleu indiquant la direction de trois pavillons est situé à l'ouest du chemin de service qui relie la rue Jean-Brillant à la place, au sud du pavillon Lionel-Groulx. Le second panneau avec le même type d'affichage écrit blanc sur fond noir est installé sur la façade du pavillon Samuel-Bronfman.

Les autres panneaux de signalisation sont les petits panneaux bleus indiquant le nom du pavillon à l'entrée de chacun d'eux.

Finalement, une plaque commémorative est installée sur une roche se trouvant sur un espace gazonné au sud du pavillon Lionel-Groulx. Elle y est probablement installée le 20 mai 1992, à l'occasion de son dévoilement.

État actuel



Signalisation de la place de La Laurentienne, 2015.

Source : Brodeur consultants.



Signalisation indiquant la direction des pavillons, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Signalisation indiquant la direction des pavillons, 2015.
Source : Brodeur consultants.



Signalisation indiquant le pavillon, 2015.
Source : Brodeur consultants.

Iconographie



Aucun petit panneau bleu indiquant le nom du pavillon, 1972.
Source : Archives de l'Université de Montréal.

ART PUBLIC

Sur le territoire à l'étude se trouvent 3 œuvres d'art public. L'une d'elles fait partie de la collection d'œuvres d'art de l'Université placée sous l'autorité du vice-rectorat aux affaires publiques et au développement et gérée par le Centre d'exposition de l'Université de Montréal. Il s'agit de « Sans qualification » de Walter Yarwood. Les deux autres : « Indécision » et « Potentialités » appartiendraient à la faculté de droit et constitueraient une forme de « cadeau » d'André Poupart qui les a réalisés.

Il faut reconnaître que plusieurs facultés de l'UdeM ont leur propre collection : la faculté de musique gère sa collection d'instruments, celle de médecine dentaire ses instruments de chirurgie dentaire du siècle dernier, les HEC conservent la collection de photographies des magasins Dupuis Frères, etc.

Titre : Sans qualification

Auteur : Walter Yarwood

Année : 1967

Médium : Sculpture d'aluminium coulé

Dimensions : 251 X 36 X 36 cm (base)

Don de la Maison Seagram Itée

Emplacement : pavillon 3200, rue Jean-Brillant

Description de l'œuvre : Cette sculpture en aluminium a été coulée en plusieurs parties à partir de formes sculptées en polystyrène, à la façon de la cire perdue. En fondant, le polystyrène laisse apparaître des rugosités, des aspérités. L'artiste utilise différentes techniques pour polir, strier, texturer la pièce. Il utilise également l'acide pour obtenir des effets plus dramatiques.

La partie supérieure est constituée d'un bloc légèrement évasé par le haut et profondément strié, séparé du corps de la sculpture par un retrait. La surface avant de la sculpture est très travaillée : trous, stries, morsures de l'acide valorisent la matérialité de l'œuvre.¹¹⁸

Cette œuvre fait partie de la série Tower series. Yarwood a, à plusieurs reprises, observé, analysé et interprété les formes des arbres, des totems, des gratte-ciel dans sa peinture et dans sa sculpture.

Dans cette œuvre, l'attention est mise sur une des faces, particulièrement travaillée, avec des crevasses, des trous, des entailles. Les autres faces sont plus sobres, simplement striées.

¹¹⁸ Informations provenant du site internet : www.artpourtous.umontreal.ca , consulté le 29 décembre 2015.

Bien que cette œuvre n'ait pas été conçue pour l'endroit où elle est installée, soulignons une parenté d'esprit entre les motifs de la section du haut et les cannelures dans le béton du pavillon Maximilien-Caron. Les deux datent de la même année.¹¹⁹



Source : Brodeur consultants, 2015.

Biographie de Yarwood (Toronto 1917- Hamilton 1996)

Après des études à la Western Technical High School de Toronto, Walter Yarwood travaille pour une firme publicitaire tout en peignant pour lui. Dans les années 40, il est invité à se joindre à l'Académie royale des arts du Canada (RCA). En 1950, il étudie dans une école des beaux-arts San Miquel Allende à Mexico pendant deux ans. En 1953, il est l'un des fondateurs du groupe Painters Eleven de Toronto, qui réunit des artistes autour d'un intérêt partagé pour l'art abstrait.

Au cours des années 60, l'artiste délaisse progressivement la peinture pour la sculpture. Il réalise plusieurs commandes d'art public, principalement à Toronto. À la fin des années 1970, il délaisse la commande publique et enseigne le dessin, la photographie et la sculpture au Humber College à Toronto. Il renoue avec la peinture.

¹¹⁹ Fiche œuvre Yarwood. Source : www.artpourtous.umontreal.ca , consulté le 29 décembre 2015.

Ses sculptures se retrouvent dans des lieux publics à l'Université de Toronto, à l'Université York, au Sidney Smith Hall à Toronto, à l'Aéroport international de Winnipeg et dans des édifices gouvernementaux fédéral et ontarien. Les œuvres de cet artiste important figurent également dans de nombreuses collections de musées comme le Musée national des beaux-arts du Canada, The Art Gallery à Toronto, The Robert McLaughlin Gallery à Oshawa.

Les débats et les prises de position sur l'art abstrait sont nombreux, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord dans les années 40. Un nouveau vocabulaire artistique émerge avec l'Expressionnisme abstrait à New York et les Automatistes à Montréal alors qu'à Toronto, le Groupe des Sept domine. En 1953, Walter Yarwood participe, avec d'autres artistes, à la création du Groupe des Onze (Painters Eleven) réunis autour de leur intérêt commun pour l'art abstrait. Le groupe obtient une reconnaissance internationale quand il est choisi comme exposant pour les American Abstract Artists de New York.

Yarwood admirait l'art canadien. Dans les années 40, il est aussi marqué par Picasso et le cubisme. Dans les années 60, sa peinture s'épaissit, devient presque en 3D. L'artiste commence alors à sculpter.

LE SCULPTEUR

Yarwood travaille tout d'abord avec du métal de récupération et des objets trouvés. Ses sculptures de petite taille connaissent un grand succès. Puis, il utilise du métal neuf, comme l'aluminium, qui permet de travailler les surfaces et d'obtenir des effets en utilisant de l'acide. Il crée des aspérités, des stries, des textures par diverses techniques que ce soit avec une scie, de l'acide, de la patine.

UN RETOUR À LA PEINTURE

Devant la baisse des commandes publiques et le coût élevé d'entretien de l'atelier, Yarwood retourne à l'enseignement pour ensuite s'établir, en 1979, à Port Rowan, une petite ville près du lac Érié. Là, libéré des contraintes et de la pression, il retourne à la peinture, à l'aquarelle. « Il apprenait à peindre de nouveau », souligne son fils. Pendant 25 ans, sans relâche, il peint à l'huile, à la détrempe, l'été, dans la baie Georgienne, tandis que l'hiver est consacré à l'aquarelle. Ses œuvres relèvent à la fois de l'impressionnisme et de l'abstraction. L'artiste explore en alternance la nature et les formes, ses deux sources d'inspiration.¹²⁰

Le commanditaire

Cette sculpture a été réalisée à la demande de la Maison Seagram pour l'Exposition universelle de Montréal en 1967. Elle était installée près du pavillon du Japon. Elle demeure sur le site de Terre des Hommes jusqu'à ce que Seagram, une distillerie montréalaise en fasse don à l'Université de Montréal en 1968.¹²¹

¹²⁰ Fiche biographie Yarwood. Source : www.artpourtous.umontreal.ca , consulté le 29 décembre 2015.

¹²¹ Fiche œuvre Yarwood. Source : www.artpourtous.umontreal.ca , consulté le 29 décembre 2015.

Texte demandé par le donateur :

Commissioned by Expo 67 – Sponsored by The House of Seagram Ltd. This sculpture was exhibited at Expo '67 and in 1968 at 'Man and His World' in Montreal. At the request of The House of Seagram Ltd. it was donated to the University of Montreal¹²²

Textes proposés par Serge Coitoux

SANS QUALIFICATION

PAR WALTER YARWOOD

COMMANDITÉE POUR EXPO 67

PAR LA MAISON SEAGRAM

CETTE SCULPTURE A ÉTÉ EXPOSÉE À EXPO 67 ET, EN 1968, DANS LE CADRE DE TERRE DES HOMMES, À MONTRÉAL

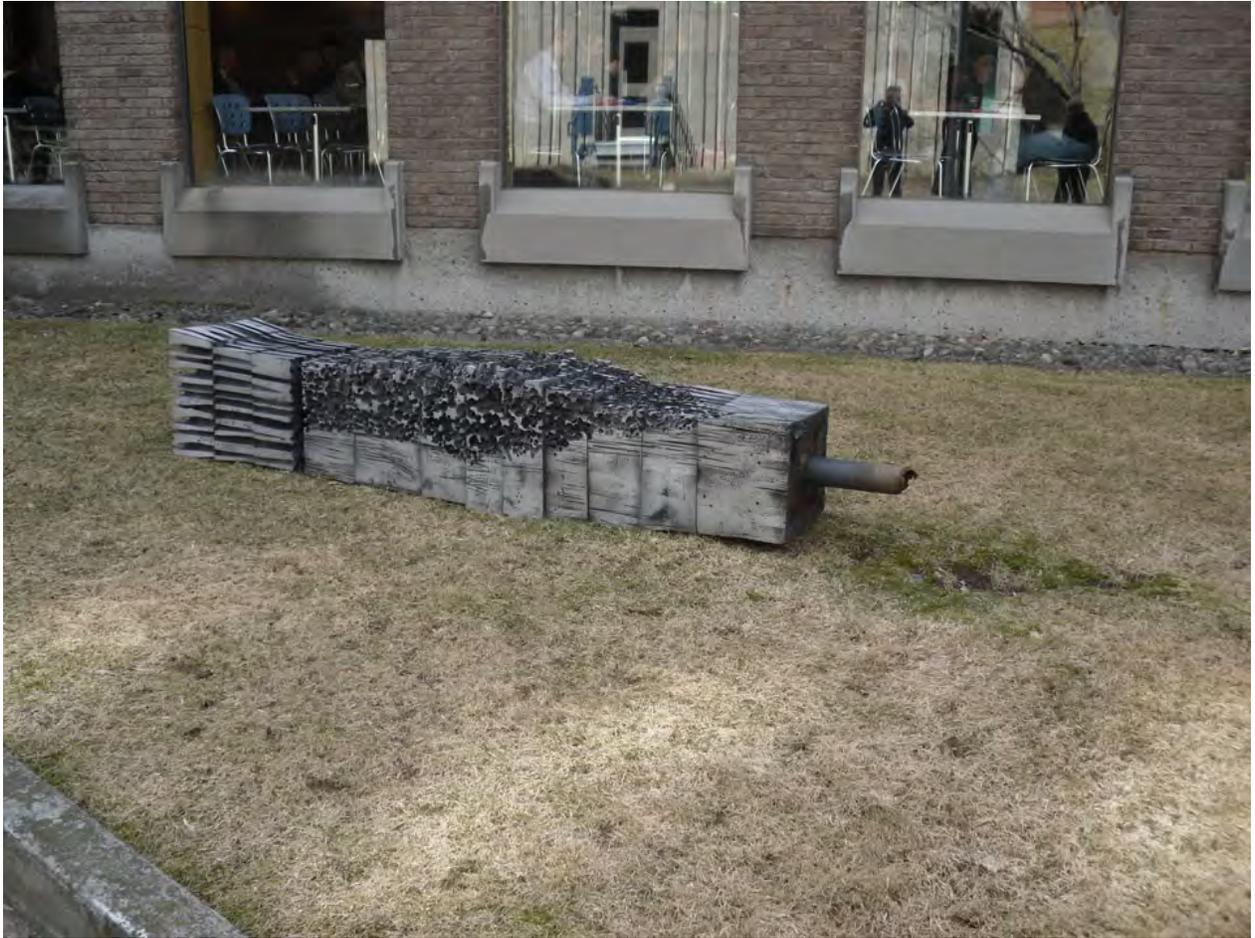
À LA DEMANDE DE LA MAISON SEAGRAM IL EN A ÉTÉ FAIT DON À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.¹²³

Note :

À la suite d'une cassure de la tige qui supporte la sculpture, une réparation a été effectuée en 2010 et la sculpture a été remise en place.

¹²² Correspondance de M.J. McCormick, Senoir Vice president The House of Seagram Ltd à André Bachand, directeur du Département du développement, 17 juin 1968. Source : Service des archives et de gestion des documents Université du Québec à Montréal

¹²³ Correspondance de Serge Coitoux à René Cyr, Service technique des immeubles, 27 novembre 1968. Source : Service des archives et de gestion des documents Université du Québec à Montréal.



Source : Patrick Mailloux, Coordonnateur des expositions et de la Collection. Centre d'exposition de l'Université de Montréal, 2010.

Titre : Indécision¹²⁴ ou le Poids de l'indécision¹²⁵

Auteur : André Poupart

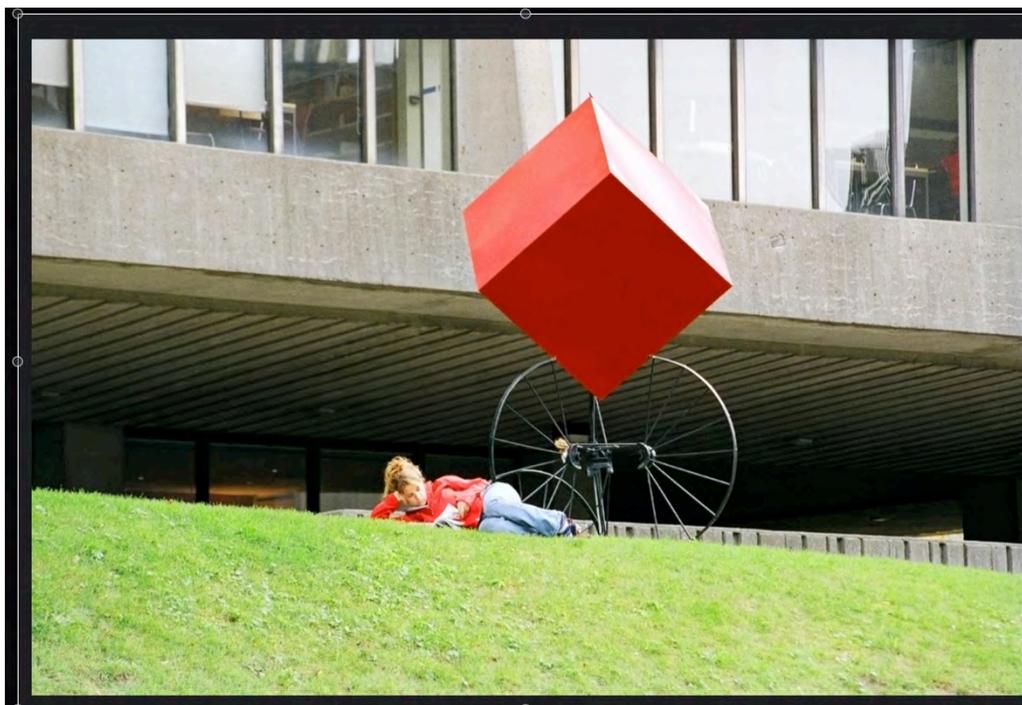
Année : ?

Médium : Sculpture en métal

Don d'André Poupart

Emplacement : Place de La Laurentienne devant le pavillon Maximilien-Caron

Description de l'œuvre : Cette sculpture en métal est constituée d'un cube peint rouge tenu en équilibre par trois roues sectionnées peintes de couleur noire comptant un moyeu, des rayons et une jante. Le tout est soudé et fixé à une plaque métallique ancrée au sol. Une quatrième section de roue est fichée en pleine terre.



Source : Flickr : Université de Montréal, photo prise le 25 mai 2011.

¹²⁴ Titre selon le site : www.artpourtous.umontreal.ca, consulté le 26 décembre 2015.

¹²⁵ Titre selon *Le Campus Le patrimoine architectural et paysager de l'Université de Montréal The architectural and landscape heritage*, p. 61.

Titre : Potentialités

Auteur : André Poupart

Année : ?

Médium : Sculpture en métal

Don d'André Poupart

Emplacement : Devant l'entrée du pavillon Maximilien-Caron donnant sur le chemin de la Tour

Description de l'œuvre : Cette sculpture en métal est constituée d'un cylindre peint noir installé en oblique. Trois anneaux de couleur distincte soit jaune, vert et rouge donnent l'impression d'être fichés au cylindre. Le tout est soudé et fixé à une plaque métallique ancrée à une base de béton.



Source : Brodeur consultants, 2015.

LE SCULPTEUR

André Poupart, professeur honoraire à la Faculté de droit, a pris sa retraite en 1997.

Engagé par le doyen Jean Beetz le 1er juillet 1969, le professeur Poupart s'est immédiatement impliqué dans la vie facultaire de l'Université de Montréal. Dès son arrivée, il a assumé la direction de la Revue Thémis. À la même époque, il a lancé la collection Les Cours de Thémis avec la publication des cours de Monique Ouellette et de Germain Brière qui ont osé tenter cette

expérience nouvelle. Plus tard, il a lancé « Les Journées Maximilien-Caron », un cycle de colloques annuels dont il a dirigé la publication des actes pendant plusieurs années. À la Faculté de l'éducation permanente, il a pris la responsabilité de lancer les certificats en droit qui ont permis à de nombreux étudiants de mener par la suite de brillantes carrières dans ce domaine. Enfin, il a été impliqué dans l'administration de la Faculté à titre de vice-doyen et de secrétaire, sous trois doyens différents. Le développement institutionnel de la Faculté, à une époque où les ressources n'avaient rien à voir avec celles dont on dispose aujourd'hui, a toujours été une préoccupation majeure pour M. Poupart. Son implication a porté fruit : de petits gestes, comme l'installation d'un salon de lecture à la bibliothèque, ont rendu l'institution plus humaine, plus conviviale et ont créé un lieu de recherche plus stimulant.¹²⁶

TOPONYMIE

Nous reprenons intégralement la description toponymique des pavillons que l'on retrouve à l'onglet « D'où vient ce nom » des différents pavillons que l'on retrouve sur le site internet L'art pour tous.

Pavillon Maximilien-Caron

MAXIMILIEN CARON (1901-1967)

Le 2 mai 1978, le Conseil de l'Université adopte une résolution qui fait du pavillon de droit le pavillon Maximilien-Caron. En cette année du centenaire de la Faculté de droit, l'Université de Montréal tient à honorer celui qui fut le premier professeur à s'être entièrement consacré à l'enseignement à la Faculté. Une plaque commémorative en hommage à Maximilien Caron sera d'ailleurs dévoilée en septembre 1978, à l'occasion des célébrations entourant ce 100e anniversaire.

Maximilien Caron est né à Salaberry le 16 juillet 1901. Il fait son cours classique au séminaire de Valleyfield et obtient sa licence en droit à l'Université de Montréal en 1927. Terminant bon premier de sa promotion, Maximilien Caron poursuit sa formation à l'École des sciences politiques et sociologiques de Paris ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Burlington, au Vermont.

De retour à Montréal en 1930, il est nommé à la chaire de droit commercial de l'École des hautes études commerciales par le gouvernement provincial, poste qu'il occupe jusqu'en 1948. Parallèlement à cette fonction, Me Caron enseigne à l'UdeM le droit romain (1931-1950) et le droit civil (1938-1967). Ses nombreuses charges d'enseignement l'incitent à abandonner, en 1944, les affaires de la rue Saint-Jacques pour devenir, dès la rentrée de septembre, premier professeur de carrière de la Faculté de droit. Il occupera successivement les fauteuils de directeur des études et de vice-doyen de 1944 à 1961 et de doyen de 1961 à 1965.

¹²⁶ http://droit.umontreal.ca/faculte/lequipe/corps-professoral/fiche/liste_utilisateurs/view/utilisateur/andre-poupart-236/, consulté le 30 décembre 2015.

Il a consacré sa vie à la réforme de l'enseignement du droit en privilégiant une nouvelle philosophie touchant à tous les aspects de la vie humaine. Il instaura de nouvelles méthodes pédagogiques par l'intégration de données sociologiques, économiques et politiques. Il implante le tribunal-école, institue des bureaux juridiques pour les étudiants, organise le greffe de la Faculté et restructure la bibliothèque. Me Caron met aussi sur pied un programme de doctorat en droit en plus de jouer un rôle décisif dans la fondation du Centre de recherche en droit public, en 1962.

Au cours de sa carrière, Maximilien Caron a reçu plusieurs honneurs : il est devenu membre du Conseil de la reine en 1961, il s'est vu remettre des doctorats honoris causa des universités d'Ottawa et de Montréal en 1963, et des universités de Poitiers, de Sherbrooke et de McGill en 1966. Il sera aussi nommé professeur émérite de la Faculté de droit de l'UdeM en 1967.

Juriste éminent, son décès, survenu le 27 novembre 1967, a laissé un grand vide à l'Université et particulièrement à la Faculté.

Construit en 1968, le bâtiment du 3101, chemin de la Tour abrite aujourd'hui, outre la Faculté de droit, le Centre de recherche en droit public, la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine ainsi que la Bibliothèque de droit, le Bureau des services juridiques, la coop de droit, l'Institut canadien d'administration de la justice et le Service de polycopie.¹²⁷

Garage Louis-Colin

LOUIS COLIN (1835-1902)

Frédéric Louis de Gonzague Colin naquit le 14 janvier 1835 à Lignières, en France. De famille bourgeoise, il est le fils de François Colin, marchand et serrurier, et de Marthe Guitton. Ses parents, chrétiens et pratiquants, auront une forte influence sur lui; son enfance sera marquée par les pratiques et les principes religieux. À la suite de ses études au Petit Séminaire du diocèse de Bourges, il entre au lycée Saint-Louis, à Paris, où il obtient un baccalauréat ès sciences. Il fréquente ensuite l'École normale supérieure afin de se consacrer à l'étude des mathématiques supérieures. L'appel de la religion sera cependant plus fort. Sur la recommandation du mathématicien sulpicien Alexis-Marin Pinault, Louis Colin entre au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, où il se consacrera de 1855 à 1859 à l'étude de la théologie. Il sera ordonné prêtre le 17 décembre 1859.

Désireux d'exercer son sacerdoce en pays étranger, le jeune ecclésiastique demande sa mutation au Canada; en 1862, il sera vicaire et économe de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce et de la paroisse Saint-Henri. Il sera successivement vicaire de la paroisse Notre-Dame de Montréal, professeur au Grand Séminaire – où il enseigne le droit canon, la morale, la

¹²⁷ http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/2005-2006/20051003/actu_pavillons.html. Consulté le 26 décembre 2015.

prédication et le chant –, puis directeur de cette maison. Il la dirigera pendant sept ans avant d'être élu supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal en 1881; il occupera ce poste jusqu'à sa mort, en 1902.

Reconnu pour ses talents d'orateur et de conférencier, l'homme d'Église accepte la direction du Cercle littéraire en 1867. Créé 10 ans plus tôt, le Cercle littéraire a pour objectif « de répandre, surtout parmi les jeunes gens, l'amour des bons principes et de la saine littérature ». Fortement inspiré par les philosophes français Victor Cousin et Jules Simon, il orientera principalement ses conférences et ses discussions du Cercle sur des questions philosophiques et sociales.

L'une des principales œuvres de M. Colin reste, sans contredit, son action et sa ferveur à l'endroit du milieu universitaire. Avant d'accéder au poste de supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, Louis Colin s'engage activement dans la création de la succursale de l'Université Laval à Montréal. Le Grand Séminaire de Montréal devient, en 1878, la Faculté de théologie de l'Université Laval à Montréal et M. Colin en sera le premier doyen, de 1878 à 1882. Il sera sur la ligne de front des discussions et parfois même des luttes devant mener la succursale de Montréal à son autonomie. Il organisera aussi la création, de concert avec ses collègues sulpiciens, de la Faculté des arts, dont il sera le doyen à ses débuts, en 1887. Louis Colin institua des cours publics d'apologétique, d'histoire, de philosophie et de littérature, ainsi que des cours dans les champs des sciences et des beaux-arts.

Souffrant de rhumatismes presque toute sa vie, Louis Colin s'éteint le 27 novembre 1902 à Montréal. En mémoire de ses œuvres, la Ville de Montréal donna son nom à une avenue située tout près de l'Université de Montréal le 1er juin 1944.

Construit en 1969, le parc de stationnement donnant sur l'avenue Louis-Colin, d'où lui vient son nom, se compose de 1300 places ainsi que d'un réseau intérieur piétonnier. Ce réseau relie les pavillons Lionel-Groulx, Samuel-Bronfman et Roger-Gaudry. Les concepteurs, les architectes Ouellet, Reeves et Alain, recevront la médaille Massey pour le concept architectural de ce projet.¹²⁸

Pavillon Lionel-Groulx

L'ABBÉ LIONEL GROULX (1878-1967)

Lionel Groulx est né à Vaudreuil le 13 janvier 1878 dans une famille modeste : son père, Léon Groulx, et sa mère, Philomène Pilon, étaient agriculteurs. Après des études primaires à

¹²⁸ http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/2005-2006/20060123/capsule_pavillons.html, consulté le 26 décembre 2015.

l'Académie de Vaudreuil, Lionel Groulx entre au Petit Séminaire de Sainte-Thérèse en 1891 pour ses huit années de cours classique. Hésitant entre le droit et les ordres, il choisit de devenir prêtre. Il reçoit sa formation théologique au Grand Séminaire de Valleyfield et au Grand Séminaire de Montréal; il est ordonné prêtre en 1903.

L'enseignement passionne le jeune Lionel. Dès 1901, il enseigne la rhétorique et les belles-lettres au Collège de Valleyfield; il conservera sa classe de rhétorique jusqu'en 1915. L'abbé Groulx s'absente deux ans pour aller faire, à l'Université de la Minerve, à Rome, son doctorat en philosophie et en théologie. Il poursuivra sa formation pendant une année à l'Université de Fribourg, en Suisse, au cours de laquelle il étudiera les lettres et la philosophie.

La Faculté des lettres de l'Université Laval de Montréal lui confie, en 1915, une chaire d'histoire canadienne. Il consacrera sa carrière à l'enseignement de l'histoire du Canada et plus particulièrement à celle du peuple français d'Amérique jusqu'à sa retraite, en 1949. L'abbé Groulx fonde, en 1946, l'Institut d'histoire de l'Amérique française et lance l'année suivante la Revue d'histoire d'Amérique française; il dirigera cette revue pendant 20 ans.

Lionel Groulx nous a laissé en héritage une œuvre écrite considérable. En plus de son Histoire du Canada français, synthèse des cours donnés à l'Université de Montréal, il publia de nombreux ouvrages historiques, des comptes rendus de conférences, des articles et même un roman, L'appel de la race, sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres.

L'homme d'Église a reçu des doctorats honoris causa de l'Université de Montréal (1942), de l'Université Laval (1937), de l'Université d'Ottawa (1934) et de l'Université Memorial de Terre-Neuve (1962). On lui a aussi remis de nombreuses distinctions, dont le Prix de l'Académie française (1931), le prix Ludger-Duvernay (1952), la Médaille du Conseil des arts du Canada (1962), le prix Léo-Pariseau de l'Association francophone pour le savoir, le prix Pfizer et le prix du Grand Jury des lettres pour l'ensemble de son œuvre en 1963.

L'abbé Groulx était un homme engagé, participant aux débats de son époque, les provoquant même quelquefois. Il suscita autant l'adhésion que l'opposition dans tous les milieux, par sa vision du rôle et de la place du Canada français. L'éveil de la conscience nationaliste sera son leitmotiv. Chose certaine, Lionel Groulx a toujours eu un goût marqué pour l'histoire et un grand respect pour le peuple canadien-français. Il mourut à Vaudreuil le 23 mai 1967.

On honorera sa mémoire en donnant son nom, entre autres, à des écoles, un centre de recherche, une avenue de Montréal et une station de métro. Le Conseil de l'Université nommera le 30 mai 1978 le pavillon des sciences humaines et sociales le pavillon Lionel-Groulx.¹²⁹

Pavillon Samuel-Bronfman

SAMUEL BRONFMAN (1891-1971)

¹²⁹ http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/2005-2006/20060213/capsule_pavillons.html consulté le 26 décembre 2015.

Originaire de Bessarabie, en Russie, la famille Bronfman immigre au Canada en 1889. Troisième fils d'Ékiel Bronfman, Samuel naît à Brandon, au Manitoba, en 1891. Il travaille d'abord, avec son père, dans le domaine de l'hôtellerie avant de se lancer, vers la fin des années 20, dans la fabrication et le commerce des alcools. Il fonde en 1924 la compagnie Distillers Corporation et fait l'acquisition en 1928 de la distillerie Joseph E. Seagram and Sons, de Waterloo (Ontario). Son entreprise, connue sous le nom de Distillers Corporation-Seagram Ltd., deviendra l'une des plus importantes distilleries dans le monde. Le contexte de la prohibition aux États-Unis de 1919 à 1933, qui interdit la fabrication, le transport et la vente des boissons alcoolisées mais non leur consommation, sera profitable à l'expansion de sa division d'exportation.

Samuel Bronfman sera président du Congrès juif canadien de 1939 à 1962. Il militera auprès du gouvernement canadien lors de la Seconde Guerre mondiale afin de porter assistance aux réfugiés et aux orphelins du conflit et pour faciliter leur immigration au pays.

Il est nommé administrateur de la Banque de Montréal en 1962 – fonction qu'il occupera jusqu'en 1966 –, puis gouverneur de l'Université McGill en 1963; la même année, il fonde le Center for Developing : Area Studies de cette université. L'Université de Montréal lui décernera un doctorat honoris causa en 1948.

Samuel Bronfman reçoit le titre de compagnon de l'Ordre du Canada le 22 décembre 1967 pour sa longue contribution philanthropique à plusieurs organismes de bienfaisance. M. Bronfman s'éteint le 10 juillet 1971 à Montréal.

Le 6 novembre 1985, l'Université de Montréal inaugure officiellement les travaux de construction de sa nouvelle bibliothèque. Le recteur Gilles Cloutier préside la cérémonie en présence de Paul Desmarais et de deux membres de la famille Bronfman, Phyllis Lambert et Charles Bronfman. L'UdeM a retenu le nom de M. Bronfman pour rendre hommage « à la mémoire d'un philanthrope dont la famille a continué la tradition de générosité en faisant à l'Université de Montréal, par l'entremise de la société Seagram, le don le plus élevé jamais reçu du secteur privé ». La famille Bronfman fera un don de 2,1 M\$ pour l'établissement de la bibliothèque.

Construite sur sept étages autour d'un atrium, elle compte environ 1000 places de lecture. Les plans ont été préparés par les architectes Jodoin, Lamarre, Pratte & Associés. En septembre 1987, le pavillon Samuel-Bronfman logeant la Bibliothèque des lettres et sciences humaines ouvre ses portes. Le pavillon abrite aussi le Service des livres rares et des collections spéciales, les services documentaires adaptés aux personnes handicapées et le Service du prêt entre bibliothèques. Le pavillon est situé au 3000, rue Jean-Brillant, derrière la Faculté de droit et le garage Louis-Colin.¹³⁰

¹³⁰ http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/2005-2006/20060206/capsule_pavillons.html consulté le 26 décembre 2015.

Pavillon 3200, rue Jean-Brillant

JEAN BRILLANT (1890-1918)

Le nom du pavillon fait référence à son adresse civique : 3200, Jean-Brillant. La rue a été nommée en 1933, en mémoire du lieutenant Jean Brillant, originaire d'Assemetquaghan, dans le comté de Rimouski. Après une formation militaire, Jean Brillant s'embarque pour la France. Il devient officier du 22e bataillon, la seule unité d'infanterie canadienne-française à servir sur les champs de bataille durant la Première Guerre mondiale. Il participe les 8 et 9 août 1918 à la bataille d'Amiens où les Alliés sont victorieux. Blessé, il refuse à plusieurs reprises de quitter le champ de bataille et meurt au combat. « Pour bravoure exceptionnelle et zèle infatigable dans l'accomplissement de son devoir », Jean Brillant reçoit à titre posthume la croix Victoria, la plus haute décoration britannique. Ses restes reposent au cimetière militaire d'Amiens.

La Ville de Montréal a aussi donné, en 1967, son nom au parc situé à proximité du campus et qui donne sur la rue Jean-Brillant. Son souvenir est conservé aujourd'hui de diverses manières et à maints endroits au Québec.¹³¹

Place de La Laurentienne¹³²

« En reconnaissance du don exemplaire du Groupe La Laurentienne à la campagne de souscription RÉUSSIR ENSEMBLE cet espace a été désigné PLACE DE LA LAURENTIENNE

Cette plaque a été dévoilée le 20 mai 1992 par le président du Groupe La Laurentienne, M. Jacques A. Drouin et le recteur de l'Université de Montréal, M. Gilles G. Cloutier »¹³³

¹³¹ <http://www.artpourtous.umontreal.ca/voir/batiments/jean-brillant/index.html#contenu-onglet3> consulté le 26 décembre 2015.

¹³² Selon le groupe de travail sur la toponymie du Secrétariat général de l'Université de Montréal et son recueil officiel des règlements, directives, politiques et procédures *Place de La Laurentienne s'écrit avec un L majuscule.*

¹³³ Texte de la plaque.

5. REVUE DES OPINIONS SUR L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DES COMPOSANTES

5.1. PLACE DE LA LAURENTIENNE

Dans leur rapport *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal* (pages 99 et 100), Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois attribuent une cote élevée de 111 (sur une possibilité de 210) à l'aménagement paysager de la place de La Laurentienne.

La valeur historique de l'aménagement paysager de la place se décline comme suit :

Parmi tous les espaces publics du campus, en qualité de lieu de rassemblement et de transition, puis par son envergure, l'aménagement de la place est l'un de ceux qui incarnent avec éloquence les objectifs du plan directeur de La Haye en regard de la volonté qu'il y ait sur le site des lieux d'échanges et que les espaces extérieurs soient l'extension des intérieurs d'édifices. Il répond à la fonction de rassemblement en tout temps et particulièrement au début de chaque année académique lorsque se tient le spectacle de bienvenue organisé par l'association étudiante. Avec la cour des études du pavillon Marie-Victorin, il est le seul lieu extérieur ayant une signalisation concrète. En effet, à la manière des panneaux de rues, on y trouve des panneaux portant l'inscription « La place de la Laurentienne ».

Les auteures décrivent ainsi la valeur architecturale de l'aménagement paysager de la place :

Comme la plupart des espaces libres du campus, elle a été réalisée par la firme de grande renommée Jean-Claude La Haye. Toutefois, si on combine la qualité spatiale, la force du style et la réponse claire à une fonction, elle est la seule du genre sur le campus, ce qui en fait son exemplarité. De plus, la variété d'éléments construits (murets, pavé, escaliers) et la gamme de matériaux en font l'un des sites les plus uniques du campus. De fait, les pierres naturelles, les murets de béton à bas-relief, les murets de bois, le béton à agrégats exposés, les bordures de bois, les pavés préfabriqués et le béton bitumineux recouvrent une grande partie de l'ensemble des matériaux et figures qui se retrouvent ailleurs sur le campus.

La composition de la place dominée par la présence des bâtiments qui l'entourent et par le vocabulaire géométrique des formes appliquées au motif du pavage, à la configuration des espaces et aux bacs de plantation est une très bonne expression des tendances de cette époque à produire des formes géométriques dans les aménagements extérieurs. De cette époque également, elle répond au concept de place tournée vers l'intérieur de l'îlot et associée à un complexe bâti tout comme l'esplanade de la Place des Arts.

La qualité de l'expérience est notable; située en retrait de la rue, la place permet d'apprécier les volumes architecturaux et la végétation qui l'entourent.

La valeur naturelle de l'aménagement paysager de la place est ainsi décrite :

Un encadrement végétal important se trouve dans la partie nord dans lequel se trouvent quelques spécimens vénérables. Ceci en fait sa qualité, en plus d'être un des espaces où l'on retrouve le plus grand volume de végétaux sur le campus. Un affleurement rocheux important le long de la rue Jean-Brillant marque l'entrée de la place.

Elles commentent ainsi l'intégrité de l'aménagement paysager de la place :

La forme de la place, les constructions, le mobilier sont d'origine. Le pavage a été changé à quelques endroits par des pavés de béton en respectant le motif original et quelques réparations ont été exécutées. Certains murets de bois et les piliers annonçant les pavillons ont été refaits à l'identique. Certaines formes initiales sont toutefois aujourd'hui imperceptibles, dues au très mauvais état du pavage. L'accès de la cafétéria initialement connectée à la place a été fermé.

5.2. PAVILLON 3200 JEAN-BRILLANT

Dans leur rapport *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal* (pages 33 et 34), Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois attribuent une cote élevée de 80 (sur une possibilité de 135) à l'ensemble formé par les pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant.

Elles évoquent que la valeur historique de cet ensemble bâti réside dans l'aspect suivant :

La construction de ces nouveaux pavillons témoigne de l'essor des sciences sociales dans l'enseignement supérieur ainsi que de la hausse de la fréquentation universitaire au Québec suite au rapport Parent en éducation.

Voici ce qu'elles disent de la valeur architecturale de l'ensemble :

L'architecture de ces 3 pavillons témoigne du type d'architecture qui prédomine dans l'architecture québécoise au cours des années soixante soit le courant fonctionnaliste. Celui-ci se perçoit par la sobriété de l'ornementation, par l'adéquation entre la forme et la fonction et par l'emploi du béton de façon brute. La ressemblance de leur architecture rehausse ces caractéristiques et contribue à donner à cet ensemble son caractère unique sur le campus.

La valeur environnementale de cet ensemble bâti est qualifiée de la manière suivante :

Les 3 pavillons forment un ensemble facilement repérable sur le campus en raison de leur emplacement rue Jean-Brillant. La position de chacun des pavillons de même que leurs accès s'articulent en fonction de la place de la Laurentienne et contribuent à en circonscrire la superficie. Ces trois édifices forment ainsi le fondement de ce secteur du campus.

5.3. PAVILLON LIONEL-GROULX

Dans leur rapport *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal* (pages 33 et 34), Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois attribuent une cote élevée de 80 (sur une possibilité de 135) à l'ensemble formé par les pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant.

Elles évoquent que la valeur historique de cet ensemble bâti réside dans l'aspect suivant :

La construction de ces nouveaux pavillons témoigne de l'essor des sciences sociales dans l'enseignement supérieur ainsi que de la hausse de la fréquentation universitaire au Québec suite au rapport Parent en éducation.

Voici ce qu'elles disent de la valeur architecturale de l'ensemble :

L'architecture de ces 3 pavillons témoigne du type d'architecture qui prédomine dans l'architecture québécoise au cours des années soixante soit le courant fonctionnaliste. Celui-ci se perçoit par la sobriété de l'ornementation, par l'adéquation entre la forme et la fonction et par l'emploi du béton de façon brute. La ressemblance de leur architecture rehausse ces caractéristiques et contribue à donner à cet ensemble son caractère unique sur le campus.

La valeur environnementale de cet ensemble bâti est qualifiée de la manière suivante :

Les 3 pavillons forment un ensemble facilement repérable sur le campus en raison de leur emplacement rue Jean-Brillant. La position de chacun des pavillons de même que leurs accès s'articulent en fonction de la place de la Laurentienne et contribuent à en circonscrire la superficie. Ces trois édifices forment ainsi le fondement de ce secteur du campus.

5.4. PAVILLON MAXIMILIEN-CARON

Dans leur rapport *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal* (pages 33 et 34), Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois attribuent une cote élevée de 80 (sur une possibilité de 135) à l'ensemble formé par les pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant.

Elles évoquent que la valeur historique de cet ensemble bâti réside dans l'aspect suivant :

La construction de ces nouveaux pavillons témoigne de l'essor des sciences sociales dans l'enseignement supérieur ainsi que de la hausse de la fréquentation universitaire au Québec suite au rapport Parent en éducation.

Elles ajoutent, précisément pour la valeur historique du pavillon Maximilien-Caron :

Le toponyme Maximilien-Caron est étroitement lié à l'usage de ce pavillon, soit celui d'abriter la Faculté de droit. En effet, il évoque celui qui fut le premier professeur de carrière de la faculté, doyen de la Faculté de droit en 1961 et celui qui institua le doctorat en droit.

Voici ce qu'elles disent de la valeur architecturale de l'ensemble :

L'architecture de ces 3 pavillons témoigne du type d'architecture qui prédomine dans l'architecture québécoise au cours des années soixante soit le courant fonctionnaliste. Celui-ci se perçoit par la sobriété de l'ornementation, par l'adéquation entre la forme et la fonction et par l'emploi du béton de façon brute. La ressemblance de leur architecture rehausse ces caractéristiques et contribue à donner à cet ensemble son caractère unique sur le campus.

La valeur environnementale de cet ensemble bâti est qualifiée de la manière suivante :

Les 3 pavillons forment un ensemble facilement repérable sur le campus en raison de leur emplacement rue Jean-Brillant. La position de chacun des pavillons de même que leurs accès s'articulent en fonction de la place de la Laurentienne et contribuent à en circonscrire la superficie. Ces trois édifices forment ainsi le fondement de ce secteur du campus.

5.5. GARAGE LOUIS-COLIN

Dans leur rapport *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal* (pages 51, 52, 97 et 98), Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois attribuent une cote élevée de 78 (sur une possibilité de 135) au bâtiment du garage Louis-Colin et une cote moyenne de 91 (sur une possibilité de 210) à l'aménagement paysager du garage Louis-Colin. L'intérêt de l'aménagement paysager du garage Louis-Colin est principalement associé à son toit-terrasse.

Elles évoquent que la valeur historique du bâtiment réside dans les aspects suivants :

Cette structure témoigne de l'importante expansion que connaît le campus pendant les années 1960. [...] Cette structure utilitaire incarne la volonté de l'Université de faciliter sa fréquentation de façon générale – compte tenu de son emplacement à flanc de colline – et plus particulièrement par une clientèle étudiante plus éloignée nécessitant des déplacements automobiles. Il symbolise finalement l'essor de l'automobile comme moyen privilégié de transport en Amérique du Nord à partir des années 1960.

Voici ce qu'elles disent de la valeur architecturale du bâtiment :

Le garage se distingue de l'ensemble des édifices du campus en ce qu'il constitue la seule structure conçue pour abriter un parc de stationnement. Son expression architecturale est originale, surtout pour ce type d'édifice qui n'est habituellement pas l'objet d'un travail créatif. L'architecture du garage Louis-Colin, tout en étant représentative du courant fonctionnaliste en

architecture (soit, où la forme du bâtiment répond stricto sensis à sa fonction), utilise des dispositifs imaginatifs pour répondre à sa fonction. On notera à titre d'exemples les places de stationnement en porte-à-faux afin de permettre l'évacuation de la neige ou encore l'intégration du flanc rocheux du mont Royal en guise de paroi arrière. L'utilisation du béton, laissé à l'état brut et travaillé en motifs de bandes verticales est tout à fait typique de ce genre d'architecture associée au courant brutaliste. Les architectes Ouellet, Reeves et Alain ont reçu la médaille Massey pour le concept architectural de ce projet. Des trois concepteurs, Jean Ouellet est le plus notoire. Il participe, entre autres, à l'élaboration de l'ensemble d'habitations les Îlots Saint-Martin (Montréal, 1969) et du Complexe Desjardins (Montréal, 1971-76).

La valeur environnementale du bâtiment est qualifiée de la manière suivante :

Bien en vue depuis l'avenue Louis-Colin, le garage demeure dans un environnement immédiat dont les caractéristiques (quartier résidentiel à faible densité dont les constructions emploient des matériaux traditionnels) restent inchangées. En raison de sa localisation en bordure de la rue Louis-Colin, il est très visible dans le secteur.

La valeur historique de l'aménagement paysager du garage se décline comme suit :

En qualité de lieu de rencontre et de lieu de transition entre les pavillons ainsi qu'entre le campus et la ville, l'aménagement illustre de façon éloquente la thématique de rassemblement et de connexion des espaces libres, tel qu'énoncé dans le plan directeur de Jean-Claude La Haye de 1968. L'aménagement du garage Louis-Colin est l'un des rares lieux de rassemblement et de contemplation sur le campus.

Les auteures décrivent ainsi la valeur architecturale de l'aménagement paysager du garage :

L'aménagement du toit-terrasse est l'un des exemples les plus marquants des réalisations de Jean-Claude La Haye sur le campus. L'espace public sur le toit et le bâtiment, conçus de pair, ainsi que la double vocation des bouches de ventilation en tant que bancs et évacuateurs d'air en font un des meilleurs exemples de ce genre sur tout le campus. La composition et le concept de design en général reflètent de manière excellente une tendance de cette époque à produire des formes géométriques pures dans les aménagements extérieurs. Ces formes se retrouvent tant dans la délimitation des surfaces gazonnées et asphaltées que dans le design des bouches de ventilation. L'idée d'avoir mis le stationnement en contrebas pour dégager la vue montre la qualité indéniable de la composition. De plus, il est l'un des seuls endroits aménagés du campus à avoir une ouverture visuelle panoramique sur la ville. La position du stationnement, en contrebas, diminue sa présence sur le champ visuel et démontre le souci de l'architecte de produire une expérience visuelle de qualité.

Elles commentent ainsi l'intégrité de l'aménagement paysager du garage :

La forme du toit est intègre mais les matériaux ont changé. Les escaliers en palier [pierres naturelles et bois] et les murets de pierre donnant sur la rue Jean-Brillant sont restés les mêmes; toutefois, le muret le long du trottoir de Jean-Brillant n'était pas prévu aux plans de La Haye.

De plus, un article de 1998 sur le garage Louis-Colin écrit par l'organisme de défense de l'architecte moderne au Québec (DoCoMoMo) nous signale que « subissant les ravages du temps et de notre rigoureux climat, le béton a fini par s'effriter et l'ensemble de l'édifice, vieux de vingt-cinq ans, nécessitait un sérieux entretien. Dans un geste positif, les surfaces de béton ont été récemment consolidées, sans toutefois que la qualité originelle de la matière ait été reproduite. Malgré cette lacune et suite à la plus récente phase d'expansion du campus, le garage Louis-Colin demeure encore aujourd'hui l'un des plus intéressants équipements de l'Université de Montréal. »¹³⁴

5.6. PAVILLON SAMUEL-BRONFMAN

Dans leur rapport *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal* (pages 57 et 58), Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois attribuent une cote moyenne de 56 (sur une possibilité de 135) au pavillon Samuel-Bronfman.

Elles évoquent que la valeur historique du bâtiment réside dans l'aspect suivant :

Le pavillon Samuel-Bronfman est un des premiers exemples (avec le pavillon Liliane-de-Stewart) de l'expansion du campus redevable aux dons de grands mécènes de la société québécoise. En ce sens, il annonce le phénomène de philanthropie qui aura cours pendant la quatrième phase de développement du campus à partir de 1995. Au moment de la construction de la bibliothèque, la somme qui y est consacrée représente le don le plus important du secteur privé de l'histoire de l'Université. Par le fait même, ce bâtiment constitue une manifestation concrète de l'action philanthropique de Samuel-Bronfman, un homme d'affaires pour l'ensemble du Canada, dans le monde universitaire.

Voici ce qu'elles disent de la valeur architecturale du bâtiment :

L'architecture de ce pavillon est un bon exemple du style post-moderne que l'on retrouve appliqué aux édifices institutionnels et gouvernementaux à partir de la fin des années 1970 au Québec. Le Complexe Terrasses de la Chaudière (Gatineau, terminé en 1978), le complexe Guy-Favreau (Montréal, 1977-1983) ou encore les pavillons Judith-Jasmin et Hubert-Aquin de l'UQAM (Montréal, 1972-1976) en sont d'autres exemples. La conception fonctionnelle du pavillon Samuel-Bronfman propose des éléments intéressants tels que la généreuse lumière naturelle rendue possible par la

¹³⁴ VANLAETHEM, France. « Le garage Louis-Colin de l'Université de Montréal (1967-1970) », *Docomomo Québec Bulletin*, Montréal, n° 17, hiver 1998. p. 4.

disposition de fenêtres en bandeaux, de même que par la présence d'un vaste atrium central autour duquel s'articulent l'axe de circulation verticale et les espaces consacrés aux rayons et à la consultation. Une œuvre d'art, un mobile composé de plaques de métal taillées et assemblées avec un câble d'acier, est suspendue au centre de cet espace dégagé. Elle est contemporaine au bâtiment. Son concepteur Jean Noël, est un artiste québécois formé à l'École des Beaux-Arts de Montréal et qui connaît une carrière d'envergure internationale. Finalement, la conception du pavillon Samuel-Bronfman est le fruit de deux agences réputées de Montréal. Fondée en 1958, la firme Jodoin, Lamarre, Pratte œuvre dans différents projets d'architecture, du résidentiel au commercial en passant par l'institutionnel. L'agence œuvre seule ou en consortium à la conception d'autres pavillon[s] du campus principal, notamment les pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu (2002-2004). Dimitri Dimakopoulos (1929-1995), quant à lui, fut un des membres fondateurs de l'agence ARCOP à Montréal, réputée pour sa contribution à l'architecture canadienne à partir des années 1960. Ces deux agences avaient préalablement collaboré au cours des années 1970 pour la conception des premiers pavillons de l'UQAM (Judith-Jasmin et Hubert-Aquin).

La valeur environnementale du bâtiment est qualifiée de la manière suivante :

Bien qu'il soit peu visible de la chaussée publique, le pavillon Samuel-Bronfman contribue à structurer ce secteur du campus par son emplacement à proximité de la place de la Laurentienne. En effet, il en constitue la limite sud-est. La localisation de cet édifice se veut également importante en ce qu'elle constitue la transition entre le secteur ouest du campus et le pôle géographique central qui est dominé par le pavillon Roger-Gaudry.

6. BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES

CENTRE D'EXPOSITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (s. d.). *Art pour tous : Les œuvres publiques de l'Université de Montréal s'exposent*. Feuillelet publicitaire. 12 p.

DOCOMOMO QUÉBEC (1998). Le garage Louis-Colin de l'Université de Montréal (1967-1970). In *Bulletin Docomomo Québec* (hiver 1998), n° 17. n. p.

« Garage Louis-Colin, Université de Montréal », *Architecture Concept*, n° 284, mai 1970, p. 24-26.

« Profil d'architecte d'aujourd'hui. Jean Ouellet », *ARQ La revue d'architecture*, 102, avril 1998, 24 pages.

TRUDEL, J. (2011). Le développement de l'Université de Montréal : Un rendez-vous manqué avec l'urbanisme? In *Urbanité*, hiver 2011. p.49-50.

VALOIS, N. (2012). L'architecture de paysage moderne du campus de l'Université de Montréal. In *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, n° 158, p.343-372.

VALOIS, N. DÉOM, C. & CAMERON, C. (2014). *Les valeurs patrimoniales vues par le public : étude de cas – Phase 1 : Place de la Laurentienne*. Récupéré du site internet <http://www.patrimoinebati.umontreal.ca/>. 3 p.

« Zigzag Garage », *The Architectural Forum*, vol. 135, octobre 1971, p. 26-27.

« 1970 Médailles Massey en architecte : Garage Louis-Colin, Université de Montréal, Montréal, Québec », *Architecture Canada*, 12 octobre 1970, p. 22.

CARTES ET PLANS

SICOTTE, L. W. (1878). *Plans officiels de la paroisse de Montréal*. Montréal : s. n. 1 atlas (15 p.).

HOPKINS, H. W. (1879). *Atlas of the city and island of Montreal, including the counties of Jacques Cartier and Hochelaga; from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands*. Québec (Province) : Provincial Surveying and Pub. Co, Henry W. Hopkins, manager. 1 atlas (107 p.).

GOAD, C. E. (1907). *Montreal Island and vicinity*. Toronto; Montréal; London : Chas E. Goad. 1 atlas (55 f.).

PINSONEAULT, A. R. (1907). *Atlas of the island and city of Montreal and Ile Bizard : a compilation of the most recent cadastral plans from the book of reference*. S. I. : the Atlas Publishing Co. Ltd. 1 atlas (63 f.).

GOAD, C. E. (1912-1914). *Atlas of the City of Montreal and vicinity : in four volumes, from official plans – special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots*. Montréal : Chas. E. Goad, Co., civil engineers. 1 atlas (4 vol.).

JOHN LOVELL & SON (1920). Lovell's map of the city of Montreal including Westmount, Outremont, Verdun, Montreal West and St. Laurent. Montréal : John Lovell & Son. 1 carte.

MONTRÉAL, SERVICE D'URBANISME (CHOQUETTE, J. E. & DURAND, R., 1930-1957). *Plan d'utilisation du sol de la ville de Montréal à l'échelle 1 : 600*. Montréal : Service d'urbanisme de la ville de Montréal. 547 cartes.

UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU (1940). *Insurance plan of the city of Montreal, volume VII (including volume XV) towns of Mount Royal and Hampstead*. Toronto; Montréal : the Bureau. 1 atlas (134 p.).

MONTRÉAL, SERVICE D'URBANISME (1949). *Plans d'utilisation du sol de la ville de Montréal, novembre 1949*. Montréal : Service d'urbanisme de la ville de Montréal. 69 cartes.

SERVICE DE L'HABITATION ET DE L'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (1958-1976). *Plans d'utilisation du sol de la ville de Montréal à l'échelle 1 : 1 200*. Montréal : Ville de Montréal.

SERVICE DE L'HABITATION ET DE L'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (1958-1976). *Plans d'utilisation du sol de la ville de Montréal à l'échelle 1 : 2 400*. Montréal : Ville de Montréal.

SERVICE DE L'HABITATION ET DE L'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (1977-1990). *Plans d'utilisation du sol de la ville de Montréal à l'échelle 1 : 1 000*. Montréal : Ville de Montréal.

ÉTUDES ET RAPPORTS

CAMERON, C. DÉOM, C. & VALOIS, N. (2008). *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal*. Montréal : Université de Montréal, Vice-rectorat à la planification. Récupéré du site internet www.patrimoinebati.umontreal.ca/. 141 p.

GARCIA, K. & GARCIA, S. (2006). *Campus de l'Université de Montréal et secteur adjacent : Étude typomorphologique*. Septembre 2006. Partenariat entre le Bureau du mont Royal, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti et Convergence. 96 p.

JEAN-CLAUDE LA HAYE ET ASSOCIÉS (1964). *Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal*. Montréal : Université de Montréal. 47 p.

JEAN-CLAUDE LA HAYE ET ASSOCIÉS (1968). *Université de Montréal : le deuxième plan directeur d'aménagement*. Montréal : Université de Montréal. 92 p. 32 feuillets de planches.

JEAN-CLAUDE LA HAYE ET ASSOCIÉS (s. d.). *Université de Montréal : Réseau piétonnier intérieur*. Étude annexe au plan directeur, préparée sur la recommandation du comité consultatif d'architecture de l'Université. 34 p.

LEMAY (2007). *Fiches techniques des bâtiments. Campus de l'Université de Montréal sur le site de la montagne*. Préparé par les consultants Lemay en collaboration avec la Direction des immeubles de l'UdeM. Version finale – 16 mars 2007. 40 p.

MBRODEUR CONSULTANT INC. (2012). *Interface urbaine du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal : Dossier patrimonial*. Novembre 2012. 233 p.

OUELLET, J., BOISVERT, J.-C. & PARÉ, J. (1995). *Plan directeur : campus de l'Université de Montréal*. Montréal : Université de Montréal. 58 p.

TOPP, C. (dir.) (2005). *Évaluation du patrimoine urbain – Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*. Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain, Ville de Montréal. 69 p.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2008). *Plan directeur des espaces*. Montréal : Université de Montréal. 49 p.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (s. d.). *Annexe – Plan directeur des espaces*. Montréal : Université de Montréal. 9 p.

VALOIS, N., FAUTEUX ET ASSOCIÉS & BEAUPRÉ ET MICHAUD (2010). *Analyse paysagère de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal : Historique et caractérisation des paysages*. Juin 2010. Ville de Montréal, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Conférence régionale des élus de Montréal. 278 p.

FONDS D'ARCHIVES

LA HAYE, J.-C. (1985). *Fonds d'archives Jean-Claude La Haye (63P)*. Acquis par l'UQÀM par contrat de donation le 27 novembre 1985.

JODOIN, LAMARRE ET PRATTE (s. d.). *Archives de la firme Jodoin, Lamarre et Pratte*.

OUELLET, J. (s. d.) *Projet 1 : Université de Montréal : garage Louis Colin*, Fonds Jean Ouellet, AP129.S1.D7.P1, Centre Canadien d'architecture.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (s. d.). *Dossiers concernant la place de La Laurentienne, les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Samuel-Bronfman et le garage Louis-Colin*. Fournis par Monique Voyer, archiviste à la Division de la gestion de documents et des archives, Université de Montréal.

PUBLICATIONS

BERGERON, C. (1986). *Index des périodiques d'architecture canadiens, 1940-1980*. Québec : Presses de l'Université Laval. 518 p.

BIZIER, H.-A. (1993). *L'Université de Montréal : la quête du savoir*. Montréal : Libre expression. 311 p.

CAMERON, C., DÉOM, C. & VALOIS, N. (2010). *Le campus : le patrimoine architectural et paysager de l'Université de Montréal*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. 139 p.

GOURNAY, I. (1990). *Ernest Cormier et l'Université de Montréal*. Montréal : Centre Canadien d'Architecture. 179 p.

SITES INTERNET

COLLECTION DE CARTES ET PLANS. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Repéré à l'adresse <http://www.banq.qc.ca/>.

ÉVALUATION FONCIÈRE. Repéré à l'adresse www.evalweb.ville.montreal.qc.ca/Role2014actu/.

NAVIGATEUR URBAIN. Repéré à l'adresse www.navurb.com/.

TOPONYMIE DE MONTRÉAL. Repéré à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/.

FORUM. Repéré à l'adresse www.iforum.umontreal.ca/.

LE SITE OFFICIEL DU MONT-ROYAL. Repéré à l'adresse www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/.

ART POUR TOUS. Repéré à l'adresse www.artpourtous.umontreal.ca/.

ANNEXE

FINIS EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS FUTURS SUR LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (retranscription de l'étude préliminaire réalisée par Jean Ouellet, transmise au Comité de construction de l'Université de Montréal le 20 mai 1964)

Avant d'aborder ce sujet, impliquant à la fois le traitement architectural et le choix des matériaux, il serait bon de reprendre le rapport de l'Urbaniste [Jean-Claude La Haye] sur le plan général d'aménagement, à l'article 7-4: "Les conséquences sur l'architecture", plus particulièrement les paragraphes suivants :

"Le parti comporte cependant des dangers : on le constate dans un grand nombre d'aménagements contemporains : juxtaposition d'édifices disparates conçus sans souci de l'entourage, échantillonnage de matériaux, tendance à jouer la vedette, acrobaties architecturales, etc.

Certaines précautions s'imposent :

L'unité, l'harmonie et l'intérêt du campus commandent l'équilibre des masses, la continuité des éléments, le maintien dans l'ensemble de certains traits dominants, les solutions franches et bien affirmées.

Ces objectifs ne peuvent être atteints exclusivement par une réglementation coercitive, qui, le plus souvent, demeure superficielle, aboutit à des résultats décevants et paralyse ces initiatives nécessaires à un langage vivant.

Il serait plus approprié au départ de dégager les critères de base permettant d'atteindre ces objectifs et qui constitueraient des guides ou motifs de discipline tout en laissant une certaine latitude d'expression. Ceci expliquerait :

- la recherche de communs dénominateurs assurant une parenté entre les divers éléments : échelles, rythme, module volume-espace;*
- une restriction dans la variété des matériaux et couleurs principalement utilisés pour maintenir des dominantes."*

Les intentions de la présente étude

Cette étude a pour objet la recherche de critères propres à orienter les architectes dans l'élaboration des divers projets qui leur sont confiés, plus spécifiquement en ce qui a trait au choix des matériaux.

Tenant compte de la diversité des édifices prévus et de la personnalité des divers architectes appelés à apporter leur contribution, l'on doit prévoir qu'il sera plus difficile de maintenir un esprit d'ensemble que de prévenir la monotonie. Ainsi, il semble donc nécessaire d'introduire une certaine

discipline dans les moyens d'expression, discipline que l'on ne saurait confondre avec une réglementation rigide.

Le but serait de favoriser par certains traits dominants l'expression du caractère particulier du campus, tout en y assurant l'unité et l'harmonie.

Considérations sur les matériaux

En concevant la forme physique de l'édifice, l'Architecte façonne les contenants appropriés aux diverses fonctions d'un programme. Cette forme physique se réalise en structure et matériau. Ainsi, forme et matériau sont intimement liés.

Cependant, divers matériaux peuvent remplir des rôles analogues : protection et isolement, ou présenter des caractéristiques équivalentes : durabilité, économie. En faisant son choix l'Architecte a donc une certaine latitude et introduit des facteurs relatifs à l'expression : caractère et à l'aspect visuel : esthétique. Lorsque l'œuvre doit s'intégrer dans un ensemble, ces facteurs s'en trouvent conditionnés.

Considérés sous l'aspect visuel, le matériau ne peut être dissocié de la couleur, de la texture et aussi de la trame ou module créé par la dimension des éléments. Il peut en outre renforcer ou atténuer le caractère d'un volume, donner l'impression de légèreté, solidité, chaleur, etc. selon le cas.

L'aspect actuel du campus

Sur le campus, tous les édifices existants sont en brique chamois; on pourrait dire "la brique officielle des institutions au Québec". On a peut-être ainsi conservé une certaine continuité dans l'ensemble, mais cette continuité est insuffisante et artificielle; les matériaux principalement utilisés sont importés.

La couleur de la brique est peu insistante, mais elle pourrait produire un effet de fadeur et d'ennui si on l'utilisait sans l'apport de nuances et d'accents.

La pierre et le béton que l'on retrouve en quantité moindre dans les édifices, s'apparentent assez bien par leur nature.

Dans les divers travaux de circulation et de voirie, dont la réalisation est amorcée, le béton deviendra un matériau d'usage courant constituant un élément visuel important. Quoiqu'incolore, ce matériau offre, en raison de sa plasticité et des divers traitements qu'il peut subir dans son façonnement, des moyens d'expression variés et intéressants.

L'orientation des réalisations futures :

Dans cette orientation, on peut envisager les options suivantes :

- a) *Maintenir la monochromie des matériaux déjà existants :*

Malgré la force de caractère qui peut se dégager d'un ensemble conçu en un matériau unique, nous croyons devoir rejeter ce parti, un peu pour les raisons déjà évoquées, mais surtout pour ce qu'il représente de paralysant et de statique, tenant peu compte des initiatives, de l'invention et de l'évolution normale des techniques et du langage architectural.

b) Laisser une liberté totale :

Cette attitude paraît dangereuse. Il est possible, mais non probable, que la variété des éléments puisse être poussée assez loin pour rejoindre une nouvelle forme d'unité d'ensemble.

c) Permettre un choix conditionné :

Cette option nous permettrait d'atteindre à ce qui est le plus désirable dans tout ensemble urbain : harmonie, unité et variété. Il s'agit d'établir un choix de matériaux et une gamme de couleurs à l'intérieur desquels les architectes jouiraient d'une latitude suffisante. Ceci s'applique surtout pour les réalisations importantes et les éléments dominants. Certains édifices de moindre importance ou d'un caractère très particulier pourraient cependant servir d'accents, mais ceci toujours sous un certain contrôle.

Au départ, les matériaux déjà utilisés sur le campus sont nécessairement jugés acceptables : la brique, le béton sous diverses formes : moulé en place ou préfabriqué, la pierre taillée; la pierre rustique ou le moellon dans les aménagements au sol.

Dans le choix de nouveaux matériaux, on peut, sans inconvénient, indiquer comme facteurs importants en plus des qualités techniques, l'économie, la disponibilité, la permanence. C'est dans cette optique, à notre avis, que les matériaux préfabriqués de type mur-rideau devraient être considérés, beaucoup plus que dans celui d'un style architectural en vogue ou exotique.

Une gamme des couleurs de tous ces matériaux doit être établie. Ainsi pour la brique il y aurait lieu d'introduire de nouvelles teintes et nuances en harmonie avec la brique actuelle du campus.

De plus, il y aurait lieu de dresser un plan d'ensemble indiquant les principaux matériaux et couleurs anticipés pour chaque édifice. Ce plan constituerait un guide préliminaire, toujours susceptible d'ajustement selon les circonstances.

Conclusion

Il nous paraîtrait tout à fait souhaitable, avant de fixer définitivement un choix de ces divers matériaux et une gamme des principales couleurs d'inviter au moins la plupart des architectes participants, en une ou plusieurs réunions, soit pour émettre leur opinion ou apporter leurs suggestions, soit encore pour leur permettre de mieux comprendre le sens de cette orientation.

Une fois les grandes lignes d'un programme établies, il restera encore à juger des cas posant des problèmes particuliers.

*Jean Ouellet,
Architecte-conseil*

20 mai 1964